This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000427140

33.

617.

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

IV.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, nº 1 *bis;*
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, Nº 13.

1833.

617.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE VII.

DEPUIS LE MOIS DE MAI 1816,
JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur la marche du gouvernement en 1816, et jusqu'en 1820. *Pag.* 1

CHAPITRE II.

Dissolution de la Chambre de 1815. Elections. Le ministère est subjugué par les libéraux; mais ceux-ci ne peuvent encore entraîner les électeurs. La monarchie devait périr. Pourquoi? Assassinat du duc de Berri, le 13 février 1820. Retraite de M. Decazes. On ôte au frère du roi le commandement des gardes nationales de France. Ignorance des ambassadeurs étrangers. Ils favorisent le parti libéral. Opinion de Gustave III sur la diplomatie. Conduite révolutionnaire de l'impératrice Catherine en Suède. Persécutions contre les royalistes. 22

CHAPITRE III.

Maximes inspirées aux honnêtes gens par la faiblesse. De la peur et du vrai courage. 55

CHAPITRE IV.

Chambre des députés en 1820. Renouvellement d'un cinquième. Je suis député du Calvados. Tableau de la Chambre et de ses usages. 68

CHAPITRE V.

Discussion sur les impôts provisoires. Je réponds à un ministre, et

je soutiens que les hommes sont tout dans un gouvernement. Je repousse le système du milieu politique suivi par les ministres. Discours sur l'existence d'une faction, sur son influence en Europe, et sur ses vœux clairement énoncés. *Pag.* 87

CHAPITRE VI.

Citation d'une pensée remarquable de M. Royer-Collard sur la souveraineté du peuple. Paroles qui me sont adressées par M. Benjamin Constant. Ma réponse. Comment *le Moniteur* était rédigé en 1792. Le parti libéral attaque toujours les royalistes, rappelle avec dérision l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand, étend son acharnement jusqu'à l'ancienne gloire de la France. Je lui réponds, et je cite la Campagne mémorable de Turenne en 1674. Nouvelle maxime des circonspects : union et oubli. 116

CHAPITRE VII.

Nouvelles preuves de l'existence d'une faction fortifiée par le gouvernement. Les ministres demandent la censure. Je suis nommé membre et rapporteur de la commission. 144

CHAPITRE VIII.

Graves inconvénients des Constitutions écrites. Elles sont un sujet de disputes interminables. Une Constitution écrite ne peut avoir de durée. On aurait pu néanmoins gouverner avec la Charte. Mais comment? Ma demande d'un comité sur le commerce et l'industrie. Proposition inconvenante sur les préfets. Je la combats. Le ministère diminue lui-même la considération des préfets, et leur ôte ainsi le plus grand moyen de servir le trône. Mon discours sur la marche du ministère. 166

CHAPITRE IX.

Session de 1822. Adresse de la Chambre des députés, improuvée par Louis XVIII. Discours de M. Delalot. Les ministres demandent la censure pour cinq ans. Je suis président et rapporteur de la commission. Elle avait des membres du côté droit, du centre et du côté gauche. Mon rapport est adopté par elle à l'unanimité. Il demandait fortement une loi spéciale sur les

journaux. Les ministres, instruits de cette unanimité, se retirent la surveille du jour où le rapport devait être fait à la Chambre. Nouveaux ministres. *Pag.* 208

CHAPITRE X.

Marche du nouveau ministère. Il s'attache au parti royaliste; il abandonne le funeste système de la bascule. Questions sur l'armée et ses dépenses. Congrès de Vérone. Retraite de M. Montmorenci, remplacé par M. de Chateaubriand. Guerre d'Espagne. Ses suites. Commission d'enquêtes sur les approvisionnements de l'armée. Je suis un des membres de cette commission. Conduite envers le roi d'Espagne, après son rétablissement. 220

CHAPITRE XI.

Nouvelles élections du Calvados en 1824. Je suis député de ce département. Le ministère a une grande majorité. Les libéraux sont réduits à quinze ou seize. Ce fut un malheur. Il amena la division des royalistes. Discours inconvenants sur les dons offerts pour l'acquisition de Chambord. Je le repousse, en citant l'immense patrimoine qu'Henri IV a joint à la couronne. Commerce, colonies. Conduite remarquable de la faction. Elle élève les facultés industrielles pour s'en faire un appui. Elle prépare ainsi la révolution de 1830. 248

CHAPITRE XII.

Avènement de Charles X au trône. Je suis chargé du rapport sur la liste civile. La division augmente entre les royalistes. Traité de Saint-Domingue. Plan proposé pour reprendre Saint-Domingue, avant le traité qui l'a cédé. La Chambre élective demande des débouchés pour le commerce. C'est la révolution qui a détruit le commerce de la France et augmenté celui de l'Angleterre. 272

CHAPITRE XIII.

Négociations avec l'Angleterre pour la reconnaissance des provinces révoltées de l'Amérique espagnole. 303

CHAPITRE XIV.

Loi relative à la restitution des biens des émigrés. Je suis nommé

par le roi pour la soutenir. Ma proposition en faveur du commerce et de l'industrie. Sur le crédit public. Observations sur la manière de faire les emprunts. La prétendue science du crédit n'est qu'un honteux charlatanisme. M. le comte Duhamel demande la diminution des discours écrits. Je soutiens sa demande. Opinion du roi sur ce sujet. *Pag.* 326

CHAPITRE XV.

Loi sur la presse. La division augmente parmi les députés royalistes. Discussion sur cette loi. Elle est adoptée par la Chambre élective; mais, après un simple rapport à la Chambre des pairs, elle est retirée par le gouvernement. Observations sur l'opinion publique. Proposition sur les outrages envers la Chambre. Discours d'Henri VIII au parlement d'Angleterre, sur les priviléges du parlement. Licenciement de la garde nationale de Paris. Disgrâce de MM. Hyde de Neuville et Ferdinand de Berthier. 377

CHAPITRE XVI.

Comités directeurs. Associations politiques. Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur ces associations. Réflexions sur l'incapacité, prouvée par les évènements, des ministères de la restauration. Dissolution de la Chambre des Députés. Nomination de soixante-quinze Pairs. De la finesse en politique. Nouvelles élections à la fin de 1787. Mon entretien avec le roi. 418

CHAPITRE XVII.

Nouveau ministère. Opinion de M. de Martignac sur les concessions de la couronne. Réfutation de cette opinion. Le ministère est encore changé. Du refus de la loi de finances. Le nouveau ministère craint ce refus. Ce qui s'est passé en Angleterre sur la proposition de refuser les impôts demandés. La Chambre est dissoute. Nouvelles élections. Du vote secret. Erreur d'un journal à ce sujet. 454

CHAPITRE XVIII.

Examen de cette assertion : les Bourbons ont été rétablis en France par les puissances étrangères. Observations sur les reproches adressés à Charles X. Conclusion de cet ouvrage. 491

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

LIVRE VII.

DEPUIS LE MOIS DE MAI 1816, JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur la marche du gouvernement en 1816, et jusqu'en 1820.

Je poursuis le dessein de rechercher les causes de nos révolutions.

Je commencerai la suite de cet ouvrage par déclarer que dans mon opinion personnelle, souvent écrite, et répétée à la tribune, quand il existe une faction dans un Etat monarchique, quand elle s'accroît, se fortifie, et triomphe en-

fin, ce n'est point aux factieux qu'il faut en attribuer la cause, mais aux ministres. Demander, sous un gouvernement imprévoyant et faible, qu'il n'y ait point de factieux, c'est demander que touts les hommes aient toutes les vertus imaginables, et même qu'ils ne prennent aucun intérêt à ce qui se passe sous leurs yeux, c'est demander une chose impossible. Je me rappelle que soutenant un jour cette opinion devant M. Malouet, de l'Assemblée constituante, il m'interrompit pour me dire : Vous ne croyez donc pas à la vertu? Je lui répondis : Je prends cette expression dans le sens des Romains. La vertu est la force. Je crois à la force mâle, constante des factieux pour renverser le gouvernement; et lorsqu'ils auront réussi, leur conduite sera honorée du nom de *vertu*. Je crois aussi à la force des royalistes, si le gouvernement marche à leur tête; à leur impuissance, si le gouvernement les abandonne; et s'ils succombent, leur vertu sera flétrie du nom d'*imbécillité politique*.

Je reviendrai souvent sur les fautes de mon parti. Je suivrai la maxime de Fénélon relative aux répétitions: « Il ne faut retrancher aucune des « répétitions par lesquelles il est essentiel de ra- « mener souvent le lecteur au point qui décide « lui seul de tout. » C'est au parti royaliste qu'un

royaliste doit dire des vérités. Que pourrai-je dire aux libéraux? « Vous aviez tort de profiter « des avantages que vous donnait la faiblesse des « ministres. S'ils perdaient la couronne, vous de- « viez la soutenir. Vous aviez des devoirs à rem- « plir, des serments d'être fidèles. Vous étiez « envoyés par la France pour soutenir la mo- « narchie constitutionnelle. » Le plus beau ser- mon sur ce texte ne serait qu'une niaiserie sentimentale qui ferait pitié aux hommes de ca- ractère, et ferait rire les libéraux. Tout gouver- nement a des ennemis. Il en est ainsi dans touts les temps, dans touts les pays. Si ces ennemis se réunissent, forment une faction et travaillent contre le gouvernement, il y a une cause. Quelle est-elle? si ce n'est l'incurie des ministres qui, au lieu d'arrêter les progrès de la faction dès le commencement, la laissent s'accroître et se forti- fier. Je crois impossible d'assigner une autre cause. Elle exista pendant toute la restauration. Je le prouverai dans les chapitres suivants, comme je l'ai prouvé dans les chapitres précédents; et si je le prouve, il en résultera nécessairement que la révolution de 1830 n'a été que la suite inévitable de la conduite des ministres pendant toute la restauration. Tel homme fortement at- taché à la faction, l'aurait été plus encore au

gouvernement, s'il avait marché dans des voies grandes et fortes. Toutes les âmes énergiques se seraient ralliées à lui. Un gouvernement fort ne fait pas autre chose qu'entraîner les hommes qui lui ressemblent. Sous lui, les esprits inquiets se lassent bientôt de conspirer. Ils craignent, et se taisent.

Lorsque la faction politique, qu'on a laissée s'accroître et se fortifier, n'est arrêtée par aucune loi, et viole envers les personnes les engagements les plus sacrés du pacte social, lorsqu'elle conseille les forfaits et se porte au crime, c'est alors qu'elle est coupable et mérite l'exécration des peuples. Mais il ne faut pas que cette juste indignation soit la pensée unique, et qu'elle empêche de voir et de se rappeler que la faiblesse et l'incapacité des ministres ont été les premières et peut-être les seules causes du triomphe de la faction.

Si le grand changement fait aux lois de l'Angleterre amène une révolution, quelle en sera la cause, si ce n'est la conduite du ministre principal et dirigeant? Après cent cinquante ans d'une prospérité et d'un accroissement de puissance inouis dans les fastes d'Angleterre, il ose renverser d'antiques usages. Nous verrons si l'ébranlement qu'il imprime à sa patrie pourra s'arrêter.

Quand je parle de la conduite de nos ministres, je supplie de bien comprendre qu'il ne s'agit que de la marche politique qu'ils ont suivie. Je reconnais autant que leurs amis mêmes les vertus privées, et même publiques qui brillaient en eux, je ne considère que le système qu'ils ont suivi. Et encore faut-il distinguer les ministres dirigeants de ceux qui ne pouvaient s'occuper et ne s'occupaient effectivement que de leur ministère particulier. En vain, par exemple, le ministère de la guerre, lorsqu'il était conduit par M. de la Tour-Maubourg, présentait à l'armée et à la France toutes les vertus publiques, l'attachement à sa patrie et à son roi, le dévouement le plus absolu à tous les devoirs, la probité la plus sévère; en vain on y voyait un guerrier couvert de blessures, environné de tout ce qui peut donner la considération publique, et inspirer à ses compagnons d'armes le désir de se rallier sincèrement au trône des Bourbons; tout cela ne pouvait que prêter un appui indirect à la marche générale du gouvernement. M. de la Tour-Maubourg entrait dans un système commencé, suivi, avec persévérance, par une direction politique qu'il ne pouvait changer. Il ne pouvait qu'inspirer à l'armée l'esprit dont il était animé. C'était beaucoup sans doute, mais cela ne pouvait

détruire les effets du système ministériel, s'il tendait à l'affaiblissement de la monarchie. Dans touts les Etats, a dit Montesquieu, il y a une allure générale de qui tout le reste dépend.

M. le comte Roy, ministre en même temps que M. de la Tour-Maubourg, était connu par sa défense généreuse des familles des fermiers-généraux si lâchement assassinés; il avait étonné Bonaparte pas sa courageuse résistance à une entreprise illégale; il avait déployé dans la Chambre de 1815 les principes décidés qu'il professait en faveur de la monarchie; et si le système suivi avait dépendu de lui, l'énergie de son caractère lui aurait imprimé une marche différente. Il fit un très-grand bien par la forme légale qu'il imposa aux emprunts, bien différente de ces emprunts inconcevables faits précédemment, et dont je parlerai bientôt.

Je supplie donc de ne pas oublier que dans tout ce que je dis du ministère, je sépare toujours les vertus publiques et privées des ministres, de la marche politique du gouvernement, et que j'en sépare surtout les ministres qui n'ont pu donner aucune direction générale au mouvement des affaires, et bien moins encore changer la direction dans laquelle on s'était enfoncé. La possibilité d'en sortir ne pouvait appartenir qu'aux

seuls ministres, ouvertement soutenus d'un crédit déclaré auprès de la couronne, et dont le caractère personnel, autant que le pouvoir, entraînait le mouvement général.

D'après le récit qu'on vient de lire de tout ce que j'ai fait pendant mon ministère, on peut juger de mes principes et de ma conduite. J'y suis entré dans des circonstances extraordinaires. Le roi revenait une seconde fois dans son royaume, mais après le renversement du dominateur qui deux fois perdait la couronne. Une faction puissante, après avoir bouleversé la France, venait de trahir Louis XVIII. A cette faction s'étaient jointes, mais par des motifs bien différents, une armée ulcérée par ses défaites, et une foule immense de mécontents; et tout cela au milieu de la nation la plus mobile. En même temps le parti royaliste se signalait par l'ardeur la plus vive en faveur du trône. Une Chambre élective se montrait dominée par les mêmes sentiments. J'ai cru qu'étant ministre du roi, je devais m'appuyer sur le parti royaliste, que toutes mes paroles, toutes mes circulaires, toutes mes actions devaient être empreintes des sentiments d'un sujet fidèle à son roi, et d'une résolution bien déterminée de combattre la faction, et de lui ôter toutes ses espérances. Telle a été le principe de ma conduite.

Avais-je raison de voir cette faction, de l'observer, de tout préparer pour la combattre? D'autres ministres avaient-ils raison de repousser mes craintes, de ne voir que les fautes du parti royaliste, et de fermer les yeux sur son dévouement? Il me semble que cette question a été résolue par les évènements.

D'abord, ce que j'ai cité de la correspondance de M. le duc d'Angoulême et de celle de M. le comte de Chabrol, prouve qu'ils avaient connu à Lyon, dès le mois de janvier 1816, les premiers mouvements des révolutionnaires. Ensuite sont venus successivement la conspiration de Grenoble, l'assassinat d'un fils de France, la conjuration du Jura, les mouvements séditieux de Brest, les tentatives d'une révolte dans Paris, qu'elles agitèrent pendant plusieurs jours; la conjuration préparée dans le sein même de l'armée; celle de Vincennes, jugée par la Cour des pairs; celle de Béfort; l'entreprise contre les jours d'une princesse dépositaire de l'espoir de la France; l'explosion hardie d'un attentat dans le palais même du roi; l'entreprise contre Saumur, les barricades en 1827 dans Paris; tout cela précédé, accompagné ou suivi des révoltes de Naples, de Turin, de Madrid et de Lisbonne, de l'ébranlement de quatre trônes où sont assis des

princes catholiques, dont deux de la maison de Bourbon.

Je ne me trompais donc pas, en voyant, dès 1815, la faction toujours agissante, toujours prête à recommencer ses attentats. Mes pensées, mes craintes précédèrent celles que manifesta la Cour royale de Paris, quand elle disait à Louis XVIII : « Les magistrats qui font une étude pénible de « la marche des passions et du crime, ont re- « connu que les coupables, déjà frappés du glaive « de la loi, n'étaient que des agents subalternes. « Ils ont dû croire, *ils croient qu'il existe des « chefs ennemis du trône, de la légitimité des « rois et de votre auguste maison.* La France, « opprimée pendant vingt-cinq années, et tou- « jours attachée à son roi, réclame *toute l'action* « de la puissance royale. »

Que signifiait cette phrase, si ce n'est : la puissance royale n'a pas assez d'action? Or, qui était chargé de l'action, si ce n'étaient les ministres?

C'était précisément *cette action* que j'opposais sans cesse à la faction, et pour laquelle je préparais des moyens assurés, comme on l'a vu, par mes ordres et mes circulaires; et c'était cette action continuelle qui déplaisait à M. de Richelieu, et qui inspirait à mes ennemis ce violent mécontentement qu'ils ne pouvaient dissimuler.

Les mêmes sentiments animaient le conseil municipal de Bordeaux, quand il disait au roi: « Votre bonté paternelle ne touche point cette « faction implacable. *Sa haine contre les Bour-* « *bons* s'accroît même des pardons que vous lui « accordez. *Elle poursuit en vous* les victimes « qu'elle a déjà faites et la vengeance des bien- « faits qu'elle tient de vous. »

La France entière exprima les mêmes sentiments, et les pages du *Moniteur* étaient pleines d'adresses inspirées par les craintes qui avaient motivé toute ma conduite, et par les principes que j'avais constamment suivis pour affermir l'autorité royale. La conduite des ministres qui m'étaient opposés avait dû faire renaître les espérances de la faction. La correspondance privée qui partait de Paris, allait à Londres et en revenait, était évidemment inspirée ou approuvée par des hommes puissants, puisqu'elle était faite dans leur intérêt, sans être démentie par eux. Elle a préparé et justifié tout ce que nous avons vu de plus déplorable. Il suffisait de cette correspondance pour prévoir les évènements.

J'ose croire que le plan que j'ai constamment suivi, sans violer aucune loi, aurait empêché les évènements que je viens de retracer, parce qu'il aurait enlevé toute espérance de succès à la fac-

tion révolutionnaire. La France n'aurait vu alors que des partis, et point de factions; on n'aurait pas accusé des ministres d'affaiblir, de détruire l'autorité royale; accusation dont la seule idée est déplorable dans une monarchie où les serviteurs de la couronne ne sont institués par la loi, ne sont choisis par le roi que pour garantir et affermir la stabilité du trône.

Je plaignais sincèrement M. de Richelieu. J'ai fait cent tentatives pour me rapprocher de lui, verbalement, par lettres et par ses amis; mais je ne pouvais renoncer à mon principe fondamental, qui consistait à m'identifier au parti royaliste, et à ne jamais l'abandonner. C'était là ce qu'il appelait avoir une tête de fer. Je puis assurer que jamais, tant que j'ai été son collègue, je n'ai dit un seul mot contre lui, ni au roi, ni aux princes, ni à qui que ce fût, excepté ce que je dis à M. le chancelier, lorsqu'il fut témoin de l'étrange scène dans le cabinet du roi. Un moment après, je travaillai avec le roi : il m'eût été bien facile de lui tout dire, et d'invoquer le témoignage de M. le chancelier; je n'en eus seulement pas la pensée. Je croyais que M. de Richelieu souffrait d'une maladie intérieure, et surtout qu'il était cruellement travaillé par la triste position dans laquelle il s'était placé. Ses

actions politiques n'étaient point d'accord avec ses sentiments ; son attachement personnel à la Russie était cause que l'on faisait sans cesse intervenir l'opinion de cette puissance dans les affaires de la France ; c'était un sujet continuel de conversations, révoltant pour les âmes françaises. La correspondance privée adoptait ces idées indécentes, et *le Conservateur* les repoussa depuis avec beaucoup de force. On ne saurait croire combien cette malheureuse idée influa sur les destinées de la France. Cela n'empêcha point cette même correspondance de dire, lorsque M. de Richelieu sortit du ministère, qu'*il avait cédé uniquement au sentiment de son incapacité.*

Ou M. de Richelieu était frappé d'une incapacité réelle pour gouverner, et suivait les inspirations d'une coterie ; ou il avait de la capacité, conduisait et maîtrisait les évènements. S'il était incapable, le choix d'un tel ministre était bien déplorable ; s'il était habile, il a donc amené volontairement l'état de choses que nous avons vu ; car l'habileté consiste à prendre et suivre une marche de gouvernement qui amène inévitablement un état de choses correspondant à la marche que l'on suit : si l'état des choses est précisément l'opposé de ce qu'on a dû chercher, il y a

eu incapacité. Or, M. de Richelieu a dû chercher l'affermissement de la monarchie et l'impuissance de la faction; mais le contraire est arrivé sous ses deux ministères : donc il faut en accuser son incapacité.

Dans touts les maux politiques que souffre un Etat, ou dont il est menacé, il faut toujours remonter à la source; il serait absurde de chercher le remède sans connaître la source du mal. Or, la France était cruellement travaillée par une faction; voilà une chose évidente. La restauration du trône des Bourbons était le triomphe de la monarchie contre la faction; cela est non moins évident. Mais pourquoi cette faction s'est-elle réveillée, a-t-elle poursuivi ses desseins avec audace? Il y a certainement une cause particulière de son réveil et de son audace. Quelle est-elle, encore une fois, si ce n'est la conduite des ministres?

Voyez ce qui se passe en Angleterre. Qui donc a réveillé le parti libéral? Qui lui a donné de vastes espérances et promis une loi conforme à ses désirs? Qui, si ce n'est le ministère de lord Grey?

A la seconde restauration, les choses furent faites avec une débile faiblesse. On perdit le fruit de la clémence, parce qu'elle ne se mani-

festa point avec grandeur; elle paraissait craindre, et non pardonner, ne pas oser se venger, et non s'élever au-dessus de la vengeance.

Il eût été facile de tout rallier sur les choses qui intéressaient l'honneur indivisible de la couronne et de la nation : il suffisait de montrer par ses paroles, par ses actions, que cette grandeur était la pensée dominante du gouvernement; elle serait bientôt devenue la pensée générale, et dès lors elle eût été le ciment qui aurait uni la couronne à la nation.

Il est facile de voir que, dans l'attaque comme dans le succès, la faction a toujours déployé, manifesté une idée principale; c'était un combat opiniâtre contre le parti royaliste. Cette idée dominante devenait une bannière sous laquelle on se ralliait, à laquelle on se reconnaissait; ce fut le vrai ciment de la faction. Mais le ministère ne conçut pas même l'ombre d'une pensée principale : que dis-je? il eut une pensée principale; mais elle était contraire à la monarchie, puisqu'elle était contraire au parti royaliste.

A la seconde restauration, dans un moment où le cri général demandait un gouvernement fort, on vit se former et s'étendre le système le plus inconcevable. Sous un roi, des ministres se déclarèrent les ennemis des royalistes, et rani-

mèrent des espérances qui s'affaiblissaient touts les jours. Etouffer les nobles pensées monarchiques, ou ranimer les pensées révolutionnaires, sont une seule et même chose. Touts les fonctionnaires royalistes, ceux qui s'étaient conduits avec le plus d'énergie furent destitués; MM. de Feltre et Dubouchage furent remplacés.

M. de Talleyrand avait eu une conduite bien différente après la seconde restauration : l'ordonnance relative à la Chambre des pairs, celle qui supprimait les journaux existants pour en créer d'autres, les fonctions électorales confiées à des électeurs nommés par le roi, la liste des hommes qui avaient le plus combattu la royauté, tout cela prouve combien alors sa marche fut monarchique et différente de celle de M. de Richelieu.

Mais encore si l'action d'accabler les royalistes avait seule relevé les révolutionnaires, si les ministres s'étaient bornés à ce jeu honteux de la bascule : mais ils ont porté les choses bien plus loin; ils ont fait des lois pour les révolutionnaires; ils les ont arrachées aux Chambres; et les premières bases de ce système ont été posées sous la présidence de M. de Richelieu. La faction s'est réveillée, parce qu'on l'appelait; elle a grandi, elle a marché de succès en succès : elle devait se conduire ainsi, puisqu'on l'a encouragée.

Je ne raisonne jamais en politique que d'après les passions des hommes. Elle n'a pu se ranimer sans étendre son influence ; quatre trônes furent ébranlés, et, ce qui est mille fois plus déplorable, furent avilis et dégradés. Tout partait de Paris ; tout marchait en même temps que les conspirations qui éclataient en France ; aussi un ministre anglais disait-il : « La faction agit partout avec une sympathie effrayante. »

Je sais fort bien qu'après l'assassinat d'un fils de France, lorsqu'un déchaînement général se manifesta contre M. Decazes, on prétendit, pour disculper M. de Richelieu, que M. Decazes avait été premier ministre de fait pendant cinq ans ; mais M. de Saint-Aulaire, dans un écrit en faveur de M. Decazes, soutint qu'il était inexact de dire que pendant cinq ans il avait seul dominé toutes les affaires de la France ; M. de Richelieu les dominait donc avec lui. Et remarquez combien était honteuse pour M. de Richelieu l'accusation portée contre M. Decazes, et à laquelle répondait M. de Saint-Aulaire ; car pour justifier M. de Richelieu, on disait qu'il avait laissé M. Decazes le maître du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, je dois dire qu'à la fin de 1815 et au commencement de 1816, M. Decazes n'influait sur l'ensemble des affaires que par les

détails de son ministère; que la plupart de ces détails n'étaient connus que de lui; qu'il paraissait inquiet; qu'il était alarmé de tout ce qui se disait contre lui dans la Chambre des députés, après sa circulaire sur les cours prévôtales, et après l'évasion de M. de Lavalette : mais dès l'instant que M. de Richelieu commença à montrer son mécontentement personnel contre les royalistes, à les séparer de la cause royale, à soutenir ouvertement les hommes d'une opinion contraire, dès lors la marche de M. Decazes fut plus hardie, plus assurée; une étroite union se forma entre ces deux ministres. Je prévis la dissolution prochaine de la Chambre des députés, et je remis au roi des Mémoires sur les suites funestes que cette dissolution entraînerait avec elle.

Aussitôt après la session de 1815, commença cette suite non interrompue de persécutions contre les royalistes. Les fonctionnaires publics destitués, les écrivains royalistes traduits en jugement signalèrent ces temps extraordinaires. C'était sous la présidence de M. de Richelieu. Ce n'était pas de sa part un système; il était incapable de combiner un système quelconque; mais ce fut la suite de ses préventions et de sa faiblesse à suivre les impressions qu'on lui don-

nait. Persécuter les royalistes sous un roi, et u
roi dont le frère avait été lancé du trône sur l'é
chafaud, est une chose si étrange, si inconceva
ble, qu'elle n'a pu être imaginée et suivie par u
ministre de ce roi, comme l'on invente et l'o
suit un plan de conduite. La fougue de l
passion a pu seule non enfanter un tel plan
mais conduire insensiblement à des démarches
à des actions dont chacune était la suite iné
vitable des précédentes. M. de Richelieu ne s'a
percevait pas de la liaison qui existait entre l
évènements et la marche qu'il avait adoptée
mais quand il s'en serait aperçu, il n'aurait p
revenir sur lui-même par un temps d'arrêt vi
goureux, la chose du monde qui demande l
plus de force dans le caractère.

Au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverain
furent alarmés par les nouvelles élections de l
France; le nom de M. de Lafayette surtout le
frappa. Ils témoignèrent leurs craintes à M. d
Richelieu; il promit une marche ferme et déci
dée, qui arrêterait les progrès de la faction. Se
promesses étaient publiques; et quand il revin
à Paris, tout le monde était dans l'attente de leu
exécution. Que fit-il? il quitta le ministère. I
eut, disait-on, des attaques de nerfs qui ne lu
permirent pas de conserver ses fonctions. Il au

rait été bien étonné s'il avait entendu ce que ses amis même disaient de lui.

Un nouveau ministère est formé ; M. Decazes réunit la présidence du conseil à l'intérieur et à la police. On vit de nouvelles persécutions contre les royalistes ; et M. de Chateaubriand fut rayé de la liste des ministres d'Etat, parce qu'il avait publié un excellent ouvrage politique. M. Michaud, qui avait si bien servi la cause du roi, perdit, par une ordonnance motivée, le titre d'*imprimeur du roi.* M. Bergasse fut traduit à la Cour d'assises, pour un ouvrage sur la propriété.

M. Decazes est renvoyé après l'attentat du 13 février 1820. Le 20 du même mois, M. de Richelieu reprend la présidence, sans aucun ministère, afin sans doute de se réserver l'entière liberté des méditations politiques, et de n'en être distrait par aucun détail.

Il est assez remarquable que le même jour vit nommer M. Decazes duc, ministre d'Etat, ambassadeur en Angleterre ; il était déjà pair de France et cordon bleu. L'ordonnance qui nomme M. de Richelieu est ainsi conçue : « Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat *au département de l'intérieur.* » Elle est signée : Le ministre des affaires étrangères, PASQUIER. C'est

le premier exemple qu'un ministre ait été nommé sur le rapport d'un autre ministre.

M. de Richelieu, nommé président du conseil, huit jours après l'assassinat du duc de Berri, dans un moment où des adresses de douleur et d'indignation arrivaient de toutes les parties de la France, paraissait devoir à la nation d'exprimer ses sentiments et ceux du ministère sur l'exécrable attentat; il ne s'y détermine que le 4 avril, par une circulaire adressée aux lieutenants-généraux des divisions, aux préfets et aux procureurs-généraux, c'est-à-dire quarante-quatre jours après l'affreux jour : et remarquez que, pendant ce long et inconcevable intervalle, les journaux, les discours de la faction ne cessaient de répéter que l'assassinat du duc de Berri était un crime isolé; qu'il n'avait été inspiré par aucun parti, par aucune faction. Toutes les adresses des Cours royales et des provinces disaient le contraire. Relisez le discours que j'ai cité de la Cour royale de Paris.

La première phrase de cette circulaire de M. de Richelieu annonce qu'il écrit au sujet de deux lois adoptées par les Chambres, et qui servent de prétexte pour agiter les esprits. On y parle ensuite des trames, des machinations des factieux et de leurs fureurs; on voit dans ces fureurs la cause de l'attentat; et cette partie de la circulaire est

très-forte. Eh bien ! la différence entre M. de Richelieu et moi, c'est que je voyais tout cela, quand il ne voyait rien ; que je voulais réduire la faction à l'impuissance, quand il lui rendait, sans le vouloir, toutes ses espérances. Je ne doute pas que le chagrin qu'il en ressentait n'ait causé sa mort prématurée, et le genre de sa mort : c'est le plus grand éloge que l'on puisse faire d'un homme à qui l'on ne pourrait, sans injustice, à cause de son incapacité, reprocher sa conduite politique. Il ne connaissait ni la révolution, ni les choses, ni les hommes ; il motivait ainsi ce mot d'un autre ministre : « C'est l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée. » Si, avec la longue expérience que j'avais de la révolution ; si, avec la fixité de mon caractère, j'avais suivi la même marche que lui, j'aurais été, non pas un homme inhabile, mais un ministre exécrable.

CHAPITRE II.

Dissolution de la Chambre de 1815. Elections. Le ministère est subjugué par les libéraux; mais ceux-ci ne peuvent encore entraîner les électeurs. La monarchie devait périr. Pourquoi? Assassinat du duc de Berri, le 13 février 1820. Retraite de M. Decazes. On ôte au frère du roi le commandement des gardes nationales de France. Ignorance des ambassadeurs étrangers. Ils favorisent le parti libéral. Opinion de Gustave III sur la diplomatie. Conduite révolutionnaire de l'impératrice Catherine en Suède. Persécutions contre les royalistes.

Je sortis du ministère, convaincu que la monarchie des Bourbons était perdue, non par la faiblesse que la Charte imprimait au gouvernement, mais par la débilité qu'il prenait en lui-même; car j'ai toujours soutenu qu'elle renfer-

mait touts les éléments de force nécessaires, et que d'ailleurs tout dépendait de la manière de gouverner. Les lois et tout ce qui constituait la monarchie, étaient les mêmes en France, sous Henri III et sous Henri IV. Rappelez-vous combien grande fut la différence du gouvernement sous ces deux monarques. Les lois de touts les peuples renferment des moyens de gouverner, puisque nous voyons sans cesse dans l'histoire, des princes relever tout à coup des Etats tombés dans la décadence, et d'autres princes, même leurs successeurs, sans que les lois soient changées, précipiter leurs Etats dans la honte et dans la ruine.

A l'instant des élections, à la fin de 1816, je ne fis aucune démarche pour être nommé; mais quelques électeurs de Marseille pensèrent à moi. J'appris que j'étais repoussé par le commandant militaire, dévoué aux volontés de M. de Richelieu. J'eus aussi contre moi la prudence des principaux électeurs et du préfet, à qui j'avais donné cette préfecture. M. Decazes était alors tout puissant. J'écrivis de ne pas même prononcer mon nom. J'avoue qu'il y avait dans ma détermination une certaine faiblesse. Après cinq proscriptions, je désirais le repos, et je ne voulais pas me trouver dans une nouvelle catastrophe, que je

prévoyais avec certitude, sans pouvoir préciser ni le moment, ni la manière dont le trône s'écroulerait sous tant de fautes accumulées par une imprévoyance insensée.

L'opération la plus importante du ministère, à la fin de 1816, fut la dissolution de la Chambre des députés. On a vu que je l'avais prévue, et que j'ai fait pour l'empêcher tout ce qui pouvait dépendre de moi. Elle avait elle-même, par son imprudence, provoqué cette dissolution. Cela est certain. Mais une faute de conduite, quelque funeste qu'elle fût, n'empêchait pas que presque touts ses membres ne fussent décidément royalistes. Comment un roi pouvait-il arrêter ses réflexions sur une autre chose que cette idée si simple? Ils sont royalistes. Moi, roi, j'éloigne de moi une Chambre qui m'est dévouée par ses sentiments. Au lieu d'en conserver les quatre cinquièmes, je vais appeler une Chambre nouvelle. C'est une Chambre nouvelle, sans expérience, qui a détruit la monarchie en 1789 et 90; une autre nouvelle a achevé son ouvrage en 1792, et a conduit mon frère à l'échafaud; une nouvelle encore a couvert la France de larmes et de sang. J'en ai une aujourd'hui dominée par les plus nobles sentiments, et qui par cela seul produit le plus grand bien; et je vais la dissoudre! Je

m'expose à voir près de moi des hommes tout différents. Car cette dissolution doit ranimer nécessairement en France des sentiments opposés aux sentiments de ceux que je renvoie, de ceux que je déclare par cela même contraires à mes opinions, à mon gouvernement. Voilà le danger auquel je m'expose.

Comment Louis XVIII ne se rappelait-il pas tout ce que je lui avais dit et écrit? Je prie le lecteur attentif de relire la phrase que j'ai citée à Louis XVIII, dans laquelle M. le comte de Chabrol a prédit les suites de cette dissolution. Le roi aurait dû voir au moins la passion qui animait des ministres contre cette Chambre, et même contre le parti royaliste. Son élévation devait le rendre inaccessible à de semblables passions, et plus encore son âge, son expérience, et le souvenir de son exil et de ses longs malheurs? On a souvent répété que le roi ne pouvait gouverner avec la Charte. Je demande si elle lui avait dit de renvoyer une Chambre royaliste, et de combler ainsi de joie les hommes opposés au parti royaliste, et par conséquent au trône. Mais heureusement, et malgré cette faute, les royalistes conservaient encore cette chaleur que leur avaient inspirée les deux restaurations. Les élections furent meilleures qu'on ne l'espérait;

les efforts de leurs adversaires, quoique secondés par la conduite du gouvernement, échouèrent dans le plus grand nombre des colléges; mais c'était toujours un grand mal d'avoir mis les partis en présence, d'avoir montré aux libéraux à quel point ils pouvaient séduire et entraîner le gouvernement.

Remarquez attentivement que les libéraux alors n'entraînaient pas l'opinion des électeurs; mais qu'ils subjuguaient le gouvernement. Vous verrez leur force aller toujours en croissant, jusqu'en 1827, qu'ils subjuguèrent les électeurs, mais en profitant des fautes du gouvernement. Je vous prie de bien remarquer ce moment si important, et cette situation qui préparait des résultats inévitables: *les libéraux subjuguant le gouvernement, sans pouvoir encore entraîner les électeurs.*

Voilà donc, en 1816, le parti royaliste encore plein de vie et de chaleur; dans dix années, vous le verrez entièrement changé et divisé. Que dirai-je? vous le verrez, dans un extrême aveuglement, s'unir dans les élections au parti qu'il avait combattu jusqu'alors. Qui peut avoir amené cet étrange, cet inconcevable résultat, si ce n'est le gouvernement? Eh quoi! l'histoire nous montre toutes les nations se précipitant dans la route

que leur imprime le pouvoir; nous voyons un Henri VIII, une Élisabeth façonner à leur gré le peuple le plus vigoureux, un Cromwell le dominer, Gustave III relever en quelques jours un trône plongé dans l'abjection, Charles V, Henri IV, Louis XIV tout changer à leur seule apparition, Bonaparte maîtriser touts les partis; et l'on n'attribuera pas au gouvernement de nos quinze années les choses si étranges que nous avons vues, le découragement, la désunion des royalistes, la puissance et le triomphe d'une faction!

Et revenant sur la dissolution de la Chambre de 1815, je vous dirai : Toutes les catastrophes ont toujours une dernière cause, qui suit toutes les autres, et achève ce que les causes précédentes ont commencé.

La dissolution totale de l'Assemblée constituante a précipité Louis XVI du trône; la dissolution de la Chambre de 1815 a préparé le découragement des royalistes et fortifié les libéraux; la dissolution d'une autre Chambre, en 1827, dans laquelle le gouvernement avait la très-grande majorité, et au milieu de la plus extrême fermentation des esprits, a imprimé une violente secousse au trône; et enfin une dernière dissolution, en 1830, a donné le dernier ébran-

lement. Tous les évènements qui ont porté le dernier coup à la monarchie ont été pendant quatorze ans la suite et l'effet de ces trois dernières dissolutions.

Je n'écris point des choses vagues, je ne fais point de phrases déclamatoires, suivant la maladie de notre temps; je dis des choses positives, je remonte aux causes.

Ces causes étaient toutes des *concessions* exigées par la démocratie, et accordées par la faiblesse des ministres. Ces *concessions* mirent le parti démocratique en état de profiter de l'avantage immense que lui offrirent les dissolutions dont je viens de parler.

Pendant les cinq années que j'examine dans ce moment, la conduite des ministres diminuait touts les jours la force de l'autorité royale. Combattus par les royalistes, ils étaient soutenus par les libéraux dans les choses et dans les lois qui affaiblissaient l'autorité royale, et repoussés par eux dans les choses qui ne remplissaient pas leurs espérances. Placé ainsi entre les deux partis, le ministère n'avait plus pour lui qu'un petit nombre d'hommes attachés personnellement à soutenir son autorité, pour leur intérêt particulier. Il venait d'en augmenter le nombre par la scandaleuse distribution de ses faveurs pécu-

niaires dans l'emprunt de 14 millions. Je détaillerai bientôt cette indigne opération.

Par leur système, les ministres étaient à la fois les hommes du roi et les tribuns du peuple. Ils suivaient l'exemple que leur avait donné M. Necker, ils étaient dans la même position; ils avaient par conséquent placé le roi dans la position d'où son malheureux frère fut précipité dans un abîme.

A ces causes fécondes et toujours agissantes, se joignait la conduite d'étrangers influents, profondément ignorants des grands intérêts de l'ordre social en Europe. M. Fiévée a dit avec raison dans *le Conservateur :* « J'ai toujours cru qu'au-
« cun cabinet de l'Europe n'avait connu et ne
« connaissait la révolution française. » Il ajoute :
« On n'aurait jamais pu prévoir que le rétablis-
« sement des princes légitimes, que ce parti
« unique serait pris par nécessité et non par cal-
« cul, et que tout le temps perdu en demies
« mesures *donnerait par les faits un nouvel as-*
« *cendant aux doctrines de la révolution.* Ef-
« fectivement, l'Europe entière s'est coalisée; les
« Bourbons sont revenus deux fois aux acclama-
« tions de l'immense majorité des Français; et
« non seulement l'esprit de la révolution domine
« encore touts les intérêts de la France, mais il

« s'étend bien au-delà de nos frontières, et me-
« nace hautement ceux qui n'ont su le vaincre
« *qu'autant qu'il se présentait armé.* »

Ces réflexions étaient frappantes, et le sont bien plus encore depuis la révolution de 1830.

La plus grande erreur de cette diplomatie, avec ses longs protocoles en style embrouillé, a été de croire travailler à l'affermissement des trônes, en flétrissant celui des Bourbons. Rien ne pouvait flétrir à la fois touts les trônes plus que ne l'avait fait le traité de Paris, et les honteuses stipulations de ses pages, et la défense signifiée au gouvernement français de ne jamais rétablir les fortifications d'Huningue. Et j'ai entendu, ô honte ineffaçable! des Français faire un sujet de gloire à un ministre de ce déplorable traité, et vanter son crédit sur l'empereur Alexandre. Il est vrai que c'étaient des hommes d'esprit, dont rien ne peut étonner. Mais, tandis qu'ils parlaient ainsi, les Français qui conservaient quelque fierté annonçaient les malheurs inévitables toujours produits par les choses honteuses.

Les monarques n'ont pas conçu alors combien l'éclat et la force de leurs trônes dépendaient de la dignité de la couronne de France; mais, quand ensuite ils ont vu quatre trônes ébranlés à la fois,

la mutinerie près d'eux, et tout cela partir de la France, partir de la marche suivie par un homme qu'ils avaient placé et soutenu dans le ministère français, croyez-vous que leurs ministres aient ouvert les yeux sur cet immense intérêt social de l'Europe? Non; ils sont toujours restés dans le même aveuglement.

Je n'ai rien vu de si extraordinaire que cette diplomatie : elle a été une des causes de la route si funeste suivie par le duc de Richelieu; elle se permettait des plaisanteries contre le parti royaliste; elle riait de ses alarmes, et appelait ses nobles sentiments des exagérations, comme le marquis de Bonnay, diplomate de même force. Pauvres hommes! qui ne se doutaient pas que leurs dîners, leurs fêtes, leurs plaisanteries seraient bientôt suivis de tempêtes effroyables jusque dans la Russie, en face des empereurs Alexandre et Nicolas.

Les évènements n'ont que trop prouvé qui d'eux ou de nous, de nos alarmes qu'ils disaient exagérées, ou de leur prévoyance que nous disions aveugle, de nos gémissements ou de leurs moqueries, lisaient mieux dans l'avenir; ils osaient y joindre la menace. En 1816, j'ai entendu répéter la sentence prononcée par l'un d'eux : « Nous serons obligés de mettre *dans*

« *notre protocole* les exagérations du parti roya-
« liste. » Cette menace faisait pâlir ceux qui l'a-
vaient entendue, et qui la répétaient. C'étaient
de braves gens, bien doux, bien modérés : étaient-
ce des hommes ? Je l'ignore.

Gustave III, écrivant à un de ses ambassa-
deurs, fait des phrases à grands mots et em-
brouillés, sans aucun sens positif; et il ajoute:
« Eh bien ! n'ai-je pas bien attrapé le langage
« de la diplomatie ? Si vous y comprenez un
« mot, vous êtes bien habile. Pour moi, qui
« vous écris ces belles phrases, je n'y comprends
« rien. Cependant, voilà une grande partie du
« profond sçavoir de ces messieurs. »

C'est un plaisir de voir un roi d'un grand ca-
ractère juger ainsi cette science des diplomates.
Il aurait dit bien autre chose, s'il avait vu ceux
dont je parle, lui qui, dès les premiers jours de
la révolution, la jugea si bien. Il écrivait : « Cette
« révolution étonnante va jeter toute la politique
« de l'Europe dans le chaos. »

Loin de s'élever aux plus hautes considéra-
tions, d'avoir l'œil toujours fixé sur l'ordre so-
cial de l'Europe, sur le repos des peuples, si
dépendant du repos de la France; bien loin de
rendre respectable aux regards des Français le
retour de Louis XVIII, ces diplomates sem-

blaient chercher touts les moyens de le flétrir: ils n'étaient occupés qu'à arracher de misérables sommes pour les grands et les petits Etats; qu'à retrancher nos frontières, et ajouter à des stipulations d'argent des clauses ignominieuses pour le trône, et injustes envers un peuple qui concourait à la paix générale, en rétablissant ce trône, envers un peuple à qui le généralissime des alliés avait dit dans sa proclamation : *Nous ne faisons pas la guerre au peuple français, mais à Bonaparte.* Et après cette déclaration, on le traitait en peuple ennemi, en peuple conquis, tandis qu'il ouvrait aux alliés ses places fortes!

Pas un de ces diplomates n'éleva ses pensées aux grandes considérations de l'ordre social en Europe. Ce qui montre la faiblesse d'une tête chargée de grandes affaires, c'est de ne pas voir le point principal, le point menaçant, le point d'où l'orage peut encore partir; c'est de ne pas apercevoir les éclairs qui brillent à l'horizon.

Tel était l'aveuglement de cette diplomatie, qu'elle ne s'apercevait pas qu'après des efforts inouis pour combattre un peuple qui, tantôt par l'anarchie, tantôt par les victoires, ébranlait l'ordre général de l'Europe, elle allait, après le succès, contre le but qu'elle s'était proposé, non

seulement en blessant ce même peuple dans le moment où il revenait à des idées différentes, mais encore en favorisant chez ce peuple un système de gouvernement qui relevait la démocratie. Un ancien adage dit avec bon sens : *La fin couronne l'ouvrage.* C'est dans la fin de nos actions, comme dans la conclusion d'un discours, que s'en montrent le mérite et la beauté. Ne pas achever un ouvrage commencé si péniblement, prouve une faiblesse de vues et une légèreté d'esprit inconcevables dans des hommes qui se donnent toujours un air de prudence et de profondeur.

M. de Metternich gouverne sans doute avec habileté les Etats de l'Autriche, puisqu'ils jouissent de la plus grande tranquillité. J'admire ses talents et sa haute capacité ; mais il fut toujours plongé dans cette grave erreur sur la France, qu'a signalée M. Fiévée dans le passage que je viens de citer. Il n'a jamais connu la force et les desseins de la faction qui nous travaillait ; il n'a pas vu que la marche de M. de Richelieu relevait et encourageait cette faction : il penchait en faveur de ce parti contre le parti royaliste, ainsi que le duc de Brunswick, à la tête de l'armée prussienne, en 1792. Il eut un faible retour à une opinion différente, pendant le congrès d'Aix-

la-Chapelle; mais il retomba dans ses premières idées. Lorsque M^me^ la princesse de Metternich était à Paris, elle vit la vérité ; elle lui écrivit pour le détromper, et j'appris qu'elle n'y réussit que bien difficilement. Peu nous importerait sans doute l'opinion des étrangers, si elle n'avait contribué, en 1816, à égarer le gouvernement : elle contribuait puissamment à donner à Louis XVIII des préventions contre le parti royaliste.

Ce genre de fautes si graves était inspiré à de petits génies par de petites vues incapables de voir dans les intérêts de la France l'intérêt de l'ordre social en Europe. Au lieu de proclamer *une sainte alliance*, expression vague qui ne présente rien à l'esprit, il fallait proclamer *l'union des trônes pour maintenir l'ordre social;* il fallait considérer l'Europe comme une vaste réunion fédérative, sous le rapport de l'ordre social.

Une faute de la même espèce que la marche dont je parle, avait été commise en 1793. Le prince de Cobourg, commandant les armées autrichiennes, déclara par une proclamation que toutes les places qu'il prendrait seraient gardées en dépôt, pour les rendre à la France après le retour de l'ordre public. Notre armée du Nord, indignée du meurtre récent de Louis XVI, se

réjouit de cette déclaration : elle produisit un effet remarquable sur l'armée ; les députés de la Convention conçurent des inquiétudes, et les témoignèrent par leurs lettres au terrible Sénat. Mais bientôt ils furent rassurés par un ordre de la cour d'Autriche : le prince de Cobourg publia une déclaration contraire à la première. L'armée ne vit plus alors qu'un devoir, la défense de la patrie, et fut encore plus animée à combattre pour elle.

Lorsque je sortis du ministère, l'un des rois de l'Europe parla de ma retraite au secrétaire de l'ambassade française ; l'ambassadeur était absent. Le secrétaire exprima quelques regrets. « Il est vrai, dit le roi, il avait des talents ; mais il allait trop loin. » Si l'on avait pu l'interroger, et lui demander en quoi j'allais trop loin, il aurait répondu d'après les inspirations de cette diplomatie qui nous a fait tant de mal, et autant de mal à l'Europe. En parlant ainsi, ce monarque obéissait à cette opinion impolitique dont il ne se rendait pas compte, qui consistait à craindre la prétendue exagération des royalistes, et l'exaspération de l'autre parti. Cet aveuglement était dans toutes les cours, comme dans les têtes de nos ministres : on en voit les suites.

Cet aveuglement datait de loin : l'exemple en

avait été donné par l'impératrice de Russie. A la fin de 1788, elle osa faire remettre par son ambassadeur en Suède, une note par laquelle elle séparait la personne de Gustave III de la cause de l'Etat : voilà comment les souverains donnaient aux peuples les conseils de la révolte. Catherine ne s'arrêta point à une pensée si indigne et si impolitique ; elle sema dans la noblesse suédoise les germes de la révolte, en même temps qu'elle faisait à son roi une guerre acharnée : elle le plaça ainsi dans une position terrible, et dans deux espèces de dangers qui s'augmentaient l'un par l'autre.

En août 1788, et au milieu de la guerre, une partie des officiers de l'armée suédoise formèrent une conjuration : *elle tendait à traiter, avec l'impératrice, de la paix et d'une nouvelle forme de gouvernement.* On ne conçoit pas comment de pareils évènements, dont la cour de France était promptement instruite, ne lui inspiraient pas de sérieuses réflexions sur les changements qu'elle allait provoquer elle-même, en convoquant les Etats-Généraux.

Lorsque la conspiration éclata dans l'armée suédoise, Gustave écrivit à un de ses généraux : « Je ne vous dis rien de ma douleur et de mon « désespoir ; vous les partagez. C'est aux carac-

« tères faibles à se plaindre : les autres concen-
« trent leurs peines dans le fond de l'âme, et
« cherchent les moyens de se relever. » Paroles sublimes!

En 1789, et les années suivantes, les journaux révolutionnaires de Paris déclamaient contre Gustave, et ils poussèrent des cris de joie quand il fut assassiné trois ans après. Catherine était donc liguée, sans le vouloir, avec les jacobins de Paris; et comme, suivant Bossuet et Montesquieu, les causes des révolutions datent toujours de fort loin, la conduite de Catherine envers Gustave est la première cause qui a placé un soldat français sur le trône de Suède.

Plus les dangers de Gustave augmentèrent, plus il fut grand; aussi écrivait-il à un de ses ministres, en 1790, en lui envoyant des nouvelles de France : « La motion des jacobins est « calquée sur ce qu'on voulait faire de moi en « 1788; mais je n'étais pas Louis XVI. » En 1789, pendant que Louis XVI marchait à sa perte, Gustave obtint des trois ordres de l'Etat le fameux acte de sûreté qui assura l'indépendance de la Suède et la dignité de sa couronne. Je dois remarquer que le grand Frédéric prit avec chaleur les intérêts de Gustave, et transmit de fortes représentations à l'impératrice de Russie.

Malheureusement, dans les temps dont je parle, il n'y avait plus de grand Frédéric ni de Gustave III en Europe; et l'on vit les souverains, leurs ambassadeurs, le roi de France et ses ministres repousser les Français royalistes, les consterner, les abattre, et inonder de joie le cœur des révolutionnaires. Le jour où Louis XVIII, dans un discours solemnel, repoussa le zèle des royalistes, ce jour dégrada la couronne et prépara sa chute. On remarqua la joie qu'éprouvait M. de Richelieu d'une séance mémorable dont il ne prévoyait pas les suites : il déployait une certaine hilarité bruyante qui lui était familière. Je me rappelle qu'à la fin de cette séance, M. le duc de Fitz-James m'adressa quelques paroles empreintes d'une profonde tristesse, qui redoutait et annonçait l'avenir.

Beaucoup d'hommes, beaucoup de femmes n'ont cessé d'annoncer la chute du trône comme une chose inévitable; les femmes, surtout, qui ne raisonnent pas comme les hommes à perte de vue, qui ne sont frappées que des grandes causes et des grands résultats, craignaient et annonçaient la chute du trône. J'en connais plusieurs qui n'ont cessé de le penser et de le dire. Un jour, chez M^me^ la duchesse de ***, en 1829, M. le maréchal **** repoussait ses raisonnements et les

miens, en disant : « Vous parlez comme si nous étions en révolution ; mais nous ne sommes pas en révolution. » Cette dame lui répondit avec beaucoup de bon sens : « Si nous étions en révolution, je parlerais de ce qu'elle aurait déjà fait et de ce qu'elle pourrait faire encore ; je ne vous ai pas dit un seul mot de tout cela. Je vous parle des éléments d'une catastrophe, des causes qui nous en menacent depuis quatorze ans, des fautes qui fortifient ces causes touts les jours, des progrès du parti qui en profite : prouvez-moi que tout ce que j'avance n'existe pas ; mais si tout cela existe, laissez-moi mes alarmes. »

Chez cette même dame, dans l'hiver de 1830, tandis qu'elle annonçait nos malheurs avec certitude et une véritable éloquence, j'entendis un ambassadeur qui cherchait à la rassurer : il lui disait que la pairie prendrait de la force, en acquérant des richesses ; que les fils de pairs épouseraient des héritières, et qu'ainsi la pairie deviendrait puissante. Ce raisonnement présentait un remède ridicule autant qu'éloigné à des maux qui nous menaçaient dans le moment même. C'était ainsi, ou à peu près, que raisonnaient les ambassadeurs étrangers, en 1816, sur les affaires de la France.

Pour être bien certain que la monarchie fran-

çaise devait périr, il suffisait de remarquer que touts les actes contraires à l'honneur, et toutes les lois contraires à la monarchie, émanaient de la volonté et de la proposition des ministres, et toujours en opposition aux principes de la Charte. Elle n'avait point conseillé cette proclamation, datée de Cateau-Cambrésis, empreinte d'une mollesse qui faisait peine aux uns et réjouissait les autres, ni ce traité de Paris, dont j'ai démontré l'inconcevable pusillanimité : elle n'avait point dit qu'un régicide entrerait dans le conseil; qu'on donnerait une amnistie aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand; que le roi se déclarerait contre les royalistes; qu'il dissoudrait une Chambre toute royaliste; qu'il s'unirait aux ennemis de son frère, en lui ôtant le commandement général des gardes nationales de la France. Tel fut cependant le début à la seconde restauration. On a dit qu'un général anglais avait conseillé une de ces choses; on le répète touts les jours : on ne voit pas que cette excuse rend la faute encore plus honteuse. En effet, elle concernait éminemment l'honneur de la couronne : cet Anglais était-il gardien de cet honneur?

Si l'on examine toutes les lois proposées ou consenties par le trône, on verra qu'elles étaient toutes plus ou moins contraires à l'affermissement de la

monarchie, et par conséquent à la Charte, puisque la monarchie est la base de la Charte.

En 1819, on s'aperçut que la nouvelle loi électorale pouvait servir la faction. M. Barthélemy fit dans la Chambre des pairs une proposition qui tendait à supplier le roi d'ordonner à ses ministres d'y faire quelques changements. Les craintes des libéraux furent extrêmes; ils s'effarèrent; ils crièrent : le ministère cria comme eux; et dans son effroi, il sauva la patrie par une création de soixante pairs.

Il faut remarquer que dans le même temps on accablait de destitutions touts les royalistes soupçonnés d'être ce qu'on appelait des *ultrà;* épithète qu'on ne pouvait bien comprendre, et qui par cette raison même était fort commode pour commander des destitutions. Cette marche du gouvernement enfantait une guerre véritable en France. Les projets sinistres s'annonçaient; l'animosité allait toujours croissant; et ce fut cet état violent qui inspira à M. de Chateaubriand cette phrase dans *le Conservateur :* « Mettez à « la tête du ministère une vertu active et vigou- « reuse, et vous verrez s'évanouir devant elle « l'audacieuse lâcheté du crime. » De telles phrases étaient alors criminelles aux yeux de Louis XVIII et de son ministère.

On ne suivit pas ce conseil ; et ce fut au milieu de ce fatal système d'un gouvernement inepte, que nous vîmes l'assassinat du duc de Berri. Averti du crime à cinq heures du matin, je me rendis aussitôt aux Tuileries. J'y trouvai le marquis de Larochejaquelein. Nous confondîmes nos sentiments dans la même douleur ; mais en même temps nous pensâmes qu'on devait voir dans cet attentat et montrer à la France l'effet affreux des sentiments répandus par une faction qui avait tout le fanatisme d'une secte, et pour entraîner touts les Français dans un sentiment commun. Il était étonné de nous voir seuls dans la solitude des Tuileries ; il ne concevait pas comment un grand nombre de députés, de pairs, de magistrats, n'étaient pas accourus comme nous. Entrés dans les appartements de MONSIEUR, nous vîmes arriver ce malheureux père, inondé de ses larmes. Il ne trouva que les officiers de sa maison, M. de Larochejaquelein, M. de Capelle et moi. Il nous remercia affectueusement de notre présence, et se retira pour se livrer à sa douleur.

Je n'ai jamais pu concevoir comment mille sentiments douloureux ne s'étaient pas exhalés dans la Chambre des députés ; à l'instant où j'écris, je ne peux encore le comprendre. M. Chau-

sel de Coussergues seul essaya de parler; il fut interrompu, et la parole lui fut interdite. Ainsi, depuis le crime jusqu'au moment où M. de Richelieu en parla dans une circulaire, quarante-trois jours s'écoulèrent sans qu'il eût été publiquement et solemnellement dénoncé par le gouvernement. Je prie de remarquer cette extraordinaire conduite. Etait-ce indifférence? était-ce pusillanimité? L'un ou l'autre est également honteux. On a prétendu que le silence avait été gardé, dans la Chambre des députés, parce qu'on y avait répandu que le roi le voulait; qu'il fallait craindre, par des marques éclatantes d'animadversion, d'exaspérer et de pousser à bout une faction puissante. Cette prétendue raison était bien digne de nos assemblées, où l'on a toujours vu la faiblesse prendre le masque de la prudence. J'ai entendu plusieurs fois l'énergique M. de la Bourdonnaye raconter ce qui se passa dans la Chambre, et le pouvoir qu'eurent sur elle de misérables et funestes insinuations. C'est à lui seul qu'il appartient de le redire.

Après ce jour lamentable, M. Decazes sortit du ministère, et M. de Richelieu lui succéda. Ce second ministère de M. de Richelieu fut, dès le premier instant, laborieusement travaillé par l'incertitude de son esprit. Il sembla frappé de

stupeur; il était comme enchaîné; il n'osait agir, ni même parler, car ce ne fut que quarante-trois jours après l'attentat, que dans une circulaire il parla enfin du crime. Cette inaction inspira M. de Chateaubriand, quand il disait dans *le Conservateur*, en mars 1820 : « Il faut maintenant « prendre un parti. Si l'on reste dans l'incerti- « tude où l'on paraît flotter encore, nous péri- « rons. Si ce qu'on voit fait peur, et si l'on mé- « nage les assassins et les démagogues, parce « qu'on a tué le duc de Berri et ébranlé le trône « de Ferdinand, nous périrons. »

Ces derniers mots paraissaient sans doute à nos bons circonspects une phrase insignifiante; ils voient maintenant que c'était une prédiction.

Vous voyez clairement, par toutes les observations positives contenues jusqu'à présent dans cet ouvrage, que les révolutions sont l'ouvrage des gouvernements, et non des factions. Comment en serait-il autrement, quand la faction qui triomphe a été enfantée, tolérée, encouragée par le gouvernement? quand on reste dans l'incertitude après l'assassinat d'un fils de France?

Lorsque commença, sous un roi, la persécution contre les royalistes, elle fut portée à un point que les ministres sans doute n'avaient pas prévu, et dont ils durent être profondément

frappes. Pendant les cent-jours, un jeune homme du Midi, fils d'un cultivateur, s'enrôla dans l'armée du duc d'Angoulême. L'avant-garde du prince étant vivement attaquée par une troupe ennemie, on demanda des hommes de bonne volonté. Ce jeune homme se présenta avec d'autres volontaires: la troupe ennemie fut repoussée. Un jeune homme du même pays que celui dont je parle fut tué. Plus de cinq ans après, on poursuivit le royaliste comme assassin. Des procédures semblables étaient faites alors; c'était le bon temps de la persécution contre les royalistes. Cet homme ne balança point à se constituer prisonnier. Après plusieurs degrés de juridiction, toujours condamné, il le fut définitivement à la peine de mort, comme assassin, mais en le recommandant à la clémence du roi. M. de Sallabéry vint alors chez moi; il me parla de cette odieuse affaire avec cette généreuse chaleur qui éclate dans ses nobles sentiments. Je vis dans ses mains les papiers avec lesquels il allait plaider la cause de cet infortuné, et faire des démarches pour obtenir sa grâce; mais il ne réussit pas. Ce malheureux royaliste périt sur l'échafaud, en prenant le Ciel à témoin de son innocence, en déclarant qu'il ne périssait que parce qu'il avait défendu la cause royale.

Il en fut de même de MM. ***, père et fils, anciens officiers; ils furent condamnés à mort par contumace pour une affaire semblable, passée pendant les cent-jours. Je ne peux ni les nommer ni désigner le corps dans lequel ils servaient, parce que j'ignore leur position actuelle.

Tout cela était bien odieux sous un roi qui, pendant les cent-jours, avait été repoussé de la France. On immolait en son nom les hommes qui lui étaient restés fidèles. Ils n'étaient point garantis par l'amnistie solemnelle qui garantissait ceux qui avaient combattu contre le roi. C'étaient des blessures profondes faites à la monarchie. Dans le même temps, un publiciste, M. Fiévée; un écrivain ecclésiastique, M. de La Mennais; M. Bergasse, pour un livre sur la propriété, étaient traduits sur les bancs des accusés, et M. de Chateaubriand venait d'être rayé de la liste des ministres d'Etat. Les ministres avaient saisi une pensée bien extraordinaire : leurs ennemis personnels, ou ceux qu'ils croyaient leurs ennemis, ils les poursuivaient comme ennemis du roi.

J'ai parlé de l'espèce d'acharnement du parti mixte à poursuivre MONSIEUR, frère du roi, et presque toutes les personnes attachées à sa maison; on y mit le comble, en lui ôtant la place

de colonel-général des gardes nationales de France. Je me présentai chez lui le soir de ce jour trop remarquable. Il me dit avec un sentiment profond, exprimé par l'accent de sa voix : « Je vous remercie d'être venu aujourd'hui. »

Un instant auparavant, un homme éminent m'avait dit, dans le salon du prince, que rien n'était plus convenable que cette ordonnance dont je me plaignais amèrement, qu'on ne pouvait laisser à un prince un commandement si important. Je lui citai le duc d'Yorck, commandant général de l'armée en Angleterre, les archiducs en Autriche, le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie française avant la révolution, et depuis les cent-jours; je lui rappelai touts les heureux fruits qu'avait produits le commandement de MONSIEUR; j'ajoutai que si l'on avait eu tort de le lui donner, on l'outrageait en le lui ôtant. Ce personnage passa après moi dans le cabinet du prince; j'ignore ce qu'il lui a dit.

Quelque temps après, un pair de France disait à M^me^ la duchesse de ***, en défendant l'administration de M. de Richelieu, qu'elle attaquait, qu'il avait rendu le plus grand service à la France, en ôtant à MONSIEUR le commandement des gardes nationales de France, et qu'il suffisait de cette mesure pour prouver qu'il avait

la tête d'un homme d'Etat. C'était ainsi que raisonnait une foule d'honnêtes gens.

L'ordonnance dont je parle est une preuve bien forte des erreurs qui l'ont inspirée, et dit assez tout ce que j'ai dû souffrir pendant mon ministère, à cause des relations particulières que j'avais l'honneur d'avoir avec ce prince, sur tout ce qui concernait les gardes nationales de France. Les raisonnements que je viens de citer étaient faits par un grand nombre de braves gens; ils les débitaient d'un air capable, tandis que touts ceux qui conservaient une ombre de bon sens s'affligeaient sincèrement, et voyaient les conséquences funestes de tout ce qui outrageait un prince de la famille royale. On ne pouvait l'outrager sans affaiblir le respect que l'on conservait encore envers elle, d'autant plus que ce respect n'était plus entretenu par aucun prestige ancien. L'espèce de poursuite dirigée contre MONSIEUR par un pareil outrage, et par une infâme correspondance dont j'ai déjà parlé, avait aussi attaqué le duc de Berri. On a vu, dans un des chapitres précédents, les horribles calomnies répandues contre lui avant les cent-jours; elles continuèrent même pendant ces funestes jours. Ce prince, en se retirant de France dans les Pays-Bas, à la tête d'une troupe, aurait pu écraser des

escadrons révoltés; il aima mieux les épargner par les plus nobles motifs qu'il exprima devant cette troupe. Peu de temps après, un Français éminent disait hautement, à Bruxelles, que le prince avait manqué de courage dans cette occasion. Je ne veux pas nommer cet homme; mais je tiens l'anecdote d'une personne qui avait entendu ces odieuses paroles. Ce malheureux prince était accoutumé à cette étrange manière de se conduire envers lui; on riait de ses demandes; on éloignait les personnes honorées de son intérêt : aussi, lorsqu'il me demanda une sous-préfecture pour un homme qu'il affectionnait, allié à la maison de Choiseul, il me remercia de ma promptitude à l'accorder dans des termes qui manifestaient les désagréments qu'il éprouvait journellement. Il se repliait en lui-même et dans ses affections domestiques; il se livrait à l'amour des arts, et visitait souvent les ateliers des peintres et des autres artistes. Je puis dire qu'on le fatiguait, et qu'on le forçait à étouffer les nobles facultés de son esprit et les magnanimes inspirations de son âme.

Cette conduite que je retrace, envers Monsieur et son fils, était l'ouvrage d'hommes qui n'en prévoyaient pas les conséquences. Ils étaient loyalement royalistes; mais ils obéissaient à leurs

passions du moment. Louis XVIII apparemment était aussi royaliste; mais, conduit par ces mêmes hommes, il humiliait le parti royaliste, et croyait peut-être pratiquer une bonne maxime politique en relevant le parti contraire. Je m'affligeais de tout cela; mais je ne pouvais m'en étonner, après avoir vu dans ma jeunesse de bons Français, des hommes dévoués au roi, des courtisans, commencer une persécution sourde contre l'infortunée reine Marie-Antoinette, la suivre, la développer, et accréditer touts ces bruits menteurs dont elle fut enfin accablée. Tout cela fut l'ouvrage non d'une méchanceté réfléchie, mais de notre légèreté naturelle, bien plus cruelle que la méchanceté. Celle-ci ne peut faire autant de mal, parce que le nombre des hommes profondément méchants est heureusement borné; mais le nombre des hommes légers est innombrable dans notre immense capitale: et combien d'entre eux répètent les calomnies par vanité, pour paraître instruits de ce qui se passe! M. Burke s'est trompé, malheureusement pour notre honneur, en écrivant dans sa fameuse lettre, au sujet de cette persécution contre la reine, qu'il aurait cru voir dix mille épées spontanément tirées pour sa défense. Il a écrit aussi qu'après la guerre d'Amérique, il avait trouvé la cour de Versailles républicaine.

Plus j'ai vu, plus j'ai réfléchi pendant ma longue carrière, plus je suis convaincu que les phases de la révolution, à dater du règne de Louis XVI, furent l'ouvrage de ses ministres par leur incapacité, de l'Assemblée constituante par son inexpérience et ses théories, de la Chambre de 1792 par la faiblesse des ventrus, des ministres de Louis XVI par leur inhabileté, de la Chambre de 1815, animée des plus beaux sentiments, mais aveuglée sur ses propres intérêts, et dont cependant on aurait pu faire le soutien de la monarchie; et enfin l'ouvrage des ministres de la restauration. La faction a profité de tout ce qu'on a fait pour elle; ses chefs auraient été des anges, s'ils n'en avaient pas profité. Quant au peuple, il n'est pour rien dans toutes ces causes; jamais une cause de révolution n'a pu venir du peuple: il fait des émeutes; des révolutions, jamais: elles viennent toujours de très-haut, parce que c'est là seulement que naissent et s'accroissent les causes.

La persécution contre les royalistes, commencée en 1815, a continué jusqu'à la chute du second ministère Richelieu. Les ministres n'avaient alors de vigueur que pour accabler les royalistes. D'où venait, dans des hommes si faibles, cette force vers un seul objet, si ce n'était de la

pensée intérieure qui les poursuivait, qu'ils ne marchaient pas dans la ligne des royalistes, et qu'ils voyaient en eux des ennemis personnels? Cette pensée les poursuivait, les fatiguait, torturait leurs bons sentiments, dénaturait leur penchant favorable à la couronne, et les jetait dans les plus étranges erreurs. Les ministres d'un roi se séparer des royalistes, favoriser la faction contraire! voilà ce que nous avons vu. Vainement on en chercherait un autre exemple dans l'histoire; il était réservé à nos mauvais jours, après tant d'horribles évènements, de voir une chose toute nouvelle, encore plus étonnante, et que personne n'aurait jamais prévue. Les ministres d'un roi ennemis du parti royaliste! cause puissante, toujours agissante, qui indignait les uns, changeait ou affaiblissait les autres, et donnait aux révolutionnaires une joie croissante qu'ils ne dissimulaient pas.

Pour affermir la monarchie, il aurait fallu une conduite entièrement opposée, des pensées étendues et élevées, et prendre des leçons du gouvernement précédent. On voulait tout abaisser, Napoléon voulait tout élever. Rappelez-vous le préambule de la loi sur les majorats; il était digne de ces préambules majestueux des ordonnances de Louis XIV. M. le comte Duhamel,

qui, comme tant d'autres députés, demandait aux ministres cette marche décidée, montra la grandeur de ce préambule dans son excellent discours sur les substitutions.

Si, dans les temps dont je parle, des royalistes ont hasardé quelquefois des pensées analogues à ces pensées de Louis XIV et de Napoléon, elles ont à l'instant même été repoussées par l'alliance indissoluble de la faiblesse et de la médiocrité, deux puissantes divinités qui, pendant quinze années, tinrent dans leurs mains ignobles les destinées de la France. C'est ainsi que, dans une douce quiétude, nous sommes arrivés à l'instant terrible où la fortune nous attendait, où il fallait lutter avec elle; et comme nous n'avions rien préparé pour le combat, comme nous ne connaissions pas la maxime du grand Condé : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près,* la fortune a ri de nous, et nous a terrassés. Nous lui reprochons le triomphe de nos ennemis; elle nous répond : « C'est vous qui l'avez voulu. Je vous ai placés plusieurs fois dans des positions admirables; qu'en avez-vous fait? »

CHAPITRE III.

Maximes inspirées aux honnêtes gens par la faiblesse. De la peur et du vrai courage.

On a vu dans ces Mémoires comment, en 1792, les bons citoyens de Paris et des provinces, et la garde nationale de Paris ont soutenu le trône avec vigueur; on y a vu le courage qu'ils ont déployé. Je me suis attaché à peindre leur énergie dans ces temps si dangereux. Je regrette d'être forcé de faire un tableau bien différent de la conduite de nos honnêtes gens, après la restauration. Mais je prie de ne pas oublier que leur faiblesse était en partie l'ouvrage des persécutions des ministres

envers les royalistes. J'avais dit à Louis XVIII, en sortant du ministère : *Nous sommes menacés du plus grand malheur, du découragement des royalistes.*

Je crois impossible de donner même une faible idée des niaiseries adoptées dans ces temps par ces hommes si nombreux, qu'on appelle *les honnêtes gens,* et que *le Conservateur* appelait *les circonspects.* Jamais il n'y eut un plus grand nombre de ces gens qui, ne pouvant servir l'Etat, ne veulent pas que d'autres le servent.

Une de ces faiblesses était de blâmer les hommes énergiques qui reprochaient au ministère sa marche incertaine. On a vu que M. de la Bourdonnaye avait combattu en 1816 cette pensée funeste. Les prudents amis du ministère nous disaient : *Vous le forcerez à s'allier au côté gauche.* Je demande si ses plus grands ennemis pouvaient porter contre lui une accusation plus honteuse à la fois et plus accablante.

En attaquant les ministres, disaient les circonspects, vous faites plaisir au côté gauche. Etrange raisonnement, répété sans cesse, et qui ne pouvait être enfanté que dans le siècle des lumières! C'était faire plaisir à des hommes, dont les opinions sont exagérées dans un sens, que de demander au ministère une marche ferme

dans un sens opposé! Voilà cependant ce qu'on nous répétait sans cesse. Aussi, m'écriai-je un jour à la tribune : « En vérité, il est temps de « sortir de l'enfance, et de ne plus craindre de « vains fantômes. »

En même temps que ces bons royalistes ne songeaient qu'à ménager les libéraux, ceux-ci, comme l'observa *le Conservateur* dans un article très-ingénieux de M. Fiévée, mettaient les crimes de la révolution sur le compte des royalistes. « M. Deserre, disait-il, qui cependant a servi dans « l'armée de Condé, a la tête encore assez jeune « pour dire à la tribune l'équivalent de ces extra- « vagances. A entendre les factieux, il faut planter « l'étendard de la royauté sur la révolution, parce « que la révolution est la seule chose impérissable « qu'ait produite la révolution. La révolution n'a « eu lieu que parce que les royalistes ont toujours « eu l'imprudence de porter secours à la royauté. »

Remarquez que dans les belles maximes des circonspects, ils s'accordaient parfaitement avec les libéraux. C'est ce que font les poltrons dans une bataille. Que veut l'ennemi? qu'ils s'enfuient. Eh bien! ils s'enfuient. Que voulaient les factieux? qu'on ménageât la révolution, qu'on la respectât même. Eh bien! les bons circonspects ne cessaient de prêcher ces ménagements.

Ils gémissaient des services rendus à la révolution, *et des secours que les royalistes portaient à la royauté*, suivant l'ingénieuse expression de M. Fiévée. Rien de plus vrai, rien de plus certain que ce théorème singulier: et l'on pourrait, après cela, être ennemi de la révolution de 1830!

Ces mêmes hommes ne disconvenaient pas que tel ministre manquait d'habileté: mais ils se hâtaient d'ajouter: *C'est un honnête homme; il a de bonnes intentions.* Voilà vraiment un bel éloge! C'est un honnête homme, signifie sans doute ce n'est pas un malhonnête homme. Ainsi donc vous louez un ministre de n'être pas un malhonnête homme. Il a de bonnes intentions, veut dire encore il n'en a point de mauvaises. Mais, de mauvaises intentions dans un ministre seraient de la trahison, de la félonie. Vous louez donc vos chers ministres de n'être ni traîtres ni félons. Et puis, que sont les bonnes intentions sans habileté? Prendrez-vous pour commander une armée le général qui a l'intention de remporter des victoires, ou celui qui a l'habileté nécessaire pour les remporter? Certes, si les intentions suffisent, vous ne manquerez jamais de généraux. Tallard vaincu au second Hochtet, avait autant l'intention de gagner la bataille, que

Villars, vainqueur l'année précédente, au même endroit. Un médecin ignorant, avec l'intention de vous guérir, peut aggraver votre maladie. Je voudrais connaître l'homme qui a dit avec tant de bon sens : *Vous verrez que nous périrons d'un coup de bonne intention.*

Autre maxime dangereuse! Il ne faut s'occuper que des principes et non des personnes. J'eus occasion de la réfuter à la tribune. J'en parlerai bientôt.

Les ministres, *à bonnes intentions*, étaient des hommes accomplis, si l'on pouvait ajouter : C'est un homme d'esprit, c'est un homme fin. Mais ce genre d'esprit, prôné dans les salons, n'est rien dans la haute politique, pas plus que dans la haute littérature. Racine disait d'un traducteur de Démosthène : Le bourreau! il veut donner de l'esprit à Démosthène! Voltaire parlant de la manière informe dont Lamotte, homme d'esprit, a traduit les plus beaux passages de l'*Iliade*, a écrit : Quel malheureux don que l'esprit, s'il empêche de sentir de si grandes beautés! Il a cité l'avis d'une personne à qui l'on demandait ce qu'elle pensait d'une tragédie qu'elle venait d'entendre : elle ne réussira point; il y a trop d'esprit.

Il en est de même dans la haute politique : l'esprit n'y est bon à rien. On peut en avoir beaucoup,

et être incapable de méditations profondes, incapable encore d'une constance inébranlable dans les pensées adoptées après de longues méditations. On peut en avoir beaucoup, mais non porté vers la grandeur, la prévoyance, et non toujours attaché à des pensées principales et dominantes. Si ceux qu'on appelle *hommes d'esprit* étaient, par cette faculté, capables de bien gouverner, la monarchie aurait été garantie d'une révolution; car Louis XVIII, et presque touts nos ministres, étaient des hommes d'esprit. Il semble même que pour être plus certains d'en avoir, on se soit attaché à les prendre dans la province dont les habitants ont la réputation d'avoir de l'esprit. Nous avons eu pendant les quinze années de la restauration neuf ministres gascons; et comme l'un d'eux l'a été deux fois, on peut dire que nous avons eu dix ministres gascons, parmi lesquels deux surtout ont eu la plus grande influence sur nos destinées, l'un pendant cinq ans au moins, et l'autre pendant sept ans. Ces hommes d'esprit ont-ils affermi la monarchie? Les Girondins, Gascons et hommes d'esprit, ont entraîné les restes de la monarchie dans un abîme, et eux-mêmes à l'échafaud. Ils n'ont pas sçu profiter d'un moment où ils pouvaient tout changer.

Encore un autre raisonnement de nos hon-

nêtes gens! MM. tels et tels ne veulent point de révolution. Ils sont riches. Leur intérêt est de conserver le trône; ils ne s'exposeront pas à perdre leur fortune. Tels et tels aussi ne s'exposeront pas à perdre les honneurs dont ils jouissent. Ils disaient en même temps : Le peuple veut le repos, il a donné sa démission. Très-bien! Voilà donc le peuple, les riches, les dignitaires, qui ne veulent pas absolument de révolution. Ainsi, la conséquence de touts ces beaux raisonnements, c'est qu'il n'y avait rien à craindre, qu'on pouvait dormir bien tranquille.

Ces inepties étaient répétées à la cour, à la ville, dans les salons, dans les Chambres surtout, et dans les provinces. Elles enfonçaient dans la tête des honnêtes gens cette mollesse hébêtée qui les a caractérisés à l'époque dont je parle.

Au commencement du ministère de M. de Villèle, un grand nombre de députés royalistes trouvaient que le gouvernement ne se prononçait pas assez. Ils s'étaient divisés en plusieurs sections, ils nommèrent des commissaires qui arrêtèrent une espèce de déclaration, par laquelle on invitait les ministres à prendre une marche plus assurée. On se réunit; on délibère sur cette déclaration. Un homme fin, très-fin, arrive tout à coup; et d'un air effaré : Vous ne sçavez pas?—Quoi? —

Vous ne le sçavez pas?—Non.—M. Decazes est arrivé.—Arrivé!—Oui, il a déjà été introduit aux Tuileries. On répète la nouvelle. La réunion est consternée. Elle voit rapidement touts les embarras que va susciter au ministère cette terrible apparition. Ce n'est pas le moment de le fatiguer, de lui demander une marche plus ferme. Nous voyons maintenant qu'il avait ses raisons pour aller comme il va. Il faut de la prudence..., de la modération...., de la sagesse...., de la circonspection.... Prenons garde...., nous pourrions tout perdre. On met la déclaration dans la poche; et l'on se disperse, en rendant grâces à l'homme qui venait de donner un avis d'une si grande importance, et qui se moquait intérieurement de la troupe peureuse.

Ces petites peurs continuelles ont singulièrement influé sur le sort de la France et de la monarchie. On a dit, dès le commencement de la révolution, qu'elle était l'ouvrage de la peur, et j'ai peint souvent la domination de cette formidable divinité en 1792. La peur a tout fait alors; elle a tout fait depuis la restauration.

Le vrai courage est dans l'esprit, dans le caractère. Il est très-différent de la valeur et de la bravoure. Un guerrier intrépide, qui cent fois a bravé la mort dans les combats, peut manquer

de courage en présence d'un tyran ou dans une assemblée délibérante. Une femme qui tremble au bruit d'un coup de fusil, peut trouver dans son caractère le courage de dire la vérité à des tyrans et de braver les échafauds.

Entre le courage guerrier et le courage politique, il existe une différence qui rend le second bien plus rare. Dans un jour de combat, on est environné de ses camarades, on est sous leurs yeux ; il faut marcher ou être déshonoré. Mais dans une assemblée délibérante, on est le maître de parler ou de ne point parler; on peut même cacher entièrement sa faiblesse sous le voile honteux du vote secret.

Nous pouvons dire avec certitude que dans toutes nos assemblées, la peur a régné en souveraine. Elles ont toujours redouté les révolutionnaires; elles ont craint de les offenser. Combien de fois des honnêtes gens n'ont-ils pas reproché aux hommes qui avaient de la fermeté, de parler contre les factieux ! Vous les exaspérez, vous les poussez à bout, c'était la phrase ordinaire. J'ai entendu des discours de ce genre, qui me faisaient rougir d'être homme.

Les femmes sont moins esclaves que nous de la peur politique. Elles ont plus de courage d'esprit, parce qu'elles ont des sentiments plus pro-

fonds. Elles ne transigent point sur les devoirs commandés par la religion et inspirés par les qualités de mères et d'épouses. Les exceptions sont rares, et confirment ce que j'avance. Les femmes, pendant la révolution, ont montré beaucoup plus que les hommes ce courage d'esprit. Elles ne se trompaient point sur nos affreux gouvernements, et découvraient dans leurs effets le sort de tout ce qui leur était cher. Tandis que les hommes raisonnaient misérablement pour se rassurer, et cherchaient à se tromper, les femmes, n'écoutant que cet instinct sublime que le Ciel a mis en elles, avaient horreur des outrages faits au trône et à la religion, et annonçaient hautement des désastres épouvantables. Il n'est personne qui n'ait été témoin de ce que j'avance.

Je sçais que la peur s'est montrée dans touts les temps, dans touts les pays et dans toutes les assemblées; mais jamais elle n'a eu des effets si terribles que parmi nous, parce que dans aucun pays, des assemblées n'ont exercé un pouvoir aussi monstrueux que les nôtres; et comme alors elles étaient dominées par la peur, il en résulte que la peur a fait les destinées de la France, bien plus qu'elle n'a contribué au sort d'aucune autre nation.

« Je ne sçais guère, dit Montaigne, par quels

« ressorts la peur agit en nous; mais tant y a que « c'est une étrange passion; et disent les méde- « cins qu'il n'en est aucune qui emporte plutot « notre jugement hors de sa deue assiette. De « vrai, j'ai vu beaucoup de gens, devenus in- « sensés de peur; et, au plus rassis, il est cer- « tain, pendant que son accès dure, qu'elle en- « gendre de terribles éblouissemens. »

Combien n'avons-nous pas vu de ces terribles éblouissements! C'était la peur qui nous rendait si cruels, et qui couvrait la France d'échafauds. Aussi Montaigne a-t-il intitulé un de ses chapitres : *Couardise, mère de la Cruauté.*

Le vrai courage est de deux espèces : le courage actif et le courage passif. On peut avoir le plus grand courage pour souffrir, et n'en pas avoir pour agir. La différence est immense. Le courage passif est mille fois au-dessous de l'autre. Le courage actif demande un caractère aussi hardi qu'élevé, surtout dans les dissentions publiques.

Le raisonnement habituel de la peur est de se rassurer par la tranquillité du moment. Le danger extrême n'existe pas encore; cela lui suffit. Mais il est des causes journalières, toujours agissantes, qui amèneront nécessairement ce danger extrême. Les catastrophes des empires sont toujours précédées d'un calme trompeur. En 1787 et 1788,

vous étiez tranquilles, vous aviez un commerce immense, vous veniez d'affaiblir vos rivaux; ils convenaient eux-mêmes de leur abaissement. Mais des hommes prévoyants annonçaient une révolution, on leur répondait : Tout est tranquille, nous sommes riches et heureux.

Et, il y a peu d'années, à Madrid, à Naples, à Turin, tout était tranquille la veille d'une révolution. Au moment de la conjuration qui a éclaté à Pétersbourg, tout était dans la plus profonde tranquillité. Mais les causes existaient. Il en était de même en France. Des causes multipliées agissaient depuis long-temps, et ont entraîné la convocation des Etats-Généraux.

Et quand cette convocation fut amenée par ces causes que distinguaient très-bien les esprits clairvoyants, ces mêmes causes entraînèrent nos assemblées à ces folies et à ces fureurs que nous déplorons. La peur nous avait donc profondément aveuglés. Elle nous empêchait de voir les causes qui devaient bientôt amener le danger extrême.

Le courage actif appartient aux femmes comme aux hommes. Il les élève et les rend immortelles. La peur flétrit le cœur de l'homme, anéantit ses facultés, son intelligence, et produit ces terribles éblouissements que nous avons vus pendant toute la révolution.

L'homme valeureux peut être téméraire, mais non pas l'homme courageux, parce que le courage ne peut appartenir qu'à l'intelligence, qui sait prévoir et prévenir. La valeur peut ne pas voir le danger, et s'y précipiter; le courage jamais. C'est lui qui inspirait au grand Condé la maxime que j'ai citée : *Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près.* Bossuet, avant de citer ces paroles du prince, s'écrie : *Ecoutez, c'est la maxime qui fait les grands hommes.* Touts nos ministres ont suivi une maxime contraire. Ils n'ont pas craint les ennemis de loin; aussi, dans le dernier moment, les ont-ils craint de près. Cela ne pouvait être autrement; car, pour préparer le succès, il faut craindre de loin, et de fort loin. C'était le courage extraordinaire, inébranlable du grand Condé qui lui apprenait à craindre, et par conséquent à prévoir et à tout préparer pour le combat.

CHAPITRE IV.

Chambre des Députés en 1820. Renouvellement d'un cinquième. Je suis député du Calvados. Tableau de la Chambre et de ses usages.

L'ASSASSINAT du duc de Berri rallia un moment les âmes généreuses. En tombant sous le fer de l'assassin, il déploya sa grande âme toute entière. Ses ennemis même en furent frappés; et le rapport si simple et si touchant de M. Dupuytren, son chirurgien, sera un monument éternel de la grandeur d'âme de ce prince.

Le cri de son sang nous appelait, nous animait; mais le gouvernement ne nous répondait

pas; nous rougissions de lui et de nous-mêmes. Les royalistes ne pouvaient rien sans lui; il les avait repoussés; et tel qu'il était il ne pouvait revenir vers eux. Je dois répéter qu'il ne se décida à parler du crime que quarante-trois jours après l'exécrable jour. Je fis alors un ouvrage intitulé *du Gouvernement représentatif en France*. Je le commençais par l'expression de nos douloureux regrets; j'y démontrais combien nous étions loin de comprendre ce genre de gouvernement, combien étaient fausses et ridicules nos imitations des usages et des lois de l'Angleterrre; j'y montrais combien notre caractère était opposé à l'esprit de ce gouvernement mixte. Je parlais de notre conduite parlementaire si légère, et souvent si puérile.

A la fin de 1820, un cinquième de la Chambre dut être renouvelé. Les royalistes voulurent bien se souvenir de moi, et me portèrent dans Seine-et-Marne, dans Indre-et-Loire, dans le Calvados, et dans l'arrondissement d'Aix. Ancien président de l'administration de Seine-et-Marne, trois fois son député, nommé par ses électeurs candidat au Sénat, je penchais pour cette élection; mais la conduite de son préfet envers moi, me contraignit à me séparer de ce département; ce fut avec un regret infini. J'eus

une longue correspondance avec le préfet. Elle me convainquit que par faiblesse il faisait pencher la balance du côté des libéraux. Une preuve du crédit que j'avais conservé, malgré ses assertions et ses démarches, c'est que j'engageai mes amis à porter en ma place M. Emmanuel d'Harcourt. Ils le portèrent, et il fut nommé.

M. de Montlivaut, préfet du Calvados, se conduisit bien différemment envers moi. Il m'offrit son crédit avec autant de franchise que de politesse; d'autres royalistes se joignirent à lui. Je regardai mon élection comme certaine, quoique je ne dusse pas me rendre dans ce département, parce que je n'y avais pas alors mon domicile politique. M. de Richelieu manifesta un vif désir que je ne fusse pas nommé; mais M. de Montlivaut lui déclara qu'on ne pourrait empêcher mon élection. Je dis ma détermination à M. le duc de Duras, qui devait présider le collége d'Indre-et-Loire, et qui voulait bien appuyer mon élection; j'en instruisis aussi M. Bacot de Romau, qui me portait dans ce département, ainsi que M. le sous-préfet d'Aix. Je priai celui-ci d'accorder son appui à M. le général Donnadieu, à qui les évènements de Grenoble avaient donné tant de titres auprès des royalistes. Il fut nommé.

Un article du *Conservateur*, signé de M. de

Châteaubriand, appuya noblement mon élection. « M. de Vaublanc, disait-il, cinq fois proscrit, « condamné à mort au 13 vendémiaire, pour « avoir présidé une section de Paris, condamné « à la déportation au 18 fructidor, est un can- « didat pour toute la France. C'est le premier « ministre royaliste sacrifié au système ministé- « riel. Il avait réglé l'intérieur avec tant de « force et de propriété, que si quelque chose « marche encore dans les préfectures, c'est un « reste de l'organisation par lui établie. »

Je cite ce passage pour montrer que les royalistes savaient alors se soutenir. *Le Conservateur*, dirigé par M. de Châteaubriand, contribua puissamment à former et cimenter leur parti.

A peine entré dans la Chambre des députés, j'y retrouvai toutes les misères de notre caractère anti-politique.

J'y retrouvai cette habitude de prononcer des discours écrits, faits long-temps d'avance, d'en prononcer jusqu'à cent sur un même sujet. Moyen admirable pour ne pas s'entendre! Ceux qui n'avaient pu les prononcer, imaginèrent des amendements, afin d'y trouver l'occasion de placer leurs vieux discours. On avait beau leur crier de toutes les parties de la salle : « Vous parlez sur la discussion générale, rentrez dans votre

amendement, ils résistaient et lisaient. Quelquefois ils sautaient des feuillets, afin d'apaiser l'assemblée; il en résultait qu'il y avait bien moins encore d'union dans les parties de leurs discours. Les clameurs recommençaient; quelques-uns cédaient; mais d'autres, plus intrépides, achevaient leur lecture au milieu des cris; d'autres encore usaient d'une petite finesse. Ils lisaient si bas qu'on ne pouvait les entendre. On les laissait achever leur lecture, on ordonnait l'impression; car dans ces temps on accordait cet honneur à touts les discours, excepté lorsqu'il y avait opposition. Le lecteur, descendu de la tribune, donnait son manuscrit au *Moniteur*. Plusieurs en avaient des copies ou des extraits dans leur poche, et les envoyaient à des journalistes dont ils étaient connus. Les voilà proclamés orateurs et même grands hommes dans leur village.

Mais il résultait souvent de ces discours écrits une chose bien dangereuse. Un député omettait les passages de son discours les plus violents, et qui auraient révolté la Chambre. Il livrait ensuite à l'impression son discours avec ces mêmes phrases; elles allaient dans son département avec la sanction apparente de l'approbation de la Chambre; elles y produisaient un effet d'autant plus funeste.

Les jours d'un rapport, les députés qui voulaient parler dans la discussion faisaient mettre des bancs à droite et à gauche de la tribune, et déclaraient ainsi par leurs places, s'ils parleraient pour ou contre. Ils avaient l'air d'écoliers de quarante à quatre-vingts ans. C'était une chose nouvelle pour moi; je n'avais rien vu de semblable dans les assemblées précédentes. La première fois que je le vis, je déclarai que je ne m'assujettirais pas à une chose si inconvenante, et qui n'était pas dans le règlement. Quelques députés furent de mon avis. Nous fîmes une liste suivant l'ordre de l'arrivée; mais cela aussi était bien ridicule.

Venir à dix heures du matin pour une séance qui ne devait commencer qu'à deux heures! se faire inscrire avec un empressement d'enfant! On ne s'arrêta point en si beau chemin; on se fit ouvrir la salle dès six heures du matin; et par degrés, poussés par une noble émulation, des députés se firent inscrire à minuit. Avant l'usage de ces inscriptions, les députés s'entassaient pêle-mêle auprès de la tribune et sur les marches, épiaient le moment où le rapporteur prononçait la dernière phrase, et s'élançaient au bureau des secrétaires, au risque d'étouffer le rapporteur, qui descendait, comme il pouvait, au milieu de la cohue des aspirants.

Le public et les étrangers voyaient et jugeaient. J'ai entendu, d'après ces choses, parler de nous d'une façon peu honorable, à des personnes qui arrivaient de la province, et qui, se trouvant pour la permière fois à une séance, étaient bien étonnées d'un si étrange spectacle. C'était bien pis encore quand, au moment de voter une loi, un secrétaire criait les noms, au milieu du tumulte, et sans pouvoir être entendu. Touts se lèvent, en riant et causant, s'entassent auprès de la tribune, et y montent sans observer l'ordre de l'appel. Cet appel, le réappel, cet entassement, ce brouhaha, ces éclats de rire montraient d'étranges législateurs. On a souvent parlé du tact des Français pour les convenances. Il n'en restait pas l'ombre depuis la révolution.

Le vote prononcé ouvertement, et à l'appel nominal, au milieu des fureurs de l'Assemblée législative et de la Convention, présentait un spectacle terrible, mais dans lequel au moins se manefestait un courage ferme et décidé, plus honorable encore par ses défaites. Touts les députés, à leur place, en silence et immobiles, voyaient ceux de leurs collègues qui étaient menacés par la faction, se lever à l'appel de leur nom voué aux fureurs; se lever, et prononcer d'une voix

ferme un *non* généreux. Il est des conventionnels qui vivront à jamais dans la mémoire des hommes, pour leurs votes énergiques.

Tout cela me rappelle qu'en 1789, au moment qui précéda la réunion de l'Assemblée constituante, un homme de lettres écrivit une brochure dans laquelle il examinait ce qui arriverait probablement dans les États Généraux. Il avançait que les provinciaux, ceux surtout du Midi, seraient honteux de leur accent, seraient embarrassés, et que leur manière de parler les couvrirait de ridicule dans la ville polie, dans la ville des arts, des Académies et de l'urbanité. Il se trompait étrangement. Ces provinciaux furent les plus hardis à parler. Cet écrivain raisonnait d'après l'antiquité ; il savait combien les orateurs grecs et romains prenaient de peines, faisaient d'études assidues et fatigantes pour acquérir le talent de l'orateur, pour être seulement supportables devant un sénat ou un peuple qui avait l'oreille délicate. Les anciens ont appelé le sens de l'ouie le sens superbe, parce que parmi eux, il fallait le satisfaire pour être écouté. Mais parmi nous autres Français, cela est fort indifférent. Cet écrivain aurait dû savoir que notre oreille est dure et fausse, *di corno*, comme disait un ambassadeur napolitain, et comme le

montre assez le chant du peuple, que les étrangers ne peuvent entendre sans frissonner. Il ne se doutait pas d'ailleurs qu'il ne s'agirait pas de parler, mais de lire; qu'au lieu d'arriver avec des connaissances acquises et de parler d'après elles, on n'aurait que la peine de feuilleter l'*Encyclopédie*, et d'y chercher des discours tout faits qu'on mettrait dans sa poche; que les riches n'auraient pas même cette peine, et que des hommes complaisants les rendraient éloquents pour un peu d'argent, à tant la page, lesquels hommes feraient souvent des discours pour et contre, suivant le goût de celui qui les commandait, ce qui rendait leur esprit lumineux et bien utile à l'Etat, puisqu'ils examinaient les choses sous toutes les faces. Quant à la prononciation, qui donnait des craintes à ce bon académicien, jamais un Normand, un Dauphinois, ni un Gascon ne s'inquiètent de leur accent particulier.

Cet auteur académicien craignait que nous n'eussions pas un assez grand nombre d'orateurs provinciaux. « Car enfin, disait-il, il en faut un « certain nombre pour établir un équilibre né- « cessaire, afin que l'assemblée qui doit régé- « nérer la France entière n'entende pas seule- « ment des Parisiens. » Il dut bientôt se rassurer. Sur douze cents députés, nous eûmes environ

huit cents orateurs, ce qui était un nombre passable pour le siècle des lumières. Il put espérer dès lors qu'aucune vérité ne nous échapperait. Aussi cette assemblée témoigna-t-elle plus d'une fois un profond mépris pour les discussions du parlement anglais; car il ne compte qu'une douzaine d'orateurs qui prennent habituellement la parole. Indigence digne de pitié, si on la compare à la richesse de notre tribune.

La même ignorance qui, après avoir enfanté ce monstre qu'on appelait *Assemblée unique*, avait eu la belle conception de quatre Chambres, imagina, sous le consulat, de désigner par le sort les places du Corps-Législatif : c'était, disait-on, pour fondre les opinions, pour affaiblir les animosités. Ainsi, l'on pouvait se trouver auprès d'un homme qu'on n'estimait pas, et loin de celui qu'on affectionnait. Un homme vertueux aurait été condamné à se placer auprès de Robespierre. Lorsque Catilina entra dans le sénat, touts les sénateurs s'éloignèrent de lui, excepté un ou deux conjurés. En Angleterre, les deux partis sont toujours en présence. Notre étrange combinaison prouve bien la petitesse de notre esprit, toujours prêt à entrer dans la route des petits arrangements, des petites ruses et des petits moyens de toute espèce. Et nous, dont la

légèreté change si souvent et si rapidement les choses les plus importantes. il faut voir avec quel respect religieux nous tenons à la lettre d'un règlement! Un homme exerce les fonctions de député depuis quinze ans : il vient d'être réélu; il a quatre-vingts ans. Son âge est bien connu; il est écrit sur son visage. N'importe; on ne le recevra point qu'il n'ait produit son acte de baptême, qu'on ne l'ait vu, examiné, retourné. S'il ne l'a pas encore reçu, s'il s'avise de réclamer le témoignage de deux cents collègues, s'il atteste ses rides, tout cela est inutile; on veut la preuve écrite, on la demande, on l'exige d'un ton d'importance, et l'on vient déclarer solemnellement à la tribune qu'on a la preuve, la preuve certaine qu'*un homme de quatre-vingts ans a quarante ans.*

Toutes ces petitesses ont paru, surtout dans les deux élections de M. de Marchangy. S'il eût été un homme insignifiant, il aurait été reçu sans difficulté, comme tant d'autres qu'on sçavait être moins en règle qu'il ne l'était. Mais, doué d'un beau talent bien connu, qui s'était manifesté surtout dans un grand et beau réquisitoire sur la faction qui travaillait et la France et l'Europe, il arma contre lui la puissance souveraine de l'envie; et la jalouse médiocrité, toujours corrupt-

leuse, s'unit à sa sœur l'envie. Elles trouvèrent, la première fois, qu'il payait en contributions quelques francs de moins que la loi ne l'exigeait; et la seconde fois, elles démontrèrent, à leur façon, qu'il s'en fallait de quelques jours que la date certaine d'une formalité n'eût le délai prescrit par la loi.

A sa première élection, après que j'eus soutenu sa cause, Stanislas Girardin me dit : « Vous venez de faire l'action d'un ami, en défendant une mauvaise cause. » Je lui répondis : « Ecoutez, mon cher collègue, nous nous connaissons depuis long-temps; nous avons défendu la même cause, et couru les mêmes dangers. Si M. de Marchangy était de votre parti, l'auriez-vous reçu ? — Oui, certainement. — Convenez donc que nous sommes bien imbécilles. — Très-certainement, oui. — Encore un mot : Avouez franchement que vous êtes bien décidés à profiter de notre imbécillité. » Il se mit à rire. « Eh bien! lui dis-je, je répondrai pour vous. Vous en profiterez, et vous réussirez. »

Je vois, en 1832, un article du *Rénovateur*, écrit par *un ancien ministre d'Etat*, qui ne se nomme pas. L'auteur y remarque qu'après l'éloquent réquisitoire de M. de Marchangy sur la faction qui travaillait la France et l'Europe, on

trouva qu'*il n'était plus bon à rien*. Il en fut consolé par une lettre autographe de l'empereur Alexandre; mais ce puissant monarque ne pensait pas, en l'écrivant, qu'auprès de lui la même faction tramait une conspiration contre son autorité, contre sa personne. C'est une chose remarquable qu'un empereur de Russie louant un magistrat français d'une action courageuse qui ne plaisait pas aux ministres du roi de France.

Une autre combinaison, bien digne de toutes les autres, ordonne de partager la Chambre en bureaux tirés au sort. Il en résulte que le sort peut mettre dans un ou deux bureaux touts les députés qui entendent une partie spéciale de législation, et en priver les autres bureaux. Un exemple prouvera l'absurdité. Lorsque je fis une proposition sur le commerce, elle fut envoyée dans les bureaux : touts la désapprouvèrent, excepté un seul. Elle était donc bien mauvaise? Point du tout; cela prouve, au contraire, que la proposition était très-bonne. Voici comment : le sort avait mis dans ce bureau trois négociants expérimentés dans les intérêts du commerce. L'un d'eux, surtout, montra les avantages de la proposition; elle y fut adoptée. Dans un autre bureau, le sort n'avait mis personne qui s'intéressât au commerce; il n'y avait même que quatre

membres présents, deux militaires, un académicien et un fermier. Les autres bureaux, d'ailleurs, n'étaient guère plus nombreux; car ces réunions, presque toujours très-ennuyeuses, attirent peu de députés, excepté quand il s'agit d'une chose qui excite les passions.

Ces bureaux nomment, touts les mois, un président et un secrétaire; et comme il y en a douze, si la session dure six mois, cela compose une liste de cent quarante-quatre personnes honorées de ces dignités temporaires, et souvent nommées par quatre ou cinq collègues seulement. Mais les noms brillent dans les journaux; et de braves gens tirent de ces choix des augures heureux ou malheureux. Ces enfantillages sont ridicules, dégoûtent les hommes qui ont un peu d'élévation dans le caractère, et finissent par leur inspirer une sorte de pitié d'eux-mêmes et de leurs fonctions.

Au commencement de la session, le doyen d'âge préside : c'est sans doute pour honorer la vieillesse. Le vieillard préside dans les jours les plus difficiles; car, avant que la Chambre ne soit constituée, et pendant qu'elle procède au long enfantement des président, vice-présidents et secrétaires, c'est un désordre, une mutinerie qu'il faut voir pour les comprendre. Si le vieillard pré-

sident n'a plus de bonnes oreilles ni une bonne voix, il ne peut conduire cette cohue ; il est souvent traité fort lestement ; et après dix ou douze jours de fatigues, on le remercie. On voulait sans doute honorer la vieillesse : on a fait le contraire ; on l'a exposée au ridicule.

On nommait d'abord le président avec une certaine franchise. On présentait au roi cinq candidats capables de présider ; mais ensuite on imagina de présenter quatre incapables et un capable : c'était forcer le choix du monarque ; c'était peu honorable pour l'homme capable, puisqu'on ne lui donnait pas de rival ; c'était un peu outrageant pour le roi, puisqu'il ne pouvait choisir que le capable ; en sorte que le président était nommé par la Chambre, et non par le roi.

Henri IV avait auprès de lui deux députés protestants, qu'il choisissait sur une liste de candidats. On s'avisa, un jour, d'en présenter d'incapables, afin de le forcer à choisir le capable : il se fâcha, car il sçavait se fâcher, et fit recommencer l'élection.

Comparez ces pénibles scrutins, pour nommer un président, à l'usage de la Chambre des communes : là, point de scrutin ; un membre propose un candidat ; d'autres parlent franchement pour ou contre lui. Il répond, s'il veut, aux re-

proches qu'on peut lui faire. Les sentiments se manifestent ; cette loyauté est digne d'un peuple libre. On ne présente pas de candidats au roi ; mais, comme la nomination doit être approuvée par lui, on a soin de ne pas faire un choix qui lui soit désagréable. Ainsi, toutes les convenances sont observées.

A nos bureaux, dont j'ai montré les inconvénients, le bon sens devrait substituer le comité général des Anglais, et leurs trois lectures, à huit jours de distance. Ils débattent une matière ; ils l'étudient, l'approfondissent par des questions adressées aux ministres dans ces comités. Nous avons pris chez nos voisins tant de choses dangereuses pour nous, qu'il serait temps enfin d'imiter les bonnes ; et si des assemblées d'hommes ont toujours de graves inconvénients, il faudrait étudier les moyens par lesquels les peuples qui ont ces assemblées sçavent empêcher ou diminuer ces inconvénients.

A tout ce que je viens de dire, ajoutez une salle construite de façon qu'on ne peut y parler de sa place. On voit dans le règlement des Etats-Unis : « Tout membre, pendant qu'il parle, doit « s'adresser au président, debout et à sa place, « et s'asseoir quand il a fini. »

L'architecte de cette salle avait sans doute

trouvé bien beau d'élever une tribune dans les airs, de la décorer d'une Renommée enflant sa trompette, et envoyant les discours aux quatre coins du monde, et d'orner la salle comme une décoration d'Opéra. C'était bien en soi-même, c'était ridicule pour sa destination. Lorsqu'elle fut construite, la mode exigeait partout la forme ronde; il fallait que les escaliers, les salons, les boudoirs eussent cette forme, et que le jour vînt du toit, où l'on plaçait des vitres. La forme était vicieuse sous touts les rapports : si un orateur, parlant à la tribune, se tournait à droite, il n'était pas entendu à gauche; s'il se tournait à gauche, la droite ne l'entendait pas. Mais le plus grand inconvénient était le ridicule spectacle que tout cela présentait. Les orateurs montaient et descendaient sans cesse, surtout dans des instants où les débats plus rapides exigeaient ces courses législatives. Il résultait, de cette malheureuse tribune, que les discours improvisés étaient beaucoup plus longs; car l'orateur sentait très-bien que descendre promptement, après être monté, était une chose ridicule : il alongeait son discours, pour éviter ce ridicule.

Souvent un ministre, ennuyé de courir à la tribune pour dire deux mots, donnait de sa place une explication nécessaire : nouveau ridicule;

car il tournait le dos à toute l'assemblée à laquelle il adressait l'explication. Ici, l'idiotisme est frappant : tourner le dos à une assemblée à laquelle on parle!

Dans toutes les assemblées, dans touts les sénats, on a toujours parlé de sa place. La tribune n'a été imaginée que dans les Etats où il fallait parler au peuple : c'était alors une nécessité. Que dis-je? j'ai vu une tribune dans la salle du sénat de Lucques. Figurez-vous le chef de la magistrature, revêtu de sa longue robe, la traînant de sa place à la tribune, de la tribune à sa place, vingt fois peut-être dans une séance. Les ministres semblaient oublier leur dignité, comme celle de la couronne.

Rien de plus inconvenant que la manière dont se faisait la clôture de la Chambre des députés. Un ministre la renvoyait, comme une classe d'écoliers dont on est fatigué. En Angleterre, la clôture se fait avec un certain cérémonial, comme l'ouverture. En 1824, le roi fit la clôture en personne; il prononça un discours. Le chancelier annonça, par son ordre, que le parlement était prorogé. Dans cette séance royale, l'orateur de la Chambre des communes présenta trois bills au roi, et lui adressa un discours dans lequel étaient retracés les travaux de la Chambre pen-

[illegible] [illegible]. Jamais nos [illegible] n'eût imaginé que la plus simple politesse demandait qu'après avoir [illegible] [illegible] une Chambre à ses [illegible], on la remerciât ensuite de ses travaux : [illegible]. Ils voulaient affermir la couronne, et [illegible] entièrement les Chambres. La révolution nous a [illegible] de belles choses: mais elle nous en a ôté d'assez bonnes : elle n'a laissé aucune trace de la politesse de nos ancêtres ; plus de vestiges de ces égards mutuels que les autres peuples reconnaissaient et imitaient.

CHAPITRE V.

Discussion sur les impôts provisoires. Je réponds à un ministre, et je soutiens que les hommes sont tout dans un gouvernement. Je repousse le système du milieu politique suivi par les ministres. Discours sur l'existence d'une faction, sur son influence en Europe, et sur ses vœux clairement énoncés.

Dans l'examen des sessions dont je vais parler, je prouverai l'existence et les projets de la faction, comme je l'ai prouvé pendant mon ministère. Je ferai voir que le côté droit de la Chambre élective n'a cessé d'avertir les ministres. L'opposition libérale fut violente; mais par cela même elle eût été utile à la monarchie, si les ministres, se mettant franchement à la tête du parti royaliste, avaient marché hardiment à la faction,

comme la faction marchait contre le trône. Ce noble combat aurait contraint la faction à renoncer à ses projets destructeurs, et à ne plus être qu'un simple parti d'opposition. Et c'est alors seulement que nous aurions été dans la véritable voie du gouvernement représentatif.

Au lieu de cette conduite, les ministres se portèrent tantôt contre les royalistes, tantôt contre les libéraux, favorisèrent aujourd'hui les premiers, demain les seconds, et suivirent enfin ce système inepte, flétri du nom *de la bascule*.

Nous verrons ensuite les choses changer, les royalistes triompher dans les élections, et le parti de l'opposition réduit à quinze ou dix-huit membres dans la Chambre élective. Mais alors les royalistes se divisèrent, et l'une de ces divisions forma une opposition redoutable au ministère. Nous arrivâmes ainsi à la fatale année de 1827, où une dissolution irréfléchie eut des suites terribles, autant qu'inévitables.

Ainsi, dans les années que je mets dans cet instant sous vos yeux, le parti royaliste fut toujours très fort, comme il l'était en 1789 dans les bailliages, comme il le fut en 1790, lorsqu'il protesta dans une grande partie de la France contre le système destructeur de la Constituante, et en 1792, quand il combattit les jacobins après

le 20 juin. Mais je vous supplie de ne pas oublier qu'en 1789, les ministres, par le doublement du tiers-état, et en cédant toute l'autorité d'action à la Constituante, ébranlèrent les fondements de la monarchie; qu'en 1790, les ministres dénoncèrent à la Constituante les efforts des royalistes, et qu'en 1792, non seulement les ministres ne profitèrent pas des mouvements généreux des habitants de Paris et des administrateurs des provinces, mais qu'ils allèrent jusqu'à les repousser et combattre leurs tentatives. Vous allez voir maintenant les ministres se jeter dans le système de la bascule.

Si ce ne sont pas là des causes, je ne sçais où j'en pourrais trouver. Et cependant, il en faut trouver; car il n'y a point d'effet sans cause. Touts ces ministres cependant étaient royalistes, mais faibles de caractère et de volonté.

Afin de bien juger tout ce que j'ai dit et dirai encore dans cet ouvrage, je vous prie de méditer attentivement ces phrases de Montesquieu:

« Ce n'est pas la fortune qui domine le monde: « on peut le demander aux Romains, qui eurent « une suite continuelle de prospérités, quand ils « se gouvernèrent *sur un certain plan*, et une « suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se « conduisirent *sur un autre plan*. »

Tout dépend donc du plan que l'on suit. Or, point de plan, sans une pensée première, sans une maxime principale, à laquelle tout se rapporte, et qui domine tout par un esprit de suite et une constance invincibles.

Dans les premiers jours de la session de 1820, dans une discussion relative aux impôts provisoires, qu'on appelait les *quatre douzièmes*, plusieurs députés royalistes attaquèrent les ministres. M. le général Donnadieu, célèbre par sa belle conduite à Grenoble, s'exprima avec une énergie remarquable. MM. Delalot, de la Bourdonnaye le secondèrent. D'autres orateurs soutenaient qu'il ne fallait pas s'occuper des personnes, mais des choses, et surtout des principes. Les principes étaient le mot sacramentel. M. de Villèle, non encore ministre, mais adjoint au conseil, soutint cette opinion. Je lui répondis. Je n'eus pas de peine, car j'avais, depuis trente ans, soutenu que les hommes sont tout dans l'Etat qu'ils gouvernent. Ce cri si souvent répété, *occupons-nous des principes et non des hommes*, prend sa source dans cette faiblesse de notre esprit, que j'ai souvent fait remarquer dans ces Mémoires. Le *principe* qui déclare la personne du roi inviolable et sacrée, a-t-il sauvé Louis XVI et empêché Louis XVIII et Charles X d'être forcés de sortir

du royaume? Non; mais un vigoureux ministre aurait empêché tout cela. Quelle force a eu cette déclaration de l'Assemblée constituante qui [redacted] tait son informe ouvrage sous la protection de toutes les vertus, et qui invoquait les épouses, les mères, les hommes, les enfants? Cette niaiserie sentimentale a eu le sort qu'elle devait avoir. Quoi de plus connu, de plus répété que le *principe* de la discipline dans une armée? Qu'elle soit commandée par un général faible ou négligent, plus de discipline. Les officiers subalternes auront beau la réclamer, ils ne l'obtiendront pas. Envoyez un général ferme et sévère, et la discipline sera rétablie. Bien plus, la meilleure armée est battue, si elle est mal commandée; victorieuse, si elle a un grand général. Les régiments qui, sous Tallard et Marsin, furent battus au second Hochtet, avaient-ils moins de valeur, étaient-ils moins façonnés aux principes de la guerre, que les régiments qui, l'année précédente, avaient vaincu sous Villars? Non, car c'étaient les mêmes régiments. Environnés de toutes parts, placés dans une position affreuse par l'inhabileté des généraux, *Navarre*, *Piémont*, *Champagne* frémissaient de rage, et enterraient leurs drapeaux pour ne pas les rendre à l'ennemi.

L'histoire nous apprend à chaque page que les

hommes sont tout dans l'ordre politique. Charles V et Henri IV, après tant de malheurs, tant de désastres, furent les seuls restaurateurs de la monarchie. Et Gustave Vaza s'enfonçant dans les mines de la Dalécarlie, et de là sauvant la Suède, et relevant sa couronne! Pierre-le-Grand, qui change un vaste empire! et tant d'autres qu'il est inutile de nommer! Et dernièrement, parmi nous, Bonaparte, si fort pour le bien, comme pour le mal! Que devinrent devant lui *touts ces principes* d'égalité, de démocratie proclamés par la première Assemblée, et défendus par la terreur, par le sang et les échafauds? J'invoquai donc le témoignage de l'histoire, qui dit à chaque page ce que j'avançais.

Parmi toutes les preuves qu'elle nous présente, j'en connais peu d'aussi frappante que celle-ci. L'empire romain était parvenu au dernier degré de sa décadence, lorsqu'il fut rétabli sous quatre empereurs qui se succédèrent : Claude, Aurélien, Tacite et Probus.

Montesquieu avait dit : « Une des causes de « la prospérité de Rome, c'est que ses rois furent « touts de grands personnages. On ne trouve point « ailleurs, dans les histoires, une suite non in- « terrompue de tels hommes d'Etat et de tels « capitaines. »

Ces hommes n'existaient pas dans un siècle de lumières, ni ceux-ci non plus, qui se sont succédé, Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin-le-Bref, Charlemagne. Comment la terre qui porta de tels hommes s'est-elle si souvent et si long-temps reposée? Et pourquoi ces royalistes, si passionnés pour les principes, bien plus passionnés pour des hommes médiocres, n'étaient-ils pas éclairés par la constance et la chaleur des libéraux à nommer et soutenir les hommes forts de leur parti? Pourquoi? parce que les hommes que nous appelons *honnêtes gens* ont souverainement le défaut d'être envieux de toute supériorité de talents politiques, et qu'ils l'abhorrent.

Dans un temps où les discussions politiques ouvrent une large carrière à toutes les passions, on ose présenter des *principes* comme une barrière insurmontables; des *principes* politiques, c'est-à-dire la chose qui enfante le plus de disputes interminables. Ce n'est pas avec des *principes* et des déclarations qu'on gouverne les hommes; c'est par d'autres hommes qui ont dans la tête les bonnes *maximes* de gouvernement. Encore faut-il qu'ils aient le talent d'en faire l'application. Certes, M. Fox a eu bien raison de s'écrier dans son histoire des Stuarts:

« Combien est vaine, combien futile, combien

présomptueuse l'opinion que les lois font tout! « Combien *fatale et pernicieuse* la conclusion « qu'on en tire, qu'il faut *s'occuper des choses* « *et non des hommes!* » Et dans la même histoire, il dit : « Rapin-Thoiras fait très-habile- « ment sentir l'extrême folie de se reposer sur des mesures décrétées, sans faire attention *au caractère des hommes* chargés de l'exécution. »

En réfléchissant sur la source de l'opinion que je combats, je ne peux la trouver que dans l'intérêt personnel des hommes médiocres. Ce sont eux qui ont préconisé cette opinion, parce qu'elle leur est favorable : et lorsque, malgré eux, on a reproché à un homme d'Etat de manquer de talents, ils se sont écrié : C'est un honnête homme, il a les meilleures intentions. Ensuite est venu ce bel axiome *union et oubli*, et puis *le peuple a donné sa démission*, et puis encore, *il ne faut pas exaspérer les libéraux*, et d'autres niaiseries. Je les examinerai avec attention, car toutes ont influé sur nos quinze malheureuses années : elles ont amené la catastrophe qui les a terminées, parce qu'elles ont influé sur le choix des ministres. M. de Chateaubriand a peint à grands traits la médiocrité, ses avantages pour être vantée par la tourbe qui la suit, et sa funeste influence.

Dans ce même discours, j'ai relevé la Chambre autant que je l'ai pu; je lui ai démontré que la Charte la plaçait dans une position éminente, qu'il fallait s'attacher à la conserver. Et comme il était évident que les ministres gouvernaient avec ce malheureux système qu'on flétrissait du nom de *bascule*, je m'élevai contre cette déplorable faiblesse, et j'ajoutai :

« Entre deux partis, il n'y a de milieu que « la timidité. Le gouvernement représentatif « exige une action ferme, décidée, ouverte et « déclarée. Et, chose remarquable, ce qu'il de- « mande est de toute antiquité. C'est dans les « livres saints que je trouve cette maxime que « réclame impérieusement le gouvernement re- « présentatif. Ecoutez Bossuet. » Ces paroles excitèrent beaucoup d'étonnement, ensuite un rire prolongé, et puis ces mots : *Écoutons, écoutons.*

Je prononçai ces phrases fortement articulées :

« Ceux qui songent à contenter tout le monde, « et qui se tournent tantôt vers l'un, tantôt vers « l'autre, sont ceux dont il est écrit : Le cœur « qui entre dans deux voies aura un mauvais « succès; il n'aura ni amis fidèles, ni alliance « assurée; il mettra à la fin tout le monde contre « lui. (*On rit en regardant les ministres.*) C'est « à de tels esprits que le sage a dit : Ne tournez

beaucoup parlé de ce milieu en 1832. Qu'il me soit permis de dire qu'outre ce que j'ai dit à la tribune, j'ai inséré dans le *Journal du Nord*, en 1828, des réflexions sur ce malheureux système. J'y reviens encore; je suis convaincu qu'il sera toujours suivi de funestes effets.

Il n'est point de pensées justes dont les esprits faux ne puissent abuser. On a dit avec raison qu'il ne fallait se jeter dans aucun excès, et que la vertu se trouvait dans un juste milieu. Un célèbre philosophe de l'antiquité a fait un tableau des vertus et des vices. Il y place chaque vertu entre deux vices. Nous avons vu des hommes s'emparer de cette idée, pour justifier un étrange système politique. Ils voyaient deux partis prononcés: d'un côté les royalistes, de l'autre les révolutionnaires. Soyons sages, disaient-ils, ne favorisons aucun des deux partis; plaçons-nous au milieu.

Pour bien concevoir leur erreur, il faut distinguer soigneusement les vertus privées des vertus publiques, et les effets des unes des effets produits par les autres. Car, en politique, pour raisonner avec justesse, il faut toujours considérer les résultats certains ou probables des choses, et ne jamais séparer les causes de leurs effets.

Les vertus publiques émanent des devoirs.

Examinons si le devoir permet de repousser de prétendus extrêmes pour se placer dans un juste milieu. Prenons pour exemple les devoirs du guerrier. Les deux extrêmes seraient, d'un coté, l'obéissance la plus passive, et, de l'autre, une obéissance qui voudrait raisonner sur tous les ordres, sur les marches, sur l'attaque et sur la défense. Or, je le demande, y a-t-il un milieu qu'on puisse choisir entre ces deux extrêmes? Je vous défie de l'indiquer. Vous êtes obligé de dire que le devoir du soldat est l'obéissance passive la plus extrême.

Trouverez-vous un milieu désirable entre le penchant au crime et l'horreur du crime, entre la fidélité et l'infidélité, entre la noble reconnaissance et l'infâme ingratitude? Et si des hommes attaquent ouvertement la monarchie, tandis que d'autres la défendent avec ardeur, concevez-vous un milieu dans lequel vous puissiez vous placer honorablement entre les attaquants et les défenseurs? Ce milieu ne peut se trouver que dans la lâcheté ou l'indifférence.

Ainsi donc, les devoirs ne présentent point de milieu, il faut les accomplir ou les enfreindre. Malheur à l'homme qui trouverait l'horrible secret de ne pas accomplir ses devoirs, en croyant ne pas les enfreindre!

Appliquons ces raisonnements à tous les ministres depuis la restauration. Que sont-ils ? Les serviteurs immédiats de la couronne. Ils ont le dépôt de son autorité, de ses prérogatives. Ils ont reçu la mission de les défendre, de les conserver. C'est ainsi que leurs fonctions doivent être comprises dans ce gouvernement mixte, que nous appelons gouvernement représentatif. Les Anglais, que nous imitons si mal, le savent bien. Aussi c'est d'eux que j'emprunte cette expression, *serviteurs de la couronne*.

Jamais, dans ce pays, jusqu'en 1830, on n'a fait aux ministres d'autre reproche que celui d'augmenter l'autorité royale, et de l'étendre de manière à faire craindre l'affaiblissement des libertés publiques. Depuis plus de cent cinquante ans, il ne serait pas possible de citer un ministre anglais qui, poursuivant une vaine popularité, ait affaibli l'autorité royale. Si nous voyons aujourd'hui une marche différente, elle est une exception; il y a une différence immense entre M. Fox soutenant que l'opinion publique ne peut-être consultée que dans les Chambres, et Lord Grey invoquant sans cesse l'opinion publique de l'Angleterre.

En France, depuis la restauration, les ministres ont toujours cherché ce milieu introuvable.

Comme il n'existe pas, ainsi que je l'ai démontré plus haut, ils ont été forcés de se jeter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais dans ce jeu misérable de la bascule, la peur que leur inspirent les révolutionnaires les a toujours fait pencher de ce côté. Aussi, presque toutes les lois importantes présentées par eux, ont diminué ou affaibli l'autorité royale.

Par ce système, les ministres sont à la fois les hommes du roi et les tribuns du peuple, deux choses absolument inconciliables.

Pour tout homme qui, aux lumières du bon sens, joint celles de l'expérience, il est évident qu'entre deux partis opposés, il n'est point de juste milieu. Il faut un gouvernement ferme, décidé, sans aucune oscillation. Il ne doit laisser aucune incertitude sur ses intentions politiques. Entre les deux partis qui divisent la France, le prétendu milieu n'est qu'une honteuse timidité.

J'ai combattu en 1792 à la tribune, en 1820 dans un ouvrage imprimé, et en 1822 à la tribune, ce malheureux système du milieu politique; et je remarque que jamais il n'en a été plus question qu'en 1832. Ce sera une honte éternelle imprimée à notre caractère politique.

Plusieurs députés du côté droit m'ayant demandé de s'assembler chez moi, j'y consentis. Il

en vint une trentaine pendant quelques jours. Ce fut une grande faute de ma part; j'aurais dû considérer qu'ils ne pouvaient venir souvent chez un homme un peu marquant, sans que cette réunion attirât les yeux du ministère. Dès lors ils devaient s'effrayer bientôt eux-mêmes de leur courage, et cesser de venir. C'est ce qui arriva très-promptement. La police chercha à pénétrer ce qui se passait chez moi. Elle voulut corrompre un domestique, pour obtenir de lui les papiers que j'écrivais. J'ai encore un des billets que lui écrivit cet espion. C'était dans le temps où un pair de France, M. le duc de Broglie, se plaignait dans une lettre publique de ce qu'un de ses domestiques, corrompu par la police, avait forcé son sécretaire pour y prendre ses papiers.

Les députés qui ne venaient plus chez moi, sentirent le besoin de se réunir quelque part. Ils allèrent d'abord chez un autre membre du côté droit; mais il était remarquable par sa grande taille et par quelques discours un peu hardis : ils eurent peur, et préférèrent la demeure d'un autre député de petite taille, et à qui l'on ne faisait pas beaucoup d'attention. Il en reçut un peu d'importance, en profita pour obtenir quelque faveur. L'année suivante, nous nous assemblâmes quelque temps chez M. de la Bourdonnaye; mais

il était aussi trop marquant : il n'y vint qu'un petit nombre, et la réunion fut bientôt dissoute.

Dans la séance du 14 février 1821, une discussion sur le procès-verbal fut très-animée. Le côté libéral avait plus de quatre-vingts membres. Il essayait et augmentait ses forces dans ces sortes de discussions; il les provoquait et les suivait avec autant de chaleur que de constance. Dans celle dont je parle, j'eus l'occasion de parler de la différence des partis et des factions.

« L'esprit de parti est très-différent de ce-
« lui de faction. L'esprit de parti est inhérent
« à tout gouvernement libre, à tout gouverne-
« ment représentatif; il peut être plus ou moins
« énergique, plus ou moins utile. L'esprit de
« faction, au contraire, veut agir; il pousse à
« des actions criminelles; il veut la destruction
« de l'ordre établi. L'esprit de parti peut être
« avoué hautement : bien plus, il est nécessaire
« pour combattre l'esprit de faction. Je déclare
« qu'en 1792 j'étais un homme de parti; je m'en
« fais gloire. » Ici je fus applaudi du côté droit.
« Le parti royaliste-constitutionnel a fait alors
« tous les efforts qui ont dépendu de lui pour
« empêcher la chute du trône. Un parti peut donc
« exister dans cette enceinte, sans qu'on doive
« s'élever contre lui : mais la faction ne pourrait

« pas y exister; et si l'on y soupçonnait son exis-
« tence, ce serait à une accusation formelle qu'il
« faudrait recourir.

« Ainsi donc l'esprit de parti existe et doit
« exister parmi nous : l'esprit de faction, sans
« doute, n'y existe pas; mais je suis fâché de
« voir que toutes les fois qu'il s'agit de l'esprit
« de faction, nous voyons des hommes s'alarmer,
« s'inquiéter, manifester de l'indignation, de la
« colère même, comme s'ils étaient accusés. Je
« crois cette conduite au moins imprudente. Vous
« vous rappelez que ces mots, *faction perma-*
« *nente*, prononcés par M. Delalot, ont excité
« une indignation, une colère extraordinaires:
« la faction n'existant pas ici, je serai toujours
« étonné de l'effet que ce mot produit sur des
« membres de cette assemblée, toutes les fois
« qu'il est prononcé.

« Je pourrais à ce sujet rappeler un certain
« proverbe trivial, mais d'un sens clair et juste. »
M. Alexandre de Lameth me cria de sa place:
« Quel est ce proverbe? dites-le. » Je lui ré-
pondis : « Les proverbes sont la sagesse des peu-
« ples; mais celui-ci est trop vulgaire pour être
« exprimé à cette tribune. On le comprend as-
« sez, et il a exprimé ma pensée. Elle n'a rien
« d'offensant; c'est un conseil, non une offense.

« Mais si la faction n'existe pas dans cette en-
« ceinte, elle existe au-dehors; elle est forte,
« elle est unie, elle a une seule et vaste espé-
« rance; et comme l'a dit il y a peu de jours le
« ministre d'une nation voisine, cette faction
« agit avec une sympathie redoutable. Ce mi-
« nistre avait réfléchi sur l'expression qu'il pro-
« nonçait. Oui, c'est une sympathie redoutable
« et terrible, qui du sein même de cette im-
« mense capitale s'est fait entendre et s'est mon-
« trée au-delà des Pyrénées et des Alpes. Cette
« faction s'augmente par ses succès, s'irrite de
« ses revers; rien ne l'arrête; depuis cinq ans,
« vous voyez ses progrès. Il est temps enfin de
« nous unir pour la combattre et la renverser.
« Je l'avouerai, il fut un temps où l'on aurait
« pu l'étouffer; mais peut-être maintenant *a-t-*
« *elle fait tant de progrès, qu'il sera très-difficile*
« *d'arriver à sa destruction entière.* »

Toute la droite s'écria : *Non! non! nous y parviendrons!* Le centre gardait un morne silence. Ces bons ventrus s'effrayaient de mon hardiesse; ils trouvaient que *j'exaspérais* la faction; et plusieurs me le dirent après la séance.

Je continuai : « Quand je parle ainsi, je suis
« d'accord avec les hommes qui ont réfléchi mû-
« rement. Oui, les racines de la faction sont pro-

« fondes. Je ne veux pas dire qu'il est impossi-
« ble de les extirper: mais le premier moyen
« pour vaincre est de ne pas s'aveugler sur les
« difficultés. Vous entendez tous les jours énon-
« cer à cette tribune le désir du plus grand suc-
« cès de la révolte et de la rébellion; on fait des
« vœux pour qu'un mouvement, excité les armes
« à la main, et que notre armée a flétri de sa
« profonde indignation, quand un très-petit nom-
« bre de coupables s'est trouvé dans son sein;
« on fait, dis-je, des vœux pour que la chose la
« plus destructive de l'ordre social soit suivie
« d'un entier succès; ces vœux passent les Alpes,
« les Pyrénées; ils sont dans les journaux qui
« proclament vos séances. Le silence qui a suivi
« ces vœux prononcés ouvertement à cette tri-
« tribune, a dû produire au loin de terribles effets.

« Vous savez quel effet extraordinaire produit
« dans les pays étrangers tout ce qui part de cette
« tribune. Le silence qui a suivi ces vœux im-
« prudents et dangereux pouvait être interprété
« au loin, si ce n'est comme une approbation de
« votre part, au moins comme un signe de votre
« faiblesse.

« Eh bien, chaque fois qu'on osera énoncer de
« pareils vœux, nous rappellerons les horreurs
« de la révolution, nous dirons que des révolu-

« tions qui ont pour source première ou la rébel-
« lion à main armée, ou le renversement des cho-
« ses les plus sacrées, ne produisent que désor-
« dre, misère, carnage. Nous dirons que nous
« avons vu sortir des prisons, des bagnes, des
« galères, tout ce qu'il y a de plus vil dans la
« société, pour égorger ce qu'il y avait de plus
« noble, de plus pur, de plus sacré. Nous dirons
« donc aux nations : Profitez de notre exemple,
« ne nous imitez pas; c'est à ceux qui ont pris
« part à la révolution par des motifs honorables,
« qu'il appartient surtout de vous avertir des dan-
« gers qui suivent les révolutions. Ne croyez pas
« que nous faisons ici des vœux pour que vous
« nous imitiez; ne croyez pas que nous approu-
« vons ces vœux; non, notre mémoire est pleine
« encore de tout ce que nous avons vu, entendu.
« Et dans le moment où je parle, je ne sais ce
« qui me retient; ma mémoire est assez bonne
« pour vous le retracer, pour vous faire frémir;
« et peut-être cesserait-on ensuite ces discours
« imprudents et insensés. Oui, toutes les fois
« qu'on fera ici l'éloge de la révolution, nous y
« opposerons tout ce que la révolution a enfanté
« d'horreurs et d'infamies. » *Vive adhésion à droite.*

« Qu'on ne dise pas que la Charte est l'ouvrage

« de la révolution, parce qu'elle est venue après « elle. Non; et c'est ici le moment de procla- « mer une grande vérité. Une révolution insen- « sible et prudente se faisait dans toute l'Europe « au dix-huitième siècle. J'en atteste les mânes « du malheureux prince qui a péri sur l'écha- « faud. Faut-il vous rappeler tout ce qu'il a fait « pour la liberté des Français, ses lois, ses or- « donnances, qui toutes tendaient à nous rendre « une véritable et sage liberté? Eh bien, c'est « du moment qu'il l'a rendue, qu'elle a commencé « à produire des fruits amers. C'est en le procla- « mant le restaurateur de la liberté française, « qu'on lui a fait faire le premier pas vers l'é- « chafaud.... » *Une très vive sensation se mani- festa dans la Chambre.*

« Disons donc aux souverains: Vous n'êtes sur « la terre que pour maintenir votre autorité. « Maintenez-la dans l'intérêt de l'humanité; car « il n'y a point d'humanité sans une fermeté in- « vincible.

« Je finirai par supplier le ministère d'adopter « cette maxime : Une ligne droite, décidée; et « nous serons à vous, et nous vous seconderons « de toutes nos forces, et vous n'entendrez plus « des vœux semblables à ceux qu'on a osé pro- « férer à cette tribune. »

Je descendis de la tribune au milieu des témoignages d'adhésion de toute la droite, de la droite seulement. Elle était nombreuse, mais elle n'était pas la majorité. J'avais déplu au centre. S'il avait osé, il m'aurait crié : Du repos, du repos! Nous ne vous demandons que du repos. Vous venez le troubler.

Je demande pardon de citer ainsi mes paroles; mon excuse est dans le désir bien légitime d'attacher à ma mémoire l'estime du parti royaliste, de montrer que les avertissements n'ont pas manqué au gouvernement, de prouver que lui seul a causé son renversement par sa mollesse envers la faction. Je suis bien loin de mettre une sotte vanité dans ce que je dis de moi, puisque j'ai dit et prouvé dans les pages précédentes, que les femmes voyaient très-bien les évènements et la conduite des ministres, les jugeaient et annonçaient nos malheurs. D'ailleurs, tout le côté droit exprimait les mêmes sentiments; et dans ces citations, je montre sa conduite comme la mienne; ainsi que celle de MM. de la Bourdonnaye, Agier, Delalot, Hyde de Neuville et beaucoup d'autres.

Je suis profondément convaincu que dans quelque situation que soit la France, tant qu'elle aura un gouvernement représentatif quelconque, elle ne pourra maintenir l'ordre social, et se

préserver de l'horrible anarchie que par le noble esprit de parti. Je prie donc de me permettre d'ajouter quelques réflexions à celles que j'ai présentées à la tribune sur ce sujet important.

Dans tous les pays anciens et modernes, quand les institutions ou des agitations politiques portent tous les citoyens à s'occuper de la chose publique, on a vu des partis et des factions. Le parti a un but louable, avoué ouvertement, et d'accord avec ses sentiments; la faction a des sentimens publics et d'autres secrets; elle tend à un but qu'elle n'ose avouer; il faut alors opposer un parti à la faction.

Lorsque les Gracques demandaient à Rome le partage des terres, ils ne parlaient que du désir de soulager le peuple. C'était là le sentiment avoué, et le but ouvertement déclaré; mais le but secret était de troubler la république, d'enlever au sénat son autorité, et de la transporter au peuple : le sénat leur opposa le parti qu'il avait sçu se former dans le peuple même. S'il était resté inactif, en n'opposant que la sainteté des lois à la faction, il aurait succombé.

Parmi nous, la ligue était une faction. Son but déclaré était le maintien de la religion; son but secret le renversement des Valois, et le couronnement des Guises. Le parti royaliste, au

contraire, avait un but déclaré; il s'opposait à l'usurpation des Guises. Catherine de Médicis fit un mal affreux à la France en excitant les Condés contre les Guises, ceux-ci contre les premiers, et en les favorisant tour à tour. C'était ce misérable jeu de la bascule que nous avons vu dans ces dernières années. Elle aurait dû s'unir étroitement, et toujours aux princes de Condé et au roi de Navarre, père d'Henri IV; ils étaient protestants, mais royalistes. Leur nom et leur intérêt leur en faisait un devoir et une nécessité. Alors on aurait vu non pas le parti des Condés, opposé à la faction des Guises, et l'autorité royale tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; mais le parti du roi, suivi de touts les royalistes, opposé à la faction des Guises. C'est ce qui arriva, lorsqu'Henri III s'unit à Henri IV, alors roi de Navarre.

Cette incroyable bascule employée par Catherine a toujours été et sera toujours le dernier degré de l'imbécillité politique. Elle seule, depuis la restauration, a desséché dès leur naissance les heureux fruits que la France devait en attendre.

Le roi Guillaume n'avait pas compris la nécessité de ce principe; il avait créé une administration mixte, composée d'hommes des deux partis

qui divisaient l'Angleterre, les wighs et les torys. Il est essentiel d'observer d'abord qu'ils ne différaient que par des nuances d'opinion. Les uns voulaient une monarchie plus restreinte par les lois; les autres une monarchie plus absolue: mais tous voulaient également l'autorité royale dans toute sa grandeur. On voit combien ces partis étaient différents de ceux qui divisent la France.

Le roi Guillaume tenta l'essai dangereux d'une administration mixte: et malgré tous ses talents, il éprouva de si cruels dégoûts et des oppositions si mortifiantes, qu'il menaçait d'abandonner le gouvernement: il avait même préparé un discours qu'on a conservé, et qui annonçait cette résolution. Elle prouve que son dessein de neutraliser les partis, en les balançant l'un par l'autre, était mauvais, puisqu'il ne put réussir, malgré ses grands talents, la force de son esprit et sa profonde habileté.

Le roi Georges I^er^ suivit une marche entièrement opposée. Les wighs, bien éloignés de ressembler alors à nos libéraux, avaient tout fait pour lui; il fit tout pour eux. Il leur confia les honneurs, les places et sa personne. Les torys en furent repoussés. Les hommes faibles blâmèrent cette conduite. Ils dirent que le roi se faisait ainsi le roi d'un parti. Mais les évènements prouvèrent

combien il avait eu raison. Il eut des ennemis, mais aussi il eut des amis confiants et déterminés. Il rallia presque touts les Anglais autour de son trône, parce qu'il fut avec constance le chef de ceux qui l'avaient appelé et soutenu et de ceux qui se joignaient à ce parti. Cette conduite a seule établi la maison d'Hanovre sur le trône d'Angleterre.

« Ma maxime, dit ce prince après son arrivée « en Angleterre, est de ne jamais abandonner « mes amis, de rendre justice à tout le monde, « et de ne craindre personne. » En citant ces paroles, un historien remarque « que ce principe « est d'autant plus estimable, que la maxime « contraire est plus généralement répandue, sur- « tout parmi les princes, c'est de faire peu ou « rien pour leurs amis, parce qu'ils ne les crai- « gnent point, et de tout faire pour leurs enne- « mis, afin de se les attacher. »

En 1817, Lord Castlereagh dit dans la Chambre des Communes : « Je déclare que dans ces « derniers temps, l'Angleterre a dû sa puissance « et sa gloire à la division constante de cette « Chambre en deux partis franchement et loya- « lement prononcés. » M. Ponsonby s'opposa à une motion, en disant « qu'elle tendait à détruire « la noble *prévalence* des partis. »

Un gouvernement libre exige cette franchise dans les paroles et dans les actions. Le parti qui gouverne dans une république, le parti royaliste dans une monarchie, doivent avoir cette franchise, ou succomber. Le gouvernement de ces pays doit se rallier à ce parti, marcher à sa tête, ou périr dans la honte.

Ce principe a été connu dans tous les pays libres; et on l'a suivi, même en passant d'un parti dans un autre, comme en restant attaché à celui qu'on avait pris. Lorsque César eut déclaré ses desseins, le consul Lentulus dit au sénat : « Le sénat et la république peuvent dispo-« ser de moi, si l'on veut opiner avec hardiesse « et courage; mais si l'on ménage César, si l'on « cherche sa faveur, je songerai à mes propres « intérêts. Je peux aussi regagner son amitié et « sa bienveillance. » Scipion, l'autre consul, parla dans le même sens.

Eh bien! dans un gouvernement libre, si l'on veut adopter la maxime de ne tromper personne, on arrive nécessairement à former un parti. Car les hommes s'unissent naturellement par un sentiment commun. Ils sentent que leur force vient de leur union, et par cela même ils s'attachent à leur opinion, à leurs sentimens et au parti qui soutient les mêmes sentimens.

Mais nos honnêtes gens, au milieu des périls de la monarchie, étaient bien contents d'eux-mêmes, en s'écriant : Je ne suis d'aucun parti. Ils le répétaient en voyant auprès d'eux un parti redoutable; et le ministère n'étant pas à la tête d'un parti, entraînait dans une ruine inévitable un trône qu'il séparait de ses vrais appuis.

CHAPITRE VI.

Citation d'une pensée remarquable de M. Royer-Collard sur la souveraineté du peuple. Paroles qui me sont adressées par M. Benjamin Constant. Ma réponse. Comment *le Moniteur* était rédigé en 1792. Le parti libéral attaque toujours les royalistes, rappelle avec dérision l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand, étend son acharnement jusqu'à l'ancienne gloire de la France. Je lui réponds, et je cite la Campagne mémorable de Turenne en 1674. Nouvelle maxime des circonspects : union et oubli.

En parlant sur le genre de gouvernement que nous avons adopté, j'ai souvent cité à la tribune les principes et les usages anglais. Beaucoup d'autres députés ont fait de même; et M. le général Lamarque a dit dans un ouvrage sur l'armée,

ce sont précisement les Anglais que je veux vous citer. Mais aussi, combien de fois nos hommes de bien ne se sont-ils pas écriés : Nous ne sommes pas Anglais. Vérité indubitable; mais ce n'était pas alors qu'il fallait l'invoquer. C'était lorsque l'Assemblée constituante prenait le mauvais chez ce peuple, et laissait le bon, par une imitation maladroite; lorsqu'elle prenait le poison sans le contre-poison, lorsque sa vanité ne pouvant se dissimuler qu'elle ne faisait qu'imiter, cherchait à paraître différente dans ses lois, et se complaisait même à parler avec mépris des meilleures institutions de ce pays. C'est ce sentiment d'une vanité puérile qui surtout a contribué à lui faire imaginer une assemblée unique en législation. C'était alors qu'il fallait dire : Nous ne sommes pas Anglais, n'imitez ce peuple en rien, laissez-nous nos anciennes institutions; mais aujourd'hui, après avoir pris maladroitement chez ce peuple le jury, la liberté de la presse, le pouvoir législatif en trois branches, et les élections et la pairie, laissez-nous comparer ce qu'il a avec ce que nous avons. Car, pour juger il faut comparer. Lorsque Bossuet et Montesquieu ont approfondi le gouvernement et les lois de Rome, lorsque le premier s'en servait pour instruire son auguste élève, je ne sache pas que personne leur ait dit : Nous

ne sommes pas Romains! Mais ils n'avaient pas le bonheur de vivre dans le siècle des lumières, où l'on voit et entend des choses si belles, mais si niaises.

Il fallut bien que je citasse l'Angleterre, en répondant à un orateur du côté gauche qui l'avait citée. Voici ma réponse, qui, toujours improvisée, prenait sa source dans une âme alarmée des dangers qui nous menaçaient. Un général lut un discours écrit pour affaiblir le pouvoir du roi. On en demanda l'impression; je m'y opposai ainsi :

« En contestant au roi le titre et le droit de « souveraineté, on a cité l'Angleterre. Il faut ap- « prendre à cet orateur la définition des droits « de la royauté, adoptée par la nation anglaise, « d'après touts ses publicistes, et d'après le par- « lement. Le roi, disent les Anglais, et c'est un « principe sacramentel, le roi est le chef, le prin- « cipe et la fin.

« Je vous demande si le titre de souverain « peut présenter à l'esprit humain une étendue « plus illimitée que la définition anglaise : Le roi « est le chef, le principe est la fin ? »

Je développai ce principe; le côté gauche me répondit par des éclats de rire, je répliquai :

« Les éclats de rire n'effaceront pas des ou-

« vrages anglais la maxime que je viens d'établir ; « les éclats de rire n'empêcheront pas que l'im- « mense majorité des bons Français n'adopte cette « définition, et qu'elle ne devienne aussi une « maxime française. » La droite m'approuva par un mouvement général.

C'est ici que je peux rappeler cette phrase prononcée par M. Royer-Collard, dans la discussion de ma première loi électorale. En approuvant les électeurs de droit, il dit : « Cette proposition a « l'avantage de s'écarter ouvertement du principe « de la souveraineté populaire, et de corrompre « par-là la représentation démocratique à sa « source. »

Je répondis ensuite à tout ce qu'on ne cessait de dire contre le parti royaliste, surtout depuis plusieurs jours ; je récapitulai touts ces reproches, et j'y répondis. Je prouvai que c'était l'autre parti qui sans cesse demandait des choses contraires à la Charte, et qui repoussait l'aristocratie qu'elle consacre. J'ajoutai :

« Et quand vous venez ensuite vous élever con- « tre les lois relativement à la licence de la presse, « je puis m'expliquer franchement ; car avant qu'on « eût fait ces lois contre lesquelles vous criez « sans cesse, j'ai eu l'occasion, dans un faible ou- « vrage, de dire ma pensée. J'ai dit que sans lois

« d'exception, en s'appuyant sur les lois ordinaires « et surtout *sur le caractère national,* on pou- « vait gouverner la France, et la mettre à l'abri « des orages.

« Mais malgré cela, je n'admettrai jamais qu'un « Etat doive, dans toute circonstance quelconque, « se priver des lois les plus rigoureuses. Il est im- « possible de prévoir les situations périlleuses « dans lesquelles la France peut se trouver; il en « est telle où vous seriez forcés d'imiter les lois « anglaises contre la licence. Je vous invite à les « lire, à les méditer. Vous serez étonnés de leur « force; elles sont aussi sévères qu'il est possible; « et par elles seules ce peuple conserve sa liberté, « comme les Romains ne la conservaient que par « des dictatures temporaires. »

Je répondis ensuite à l'accusation sans cesse répétée contre les émigrés, de vouloir rentrer par des voies illégales dans la possession de leurs biens. Et après quelques raisonnements pour prouver l'impossibilité que de telles choses ne fussent pas connues, je m'écriai : *Je défie d'en citer un seul exemple.* Ici la droite m'appuya par ces mots : C'est cela! très bien! très bien!

« Au reste, ajoutais-je, il est impossible de « voir ces attaques continuelles contre le parti « royaliste, sans en découvrir le but et le dessein.

« Un des orateurs que je combats s'est expliqué « assez clairement quand il vous a dit : *Nous dé-* « *sirons que les peuples fassent une alliance.* « Je ne crois pas qu'il soit possible d'entendre « cette phrase de deux manières. » J'expliquai ensuite tout les effets que devait produire cette provocation à la révolte, sous le nom de l'alliance des peuples.

On voit que la faction ne cachait pas ses désirs; que par eux on pouvait juger de ses projets. Telle fut sa marche constante. Que faisaient les ministres? Avec M. de Richelieu, qui était à leur tête, ils suivaient paisiblement le beau système de la bascule; ils cherchaient un prétendu milieu, qu'on ne peut trouver en politique dans un temps d'agitations et d'orages. Après l'une des séances dont je viens de parler, M. de Serre, alors garde-des-sceaux, m'aborda, quoique je ne ne l'eusse pas vu et que je ne lui eusse pas dit un seul mot depuis plus de cinq ans. « Vous venez, me dit-il, de nous donner un bon coup d'épaule. « Plût à Dieu, lui répondis-je, que vo- « tre marche fût si ferme, qu'on n'eût jamais be- « soin de vous soutenir! Vous nous perdez, mon- « sieur, vous nous perdez! » Il fut attéré de ces derniers mots, prononcés avec cet accent que donne une profonde conviction.

L'acharnement s'étendait jusqu'à l'ancienne gloire de la France; je répondis : « Il semble « que vous ne puissiez louer la gloire nouvelle « de nos armées, sans déprécier l'ancienne. Vous « donnez ainsi un mauvais exemple. On pour- « rait, en vous imitant, déprécier la nouvelle, « en la comparant à l'ancienne. Les souvenirs « de l'une et l'autre sont dans nos fastes; pen- « dant plus de neuf siècles nos guerriers n'avaient « vu ni des Cosaques, ni des Allemands à Paris. » Je rappelai notre gloire maritime; et en prononçant le nom du plus grand des capitaines, de Turenne, je citai le mot de son adversaire, accusé devant le conseil aulique : *Vous me reprochez d'avoir été vaincu par un homme qui est plus qu'homme*. Je ne manquai pas d'observer que Turenne faisait de grandes choses avec de faibles moyens.

Je prie les jeunes militaires qui croient et qui disent qu'on ne connaît l'art de la guerre que depuis nos dernières années, de lire avec attention la célèbre campagne de 1674, de contempler le grand Turenne se mettant lui-même dans une position difficile, devant des forces doubles des siennes, et refusant d'obéir à Louis XIV alarmé, qui lui écrit de sa main qu'il doit se retirer. Cet homme si modeste répond à son roi :

« Quand on a un nombre *raisonnable* de trou-
« pes, on ne quitte pas un pays, encore que *l'en-*
« *nemi en ait beaucoup davantage*..... Je con-
« nais la force des troupes impériales, les géné-
« raux qui les commandent, le pays où je suis;
« je prends tout sur moi, et je me charge des
« évènements. »

Il n'avait que 22,000 hommes contre 66,000. Il ne veut point recevoir 6,000 hommes de cavalerie de l'arrière-ban; il éloigne de lui 14,000 hommes que lui envoie Louis XIV alarmé, et les fait cantonner dans la Lorraine allemande. Après une bataille gagnée, il sort de la basse Alsace, traverse les Vosges, et s'arrête en Lorraine. Il se retirait donc après une victoire; sa retraite alarme toute la France. L'ennemi le suit, comme une proie qui bientôt ne pourra lui échapper. La réputation de Turenne diminue, son génie semble éclipsé. Mais au mois de novembre, malgré un froid rigoureux, tout est mis en mouvement. Les différents corps ne savent où ils vont; et après des marches pénibles dans des chemins impraticables, il se réunissent tout étonnés au milieu des quartiers ennemis; les quartiers sont enlevés, tombent et s'égarent dans un labyrinthe où ils ne peuvent se reconnaître. Les fuyards se rallient au corps d'armée le plus éloigné; Tu-

renne les attaque au commencement de la nuit, et les chasse devant lui. Ils auraient été anéantis, si la ville de Strasbourg n'avait pas alors appartenu à l'Empire : elle les reçut dans ses murs. Ils abandonnent au vainqueur leurs magasins et presque toute leur artillerie. L'armée française ne perdit presque personne.

Voilà bien certainement le génie de la guerre dans toute sa force, dans tout son éclat. Il doit tout le succès à ses méditations, et rien au hasard, rien à la fortune. L'Europe et la France poussèrent un cri d'admiration; et si je parle de notre ancienne gloire, pourrai-je ne pas citer le plus grand des princes, Henri IV. Bien des gens croient qu'il ne savait qu'attaquer et se battre avec courage. Qu'on me cite donc un dessein plus médité, mieux préparé, que celui qui le conduisit dans les plaines d'Arques. Il était devant Rouen avec environ 3000 hommes. Il apprend que Mayenne a reçu des renforts, et qu'il va marcher sur Dieppe avec 40,000 hommes. Il prend 200 chevaux, se rend à Dieppe, rassure les habitants, et passe deux jours à visiter les environs d'Arques. Il voit le parti qu'il peut tirer de cette position, et conçoit le dessein magnanime d'y venir avec sa petite armée, et là d'attendre et de combattre Mayenne.

Il retourne à son camp, conduit son armée dans la position qu'il venait d'examiner, et s'y fortifie. Touts ses généraux étaient étonnés : « Le roi, dit Sully, voyait bien qu'on pouvait « le taxer de témérité. Tout accoutumé que j'é- « tais à voir ce prince, je ne pouvais me lasser « d'admirer son visage serein et tranquille, où « dans une occasion d'autant plus désespérante, « *qu'elle laissait tout le temps de la réflexion,* « paraissaient à la fois un air de sang-froid et « une sage ardeur, qui semblaient aux soldats « avoir quelque chose au-dessus de l'humanité, « et leur inspirait à leur tour toute l'intrépidité « de leur chef. » Après trois jours de combat, et malgré la perfidie d'une troupe de l'armée ennemie, qui parut vouloir se joindre à lui, Henri fut vainqueur.

Tout est admirable dans le projet, dans l'exécution, dans les détails. Je regrette de ne pouvoir les donner ici : presque touts les historiens ont défiguré ces belles journées. Je ne vois rien dans la mémoire des hommes qui présente une résolution aussi magnanime. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus de ses talents comme général, ou de l'élévation de son âme. Il avait en lui-même cette confiance qui fait les grands hommes. Il sçavait que les fortes résolutions amè-

nent les succès. que tout ce qui est grand et magnanime double les forces des hommes.

Il n'est pas ici dans une de ces circonstances, où l'homme, plongé tout-à-coup dans un danger imminent, conçoit qu'il n'en peut sortir que par un effort désespéré. Non : Henri fait naître lui-même un grand péril qui n'existait pas encore, qu'on le pressait d'éviter, et qu'il pouvait éviter, sans manquer à l'honneur. La résolution, le péril, le lieu du combat, tout est de son choix libre, tout lui est inspiré par sa haute intelligence et l'élévation de son âme. Il attire l'ennemi sur le champ de bataille qu'il a reconnu, qu'il a fortifié; et après avoir ainsi déployé les talents du plus habile général, il est partout dans le combat, il se précipite dans les plus grands périls.

La valeur guerrière était dans ce prince au plus haut degré. Mais en outre, il possédait ce courage d'esprit si rare parmi les hommes. Il y avait en lui un accord sublime du caractère et de l'intelligence. Tout ce que son grand caractère lui inspirait, sa prompte intelligence le concevait et l'exécutait; tout ce que la hauteur de son âme lui inspirait, son esprit le saisissait; sa prévoyance ne lui montrait les périls que pour en subordonner la connaissance aux ordres impérieux que lui donnait sa grande âme. Combien de prin-

ces, combien d'hommes ne peuvent obéir aux inspirations de leur âme!

Il me semble qu'on ne peut étudier le caractère, l'esprit, les actions de cet homme étonnant, sans y trouver la plus étroite union de toutes les qualités qui peuvent honorer la nature humaine.

Mais cette gloire extraordinaire de ces deux grands capitaines et de tant d'autres qui portaient des noms français, n'altère point des gloires plus récentes, ou plus anciennes. Il semble de nos jours qu'on ne puisse exalter les unes, sans abaiser les autres. Ces discours inspirés, non par un noble orgueil, mais par une très-petite vanité, rassemblent dans leur source à d'autres discours qu'on entend aussi souvent, dans lesquels on déclare que les généraux ennemis qui nous ont vaincus étaient des imbécilles. « Parlez plus bas, « dis-je un jour à l'un de ces grands juges, tâchez « qu'on ne vous entende pas; car si le vainqueur « était un imbécille, qu'était donc le vaincu? »

Le côté droit de la Chambre luttait sans cesse avec le côté gauche. Je ferais d'énormes volumes, si je donnais touts les détails de ces généreux combats livrés par les députés royalistes.

Ils étaient quelquefois dans une cruelle situation; c'était lorsqu'on se servait contre eux des armes données par le gouvernement lui-même.

On connaît la déplorable amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi le roi à Gand. Un jour que je confondais dans un sentiment commun la gloire de nos armées et celle de l'armée des princes, une voix s'écria : *La première n'a pas été amnistiée.* Je me retournai vers ce côté. « Vous triomphez, m'écriai-je, vous triom-« phez de ce que *la fidélité a été amnistiée.* Je « m'efforce d'étouffer les pensées que votre joie « présente à mon esprit. Je saurai m'arrêter, je « saurai prouver que les hommes qui ont quel-« que force dans le caractère, quelque chaleur « dans l'âme, sont ceux qui savent le plus em-« ployer la vraie modération, qui n'est pas autre « chose que le temps d'arrêt dans la force. »

Je m'imposais cette modération à cause du nom du roi mis au bas de l'ordonnance qui amnistiait les militaires qui l'avaient suivi à Gand. Cette inconcevable ordonnance fut faite immédiatement après ma sortie du ministère, sous la présidence de M. de Richelieu; et l'on pourrait dire, après cela, que le mal qui nous travaillait ne venait pas du ministère! Quelle position pour le parti royaliste, que d'entendre la dérision dire avec une insultante moquerie, que ceux qui avaient combattu pour le roi, avaient été amnistiés par le roi.

Je ne pouvais parler ainsi de l'existence d'une faction, sans qu'elle ne fût constatée, par cela même que j'en parlais; car si elle n'avait pas existé, j'aurais eu l'air d'un insensé, et l'on ne m'aurait pas laissé achever. Je m'attirais par ces discours la haine des libéraux; ils me déchiraient dans leurs journaux; mais j'étais alors fortement soutenu par les journaux royalistes. M. Benjamin Constant voulut aussi manifester les sentiments de son parti envers moi. Je ne rapporte point ses paroles, parce que ma réponse va les expliquer.

« L'orateur que nous avons entendu a cru né-
« cessaire, au sujet d'un article du réglement,
« de rappeler les paroles qu'il dit avoir été pro-
« noncées par moi en 1791. Je le remercie,
« comme je remercierai toujours tout membre
« de la Chambre qui m'adressera des reproches
« quelconques, directs ou indirects. Le plus
« beau jour de ma vie serait celui où je serais
« accusé sur toutes mes actions. Je lui en rends
« donc grâce. Mais dans touts les évènements im-
« portans, il faut toujours connaître ce qui a pré-
« cédé la chose dont il est question, ou les paro-
« les qui ont été dites.

« En 1791, aussitôt que la saine partie de
« l'Assemblée législative s'aperçut de la fureur

« avec laquelle l'autorité royale était attaquée, et « des dangers qui la menaçaient, elle conçut le « seul dessein qui pût sauver la majesté royale, « le dessein d'avoir une armée. J'ai contribué à « l'exécution de ce projet plus qu'aucun autre; « je m'en honore; et si le temps le permettait, je « pourrais vous donner tous les détails de ce qui « fut fait alors, et vous applaudiriez à ce que fit « la noble partie de l'Assemblés législative avec « laquelle je combattais; mais passant par dessus « tous ces détails, qui seraient trop longs, je vous « dirai qu'une députation fut chargée de présen- « ter une adresse au roi; j'en fus nommé prési- « dent; mais en vous rappelant ce qu'était cette « Assemblée, vous pourrez juger comment était « composée la députation. Au moment où nous « sortîmes du cabinet de l'infortuné roi, il fallut « délibérer dans un salon particulier sur les ter- « mes dans lesquels on rendrait compte à l'As- « semblé de la manière dont la députation avait « été reçue.

« Ombre magnanime! pardonne si je suis obligé « de rappeler de semblables détails. » Ici ma voix et mes traits durent s'altérer. Ces souvenirs étaient trop affreux; une vive sensation suivit ce mouvement naturel.

« Il est très-vrai que cette extrême bonté,

« qui se manisfestait dans tout ce que faisait et
« dans tout ce que disait Louis XVI, le porta,
« immédiatement après la lecture de l'adresse,
« et après avoir répondu en quelques mots,
« à un signe extérieur de satisfaction bienveil-
« lante. Quand nous délibérâmes sur la manière
« de rendre compte à l'Assemblée, des voix fu-
« rieuses s'élevèrent, et s'écrièrent qu'il fallait
« dire que le roi s'était incliné devant la députa-
« tion. Le débat fut long, fut pénible; mais, je
« le déclare, les membres les plus sages de la
« députation, prévoyant que les menaces qu'on
« nous faisait de dire, avec des expressions in-
« convenantes, ce qui avait été fait par le roi,
« amèneraient une scène aussi scandaleuse qu'ir-
« respectueuse pour la majesté royale, cherchè-
« rent à l'éviter. Songez qu'alors deux mille per-
« sonnes assistaient à nos séances, dans l'inté-
« rieur de la salle; songez que les factieux nous
« entouraient, que la fureur les animait, que
« les poignards étaient dans leurs mains. La dé-
« putation, à l'unanimité, déclara qu'il fallait
« parler de ce qui s'était passé, puisqu'il était
« impossible d'empêcher autrement la scène qui
« se préparait envers la majesté royale. J'obéis à
« la députation; mais comment? Il m'est impos-
« sible de vous retracer et mes paroles, et le ton

« douloureux dont je les prononçai. Le ton si-
« gnifiait plus que les paroles. Tout ce que je
« sais, c'est que personne ne dit un seul mot
« après moi, l'assemblée resta dans un profond
« silence, et je reçus des marques de satisfaction
« de mes collègues, pour avoir empêché la scène
« terrible qui se préparait. Oui, messieurs, mes
« amis m'en remercièrent; et dans ce moment,
« ma conscience me dit qu'alors je fis bien. »
En terminant ce discours, j'eus le bonheur de voir un mouvement général d'adhésion..... Je retournai à ma place au milieu des témoignages réitérés de satisfaction de tous les membres assis près de moi. M. Becquey s'écria de sa place : « J'étais de la députation! »

M. Benjamin Constant avait puisé son espèce d'accusation dans les paroles que m'avait prêtées *le Moniteur*. On s'en est souvent servi de la même manière. Les royalistes eux-mêmes se sont souvent servi de cette expression : *l'inexorable Moniteur*. Ils ne savent pas combien ils peuvent être injustes en citant ces archives.

En 1792, temps cité par M. Constant, il n'y avait point de tachygraphe attaché au *Moniteur*. Les séances étaient rédigées d'après de simples notes. Souvent même le rédacteur les rédigeait d'après des notes faites par d'autres que par lui.

La Chambre avait deux très-longues séances par jour; elles se prolongeaient souvent très-avant dans la nuit. On conçoit quelle devait être la fatigue du rédacteur et des annotateurs. Les séances si fréquentes étaient nécessairement très-abrégées dans *le Moniteur;* mais dans ce temps de violente passion, où touts les rédacteurs étaient voués à l'un ou l'autre parti, où le parti royaliste était violemment attaqué, les rédacteurs omettaient volontiers les choses les plus contraires à leur opinion, supposaient souvent des phrases non prononcées, ou bien, en les copiant, omettaient les explications qui précédaient et suivaient ces phrases. L'esprit de parti dictait ces rédactions. On conçoit qu'il ne pouvait en être autrement. J'atteste qu'on m'a fait dire souvent des choses très-éloignées de ma pensée. Le logographe même, quoique fait différemment, et par une certaine tachygraphie, n'était pas exempt de ces erreurs. Il défigura tellement mon opinion sur les princes possessionnés d'Alsace, que je fus obligé de la faire imprimer, en mettant une note, dans laquelle je motivais cette impression sur l'étrange altération qu'avait subie mon discours.

Les orateurs qui improvisaient se plaignaient souvent de ces altérations; mais les bienheureux écrivains qui lisaient et ne parlaient pas, don-

naient leurs manuscrits aux rédacteurs, et jouissaient du bonheur de se voir tout entiers, tels qu'ils s'étaient montrés. Ce sont ces discours écrits qui donnent au *Moniteur* l'apparence de la vérité.

Depuis ces dernières années, la tachygraphie diminue les erreurs, mais ne les empêche pas. Je disais un jour à un rédacteur qui soutenait l'exactitude parfaite de ses notes : La preuve que vous défigurez mon style, c'est que vous me prêtez des *veuillez*, des *précédents*, des *antécédents;* vous me faites dire *un raisonnement rationel; baser un raisonnement* et l'effroyable *se baser;* jamais je n'ai prononcé ces barbarismes.

Ces erreurs sont inévitables: on peut corriger quelquefois la rédaction; mais ce travail est si fatigant, qu'on ne peut s'y livrer que bien rarement. On prétend que M. Fox revoyait plusieurs fois les discours qu'il avait prononcés. Je parlais un jour à lord Castlereagh de quelques phrases dont on m'avait gratifié, et je lui demandai s'il en était de même en Angleterre. Il me répondit ces propres mots : *Touts les jours ils me font dire des bétises.*

Un jour que M. Pitt avait parlé avec la plus forte éloquence, son discours fut très-altéré dans les journaux. Ses amis le prièrent de se le rap-

peler et de le dicter. Il commença; mais après quelques instants, il cessa ce travail, et déclara qu'il aimait cent fois mieux voir ses discours défigurés, que de s'imposer la fatigue de les écrire.

Je vois dans *la Quotidienne* du 21 avril 1830, une lettre de M. le baron Cuvier, dans laquelle il signale les erreurs commises par les sténographes, en rendant compte de ses leçons au collége de France. Il déclare au public « *qu'il ne prend* « *aucune part, ni à la rédaction ni à la révi-* « *sion de ces sténographies*, et qu'il ne peut ré- « pondre des erreurs qu'un pareil mode de pu- « blication doit rendre inévitables. »

Après le procès des ministres de Charles X, M. de Martignac, dont les discours étaient si nobles et si beaux, a publié une semblable réclamation sur la manière dont on a rendu les discours qu'il a prononcés dans ce fameux procès. Il ajoute « que ces erreurs ont porté non seulement sur « le style, mais encore sur les assertions les plus « importantes. »

Remarquez que dans ces deux exemples, les rédacteurs ne pouvaient être animés des passions qui entraînaient d'autres écrivains lorsqu'ils rendaient compte des séances orageuses de la déplorable Chambre de 1792.

Mais voici une remarque plus importante, et

qui prouvera combien nos voisins diffèrent de nous dans les procédés politiques. Je vois dans un ouvrage de lord John Russel, qu'en citant des passages d'un ancien discours de lord Grey, il a soin d'avertir que ces passages ne sont pas *garantis* par l'orateur qu'il cite, mais qu'on peut les regarder comme *la substance* de ce qu'il a dit. En France, nous aurions souvent besoin d'être rappelés à ces nobles convenances. Nous citons hardiment les phrases ridicules d'un journal, comme un sujet d'accusation.

J'ai parlé des maximes inventées par des hommes qui savaient les faire servir à leurs desseins, et répétées par les honnêtes gens, à peu près comme un enfant répète la fable qu'on lui a fait apprendre par cœur. De ce nombre était cette maxime, *union et oubli.* On voit que M. Benjamin Constant ne la pratiquait pas. Au reste, il avait raison; les honnêtes gens seuls pouvaient l'inventer et la pratiquer; elle était digne d'eux, car elle s'élevait contre eux.

Depuis le commencement de la restauration, on n'a cessé de jeter dans le public de certaines phrases sentimentales, dont s'emparait le parti révolutionnaire. Ceux qui les répandaient savaient fort bien que la France, et surtout la capitale, sont remplies de ces hommes qui ne ré-

fléchissent jamais, et qui sont enchantés de trouver de ces phrases toutes faites, qu'ils répètent sans cesse.

De ce nombre est celle-ci : *union et oubli.* Rien de plus absurde que de demander *l'oubli* dans un sens général; car c'est sur *le souvenir* que sont fondées les plus nobles vertus. Le souvenir des bienfaits et des services produit la reconnaissance; l'oubli produirait l'ingratitude. Le souvenir des évènements et des causes qui les ont amenés produit l'expérience, le plus sûr guide de l'homme dans les affaires des États. Le souvenir des grandes actions produit une généreuse émulation; le souvenir des crimes en inspire l'horreur. Il serait singulier de recommander la lecture de l'histoire pour y puiser des leçons utiles, et de nous demander en même temps l'oubli de notre propre histoire. L'oubli des histoires anciennes ne serait que de l'ignorance; mais l'oubli de l'histoire de nos derniers temps produirait un affreux aveuglement. Figurez-vous un moment la France gouvernée par des hommes qui auraient entièrement oublié la conduite et les crimes de nos factieux révolutionnaires, qui les oublieraient pour s'unir à eux, et qui vanteraient cette union; ils se placeraient au même point où nous étions en 1789; ils recommenceraient,

ou laisseraient recommencer la révolution. C'est là précisement ce que nous avons vu faire à plus d'un ministre.

Non seulement l'oubli des bienfaits et des services produit l'ingratitude, et l'oubli des choses passées produit l'aveuglement, mais encore je soutiens que le pardon des injures, cette vertu chrétienne si admirable, n'existerait pas avec un oubli réel des injures, et qu'elle est d'autant plus parfaite qu'on ne les a pas oubliées. Si un homme a commis un crime envers moi, si ce crime est entièrement effacé de ma mémoire, quel est le mérite de cette situation de mon âme? Je n'y vois qu'une sorte d'indifférence que je ne sais comment caractériser; mais si ce crime est toujours présent à mon esprit, à mon cœur, si ce souvenir est porté à la dernière violence, et si je me rends en même temps le témoignage certain que je ne me vengerai jamais, certes alors je pratique dans toute son étendue une vertu pénible, et dès lors honorable.

Quand Louis XII prononçait ces belles paroles : « Ce n'est point au roi de France à venger « les injures faites au duc d'Orléans, » il entendait par-là qu'il les pardonnait, qu'il ne s'en vengerait pas, mais il ne les avait pas oubliées. Les paroles qu'il prononçait prouvaient ce sou-

venir ; car un oubli total ne lui aurait pas suggéré ce discours. Il s'en souvenait dans le moment même où il parlait ainsi ; et certes il s'en est souvenu pendant tout son règne, non pour s'en venger, mais pour en tirer d'utiles leçons. Presque tous ceux qu'il appela dans son conseil avaient été éprouvés pendant les troubles. Ses ordonnances sur la discipline des troupes et sur la police intérieure du royaume, le tribunal de censure qu'il établit dans le Parlement, prouvèrent qu'il n'avait rien oublié.

Henri IV n'avait rien oublié, quand il disait au Parlement de Paris : « Je sais qu'on forme des « brigues ; c'est par-là qu'on est venu aux barri- « cades et à l'assassinat d'un roi ; mais j'ai sauté « sur des murs de ville, je sauterai bien sur des « barricades. »

Louis XIV n'a tiré aucune vengeance des auteurs de la Fronde, mais il n'avait rien oublié. Les principes invariables de son gouvernement prouvent qu'il réfléchissait profondément sur tout ce qu'il voyait, avant même de gouverner ; et cette observation attentive fut remarquée par le cardinal Mazarin.

L'oubli de tout ce que nous avons vu ne produirait point l'union des royalistes. Bien au contraire, il relâcherait les liens qui les unissent.

Or, qu'elle union devons-nous désirer, si ce n'est celle des royalistes entre eux? Que dans leur noble cœur, incapable de vengeance d'aucune espèce, ils enracinent précédemment le souvenir des fureurs révolutionnaires, des folies honteuses qu'elles ont enfantées: qu'ils n'oublient point que depuis la restauration, dans le court espace de quatorze ans, nous avons vu, outre les cent-jours, treize conspirations plus ou moins dangereuses.

Qu'est-ce qu'un espace de quatorze ans dans l'histoire d'un peuple? C'est un court instant. C'est donc dans un instant de notre histoire que nous voyons tant d'entreprises. Est-ce là ce qu'on voulait condamner à l'oubli dans les temps dont je parle?

On a dit que l'attentat du 13 février était un *crime isolé*. Quel isolemment, grand Dieu! un crime suivi de tant de conspirations inspirées par le même esprit!

Combien profond était alors l'aveuglement qui ne voyait pas, dans toutes ces entreprises accumulées en un si court espace de temps, une seule conspiration, et surtout une seule et vaste espérance! La Cour royale de Paris, par l'organe de son premier président, la signala avec énergie dans un discours adressé à Louis XVIII. Je l'ai déjà cité, je ne peux trop le répéter, afin

de prouver à quel point les ministres furent avertis. Elle s'exprimait ainsi :

« Les magistrats qui font une étude pénible « de la marche des passions et du crime, ont re- « connu que les coupables, déjà frappés du glaive « la loi, n'étaient que des agens subalternes. Ils « ont dû croire, ils croient qu'il existe des chefs « ennemis du trône, de la légitimité des rois et « de votre auguste maison.

« La France opprimée pendant vingt-cinq an- « nées, et toujours attachée à son roi, réclame « toute l'action de la puissance royale. »

On voit par cet énergique discours, que la Cour royale n'admettait pas la maxime de l'oubli. Le conseil municipal de Bordeaux ne l'admettait pas davantage; il disait :

« Sire, votre bonté paternelle ne touche point « cette faction implacable. Sa haine contre les « Bourbons s'accroît même des pardons que vous « lui accordez. Elle poursuit en vous les vic- « times qu'elle a déjà faites, et la vengeance des « bienfaits qu'elle tient de vous. »

Un grand nombre d'adresses exprimaient les mêmes sentiments; bien loin de demander l'*oubli*, elles rappelaient toutes les tentatives de la faction. Les pages du *Moniteur* en étaient pleines. J'ai rappelé souvent ces tentatives, non par

CHAPITRE VII.

Nouvelles preuves de l'existence d'une faction fortifiée par le gouvernement.
Les ministres demandent la censure.
Je suis nommé membre et rapporteur de la commission.

Je poursuis ces pénibles souvenirs, parce que je veux prouver que c'est le gouvernement lui-même qui s'est détruit de ses propres mains, depuis la restauration, comme en 1789 et 1792. Il est bien important de le prouver; car cette vérité peut seule, dans la suite des évènements qui nous attendent, préserver les ministères de commettre les mêmes fautes.

J'avais remis un mémoire au roi pendant les

cent jours. J'y prouvais cette vérité de touts les siècles : *L'autorité une fois assise, devient ce qu'elle se fait elle-même.* Mon dessein est donc de montrer à chaque page de ces Mémoires comment le trône a été renversé trois fois. Je n'en vois pas d'autre cause que la conduite du gouvernement. Pour le prouver, il faut montrer que la faction annonçait ouvertement ses desseins, et que les députés royalistes ne cessaient d'avertir et de stimuler les ministres.

Parlant un jour contre la loi relative aux donataires, j'exprimai mon étonnement de l'oubli dans lequel on avait laissé la généreuse proposition faite par M. le maréchal Macdonald, dès la première restauration, en faveur des émigrés. J'ajoutai :

« Je demande quel motif a pu empêcher de « lui donner de la suite, pourquoi toujours elle « a été repoussée, et comme anéantie. Je n'en « vois qu'une cause; c'est ce malheureux senti- « ment qui a fait tant de mal dans la révolution, « le sentiment de la peur, la peur d'une faction « qui n'est rien, dès l'instant qu'on la regarde en « face. On a ressuscité cette faction en lui ten- « dant une main favorable, et en lui disant : Lève- « toi et marche. Elle en a été surprise elle-même; « elle a regardé autour d'elle dans son étonne-

« ment, et quand elle a vu qu'elle ne se trom-
« pait pas, elle a montré quelles ressources elle
« savait trouver dans la faiblesse. C'est donc uni-
« quement par la peur qu'elle a inspirée, qu'on
« n'a jamais rétabli cette noble proposition de
« M. le maréchal Macdonald. »

On voit par ces paroles, que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, et après la catastrophe de 1830, que je soutiens cette opinion, qui est la base de ces Mémoires. Le gouvernement a encouragé, fortifié la faction; il s'est détruit lui-même. Seul, il pouvait se détruire, comme Bonaparte seul, mais par des causes bien différentes, a pu détruire Bonaparte. Beaucoup de membres du côté droit, MM. de Labourdonnaye, Donnadieu, Castelbajac, Duhamel, Hyde de Neuville, Dudon et autres ont parlé comme moi, ont averti les ministres. M. Royer-Collard lui-même leur a dit ces mots souvent répétés : La démocratie coule à plein bord. Tout a été inutile; ils ont persisté dans leur système; ils ont administré plus ou moins bien; mais ils n'ont pas gouverné.

Je ne pourrais vous donner sur le temps dont je parle des idées aussi justes que celles que je trouve dans l'*Histoire de la session de* 1820, par M. Fiévée :

« Depuis six ans le ministère s'est toujours

« placé dans l'étrange nécessité d'user ses forces « à détourner les conséquences de la dernière « mesure qu'il a prise. Après son ordonnance « du 5 septembre (dissolution de la Chambre « de 1815), toute son activité était employée à « empêcher les libéraux d'arriver au pouvoir, *et* « *à les maintenir dans son alliance*. Pour y par- « venir, il leur sacrifiait les royalistes; destitu- « tions, calomnies, emprisonnements, rien n'était « épargné aux amis de la monarchie, parmi les- « quels on confondait de droit quiconque fai- « sait preuve d'humanité, de raison et de pré- « voyance. Pourquoi les libéraux ne se conten- « taient-ils pas des injustices prodiguées pour « leur plaire? Les choses iraient encore comme « elles allaient alors. La monarchie aurait péri, « sans qu'il fût permis de déclarer qu'elle était en « danger..... Ils s'étaient emparés des colléges « électoraux; ils allaient avoir la majorité. Par la « majorité, ils auraient renversé les ministres, « qui voulaient bien leur faire touts les sacri- « fices possibles, excepté celui de leurs places. « Pour se sauver, le ministère proclama les dan- « gers de la monarchie, et se tourna brusque- « ment vers les royalistes. Aujourd'hui, comme « après l'ordonnance du 5 septembre, la tactique « ministérielle consiste à caresser les passions du

« parti mis en évidence. et à ne pas lui céder le « pouvoir; et comme rien ne flatte davantage les « royalistes qui n'entendent pas raison, que les « injures adressées aux libéraux. le ministère « ne s'est pas refusé un moyen de séduction aussi « facile. »

Voilà bien le système de la bascule, que je reprochais aux ministres. Dans la première partie de ce paragraphe. vous trouvez les injures et les destitutions prodiguées aux royalistes; et dans la seconde partie. les injures adressées aux libéraux. Et l'homme qui. disait-on bonnement, portait un nom ministériel, un nom européen, l'homme à bonnes intentions, était pour la seconde fois à la tête du ministère.

Jamais ce ministère n'a sçu faire autre chose que se tourner alternativement vers les royalistes et vers les libéraux; il n'a jamais pu comprendre la différence si palpable qui existe entre un parti et une faction. J'en ai parlé dans le chapitre précédent. Je vais ajouter de nouvelles observations; car il ne faut rien négliger pour arracher de l'esprit de nos honnêtes gens des erreurs qui les empêchent de se réunir, de se soutenir, de former un ensemble, et de marcher comme un seul homme à la défense de l'ordre social.

Quand il existe une faction dans une monar-

chie, elle ne peut être combattue que par un parti. Si le gouvernement se met franchement à la tête de ce parti, il doit triompher. Mais le gouvernement voudrait-il satisfaire à la fois la faction et le parti, et les contenir l'un par l'autre, il est forcé alors d'employer la dégradante manœuvre de la bascule; il est forcé de descendre jusqu'à la perfidie et la trahison, car il promet plus qu'il ne veut accorder; dès lors il devient méprisable aux yeux de la faction et du parti. Or, le mépris est une maladie incurable. Elle augmente par les efforts mêmes que l'on fait pour la guérir; car ces efforts ne peuvent être autre chose que le mensonge ou la tromperie plus ou moins perfide. C'était la position de Catherine de Médicis; ce fut celle de plusieurs ministres qu'il est inutile de nommer.

Le chancelier de l'Hôpital eut la conduite la plus opposée; il fut toujours uni au parti royaliste; il ne connut que les royalistes; il imposa plus d'une fois à Catherine par la grandeur de son caractère. Aussi, quelle belle réputation n'a-t-il pas dans la mémoire des hommes!

M. Fox disait dans la Chambre des communes: « Je déclare que l'esprit de parti a été la règle de toute ma vie. » Lorsque le célèbre Burke quitta le parti de l'opposition pour se réunir au minis-

tère, à cause des principes de notre révolution, il déclara franchement son dessein dans un discours souvent cité.

Dans un ouvrage publié en 1768, lord Granville, qui venait d'être ministre des finances, déplore le refroidissement des wighs et des torys: « L'abolition des noms de parti semble avoir re-« froidi touts les cœurs, et détruit dans le peuple « tout principe d'amour pour le bien public. »

M. Robinson s'opposa, il y a peu d'années, dans la Chambre des communes, à une proposition, parce qu'elle tendait, disait-il, à détruire la *prévalence* des partis.

L'esprit de parti, qui avoue publiquement le but louable de ses actions, est fondé sur des vertus, le dévouement aux lois et à son roi, la franchise, la loyauté dans ses paroles et dans ses actions. Aussi peut-il former des amitiés politiques, sans lesquelles rien n'est assuré dans un pays libre.

La fidélité à son parti et à ses amitiés politiques est non seulement utile au triomphe de ce parti, mais elle l'est encore pour empêcher que les choses ne soient poussées à l'extrême entre le parti et la faction, parce que cette fidélité inspire le respect pour ceux qui la pratiquent. Ce sentiment contient les hommes dans de certaines

bornes, malgré la différence des opinions. En 1792, des révolutionnaires ardens de la Chambre législative n'ont pu s'empêcher de témoigner l'estime que leur inspiraient des royalistes fermes dans leur opinion. Et c'est ainsi seulement que l'on pourra voir un jour la faction se confondre insensiblement dans le parti royaliste et la France partagée entre deux partis comme l'Angleterre, et non divisée entre une faction et un parti, comme elle l'est aujourd'hui. Il suit de là que les royalistes qui reprochaient à ceux qui se ralliaient franchement à leur parti leurs anciennes opinions, commettaient une faute très-grave.

Je sais que beaucoup d'hommes d'une grande probité voudraient qu'on ne s'occupât que des principes et jamais des personnes. C'est une funeste erreur. Un principe politique ne peut triompher par lui-même. Ce sont de vaines paroles qui n'ont aucune force, si elles ne sont vigoureusement soutenues par des hommes qui ont l'autorité, et par d'autres qui s'unissent pour appuyer l'autorité. Comment les principes auraient-ils pu triompher par eux-mêmes, dans un temps où l'on mettait tout en questtion, où l'autorité, pendant quinze ans, n'a cessé de reculer et de céder, où les choses les plus sacrées étaient attaquées tous les jours par des expressions couvertes

d'un voile transparent qui les rendait plus dangereuses encore que l'aurait été un sens déclaré et positif? Car un sens positif aurait révolté d'abord les esprits, tandis qu'un sens enveloppé s'insinue sans étonner, sans révolter, et parvient insensiblement à jeter dans les esprits un poison corrosif.

Si des principes politiques, si les plus saintes maximes sont attaqués par des hommes unis, qui forment une faction, il faut d'autres hommes unis pour les combattre; il faut un parti.

La faction a aussi ses principes qui plaisent à beaucoup d'hommes; mais elle ne se borne pas à proclamer ses principes; elle agit, elle réunit des hommes; elle a des agens, des comités directeurs que souffre l'ineptie ministérielle; elle profite de toute la latitude que lui donnent les lois; elle va plus loin encore. Elle sait bien qu'il faut des chefs; elle les choisit, les adopte, les loue sans cesse, les soutient et ne les abandonne plus. Elle nomme le même homme dans dix colléges différents.

Si ces moyens donnèrent toujours une grande force à la faction, pourquoi le parti royaliste ne les emploierait-il pas? Or, il ne peut les employer qu'en s'occupant des personnes.

Si une faction a de grands succès, si elle met

l'Etat en péril, c'est parce qu'elle a des chefs. La Cour royale l'a dit à Louis XVIII dans les termes les plus positifs. Le parti qui veut la combattre; ne peut réussir sans des chefs; il doit donc en reconnaître et leur donner la confiance. C'était au gouvernement à chercher dans les provinces les hommes les plus influens du parti royaliste, à les soutenir, à les encourager. Le parti ne pouvait réussir sans lui; mais lui-même, il ne pouvait réussir, s'il ne marchait à la tête du parti royaliste, s'il ne lui imprimait pour le bien un mouvement semblable à celui de la faction pour le mal.

Le ministère, dans un gouvernement monarchique, doit donc être toujours le chef du parti royaliste. C'est ce que M. de Richelieu n'a jamais pu comprendre, et c'est ainsi qu'il est la première cause de la chute du trône.

Nous avions alors un nombre infini d'honnêtes gens, que *le Conservateur* désignait sous le nom des *circonspects*. L'idée d'un parti, le mot même les faisait frissonner. Ils répétaient qu'il ne fallait point de parti. En vain avaient-ils vu à la fin de 1791, M. de Lafayette, à la tête du parti royaliste, mitraillant les factieux au Champ-de-Mars, bientôt après, un parti royaliste dans la Vendée, le même parti combattant dans Paris pour le trône

au 10 août, mitraillé au 13 vendémiaire, déporté au 18 fructidor, arborant la cocarde blanche en 1814, et fixant ainsi l'indécision des souverains; ils s'obstinaient à vouloir que l'homme fût un être abstrait, sans passion, au lieu d'étudier, de ranimer les passions généreuses, et de les faire servir au triomphe de la monarchie.

Comme le parti royaliste a un but déclaré, il n'a jamais eu d'autre dénomination. Ni ses ennemis, ni lui-même ne l'ont désigné autrement. Il a toujours été appelé *le parti royaliste*. Ce parti a eu dans son sein diverses nuances d'opinion; mais elles se rattachaient toujours à la royauté; c'était toujours *le parti royaliste*. Il ne changeait point sa dénomination, lors même que ce nom exposait aux plus grands périls.

La faction, au contraire, ayant toujours un but secret qu'elle n'osait avouer hautement, a sans cesse adopté des noms différents. Les hommes qui la composaient se sont appelés les *amis de la liberté*, les *patriotes*, ensuite les *républicains*, puis les *sans-culottes*, afin de mieux caresser l'égalité; puis encore les *libéraux* et les *constitutionnels*, afin de paraître attachés à la Charte.

Tout cela posé, il est évident que si la faction a mis plus de chaleur, plus de mouvement dans sa marche que les royalistes, elle a dû triompher;

elle le devait d'autant plus, que le parti royaliste est embarrassé dans sa marche par ce gros bagage des honnêtes gens, dont les peurs continuelles, les envies, les jalousies, l'ineptie politique dessèchent toutes les sources de succès.

Le principe conservateur de la Constitution anglaise, depuis plus d'un siècle, est le noble esprit de parti.

Cet esprit est inhérent au gouvernement représentatif. Il est fondé sur des vertus, la franchise et la loyauté.

Seul il peut résister à l'esprit de faction.

Dans un pays libre, le gouvernement doit avoir un parti déclaré et marcher à sa tête, l'entraîner. le diriger. Par cette conduite, il ralliera insensiblement tout les esprits, ne verra plus de faction, mais seulement des partis formés par des nuances d'opinion. Alors ces partis, loin d'être nuisibles, fortifient le caractère national et donnent de la vigueur au gouvernement.

Ce n'est point la révolution de 1830 qui m'inspire toutes ces réflexions. Je n'ai cessé de les énoncer, de les imprimer, de les soutenir. J'ai toujours montré le plus profond mépris pour vos *principes* politiques, et la plus haute admiration pour les *maximes* politiques. En vain vous écrivez d'une simplicité niaise ce beau *principe :*

La personne du roi est inviolable et sacrée; à quoi vous a-t-il servi? A-t-il empêché l'assassinat, l'expulsion, l'abdication? mais une seule *maxime* aurait tout sauvé. La maxime de soutenir, d'encourager, de fortifier le parti royaliste. On a fait le contraire.

Le ministère était alors le centre des intrigues de touts les partis, excepté du parti royaliste. Comme il ne se prononçait pas, chacun voulait l'attirer à soi. On se plaignit dans la Chambre des députés des tiraillements qu'elle éprouvait et des orages qui en résultaient. Cela me conduisit à me prononcer fortement à la tribune pour la manifestation libre des pensées dans les débats de la Chambre.

« La pensée, ajoutai-je, est moins dangereuse, « lorsqu'elle se manifeste par les paroles que par « les intrigues. Les intrigues! à ce seul mot, mon « cœur se soulève, le dégoût s'empare de moi. « Depuis six ans les intrigues font le malheur « de la France. Les intrigues! rappelez-vous les « choses dont vous avez été témoins au moment « où la session s'est ouverte, avant même qu'elle « ne fût commencée. Rappelez-vous ces mots « magiques qui ont bourdonné autour de vos « oreilles, et qui parfois, à l'aide d'une co- « terie, y ont pénétré. Mais ces intrigues ont

« été déjouées. Un noble courage, encore em-
« preint du bon sens de la province, les a fait
« évanouir.

« Suivant moi, les intrigues sont mille fois
« plus dangereuses que les factions; car les fac-
« tions agissent ouvertement. Si je n'ai pas la
« force de les combattre, du moins je puis me
« tenir sur mes gardes. Les factions donnent du
« courage à ceux qui ont le malheur d'y entrer,
« comme à ceux qui ont la noble ambition de
« les attaquer; et je ne crois pas que l'homme
« ait été créé pour autre chose que pour le
« courage.

« Les intrigues ne peuvent être combattues de
« front, parce qu'elles se cachent dans l'ombre.
« Elles sont partout, et ne sont nulle part. Elles
« avilissent les plus nobles caractères. On a dit
« au commencement de la révolution un mot
« célèbre qui est devenu une prophétie : Nous
« périrons d'un coup de bonne intention. Et
« moi, je dis maintenant : Nous périrons par les
« intrigues, parce que les intrigues empêchent
« de former un parti vigoureux, seul capable
« d'attaquer et d'écraser les factions. Le danger
« n'est pas dans la manifestation des pensées dan-
« gereuses, mais dans la captivité des bonnes
« pensées. Cette captivité les empêche de se pro-

« duire au grand jour et de combattre l'effet des « mauvaises doctrines. Vous voulez empêcher « un parti de dire tout ce qu'il pense; et moi je « voudrais que nous eussions la force de dire « tout ce que nous pensons. »

Un publiciste s'est exprimé ainsi au sujet de ce discours : « M. de Vaublanc a traité cette « question particulière des désordres de la Cham- « bre, de manière à faire la plus vive impres- « sion. Il improvisait; et ce qu'il y a d'honnête « au fond de toutes les âmes, répondait à l'âme « d'un orateur qui trouvait avec tant de facilité « les expressions les plus convenables dans un « pareil sujet. »

J'étais convaincu que ces sortes de débats parlementaires étaient aussi utiles que naturels dans le cruelle position où nous étions. Qu'on ne s'y trompe pas. C'est de ces jours d'une mollesse désolante dans le gouvernement, qu'il faut dater la chute du trône. Les intrigues étaient la suite inévitable de cette mollesse. Or, le genre de gouvernement que nous avons adopté, ne peut aller avec les intrigues : cela est impossible. Comme tout est connu et publié, le résultat certain des intrigues est de livrer le gouvernement au mépris, parce qu'elles montrent l'absence entière de la force et de la grandeur.

Les évènemens de Naples, de Madrid et de Turin affligeaient les royalistes. Ils étaient indignés en même temps de la conduite du ministère. « Rappelez-vous, dis-je à la tribune, ces « jours où vous aviez été si inquiets de la frénésie « révolutionaire qui emportait presque toute l'I- « talie, où des présages sinistres, qui ne man- « quent jamais dans ces occasions, nous annon- « çaient que des factieux étaient prêts en France « à imiter et seconder ces mouvements. Je de- « mande ce qu'a fait le ministère, quelle preuve « il a donnée de son horreur pour la révolte, « quelles mesures mâles il a prises pour étonner « les factieux de France, les arrêter, les cons- « terner? Aucune. Dans ces occasions, il faut « prévoir le danger, l'annoncer, et montrer qu'on « est prêt à repousser les entreprises. Nous n'a- « vons rien vu de semblable. Je ne connais qu'une « déclaration faite à Naples, communiquée au « parlement rebelle, et d'après laquelle les fac- « tieux de ce pays ont témoigné hautement une « joie bien affligeante pour nous. C'est ici que je « peux répéter la phrase de M. de Castelbajac : « J'accuserai les ministres de n'avoir pas montré « assez d'horreur pour la révolte. Le danger est « passé pour le moment. A qui le devons-nous? « A des étrangers qui ont comprimé la révolte

« en Italie. Nos ministres n'ont rien fait pour « y contribuer. Cette pensée est humiliante. »

Lorsqu'on apprit la fin de ces troubles de Naples et de Turin, on vit au banc des ministres leurs amis qui les en félicitaient, et les ministres qui recevaient ces compliments comme d'une fin honorable, fruit de leur travail, et qui s'en applaudissaient. C'était un spectacle risible et déplorable à la fois. Le côté droit fixait ses regards sur ce groupe de complimenteurs et de complimentés. Rien peut-être ne contribua autant à discréditer ce ministère dans l'esprit des royalistes.

Malgré tant d'attentats en France et dans l'Europe entière, le ministère semblait frappé d'aveuglement. Il avait oublié les expressions si énergiques que j'ai déjà citées de la municipalité de Bordeaux, et ce discours adressé au roi par la Cour royale de Paris. Je le répéterai ; on ne peut trop répéter les preuves : « Les magistrats qui font « une étude pénible de la marche des passions « et du crime, ont reconnu que les coupables « déjà frappés du glaive de la loi, n'étaient que des « agents subalternes. Ils ont dû croire, ils croient « qu'il existe des chefs, ennemis du trône, de la « légitimité, des lois et de votre auguste maison. « La France, opprimée pendant vingt-cinq ans, « *réclame toute l'action de la puissance royale.* »

Et cet autre passage d'un autre discours de la même Cour : « Il existe une conspiration perma-
« nente contre les Bourbons ; et dans la conster-
« nation générale, on a vu des joies féroces. Le
« sang si pur qui a déjà tant coulé, n'aurait-il
« qu'irrité la soif? Veillez sur vous, veillez sur
« tout ce qui vous entoure. Nous vous en conju-
« rons, au nom de la société désolée du présent,
« *épouvantée de l'avenir.* »

Et la Cour royale d'Orléans : « Sire, ce prince
« est depuis trente ans la sixième victime im-
« molée dans une dynatie de huit siècles ; et toutes
« les doctrines subversives de l'ordre social, en-
« couragent encore à de pareils attentats! Le for-
« fait d'une nuit vous a suffisamment averti des
« dangers de la patrie. »

Et c'est après ces éloquentes prières des magistrats, que le ministère était resté impassible et muet pendant quarante-quatre jours, écoulés depuis l'assassinat du duc de Berri jusqu'à la circulaire du duc de Richelieu! La même mollesse, la même incertitude avaient marqué touts les pas de ce ministère jusqu'au mois de juin 1821 ; et c'est alors qu'il demandait la censure.

Je fus nommé de la commission chargée d'examiner sa demande ; elle me nomma son président et son rapporteur. La majorité pensa que l'on ne

pouvait accorder la censure à un ministère qui tous les jours approuvait les choses écrites contre les royalistes, qui ne se mettait pas à la tête de ce parti. Elle refusa la censure.

Dans mon rapport, j'indiquais aux ministres comme un moyen infaillible de bien gouverner, d'avoir de grandes pensées, d'entraîner la nation vers des choses grandes et généreuses, d'exciter son admiration pour en être obéi. Je leur dis qu'au lieu de la mollesse habituelle de leurs actions, ils devraient y mettre une passion généreuse, et je citai Montesquieu, qui demande que les ministres soient en petit nombre, parce qu'ils doivent conduire les affaires *avec une sorte de passion.*

Je trouvais une conduite opposée dans une foule de détails; je prouvais que c'était pendant la censure qu'un grand nombre de conspirations avaient été tramées, et qu'elles s'étaient étendues même sur d'autres pays. En demandant de la grandeur au gouvernement, je citai les paroles de Louis XIV, qui, après avoir nommé ministre un homme d'une bonne réputation, et dont le choix fut généralement approuvé, fut néanmoins forcé de le renvoyer, « parce que, dit ce mo-« narque, les ordres qui passaient par ses mains « perdaient de la grandeur que doivent tou-

« jours avoir les ordres d'un roi de France. »

L'avis de la commission ne fut pas adopté. Nous le savions d'avance; mais nous faisions notre devoir, en reprochant au ministère sa marche débile et incertaine. Nous demandions en même temps une loi vigoureuse pour réprimer la licence, et je citais les commissions et les députés qui, dans différents temps, avaient fait la même demande.

Beaucoup de personnes ne me pardonneront pas de citer le passage qu'écrivit sur ce rapport un publiciste qui soutenait la cause de la royauté et des libertés publiques. Si M. Fiévée a été juste envers moi, envers un homme si souvent calomnié, déchiré par les écrivains d'une faction; si M. Guizot a pu imprimer que j'avais voulu faire la contre-révolution pendant mon ministère; si j'ai eu le douloureux chagrin d'être méconnu, en 1827, par les royalistes même, lorsque je combattais la licence de la presse, pourquoi ne me serait-il pas permis de citer un écrivain dont les pages ingénieuses ont souvent exercé beaucoup d'influence sur les royalistes? Par ce rapport sur la censure, j'eus le malheur de déplaire à Louis XVIII, et d'être placé par des royalistes sur une ligne d'opposition violente que je n'avais pas suivie. Cette dernière considération surtout,

me détermine à citer les expressions de M. Fiévée :

« M. de Vaublanc, rapporteur de la commis-
« sion chargée d'examiner ce grand projet de loi,
« a prouvé qu'on peut avoir été bon ministre de
« l'intérieur, et prendre dans l'opinion une place
« beaucoup plus élevée. Le discours qu'il a pro-
« noncé a fait une vive impression sur la Cham-
« bre ; la France éclairée y a remarqué avec plaisir
« la franchise d'un honnête homme, unie à la
« force qui distingue les véritables hommes d'Etat ;
« et l'on s'est dit de toutes parts : L'exercice du
« pouvoir ne l'a pas corrompu. Il est impossible
« de mieux attaquer le système ministériel, que
« ne l'a fait M. de Vaublanc. Point d'aigreur,
« mais une hauteur de pensées qui convient na-
« turellement aux hommes qui ont vu les affaires
« d'assez près pour pouvoir prononcer sur ceux
« qui les conduisent. Le public est loin de dé-
« sapprouver qu'un orateur laisse apercevoir l'idée
« qu'il a de ses forces, pourvu que ce soit en trai-
« tant une question d'un ordre général, et sans
« montrer aucune vue personnelle, aucune ani-
« mosité qu'on puisse prendre pour le regret
« d'une situation perdue. A cet égard, M. de
« Vaublanc est si bien resté dans les convenances,
« qu'il était facile de voir que c'était sans calcul
« et sans efforts ; aussi, MM. Siméon et Pasquier

« ont-ils mal réussi auprès de la Chambre, lors-
« qu'en soutenant le projet de loi, ils ont remonté
« jusqu'à la personne du rapporteur de la com-
« mission. En répliquant, M. de Vaublanc a ob-
« tenu un nouvel avantage; il a fait sentir à ces
« messieurs qu'il était au-dessus de l'ironie, et
« qu'il sçavait s'en servir de manière à mettre
« de son côté les gens de goût et d'esprit. Lors-
« que les hommes rassemblés oublient un moment
« leurs passions, la justice se glisse parmi eux
« comme par surprise; cette fois, la surprise a
« été complète; et jamais assentiment n'a été plus
« général et plus sensiblement manifesté. »

Je puis ajouter que touts les journaux royalistes s'accordèrent dans l'opinion qu'ils prononcèrent sur ce rapport. J'insiste là-dessus, parce que je fus encore chargé d'un rapport sur le même sujet, dans la session suivante. Je le fis dans le même esprit. Je vis alors que beaucoup de personnes avaient adopté une idée fausse sur la censure, et sur le refus de la censure. Je développerai cette idée importante, lorsque je parlerai de mon second rapport. Mais je prie d'avance de considérer que le refus momentané de la censure n'était pas l'abolition absolue de la censure.

CHAPITRE VIII.

Graves inconvénients des Constitutions écrites. Elles sont un sujet de disputes interminables. Une Constitution écrite ne peut avoir de durée. On aurait pu néanmoins gouverner avec la Charte. Mais comment? Ma demande d'un comité sur le commerce et l'industrie. Proposition inconvenante sur les préfets. Je la combats. Le ministère diminue lui-même la considération des préfets, et leur ôte ainsi le plus grand moyen de servir le trône. Mon discours sur la marche du ministère.

Dans nos débats très-peu parlementaires, nous ne cessions de citer, de commenter, d'analyser la Charte. Chacun l'entendait suivant ses idées du moment. Il en fut de même du monstre informe enfanté par l'Assemblée constituante. J'ai rapporté, dans l'un des chapitres précédents, la

terrible autant que ridicule discussion que nous eûmes en 1792, sur deux adverbes insérés dans l'un des derniers articles de cette Constitution. Une des sources les plus fécondes des malheurs de la France, est cette manie singulière d'écrire des Constitutions, comme on écrit un ouvrage de science ou de littérature. C'est le plus sûr moyen d'empêcher leur durée. Aussi, nous sommes à la quatorzième en quarante ans. Dès long-temps j'étais pénétré de cette vérité; c'est d'après elle que j'ai écrit, en 1794, ces phrases qu'on va lire, dans un ouvrage imprimé, et qui eut un grand succès. Il fut présenté à la Convention, qui s'occupait alors d'une Constitution, par mon ami Bresson, celui qui, dans le procès de Louis XVI, a voté avec un courage si héroïque. Voici ces phrases :

« *Une Constitution se fait, et ne peut être* « *faite*. C'est-à-dire que le temps et l'expérience « qui en est le fruit placent les institutions con- « venables sur les bases qui d'abord ont été po- « sées; et alors la Constitution se fait et se mo- « difie par la nature même des choses, et surtout « *par le caractère du peuple.* »

Mais lorsqu'on met dans un pacte fondamental des articles réglementaires dont on ne peut prévoir ni les difficultés ni les conséquences, on est souvent arrêté par le combat qui s'élève

entre l'interprétation forcée et l'interprétation naturelle d'un article. La concision qu'on affecte d'y mettre augmente la confusion, parce que des expressions générales sont toujours vagues, et manquent de justesse.

Quoi de plus vague que ces mots, *le roi est le chef suprême de l'administration?* Bonaparte avait compris cette autorité d'une manière absolue; il avait nommé les maires des grandes communes, les conseils-généraux des départements, et fait nommer par ses agens les maires des plus petites communes. Le roi, venant après Bonaparte, a eu le même pouvoir; mais la faction, qui gardait un profond silence sous Bonaparte, n'a cessé de crier pendant quinze ans contre le droit du roi; et nous avons vu un ministre proposer, au nom du roi, de remplacer ce pouvoir par des élections populaires. Quoi aussi de plus vague que ce fameux article 14, sur lequel s'appuyaient les derniers ministres de Charles X! On a contesté le sens qu'ils y attachaient; et cependant la première chose faite par la Chambre, en août 1830, a été de convenir que cet article donnait lieu à une interprétation trop étendue.

Les institutions vigoureuses des Romains n'ont pas été faites d'un seul jet, et renfermées

dans un livre. Elles ont été faites à mesure que la nature même des choses l'a exigé. Ils n'ont pas mis dans un petit livre sacramentel : On nommera un dictateur de telle façon, de telle manière, dans telles circonstances; il aura telle espèce de pouvoir. Mais lorsque les circonstances ont demandé impérieusement un pouvoir plus grand que les pouvoirs ordinaires, un pouvoir qui n'éprouvât aucune résistance, ils ont nommé un dictateur, et l'ont laissé faire. Tout consistait à bien choisir le personnage. Le succès de la dictature, l'immense pouvoir qu'elle a déployé ont servi ensuite de règle, mais de règle non écrite. Il en résultait des maximes de gouvernement qui se gravaient profondément dans la mémoire des Romains, et qui avaient bien plus de force que les lois écrites. Aussi, dans touts les grands périls, le sénat déclarait toujours *qu'il ne violerait pas les coutumes anciennes.* L'une d'elles était de ne jamais faire la paix avec un ennemi, tant qu'il était sur le territoire de Rome. Jamais il ne se sont avisés de l'écrire dans un petit livre, comme nous avions écrit cette sottise : *La France renonce aux conquêtes.*

Il est certain que toutes les maximes reçues des peuples par tradition, ont bien plus de force que les lois écrites. C'est qu'elles s'incorporent

aux peuples, pénètrent leur esprit, ne paraissent avoir aucune origine connue, se perdent dans l'antiquité, et en deviennent plus vénérables. En outre, n'étant pas écrites, c'est la pensée, c'est la chose même qui commande le respect; tandis que si ces maximes sont écrites, on y voit les mots, on les examine, on les commente, précisément pour arriver au vrai sens des paroles; et par cet examen des mots, on affaibli le respect dû à la chose elle-même. Dans le premier cas, la maxime entre dans les mœurs du peuple; dans le second, elle sert de pâture à son esprit, elle engendre la dispute. Les disputeurs courent chacun dans son cercle et ne se rencontrent jamais.

On a répété en France pendant bien des siècles : Le roi est sacré. Il l'était en effet pour les peuples. Mais dès l'instant qu'on a écrit dans un petit livre : *La personne du roi est inviolable et sacrée*, il a cessé de l'être. C'est d'après tout cela qu'est venue l'ancienne maxime : *Quid leges sine moribus?* que sont les lois sans les mœurs? Aussi, Montesquieu a-t-il dit avec raison : *Plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois.*

Voyez quel fut à Rome le pouvoir des censeurs. Il fut créé parce qu'on sentit la nécessité

qu'un pouvoir pût suppléer à la loi dans des choses qu'elle n'avait pas prévues, et s'opposer à des nouveautés dangereuses. Car c'était précisément *pour s'opposer aux nouveautés*, que le bon sens des Romains imagina la censure. Ce pouvoir ne fut point réglé minutieusement. Une fois crée, il se forma lui-même. Les Romains, en toutes choses, allaient droit au but. L'admirable division du peuple par centuries fut faite par Servius Tullius, qui sans doute ne s'embarrassa point s'il violait en cela les idées républicaines.

Lorsque saint Louis fit entrer ceux qu'il appelait *les hommes sages* dans son conseil, où il n'y avait jusqu'alors que des grands de l'Etat, il fit un changement important dans la Constitution du royaume; mais il ne s'avisa point d'écrire quelles devaient être leurs fonctions, et quelles conditions il exigeait pour les appeler auprès de lui. Une fois introduits, ils prirent insensiblement le rang et les fonctions que demandait la nature même des choses.

C'est aussi de cette façon que se forma le Parlement de Paris, qui si long-temps fut la noble colonne qui soutenait la monarchie et les libertés publiques. Sa formation insensible a fait sa durée. La violence du cardinal qui l'ébranla, l'imitation insensée de cette violence par les.

ministres de la régence, de Louis XV et de Louis XVI, le délire révolutionnaire de nos constituants, ont détruit la colonne élevée par le temps ; mais tout cela prouve combien elle était fortement établie par la manière insensible dont elle s'était formée, puisqu'il a fallu tant d'efforts successifs pour la détruire.

Vous verrez de même dans l'histoire d'Angleterre, sous le rapport de la Constitution, l'immense différence des choses qui se forment d'elles-mêmes, d'avec celles qui sont écrites. Les premières sont aussi fortes, que les autres sont fragiles.

Examinez comment les barons qui n'étaient pas de la Chambre des pairs, mais dont plusieurs avaient plus de considération et de naissance que des pairs, formèrent le premier établissement de la seconde Chambre, et comment l'adjonction des bourgeois des villes et des bourgs acheva de former la Chambre des communes. Les droits actuels de cette Chambre sont légitimes et sacrés; mais ils n'ont pas été écrits dans un petit livre particulier. Quand une Constitution se fait de cette manière, elle est bonne, elle est durable, parce qu'elle porte l'empreinte du caractère national, parce qu'elle est imprégnée des mœurs et des usages du peuple. Mais rêver une loi fonda-

mentale, l'arranger, la combiner, produira toujours un ouvrage informe et sans consistance.

D'un autre côté, examinez dans les détails cette même question; vous y verrez encore la faiblesse des choses écrites.

A l'avènement de Charles II, un bill confirma, étendit toutes les prérogatives de la couronne par les expressions les plus fortes, les plus expressives. Il ne dit pas avec notre laconisme: *La personne du roi est inviolable et sacrée;* il emploie des pages entières pour prévenir tout attentat contre elle. Eh bien! ce même parlement qui avait écrit ces belles pages, s'éleva contre le roi avec la plus extrême violence.

Lorsque Jacques II monta sur le trône, l'Angleterre, fatiguée de ses discordes, courut au-devant de l'autorité. Elle manifesta le désir d'une royauté forte. Le parlement lui assigna un revenu fixe et considérable. Les communes s'exprimèrent de la manière la plus respectueuse. Jamais, peut-être, Louis XIV n'entendit un langage aussi soumis. Vous savez si ces belles pages écrites préservèrent Charles II de bien mauvais jours, et Jacques II de sa chute et de la ruine de sa maison. Vous me parlerez de leurs fautes; je vous répondrai, d'après vous-mêmes: Donc tout dépend de la conduite des monarques, donc les

lignes écrites ne servent à rien. Bien plus, les Constitutions écrites sont un piége pour le monarque, parce qu'elles sont sujettes à mille interprétations de sa part et de celle de ses ennemis.

Remarquez que les faibles souverains de quelques parties de l'Allemagne, qui ont fait de ces petits livres, sont en proie à des secousses continuelles, et que la sage Autriche, qui n'a rien fait de semblable, maintient ses nombreuses provinces dans une paix profonde, contre laquelle ne peuvent prévaloir les rêves de quelques cerveaux brûlés.

Remarquez que les pages écrites pour la Pologne par l'empereur Alexandre ont servi de texte à l'insurrection de ces contrées, et que les provinces polonaises, auxquelles l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'ont pas donné de petits livres, sont restées tranquilles.

En 1817, lorsque le prince de Hardenberg médita un petit livre pour la Prusse, une personne de ce pays me demanda mon opinion; je l'écrivis. La première ligne disait : Si le roi de Prusse donne une Charte à son royaume, il est perdu. Je développais cette opinion.

Vous remarquerez aussi que don Pedro a succombé sous les deux petits livres qu'il a faits,

l'un pour le Brésil, l'autre pour le Portugal.

J'ai dit que ces petits livres étaient des piéges tendus sous les pas des monarques. En effet, on exige d'eux de jurer le maintien de leurs pages. Mais que contiennent-elles? des articles sur lesquels personne ne peut s'accorder, que chacun interprète différemment. Vous avez vu cette différence dans toutes nos assemblées. On n'en hurlait pas moins : *La Constitution! toute la Constitution! rien que la Constitution!* Ensuite, les mêmes cris pour la Charte; et puis est venue *la Charte-vérité.* D'honnêtes gens mettaient à tout cela un respect religieux, tandis que d'autres, criant encore plus fort que ces braves gens, se moquaient de leur sotte crédulité religieuse. La Charte, à laquelle se cramponnaient les hommes de bien, les livrait désarmés à leurs ennemis, trop furieux ou trop habiles pour la respecter.

Je ne connais rien de plus cruel que la situation d'un prince forcé de jurer le maintien d'un acte sur lequel il sçait d'avance que tout le monde disputera sans cesse, ministres, députés, pairs, jurisconsultes.

Il serait temps, enfin, d'imposer aux rois un autre serment : « Je jure de maintenir mon au-« torité, et de ne jamais laisser flétrir le pouvoir « qui m'est confié. » La magistrature, l'armée,

liens de Français, et comme l'a interprété la Chambre elle-même? Car, prononcer qu'il était susceptible d'interprétations dangereuses, c'était prononcer qu'il n'était ni clair ni positif.

Ainsi donc, si j'ai soutenu dans un ouvrage publié trente ans avant les événements dont je parle, qu'on ne pouvait écrire la Constitution d'un Etat comme un règlement, je suis plus que jamais persuadé qu'une Constitution écrite est le plus terrible fléau pour un peuple raisonneur.

Malgré toutes les raisons que j'expose contre la manie nouvelle et insensée des Constitutions écrites, dans lesquelles on veut tout prévoir, je n'en suis pas moins persuadé qu'on pouvait établir la monarchie avec la Charte, telle qu'elle était, et lors même qu'elle eût été bien plus imparfaite encore. Pour y réussir, il fallait sçavoir gouverner. *Gouverner, c'est agir.* L'action, par la Charte, appartenait à la couronne : elle devait agir seule, entraîner les choses et les hommes, ne point se laisser devancer, corriger le lendemain les fautes de la veille, sans secousse, sans embarras. Il fallait avoir l'esprit assez étendu pour voir que dans toutes les grandes affaires, il faut toujours avoir un but décidé, *vouloir une chose entière, complète,* sans aucune diminution, ni altération d'aucune de ses parties, et

surtout qu'en la voulant avec noblesse et grandeur, on se prépare par cela même plus de moyens de succès.

Il faut avoir un plan médité et arrêté. M. Malouet raconte une conférence de Mirabeau avec les ministres, au commencement de l'Assemblée constituante. Ils n'avaient aucun plan. Mirabeau en fut indigné, et ne voulut plus conférer avec eux.

Ce que je dis aujourd'hui, je l'ai toujours dit, je l'ai toujours demandé. C'est d'après ces principes, que je demandai en 1823 qu'on formât dans la Chambre des députés, au commencement de chaque session, un comité chargé de recueillir touts les renseignements relatifs au commerce, et surtout au commerce maritime, afin que par lui, par son rapport, la Chambre pût être parfaitement instruite; tandis que dans l'usage actuel, on ne s'occupait d'un si grand intérêt qu'à la fin des sessions, et au moment où l'on discutait l'article des douanes. Plusieurs députés avaient désiré cette proposition, me l'avaient demandée, et m'avaient promis de me soutenir. L'un d'eux m'avait lu un discours qu'il avait écrit pour m'appuyer; mais les ministres m'ayant combattu, aucun de ces députés n'osa parler. M. Delalot seul, qui ne m'avait rien promis, parla fortement, et montra

combien cette proposition était inhérente aux fonctions de la Chambre. Elle l'aurait élevée, ennoblie, et surtout occupée. Ce n'était qu'en l'occupant à des choses grandes et utiles, qu'on pouvait en éloigner tout esprit de faction. On aurait divisé les mécontents, en les faisant entrer dans ces commissions.

Les ministres ne pouvaient me comprendre. Toutes leurs pensées étaient trop circonscrites. Vainement je citai l'exemple de l'Angleterre et celui des Etats-Unis, où l'on nomme toujours au commencement de la session un comité du commerce et des manufactures; nul d'entre eux n'avait étudié les choses dont je parlais. Elever la Chambre était un crime à leurs yeux. Ils ne se doutaient pas que plus ils la plongeraient dans une sorte de nullité, plus ils l'abaisseraient, plus elle se releverait terrible et menaçante. Ils n'avaient pas étudié l'administration du cardinal de Richelieu, ils ne sçavaient pas que c'était en donnant le funeste exemple d'abaisser et d'humilier les parlements, que cet homme passionné avait préparé la chute de la monarchie.

J'ai toujours pensé que la force et la grandeur des deux Chambres les satisferait, les unirait à la couronne dont ils tiendraient cette grandeur, et affaibliraient dans ces corps l'inquiétude et

l'animosité. Mais il fallait y parvenir par un esprit de suite qui établît des choses intimement liées entre elles, et non pas par des règlements écrits. J'avais dit à la tribune : « A Dieu ne plaise « que je veuille diminuer les facultés législatives « de la Chambre ! Je suis conviancu que de leur « grandeur et de leur étendue dépendent la « force, la stabilité du trône. » Mais en même temps il ne fallait ni céder ni diminuer la moindre partie *du pouvoir d'action* de la couronne. La nation aurait bientôt compris cette marche honorable. Tout relever, sous un trône élevé, digne d'un grand peuple; telle avait été la pensée de Napoléon. Mais il n'a pas vu qu'une guerre permenante était le plus fort obstacle au dessein qu'il avait conçu.

La première cause de la dégradation des pouvoirs est dans la Charte. Je ne crois pas qu'il fût possible de rien imaginer de plus contraire à la dignité royale, que la formule de promulgation de nos lois : « Nous avons proposé, les Chambres « ont adopté ; nous avons ordonné et ordonnons. »

Ceux qui trouvèrent cette concision, s'en applaudirent sans doute ; mais il ne virent pas qu'elle exposait la couronne à un mensonge presque continuel. En effet, les Chambres n'adoptaient pas ce qui avait été proposé par le roi.

tions, ce qui formerait un compte rond d'environ quatorze cents discours écrits.

Les rédacteurs de la Charte avaient cependant un modèle connu. En Angleterre, la loi est le résultat d'un vœu adressé au roi par les Chambres. Ce n'est pas le roi qui propose; c'est le parlement qui *demande* au roi, par cette formule : « Attendu qu'il convient de.....; qu'il « soit en conséquence passé une loi par la très- « excellente majesté du roi, par et avec le con- « seil des seigneurs spirituels et temporels et des « communes, assemblés dans ce présent parle- « ment, etc. »

L'esprit et la nécessité de la loi demandée sont expliqués dans les premières lignes, et quelquefois avec beaucoup d'étendue, suivant l'usage de nos rois, avant la révolution.

Quant à l'initiative, chaque membre peut l'exercer, ainsi que les ministres. D'où il résulte que la critique la plus véhémente ne porte point sur une proposition émanée du trône, ce qui est bien certainement contraire à sa dignité. Mais je ne sais par quelle cause, depuis les funestes exemples donnés par l'Assemblée constituante, il semble que nous ayons perdu toute idée des plus simples convenances.

Qu'on me reproche, si l'on veut, de citer

l'Angleterre. Ici la chose est palpable. Dans votre Charte, vous faisiez dire un mensonge au roi, et en termes ignobles. Dans l'usage anglais, on fait au roi une demande respectueuse.

Ce malheureux système de tout abaisser se reproduisait sans cesse, et je ne perdais pas une seule occasion de le combattre. On cherchait même à dégrader les préfets. Une commission proposa de régler leurs abonnements d'une manière très-peu honorable pour ces administrateurs. Je repoussai ainsi cette proposition :

« Je ne connais qu'un moyen d'établir une « monarchie libre pour un peuple libre, c'est « d'élever toutes les fonctions autant qu'il est « possible; il faut que dans une grande monar- « chie, tout soit respectivement grand, que cha- « cun soit fier du poste qu'il occupe, et que, « dans aucune situation quelconque, il ne puisse « éprouver non seulement rien d'avilissant, mais « encore rien de contraire à cette loyale confiance « qui devrait appartenir au caractère particulier « de la nation française. Eh! quelles sont les « fonctions des préfets? Se bornent-elles à l'ad- « ministration des départements? Dans les cala- « mités publiques, dans les famines ou dans les « simples apparences de famine, dans les ré- « voltes, les séditions, c'est sur eux que le peu-

« ple porte les yeux; c'est sur eux que s'appuie « le gouvernement, pour toutes les mesures de « bienfaisance, de répression et d'énergie qu'il « doit employer. Quel est le moyen d'aplanir « les difficultés pour ces magistrats? c'est de les « revêtir d'une grande considération. Quels se- « raient les avantages de ce contrôle qu'on vous « propose, et qui n'est pas même clairement ex- « primé? D'examiner en quoi ont consisté les dé- « penses? Mais le ministre est chargé de ce soin. « Pourquoi cette double vérification? Et que « prouve-t-elle, si ce n'est une injuste défiance?

« Ce que je demande pour la considération « de ces magistrats, je le demande également « pour les conseils-généraux. Il ne faut pas que « ces conseils, qui ont avec les préfets des rap- « ports si nobles, exercent envers eux une sur- « veillance qui entraîne une défiance mutuelle. « Les fonctions des conseils-généraux doivent « être dignes de leur composition. Dans la mo- « narchie fondée par la Charte, tout doit être « noble et élevé; c'est parce que je ne vois pas « ces qualités dans la proposition qui vous est « faite, que je demande qu'elle soit écartée par « la question préalable. »

La dégradation du pouvoir administratif continua sous des ministres qui ne sçavaient pas que

le pouvoir ne peut se maintenir sans dignité. Ils supprimèrent d'abord les compagnies départementales que j'avais rétablies, et qui, créées par Bonaparte et mises à la disposition des préfets, étaient non seulement un grand moyen d'ordre public, mais encore relevaient la dignité de cette magistrature. Comme nos ministres marchaient constamment à la dégradation, ils défendirent aux préfets de se faire escorter par la gendarmerie dans leurs tournées. On conçoit que cette défense les abaissait à l'instant même aux yeux de leurs administrés. La gendarmerie, qui rendait compte aux préfets de tout ce qui concernait l'ordre public, cessa peu à peu touts ses rapports avec eux, et ne dépendit plus que de l'autorité militaire. Dès lors les préfets perdirent de cette considération et de cette force morale, si nécessaires pour maintenir le bon ordre. J'en ai entendu plusieurs qui, dans leurs voyages à Paris, déploraient amèrement cette funeste dégradation.

Tout cela était l'opposé des maximes hautement déclarées par Napoléon, dans le discours remarquable qu'il adressa à toutes les autorités de Metz, et dont j'ai rapporté les fortes expressions, qui plaçaient l'autorité civile au-dessus de l'autorité militaire. C'était aussi contraire aux pensées de l'Assemblée constituante, qui, par

une loi de 1791, avait mis la gendarmerie entièrement à la disposition des directoires des départements. Elle avait même poussé les choses trop loin; car ces directoires nommaient les officiers de ce corps, qui auraient dû être nommés par le roi. Mais enfin, par cette prérogative attribuée aux administrateurs, elle leur donnait de la force et de la considération; Napoléon leur en donnait aussi; mais les ministres de Louis XVIII dégradaient et le magistrature et les magistrats, et la couronne même, dont ils émanaient. J'ai dit, dans un des chapitres précédents, comment cette belle idée dégradante avait été conçue par un ministre dès les premiers jours de la première restauration.

Ainsi donc, tandis que la faction s'acharnait à l'attaque du trône, les ministres, après l'avoir encouragée par leur faiblesse, dégradaient les agents de l'autorité royale. C'est parce que je voyais les suites de ce funeste système, et dans des pensées contraires, que j'ai publié, à la fin de 1828, un ouvrage dans lequel j'indiquai les moyens de donner aux assemblées provinciales de la noblesse, de la grandeur, et de mettre à leur tête un personnage éminent; j'avais pris pour texte de cet ouvrage, ces mots d'un édit de Louis XIV : « Les desseins élevés plaisent

« aux courages magnanimes; et, long-temps mé-
« dités, ils sont toujours suivis du succès. » Je ne fus pas seulement compris; et je ne devais pas l'être. Vainement j'ai cité cette belle maxime de Bossuet : *Tendez au grand;* vainement j'ai montré que la couronne ne pouvait être grande que par la grandeur de tout ce qui émane d'elle. On a fait le contraire de tout ce que je demandais. On a concédé, concédé, concédé : quand on abaisse le trône, la démocratie s'élève.

J'étais aussi convaincu qu'avec cet esprit de suite, avec *la constance de l'action*, on pouvait détruire, ou du moins affaiblir beaucoup l'influence de la presse journalière. J'en ai plusieurs fois indiqué le moyen, surtout dans mon rapport sur la censure. C'était d'entraîner les esprits vers la haute et belle littérature, de diriger vers elle la jeunesse ardente, de la porter et de l'encourager dans cette noble carrière. C'était par cette raison que j'avais donné tant d'ouvrages aux artistes pendant mon ministère. Bonaparte avait connu ce moyen; il avait excité, dans ce dessein, la critique de quelques ouvrages, et assigné de grands prix à la littérature et aux sciences. Il y avait un autre moyen bien simple; c'était d'opposer les journaux des grandes villes et des provinces aux journaux de la capitale.

En 1829, j'ai présenté à un ministre un plan pour y parvenir. Mais il n'avait jamais administré; et dans la chose la plus simple, son esprit vit une chose compliquée. Cette opposition était cependant très-facile; aussi s'est-elle établie d'elle-même, en 1831 et 1832.

Quand on veut gouverner un peuple, il faut étudier son caractère. Nous sommes plus mobiles qu'aucun autre peuple; c'est dans cette mobilité même qu'il fallait trouver les moyens de gouverner. Il est tout aussi facile de nous entraîner au bien, que de nous pousser au mal. Rappelez-vous l'effet produit par les deux restaurations, par l'arrivée de MONSIEUR à Paris en 1814, et par les trois premiers mois de son règne. Le gouvernement fut alors, et trois fois, dans une excellente position. Qui l'a perdue? les ministres, parce qu'ils n'ont eu ni grandeur ni entraînement.

Il me paraît impossible de donner à ce sujet au ministère plus d'avertissement qu'il n'en reçut des députés du côté droit. Indépendamment de ce qu'on a déjà vu, voici ce que je dis, après un rapport de M. le comte de Kergorlay sur quelque changement au règlement de la Chambre. Ces nouvelles dispositions étaient proposées pour faire cesser les orages qui agitaient sans cesse la Chambre. J'assignai à ces orages plusieurs causes

que j'expliquai. Mais je déclarai que j'en trouvais la cause principale dans la conduite des ministres. Je prie de ne pas oublier que touts mes discours étaient improvisés, et par conséquent d'un style très-négligé.

« J'arrive maintenant à la troisième cause que « j'ai assignée, la marche du ministère.

« Je n'ai pas l'intention d'être hostile, mais « de dire ce que je crois vrai, juste, utile, indis- « pensable, de dire ce dont je suis profondément « convaincu; et c'est la persuasion seule la plus « intime qui dictera mes paroles..... (Un grand « silence s'établit.)

« L'état de désordre dans lequel s'est trouvée « plusieurs fois la Chambre, vient certainement « de sa manière particulière d'être dans ce mo- « ment; et cette manière particulière vient de la « marche du gouvernement. La Chambre n'est « pas ce qu'elle devrait être, partagée loyalement « et franchement en deux partis : je déclare que « j'entends ce mot dans le sens honorable, tel « qu'il est entendu chez nos voisins : la Chambre « n'est pas partagée en deux partis franchement « et loyalement divisés d'opinions; l'un ayant les « ministres à sa tête, marchant avec fermeté vers « l'établissement de la monarchie constitution- « nelle et de l'autorité royale; car sans l'autorité

« royale, ou lors même qu'elle n'est que chan-
« celante, il n'existe rien, ni Charte, ni lois
« fondamentales, ni propriété, ni religion, ni
« droits, rien, absolument rien : tout est dans
« l'autorité royale; elle seule est conservatrice de
« tout. (Vive adhésion à droite et au centre.)

« Le devoir des ministres est de marcher tou-
« jours dans le sens de cette autorité, avec fer-
« meté, sans daigner écouter les cris des factieux,
« et sans faire attention au tremblement convulsif
« des hommes pusillanimes.....

« Que résulte-t-il de ce partage en deux opi-
« nions positives? D'un côté, on marche à l'éta-
« blissement de la monarchie; de l'autre, on est
« alarmé avec plus ou moins de raison sur les li-
« bertés publiques; on penche plus ou moins vers
« la démocratie; on forme un véritable parti d'op-
« position. C'est ainsi que cela existe en Angleterre
« par la nature même des choses. Dans ce pays,
« on ne connaît pas la funeste maxime du milieu.
« Cette maxime du milieu est la peste des Etats.
« (Vive sensation à droite.) C'était la maxime de
« Catherine de Médicis : vous sçavez quels en
« furent les résultats. Aussi, un célèbre historien
« a-t-il remarqué que Catherine de Médicis,
« uniquement pour maintenir son autorité, a
« hasardé plus d'une fois le salut de l'Etat, en

« excitant les partis les uns contre les autres.
« En Angleterre, au contraire, et ici je cite ses
« usages non comme une théorie, mais comme
« une pratique qui est la conséquence naturelle
« du gouvernement représentatif et de la nature
« des choses; en Angleterre, on ne connaît que
« le parti ministériel ou de la couronne, et le
« parti de l'opposition. Le parti ministériel tend
« toujours franchement à l'affermissement des
« prérogatives de la couronne, et je ne connais
« qu'un seul exemple contraire : on a vu, dans
« le siècle dernier, un ministre célèbre présenter
« un bill sur les Indes, qui parut montrer l'envie
« de diminuer l'influence de la couronne. Je
« vous prie de faire attention à ces mots, car ils
« furent ceux du temps. Ce bill ne paraissait que
« vouloir diminuer l'influence de la couronne;
« il n'était pas question de la renverser. Aussitôt
« un orage s'éleva; le ministre ne fut que deux
« mois en place. En effet, lorsque les membres
« du parti de l'opposition s'aperçoivent que la
« couronne peut courir quelques dangers, comme
« cela est arrivé au moment de notre révolution,
« ils se rangent ouvertement du parti de la cou-
« ronne, et la soutiennent. Et remarquez que c'est
« précisément au moment où toutes les couronnes
« étaient menacées, que celle d'Angleterre s'est

« le plus affermie; et comme cette conduite est « devenue une sorte de pratique fondée sur le bon « sens, il est probable que le parlement anglais « ne s'en écartera pas. S'il s'en écarte, il marchera « comme nous, sans maxime et sans plan.

« Si donc la marche du ministère était telle « que je la demande, on ne verrait pas éclater, « dans cette assemblée, les orages qui l'agitent; « elle serait partagée en deux partis qui ne se- « raient séparés que par des nuances. Touts deux « honorables, touts deux marchant d'un même « pas, quoique par des voies différentes, à l'éta- « blissement de la monarchie constitutionnelle. « Ceci n'est ni une théorie ni un rêve, c'est « dans la nature même des choses.

« La marche des ministres vers l'affermisse- « ment de la monarchie devrait être telle, que le « député qui viendrait ici leur reprocher une « marche incertaine et vacillante, parût un in- « sensé. Eh quoi! lui dirait-on aussitôt, y son- « gez-vous? Vous êtes le seul de cette opinion: « ne voyez-vous pas que depuis six ans une mar- « che grande, forte, majestueuse, nous entraîne « vers l'établissement de cette noble monarchie? « Ne voyez-vous pas toutes ces lois empreintes « de l'esprit monarchique, aucune de l'esprit dé- « mocratique? Aussi, le ministère n'a-t-il pas été

« contraint de revenir sur ses pas; aussi a-t-il « étouffé les factions sans être obligé de verser « le sang des factieux : car c'est là le grand art « de gouverner; aussi voyez de toute part ce bel « exemple se propager dans les pays les plus éloi- « gnés; cet accord unanime qui déclare que la « France est la terre des bons principes de gou- « vernement, comme la terre de la langue uni- « verselle, qui les propage partout.

« Voilà les reproches que je voudrais qu'on « m'adressât dans le moment où, sans animosité « aucune, je reproche aux ministres de n'avoir « pas suivi cette marche franche et décidée qui « seule peut mettre cette franchise et cette net- « teté d'opinion dans la Chambre. Permettez moi « d'ajouter un exemple :

« On cite souvent le fameux ministre de « Louis XIII; je trouve encore à le citer dans « cette occasion. J'ai déjà dit à cette tribune que « j'avais en horreur sa tyrannie dans l'intérieur; « mais je déclare en même temps qu'il fut grand « au-dehors. Sa volonté passionnée le rendit le « tyran des sujets de son roi, mais l'adversaire « le plus redoutable des ennemis extérieurs de la « France. En entrant au ministère, eut-il recours « à la dissimulation? s'occupa-t-il de ces mots « ambigus qui ne signifient rien, qui n'annon-

« cent pas un dessein formel? Non; il écrivit « aux ambassadeurs cette phrase, rendue aussi- « tôt publique : « LE ROI A CHANGÉ DE MINISTRE; « LE MINISTÈRE A CHANGÉ DE MAXIMES. » Aussi- « tôt cette phrase retentit dans toute l'Europe, « et rallia à la France touts les ennemis secrets « de la monarchie autrichienne, alors toute puis- « sante. Voilà comment se conduit un homme de « génie; il annonce toujours franchement ce qu'il « veut, où il veut aller, et il est sûr alors de ral- « lier à lui touts ceux qui ont le même but, le « même désir, la même opinion. De même que « Richelieu rallia autour de lui toutes les puis- « sances de l'Europe, inquiètes des desseins de « l'Autriche; de même la manifestation de suivre « une marche positive rallierait au ministère touts « les hommes qui tendent au même but, et for- « cerait touts les autres à se mettre dans le parti « modéré d'une opposition qui serait alors utile, « nécessaire, indispensable..... (Adhésion à « droite.)

« Permettez-moi, en rentrant dans les entrailles « de mon sujet, de revenir sur le principe du parti « mitoyen que j'ai combattu. Je maintiens que les « devoirs sont absolus, et n'admettent point de « milieu. En effet, nous pouvons bien, pour notre « satisfaction particulière, pour notre bonheur

« individuel, chercher le milieu entre les choses « opposées. Il existe sans doute un milieu dési- « rable entre la privation absolue des plaisirs et « leur usage immodéré ; mais il n'en est pas de « même des devoirs. Cherchez, je vous prie, un « milieu entre la fidélité et l'infidélité ; le cher- « cher seulement est une infidélité. (Mouvement « d'approbation à droite.) Cherchez, je vous prie, « le milieu entre la noble reconnaissance et l'in- « fâme ingratitude.

« Et dans les devoirs du guerrier dont on a « souvent parlé à cette tribune, où trouver ce « point de prudence et de modération entre l'o- « béissance passive la plus illimitée et l'obéis- « sance qui raisonne sur les ordres donnés ? Non « seulement le devoir est dans l'obéissance pas- « sive la plus illimitée, mais même la gloire n'est « que là ; car, sans cette obéissance, il n'y a ni « triomphe ni victoire à espérer. (Même mou- « vement.)

« Or, le titre de *ministre* n'impose-t-il pas un « devoir au ministère ? Jamais on ne me démon- « trera que dans ce devoir il peut exister un mi- « lieu. J'aimerais infiniment mieux voir un mi- « nistère porter trop loin tout ce qui tient à la « force de la couronne, que de le voir incer- « tain. C'est alors aux Chambres, surtout à la

« Chambre des députés, à l'arrêter ; et en l'ar-
« rêtant, elle considérerait qu'on peut dans cette
« route faire de nobles fautes, surtout après une
« révolution qui a tout renversé. »

Il me semble qu'en parlant ainsi, je n'étais point l'ennemi du ministère. Sa marche incertaine était devenue intolérable : elle excitait le dégoût, elle inspirait le mépris.

M. de Richelieu avait souvent répété tout ce qu'on disait sur les royalistes : il croyait leur parti dangereux ; et c'est parce que je les favorisais pendant mon ministère, qu'il s'était élevé contre moi. Il était incapable de faire ce raisonnement bien simple : Si le parti royaliste devient dangereux par son excès, ce sera la faute des ministres. Ils ont le pouvoir ; ils peuvent l'arrêter. Lorsqu'il me parlait de la conduite exagérée, selon lui, de quelques préfets dont le grand crime était d'être royalistes prononcés, je lui disais : « Citez-moi une de ces actions dangereuses par leur excès, elle sera réprimée à l'instant. » Tout ce que je lui disais sur ce sujet, qui revenait sans cesse, se trouve dans ces paroles de M. Fox, dans son *Histoire des Stuarts :*

« Il y aura toujours dans le pouvoir de la cou-
« ronne une solidité supérieure au pouvoir de
« toute association, de tout parti, et même de

« l'une des deux branches de la législature. Un « parti peut avoir de l'influence ; mais, à proprement parler, il n'a pas de pouvoir. Les deux « Chambres du parlement ont beaucoup de pouvoir, mais peu ou point d'influence. *La couronne, au contraire, réunit l'une et l'autre ; et lorsqu'elle saura les employer avec sagesse et persévérance, elle écrasera toujours une opposition quelconque.* »

Ces paroles sont la condamnation des ministres de nos deux rois.

Le côté droit ne cessait de dire aux ministres : La marche que vous suivez est vicieuse.

Dans un gouvernement, tout dépend du système que l'on adopte. Il doit être fondé sur une idée simple. Suis-je dans une monarchie ? Suis-je dans une république ?

Dans une monarchie, je dois sans cesse m'occuper de la grandeur et de l'éclat de la couronne ; car elle est la gardienne des lois, des libertés publiques, et même de la religion. Elle ne peut être flétrie un seul instant, sans qu'aussitôt tout ce qui est placé au devant d'elle, auprès d'elle et après elle ne soit ébranlé. Il est évident que si le sommet de la monarchie, environné de tout ce que les hommes peuvent imaginer pour le faire respecter, est attaqué, blessé et ensuite ren-

versé, tout ce qui est placé au-dessous du trône n'a plus aucune solidité. Aussi, dans l'horrible journée du dix août, je disais au fameux Brissot : « Vous renversez le trône : eh bien, vous n'êtes « pas sûr maintenant de garder un seul cheveu « sur votre tête ! » Le démagogue en convint. Six mois après il fut traîné à l'échafaud.

Le cardinal de Richelieu disait à Louis XIII, dans un mémoire : « Les princes doivent tou- « jours prendre des conseils hauts et généreux ; « la réputation est la principale force des rois, « *elle ne peut être rétablie, quand une fois elle* « *est perdue.* »

Le même sentiment animait Henri IV, quand il donnait ses instructions à Sully, prêt à partir pour l'Angleterre. « Mon ami, lui disait- « il, n'exposez pas le souverain du premier « royaume de l'Europe à la honte d'avoir fait « des avances méprisées, et peut-être à la né- « cessité de les venger. »

On trouve les mêmes sentiments élevés dans ce mot de Louis XIV, que j'ai déjà cité, en parlant d'un de ses ministres : « Tout le monde ap- « prouva mon choix ; mais je m'aperçus bientôt « que tout ce qui passait par lui perdait de la « force et de la grandeur qu'on doit avoir en « exécutant les ordres d'un roi de France. » Le

même prince a écrit ces mots : « La dignité « d'un roi ne dépend pas autant du sceptre qu'il « porte, que de la manière dont il le porte. »

Ces exemples prouvent que la première chose dans une monarchie est d'avoir des desseins hauts et généreux. Toutes les pensées publiques doivent être grandes et nobles. Et comment ne pas rappeler cet ordre donné par Henri IV à Sully : « Faites-moi un mémoire sur toutes les « choses qui peuvent affaiblir ou dégrader la « dignité de la couronne et de la France. » Que de magnanimité dans un pareil ordre ! Ce prince, si grand par lui-même, craignait donc de faire ou de souffrir des choses dégradantes.

Lorsqu'un gouvernement marche dans une route semblable, les fautes de détail ne peuvent l'ébranler. Les hommes les plus habiles sont quelquefois entraînés à des fautes de détail ; mais comme ils embrassent un ensemble grand, utile, et digne de la monarchie, sans quoi ils ne seraient pas habiles, l'ensemble permet de remédier aux fautes de détail ; mais quand l'ensemble est mauvais, et surtout lorsqu'il est honteux, on est si violemment entraîné hors de la nature de la monarchie, qu'on ne peut plus y rentrer ; alors les fautes de détail sont irréparables.

Ce ne sont pas les fautes de toute espèce, les fautes accumulées qui perdent les monarchies, ce sont les fautes contraires à la nature propre de la monarchie. Peu de princes ont fait autant de fautes que François I^er^; mais elles furent couvertes de cet éclat, de cet honneur qui font l'essence de la monarchie. Son affabilité, son éloquence, surtout sa fidélité à sa parole, le faisaient aimer et respecter. Il eut des guerres malheureuses; il dépensa des sommes immenses; mais il était roi, il voulait l'être; et malgré ses profusions, à sa mort, toutes les dettes acquittées, il restait quatre cent mille écus dans ses coffres; et il était dû un quartier des revenus de la couronne.

Catherine de Médicis a plongé la France dans les plus grands désordres, uniquement par un faux système. L'idée principale de son gouvernement était la plus contraire à l'essence de la monarchie. J'avais déjà remarqué à la tribune qu'elle a donné le premier exemple de ce système impolitique et perfide de la bascule, qui nous a fait tant de mal depuis la restauration. Elle armait les catholiques contre les protestants, et les protestants contre les catholiques.

Voilà ce que nous avons vu : la funeste bascule élevant et abaissant les royalistes et les ré-

volutionnaires, les excitant les uns contre les autres; et tout cela pour conserver l'autorité de quelques hommes! Ce misérable système a pris naissance immédiatement après les cent jours; je m'unis alors franchement aux royalistes, et je ne pus rester en place. Je le savais bien, mais j'étais incapable de rien faire uniquement pour conserver ma place.

Si vous voulez juger la conduite du gouvernement dans une monarchie, examinez l'ensemble, ne voyez que la marche générale. Est-elle grande et magnanime, a-t-elle le sentiment de sa dignité, est-elle incapable de fléchir un seul instant devant une faction, porte-t-elle l'empreinte d'un certain éclat, d'une certaine majesté? ne vous inquiétez point alors des fautes de détail. Elles ne sont point dangereuses, parce qu'on s'est placé dans la route de la monarchie, parce que ces détails, inspirés par un ensemble conforme à la nature de la monarchie, peuvent être des fautes plus ou moins grandes d'administration, mais non des fautes anti-monarchiques: si au contraire l'ensemble est opposée aux principes de la monarchie, ce serait en vain qu'on paraîtrait y revenir par quelques détails plus ou moins heureux; l'ensemble étant mauvais, dominera ces détails, les envenimera et les empêchera de produire un bon effet.

Tout cela est conforme aux idées de touts les hommes qui ont réfléchi sur le gouvernement. Machiavel savait bien que le principe propre de tout gouvernement doit être conservé soigneusement; car il disait : « Il faut remonter souvent « au principe du gouvernement. »

« Le principe de la monarchie se corrompt, dit « Montesquieu, lorsque l'honneur a été mis en con- « tradiction avec les honneurs, et que l'on peut être « à la fois couvert d'infamies et de dignités. »

Beaucoup de détails peuvent être mauvais dans une monarchie, sans qu'elle soit ébranlée, parce qu'on en conserve les principes généraux : c'est ce que nous montre toute l'histoire de France. Mais aussi il peut arriver que touts les détails soient admirables, qu'ils tendent touts au bien, que la vertu soit sur le trône, et que cependant la monarchie soit ébranlée et menacée : c'est l'histoire de Louis XVI.

Cette histoire doit être souvent répétée : quand on l'étudie, elle accable l'esprit humain. Il abolit les corvées, affranchit les serfs des terres domaniales; il annula les lois rigoureuses qui avaient établi la solidarité pour le paiement de l'impôt; il abolit la question; il forma des assemblées provinciales; il rétablit les parlements; il fit des lois humaines sur la désertion; il donnait l'exemple

de l'économie, de la plus grande régularité dans sa conduite privée; il était animé de l'amour du bien; il avait horreur du mal. Il termina glorieusement une longue guerre maritime. Telle était la situation de l'Angleterre, que M. Pitt reconnut hautement l'impossibilité de continuer la guerre.

Vous voyez que Louis XVI joignait la gloire la plus étendue aux lois les plus bienfaisantes. Jamais un de nos rois n'avait réduit nos rivaux à tenir un tel langage. Aussi, quand il parcourut la Normandie, fut-il couvert des applaudissements et des bénédictions des peuples.

Le voilà donc humain, religieux, chéri de ses peuples, environné de gloire! et dans six ans, il sera précipité du trône! ses vertus mêmes s'éleveront contre lui! Pourquoi? parce que ses ministres blessèrent toutes les maximes de la monarchie française, parce qu'ils embrassèrent le plus détestable système, celui des *concessions*. Il fallut en subir les conséquences; et le trône s'écroula avec une effrayante rapidité.

Louis XVI fait les lois les plus humaines, les plus justes : bientôt on l'accusera d'être un tyran barbare. Il manifeste, dans les circonstances les plus périlleuses, la crainte de répandre le sang de ses sujets : on l'accusera de l'avoir répandu.

Il rétablit les parlements, il fait tout ce que l'on demandait pour la liberté des peuples, il est proclamé le restaurateur de la liberté française : on l'accusera d'être un despote insensé. Il couvrira la France de gloire dans une guerre mémorable : la gloire même sera oubliée. Il accepte une Constitution informe : on s'en servira contre lui.

On est terrassé d'étonnement, en contemplant d'un côté tant de vertus inutiles, et de l'autre une si noire ingratitude. Ce n'est pas tout. Allez plus loin : vous trouverez que presque touts les hommes qui ont sapé, ébranlé, détruit son autorité dans l'Assemblée constituante, n'en avaient pas le dessein. Ils auraient frémi d'horreur, si tout d'abord ils en avaient prévu les suites : et même, dans le cours de leurs travaux, ils s'étonnaient le soir de ce qu'ils avaient fait dans le jour ; mais ils recommençaient le lendemain. Etaient-ils ignorants? Non, ils possédaient ce que nous appelons *instruction;* mais qu'est-ce que l'instruction, sans des maximes invariables dont on est décidé à ne s'écarter jamais? c'est un poison corrosif. L'instruction alors met tout en question, discute sur tout, rend tout problématique, et finit par ne plus laisser aucune lumière à l'homme, pas même celle du plus simple bon sens.

Ainsi donc, les ministres de Louis XVI ayant embrassé un système de *concessions* qui se multipliait sans fin, en dérivant de la première, le trône a été en péril, malgré la législation la plus humaine, malgré la gloire elle-même. Et l'Assemblée constituante ayant embrassé le plus dangereux des systèmes, celui d'une innovation générale, elle a été entraînée malgré elle au renversement de la monarchie. Tout dépend donc du système qu'on embrasse.

C'est d'après ces réflexions, que je disais dans le *Journal du Nord*, au mois d'avril 1829 : « L'autorité royale a-t-elle été fortifiée par l'amnistie accordée aux militaires qui avaient suivi « le roi à Gand, par les lois sur l'avancement « militaire, par celle du jury, par la reconnaissance des provinces révoltées contre un Bourbon, par les diverses lois sur l'élection, par la « dernière loi de la presse, par l'établissement « des comités directeurs? Sera-t-elle fortifiée en « cédant à l'élection un des droits les plus importants, dont le pouvoir exécutif jouissait depuis trente ans?

« Telle est la question que je propose à tout « homme de bonne foi. Or, si malgré la généreuse législation de Louis XVI, malgré ses « vertus et la gloire de son règne, il a été pré-

« cipité du trône, uniquement parce que les « maximes de la monarchie ont été violées, je « demande ce qui doit arriver de nos jours, *si « l'on continue, comme on l'a fait depuis « quinze ans, à céder les droits constitutionnels « de la royauté.*

« Je ne veux faire la critique d'aucun mi- « nistre. Je ne parle que du système suivi de- « puis quinze ans.

« Je pourrais ajouter bien des réflexions qui « se présentent naturellement, mais je m'arrête : « quand un pays est agité, les femmes et les en- « fans prédisent l'avenir. Les hommes d'esprit, « les hommes instruits, les hommes profonds ne « voient rien, absolument rien. Les uns ont une « soif insatiable d'innovations; les autres ont les « terribles éblouissements de la peur. Voilà pour- « quoi le siècle des lumières est le siècle d'une « imbécillité politique, dont il n'y a pas d'exem- « ple dans l'histoire. »

CHAPITRE IX.

Session de 1822. Adresse de la Chambre des députés, improuvée par Louis XVIII. Discours de M. Delalot. Les ministres demandent la censure pour cinq ans. Je suis président et rapporteur de la commission. Elle avait des membres du côté droit, du centre et du côté gauche. Mon rapport est adopté par elle à l'unanimité. Il demandait fortement une loi spéciale sur les journaux. Les ministres, instruits de cette unanimité, [redacted] tirent la surveille du jour où le rapport devait être fait à la Chambre. Nouveaux ministres.

La session de 1822, commencée en novembre 1821, fut remarquable par l'opposition de la majorité des députés au second ministère Richelieu. Louis XVIII fut blessé d'une phrase de l'adresse de la Chambre élective. Il ne permit

pas qu'elle lui fût présentée, suivant l'usage, par la grande députation, à laquelle se joignait toujours un grand nombre de députés. Il ne voulut recevoir que le président et les secrétaires.

J'étais membre de la commission qui rédigea cette adresse. MM. de la Bourdonnaye et Delalot en étaient aussi. Nous venions de voir quatre trônes ébranlés. Les exhortations à la révolte, les conseils, les encouragements partaient de Paris. Les ministres n'avaient rien fait pour prévenir ou arrêter ces causes toujours agissantes. Nous connaissions des détails honteux et funestes, nous en avions une certitude morale. La conduite faible et équivoque du ministère, au milieu de circonstances si graves, exaspérait les royalistes contre lui. On voyait clairement qu'il tremblait devant le parti opposé. Les hommes les plus modérés, tels que M. de Chifflet, membre de cette commission, partageaient nos pénibles sentiments. Nous les exprimâmes ainsi :

« Sire, nous vous félicitons de vos relations « amicales avec les puissances étrangères, dans « la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est « point achetée par des sacrifices incompatibles « avec l'honneur de la nation et la dignité de « votre couronne. »

Cette phrase ne pouvait se rapporter qu'à la

conduite des ministres. Le roi s'unit à leur mécontentement, et prononça une réponse très-sévère. Mais je demande si les révoltes simultanées de Naples, Turin, Lisbonne et Madrid motivaient assez la phrase que j'ai citée. Au reste, Louis XVIII lui-même décida la question un an après, en déclarant la guerre aux rebelles de l'Espagne. Si les discours des ministres, ou le discours prononcé par le roi avaient manifesté l'attention que le gouvernement devait porter sur des évènements si graves, l'adresse de la Chambre aurait exprimé des remercîments et une loyale reconnaissance. Mais rien ne pouvant motiver de tels remercîments, et le mécontentement de la Chambre élective étant bien connu, elle ne pouvait garder un silence absolu; c'eût été une approbation tacite, mais hypocrite. La couronne, pendant quinze années, a ébranlé son plus ferme appui, en voulant comprimer les Chambres, au lieu de les diriger et de les entraîner elle-même.

Le lendemain de la présentation de l'adresse, M. Delalot parla sur la manière dont elle avait été reçue, et sur la conduite des ministres, avec une éloquence et une présence d'esprit admirables. Il peignit fortement, et sans sortir des plus nobles convenances, la douleur que ressentait la

Chambre d'avoir déplu au roi. Son discours produisit une grande impression, et achèva d'inspirer envers les ministres un mécontentement déjà excité par eux-mêmes. M. Delalot avait été forcé de demander la parole sur le règlement; car, d'après nos usages si ridicules, on ne pouvait parler sur les plus grands intérêts publics, en annonçant ouvertement le sujet qu'on voulait traiter; mais on avait toujours la parole sur le règlement. Il fallut donc se servir d'un subterfuge indispensable pour avoir la liberté de parler d'une chose si importante. Le président ne cessait d'avertir l'orateur qu'il sortait du règlement; et quoiqu'il lui parlât à voix basse et avec ménagement, la Chambre s'en apercevait; elle s'étonnait que M. Delalot pût conserver sa présence d'esprit, et donner à ses paroles la liaison et la force qu'il leur imprimait.

Je ne connais rien qui marque davantage le caractère mesquin de nos usages parlementaires, que cette obligation de recourir à un misérable subterfuge pour parler à la Chambre des choses qui l'intéressaient le plus sous le rapport de sa situation envers la couronne. On ne cessait de dire : les motions d'ordre sont défendues; et j'étonnai des députés, en leur prouvant que pas un seul des articles de la Charte ou du règlement

ne parlait des motions d'ordre. Dans les premières assemblées, on avait l'usage d'en présenter, sans avoir prévenu la Chambre, et c'était un grand abus; mais il aurait fallu les permettre, en avertissant plusieurs jours d'avance, et en fixant la séance où l'on se proposait de traiter la chose annoncée; c'est ainsi que cela se pratique en Angleterre. Le bon sens l'indique. Si nous avions adopté une méthode aussi simple, M. Delalot et beaucoup d'autres députés n'auraient pas été forcés de recourir à un subterfuge qui était honteux, non pour les orateurs qui l'employaient, mais pour une assemblée qui n'apercevait pas la nécessité de changer de semblables usages, et de laisser dans son enceinte une manifestation libre des opinions, quoique assujettie à des formes convenables à sa dignité.

Malgré ces dissentiments, le ministère aurait pu se soutenir encore, mais il fit une faute; il demanda la censure. La Chambre ne pouvait l'accorder. Le côté droit, fort nombreux alors, était mécontent; car la censure s'opposait souvent au parti royaliste; le côté gauche était aussi mécontent, car elle supprimait souvent les articles des journaux de son parti. C'était ainsi que le ministère avait tourné contre lui les deux partis. Il vérifiait ce que je lui avais dit, en citant les

Livres saints : *Vous mettrez à la fin tout le monde contre vous.* On reprocha alors au côté droit de s'être uni au côté gauche. Personne n'avait pensé à provoquer cette union ; elle résultait de ce que les deux partis étaient également fatigués d'un ministère qui cherchait un milieu impossible à trouver, et qui s'était dégradé par ce misérable jeu de la bascule.

Je fus nommé membre et président de la commission chargée d'examiner la demande de la censure. Le général Foy y représentait la gauche, M. Delalot et moi la droite ; le marquis de Causans le centre, et particulièrement les hommes religieux qu'on appelait alors la *congrégation.* J'en fus le rapporteur.

Le ministère demandait la censure pendant cinq ans ; il la demandait dans le moment même où les journaux qui lui étaient dévoués s'étaient exprimés avec beaucoup d'inconvenance sur les premiers corps de l'Etat, avaient osé faire intervenir le nom du roi, et employé des expressions menaçantes. Le rapport déclarait qu'une des raisons qui déterminaient à rejeter la censure, était le besoin et le désir d'avoir *une loi spéciale* sur les journaux. Il était impossible d'être animé d'un plus vif désir de réprimer la licence, que ne l'était cette commission, si heureusement for-

mée des trois partis de la Chambre, puisqu'elle demandait *cette loi spéciale* sur les journaux. Aussi le rapport disait-il au ministère : « Vous « citez ce qui vient de se passer en Angleterre; « vous parlez des armées de ludistes et de radi- « caux excitées et rassemblées par les journaux « démocratiques de ce pays. Cet exemple est contre « vous; car aussitôt que des lois insuffisantes ont « été remplacées en Angleterre par des lois fortes, « la licence à tout à coup été réprimée au milieu « de son triomphe. Pourquoi n'en serait-il pas de « même en France? Et remarquez que la diffé- « rence est toute à notre avantage, puisque nous « consentons *à une loi spéciale* sur les abus des « journaux, moyen répressif qui n'existe pas chez « nos voisins. »

Je ne peux trop insister sur les faits que je raconte. La commission repoussait la censure, non seulement parce qu'elle n'avait pas de confiance dans le ministère, mais encore parce qu'elle voulait *une loi spéciale* sur les journaux. Le ministère fut instruit par M. de Causans de cette disposition, qui d'ailleurs était publique; nous pensions qu'il en profiterait. L'habileté la plus commune devait lui montrer combien cette circonstance était heureuse pour le gouvernement. Nous pensions que le garde-de-sceaux, M. de

Serre, qui avait présenté la loi de censure, viendrait conférer avec la commission, et saisirait au nom du ministère une si heureuse circonstance. Mais il avait déclaré l'impossibilité de gouverner sans une censure de cinq années; il ne voulait point revenir sur ses pas. C'était un inconcevable aveuglement; c'était une preuve certaine d'une profonde incapacité. Car *une loi spéciale* sur les journaux était la chose du monde la plus désirable, la plus avantageuse pour le gouvernement; et dès qu'une commission, ainsi composée, la demandait avec force, il fallait saisir cette heureuse occasion.

En demandant la censure pour cinq ans, le ministère avait eu la maladresse de faire entendre très-clairement dans son discours qu'elle était nécessaire pour toujours. Cette déclaration avait soulevé contre lui une grande partie de la Chambre. Le rapport de la commission lui disait: « La « licence des journaux peut devenir bien plus « funeste encore que celle de la presse en géné- « ral; eh bien! imposez-leur un frein encore « plus puissant: soumettez-les *à une législation* « *spéciale*. Le moment est favorable. Si vous n'en « profitez pas, il ne reparaîtra plus. »

Il est essentiel de remarquer que la commission ne repoussait pas à jamais la censure. Elle

disait au contraire : « Loin de nous de prétendre « qu'on ne doive jamais recourir aux lois d'ex- « ception. Nous ne sommes pas chargés d'exa- « miner cette grande question ; mais nous sommes « persuadés que lorsque les malheurs des temps « exigent un remède extraordinaire, il faut se « hâter de rentrer le plus tôt possible dans la loi « fondamentale. Nous pensons aussi que ce pouvoir « arbitraire ne peut être confié qu'à des ministres « en qui les Chambres placent la confiance la « plus illimitée ; et nous déclarons que le minis- « tère actuel n'a point cette confiance. Nous « ajoutons que la France est fatiguée de ce sys- « tème d'oscillation qui mécontente également « touts les partis, qui s'appuie un moment sur « l'un, pour l'abandonner aussitôt ; promet à « l'autre, et ne tient point ses promesses ; qui, les « trompant ainsi tour à tour, semble compter « assez sur leur crédulité pour les faire servir « aux intérêts particuliers du ministère, manœu- « vres sans cesse renaissantes, dont on ne voit « pas le terme. »

Le général Foy parla avec éloge de ce rapport à Stanislas Girardin, qui voulut le voir. Quand il me le rendit, je lui demandai s'il en avait la même opinion que ce général. « Oui, sans doute, » me dit-il. Il ajouta ces propres mots : « Croyez-

« vous que nous ne soyons pas aussi fatigués que « vous de ces oscillations continuelles qui nous « précipiteront dans l'anarchie, dont nous ne « pourrons sortir que par le pouvoir absolu ? Il « me semble que nous recommençons l'Assem- « blée législative, où nous avons été si malheu- « reux, vous et moi. » Plusieurs membres du côté gauche étaient présents à cette conversation, dans la salle des conférences, et répétèrent presque les mêmes paroles.

Ce rapport fut adopté à l'unanimité un mercredi matin, par la commission. La Chambre l'ajourna au samedi suivant. Mais dès que les ministres connurent l'unanimité du refus de la censure, ils déclarèrent au roi qu'ils se retiraient. Le roi fit appeler M. de Villèle. Un nouveau ministère fut formé le vendredi, et vint en cette qualité à la séance du samedi. Je fus très-fâché de la retraite des ministres. Je regrettais une occasion où des débats entre les ministres et nous auraient pu nous instruire, et nous faire avancer un peu dans ces combats parlementaires, que nous n'avions pas encore sçu rendre utiles au gouvernement et aux Chambres.

Nous aurions accablé les ministres par notre vœu unanime, si prononcé, d'avoir *une loi spéciale sur les journaux*. Le général Foi était

franchement de cet avis. Il aurait entraîné la plus grande partie du côté gauche. Je ne crois pas que depuis la restauration, le ministère ait eu une plus belle occasion de fortifier la monarchie; il suffisait de se réunir à la commission, et d'adopter franchement la marche qu'elle indiquait.

Je prie le lecteur attentif qui lira ce récit, de se demander si c'était être ennemi du ministère que de chercher à le contraindre de prendre une mesure aussi utile *qu'une loi spéciale sur les journaux*. Le rapport annonçait avec raison que cette occasion ne se présenterait plus. En effet, les journaux devinrent si puissants, qu'en 1827, on n'osa pas en chercher la répression dans une loi spéciale, mais dans une loi générale, dont l'étendue n'était pas le moindre inconvénient.

Je vous prie d'arrêter votre attention sur ces détails, et de vous demander ensuite si ce sont les fautes des ministères, ou la force des factieux qui amènent les révolutions.

En 1828, le gouvernement présenta aux Chambres l'abolition totale de la censure. Ce fut un très-grand mal. Non seulement il était inouï, comme je le démontrerai bientôt, de voir un ministre travailler diligemment à l'affaiblissement de la couronne, mais encore c'était ôter

aux Chambres un véritable privilége, un privilége essentiel. Car les ministres, lorsqu'ils demandaient la censure, provoquaient par cela même l'examen de leur conduite. C'était une chose parfaitement conforme au gouvernement représentatif, que d'examiner alors si les ministres méritaient cette marque de confiance. D'un autre côté, dans l'absence des Chambres, le roi rentrait dans la plénitude de sa prérogative, en établissant la censure, s'il la jugeait convenable. Ainsi donc, on a détruit en 1828 une chose utile au roi et aux Chambres. Nous avions considéré dans la commission la censure sous ces deux points de vue, et nous avions été unanimes dans l'opinion que je viens d'énoncer.

Si nous n'étions pas si légers, si nous étions capables de persister avec constance dans nos usages, nous aurions conservé la censure avec ses deux attributions relatives à la couronne et aux Chambres. C'était là une de ces institutions établies par la nature des choses, telles qu'il en existe en Angleterre, et qui forment bien plus une Constitution que des lignes écrites. Mais depuis quarante ans, il nous est impossible de rien conserver. Nous détruisons sans cesse.

CHAPITRE X.

Marche du nouveau ministère. Il s'attache au parti royaliste; il abandonne le funeste système de la bascule. Questions sur l'armée et ses dépenses. Congrès de Vérone. Retraite de M. Montmorenci, remplacé par M. de Chateaubriand. Guerre d'Espagne. Ses suites. Commission d'enquêtes sur les approvisionnements de l'armée. Je suis un des membres de cette commission. Conduite envers le roi d'Espagne, après son rétablissement.

Le nouveau ministère eut une marche différente de celui qu'il remplaçait. Nous ne vîmes plus de persécutions contre le parti royaliste, ni ce mouvement honteux de la bascule. Il ne chercha point par faiblesse à relever le parti démocratique. Sa marche fut franchement roya-

liste; et cependant touts les symptômes d'une chute prévue continuaient à se manifester. La source du mal était profonde : la voici : *Les espérances données à la faction pendant dix ans.*

Ce mal était terrible; et peut-être n'était-il plus au pouvoir de l'homme de le déraciner. La faction connaissait sa force; elle l'avait éprouvée dans l'ébranlement de quatre trônes, et dans quatorze conspirations successives. Elle ne pouvait renoncer à des espérances si longtemps inspirées et encouragées; elle continua son funeste travail avec plus d'ardeur. Elle arracha les choses qu'elle voulut arracher. Je le dis avec douleur : ce fut en lui obéissant qu'on fit le traité de Saint-Domingue, et que l'on reconnut les provinces de l'Amérique, révoltées contre un Bourbon. Trois grandes opérations balancèrent le mal de celles que je viens de rappeler : l'indemnité des émigrés, la guerre d'Espagne et l'expédition d'Alger. Mais la dernière cause de nos malheurs fut préparée par la division des royalistes de la Chambre élective, d'où elle s'étendit dans toute la France. Je dois m'arrêter ici. C'est en racontant les évènements que nous chercherons les causes de nos malheurs.

Dans ces temps, on parlait beaucoup dans les

Chambres des économies que l'on demandait sur les dépenses de l'armée. Le gouvernement essaya d'en faire dans quelques détails; mais ce fut en suivant ce malheureux système de tout abaisser. On manifesta une défiance honteuse envers les chefs des corps. En Prusse et en Angleterre, on leur accorde la plus grande latitude dans les dépenses de l'habillement. En Prusse, elle est portée aussi loin qu'il est possible. On y trouve sans doute une grande économie, puisqu'on persévère dans ce système. On voit dans le rapport de M. Necker, en 1788, qu'en confiant aux troupes le service du pain et celui des fourrages, on avait obtenu une économie de quatre millions six cent mille francs. On voulait aussi leur confier l'habillement. C'était dans des changements semblables qu'il fallait chercher l'économie. Mais on la chercha, sous Louis XVIII, dans des retranchements inspirés par une défiance, honteuse pour un gouvernement, outrageante pour les chefs de corps. C'était la même marche qu'on suivait envers les préfets. Les petits esprits croient toujours relever le pouvoir royal, en abaissant tout ce qui marche après lui. Il ne voient pas que cela produit l'effet opposé. Lors même que ce système réussit momentanément, il remplit les cœurs d'un mécontentement secret qui éclate

tôt ou tard; il produit un malaise général; personne n'est content de sa position. M. le général Lamarque et M. Carion de Nisas peignirent fortement cette situation dans deux brochures remarquables. Le premier s'exprime ainsi : « Aucune nation n'est moins militaire, et ne ré- « pugne autant au métier de soldat. » Cela est très-vrai; et si mon sujet me le permettait, j'en développerais la cause. Elle est tout entière dans le caractère français. Il est guerrier, et souvent trop; il n'est point militaire, dans le sens actuel de ce mot. « La vie monotone d'une gar- « nison, dit ce général, le fatigue et le décou- « rage...; on accable son obéissance d'ordres mi- « nutieux et sans cesse renaissants. Toujours « quelque reproche à sa coiffure, à sa tenue, à « ses habits, à son arme, qu'il use à force de la « polir. Les sous-officiers sont accablés de dé- « tails de service, plus surchargés d'écriture que « des clercs d'avoués, ou des commis expédi- « tionnaires. »

Je trouve ces mots dans son ouvrage : « C'est « précisément l'Angleterre que je veux offrir à « votre imitation. Les arts de la guerre y sont « aussi soignés, aussi protégés que les arts qui « l'enrichissent. » Il aurait dû ajouter que la base du système militaire des Anglais, est une

confiance noble et étendue dans les chefs des corps. J'insérai plusieurs articles dans *la Quotidienne*, sur ce sujet si important, parce qu'il me fut impossible d'en parler à la Chambre. J'y trouvais toujours une liste d'orateurs, faite longtemps d'avance. Le premier article était terminé ainsi : « Nous parlons sans cesse de l'honneur « qui conduit notre armée. Mais comment con- « cilier cette idée si juste avec la défiance que « nous montrons envers les chefs des corps ? On « ne la trouve pas dans les autres Etats de l'Eu- « rope. Bien plus, c'est par la confiance qu'ils « obtiennent l'économie. Il serait temps peut- « être de l'accorder à des chefs qui ne sont con- « duits que par l'honneur. »

Dans son ouvrage, M. le général Lamarque blâme la série froide et stérile des numéros : ce sont ses expressions. Dans touts les pays, les régiments ont des noms joints aux numéros. Jamais la gloire d'un corps ne sera *populaire*, avec ces tristes numéros. Personne, excepté quelques militaires, ne se souvient des numéros qui ont vaincu à Lodi et à Arcole ; mais tout bon Français lit avec un doux frémissement, dans les *Mémoires de Sully*, ce passage où il peint l'allégresse du grand Henri marchant à la tête de *Champagne* et de *Picardie*. On retient ces noms,

si glorieux alors; on n'aurait pas retenu des numéros, qui ne se gravent point dans la mémoire, et qui par conséquent n'y laissent pas les traces de la gloire. On peut dire avec vérité que le gouvernement a tout fait pendant quinze ans pour arrêter l'élan qui s'était manifesté, pour refroidir l'enthousiasme, pour empêcher que personne ne fût orgueilleux de sa position, et jaloux de la conserver.

Le nouveau ministère eut la majorité pendant cinq ans. Chaque élection annuelle d'un cinquième diminuait le nombre du côté gauche, et les deux dernières années il était réduit à quinze ou seize députés. Les bonnes élections ne furent pas l'effet de la loi électorale, mais de l'accord encore existant des royalistes, et de l'impression que produisaient sur eux l'ébranlement de quatre trônes et les desseins déclarés et connus de la faction. La même loi produisit, en 1827, des élections bien différentes : nouvelle preuve qu'il faut chercher la cause du mal ou du bien dans la conduite des ministères et dans les évènements qu'elle amène, bien plus que dans les lois.

Le ministère a-t-il profité de cette majorité de cinq années pour affermir la monarchie? Non, puisque, la cinquième année, elle s'est trouvée attaquée presque partout dans les élections. Je

parlerai bientôt de ce mouvement extraordinaire.

On a souvent accusé M. de Villèle d'avoir divisé les royalistes. Ce reproche n'est point fondé. Je ne vois rien dans sa conduite qui pût amener cette division ; elle a été l'effet de la majorité même. Dès l'instant qu'elle n'eut pas devant elle, dans la Chambre élective, un nombreux parti à combattre, elle s'est divisée : c'était dans la nature même des choses. Les partis, ainsi que les sectes, se divisent quand ils triomphent.

Une autre cause de cette division est venue de ce que le parti libéral se fortifiant de plus en plus au-dehors des Chambres, des royalistes pensèrent, surtout à l'avènement de Charles X, qu'ils devaient soutenir le ministère, quoiqu'il n'eût pas encore à leurs yeux une marche assez décidée. On ne peut d'ailleurs dissimuler qu'il s'éleva dans le parti royaliste une animosité personnelle contre les ministres : ce fut surtout lorsqu'il eut le malheur de séparer de lui deux royalistes aussi éminents que MM. de Montmorenci et de Chateaubriand.

Il aurait fallu avoir l'œil fixé sur les premiers symptômes de cette division, et entraîner tout le parti par des choses nobles et grandes. Le ministère en éprouva la possibilité, lorsqu'il déclara la guerre aux rebelles de l'Espagne. La majorité

des Chambres, celle de la nation et l'armée s'unirent à lui. Tout homme qui se rappellera ce moment, sera bien convaincu qu'un ministère obtient ou perd la majorité par sa conduite, lorsqu'il a le bonheur d'agir au milieu de circonstances si favorables et si propres à entraîner le caractère français.

Avant la guerre d'Espagne, on parlait souvent, dans la Chambre, des affaires de ces contrées. Les royalistes étaient indignés de la conduite des cortès; mais nos adversaires l'approuvaient hautement. J'eus l'occasion, le 24 juillet 1822, d'exprimer l'opinion de mon parti sur une chose d'une si haute importance. Le roi Ferdinand était alors sous la domination des cortès, comme Louis XVI avait été maîtrisé par nos deux premières assemblées.

Je répondis à diverses allégations. « Un orateur « a cité cette phrase d'un ouvrage étranger :

« Les ennemis de la France ont imposé à « son gouvernement la guerre avec les libéraux, « comme son unique affaire..... »

« Avant de rien prononcer sur cette phrase, « il faudrait peut-être commencer par définir ce « qu'on entend par ce mot *libéraux*. Si par ce mot « on entend les hommes jaloux des libertés pu- « bliques, et qui, résolus à maintenir les institu-

« tions de leur patrie, portent néanmoins cette « jalousie dans toutes leurs opinions, je ne con- « cevrais pas la phrase qui a été citée ; mais si, « par ce mot *libéraux*, on a voulu entendre la « faction révolutionnaire, je dis que, nous aussi, « nous imposons aux ministres le devoir de com- « battre cette faction par tous les moyens qui « sont en leur pouvoir ; nous aussi, nous deman- « derions, un jour, un compte sévère au minis- « tère, si, contre notre attente, il ne combattait « pas cette faction.

« En étendant cette idée, on a dit qu'on voyait « les libertés françaises attaquées dans les liber- « tés espagnoles. A cela je répondrai : Nous dé- « sirons sincèrement le bonheur de cette nation « généreuse ; nous désirons qu'elle soit libre, « mais sous un roi libre. Pour nous bien en- « tendre sur cette matière, rappelons-nous qu'au « moment d'une malheureuse rébellion, le roi « de ces contrées était vénéré, respecté. D'où « est partie la rébellion ? des hommes à qui leurs « serments et leurs devoirs imposent plus parti- « culièrement la fidélité ; des hommes armés, au « nom de la patrie et du roi, pour servir la pa- « trie et le roi. De toutes les révoltes, je n'en « connais pas de plus sacrilége que celle des « hommes armés par le roi et par la patrie. In-

« dépendamment des serments qu'ils avaient faits « à l'Etat et à la loi, ils avaient fait serment à « leur chef, à leurs drapeaux, à leur honneur ; « ils ont donc forfait à leurs drapeaux et à leur « honneur, le jour qu'ils ont arboré l'étendard « de la rébellion. Bien plus, comme la discipline « seule peut conduire les hommes armés à la « gloire, il est évident qu'en violant la disci- « pline, ils se sont condamnés à ne plus pré- « tendre à la gloire.

« Les temps sont trop près de nous, pour qu'il « soit possible de nier que ce ne soit là la source « de touts les maux auxquels est en proie ce « peuple généreux et brave. Mais soyons de « bonne foi, et déplorons la malheureuse fata- « lité qui a conduit cette nation à voir sa desti- « née dans les mains d'une assemblée unique, « combinaison si féconde en affreux résultats. Il « existe, en Espagne, des hommes qui veulent « comme nous les libertés publiques, et qui veu- « lent en jouir sous un roi libre et respecté. Ils « abhorrent ce despotisme des décrets improvi- « sés, ce despotisme qui réside dans un petit « nombre d'hommes qui n'ont aucun contrôle, « aucune Chambre à côté d'eux pour examiner « leurs violentes décisions, et qui ne peuvent ja- « mais être arrêtés par l'autorité royale. Que pou-

« vons-nous faire ? que gémir sur un profond « aveuglement, que d'exprimer à cette tribune, « et du fond de nos cœurs, des vœux ardents « pour que cette nation généreuse s'éclaire sur « ses vrais intérêts, sur la vraie base d'une noble « liberté : tels sont les vœux que nous devons « énoncer à cette tribune ; et je serai toujours « indigné, lorsque des vœux d'une autre espèce, « lorsque des discours imprudents appelleront « d'autres idées et d'autres projets dont la suite « doit être terrible pour la France autant que « pour l'Espagne.

« C'est à nous surtout qu'il appartient de for- « mer ces vœux, car nous ne pouvons nous dis- « simuler que de la France seule sont partis les « brandons qui ont incendié ce malheureux pays; « mais ceux qui les ont lancés, ne recueilleront « pas les fruits qu'il en ont espéré. Quelle était, « en effet, cette espérance ? C'était, qu'après « avoir poussé les choses aux derniers excès, on « verrait naître la guerre entre la France et l'Es- « pagne. On espérait voir descendre des Pyrénées « une armée triomphante destinée à proclamer « les maximes qui auraient bouleversé l'Espagne, « et à ramener parmi nous des temps cruels qui « ne sont pas encore sortis de notre mémoire, et « que nous ne devons jamais oublier. Cette espé-

« rance a été hautement proclamée et répétée à « cette tribune. »

Cette espérance annonçait d'une manière bien évidente les projets de la faction, et montrait la nécessité de la combattre en Espagne, pour lui résister en France. C'était le grand intérêt qui, dans cet instant, occupait et la France et l'Europe.

On se rappelle les ridicules dissertations qui commencèrent alors sur l'*intervention* et la *non-intervention*. On disputait sur ce texte : un peuple peut-il intervenir dans les affaires d'un autre peuple? On commentait ces mots de cent façons différentes; on dissertait, dissertait, comme autrefois dans ces écoles où l'esprit humain se débattait dans le bourbier de l'ignorance, et cherchait si la lumière du Tabor était créée, ou incréée.

Tout ce fatras de graves dissertations empruntait un caractère singulier de tout ce que nous avions vu dans les derniers temps. Trois grandes puissances intervenant dans les affaires de la Pologne; puis la France, l'Espagne et la Hollande agissant en intervention armée dans la querelle des Anglo-Américains et de l'Angleterre; l'impératrice de Russie intervenant en puissance très-révolutionnaire contre le roi de Suède; puis encore la république-mère déchirant les phrases

sentimentales par lesquelles la Constituante renonçait aux conquêtes, se jetant partout, *intervenant* partout, et créant des républiques; le Directoire intervenant par des batailles dans les affaires de la noble et paisible Helvétie, et jusque dans l'Egypte; aussitôt après, Napoléon faisant main-basse sur toutes les républiques, excepté une pauvre petite inaperçue, et intervenant partout, en créant des monarques grands et petits; l'Angleterre *intervenant* dans les affaires du tranquille Danemarck, et se donnant le plaisir d'écraser sa marine; Napoléon encore *intervenant* dans les affaires du pape, du roi de Naples; et, puissant arbitre des querelles du roi d'Espagne et de son fils, s'emparant de l'Espagne pour les mettre d'accord; et lorsque Louis XVIII voulait éteindre l'incendie allumé en Espagne par nos journaux, par nos excitations de toute espèce, les ministres anglais dissertaient gravement pour prouver que le roi de France n'avait pas le droit d'*intervenir* pour éteindre le feu que des mains françaises avaient allumé, dans l'espérance de voir ce feu passer les Pyrénées et dévorer la France; et au milieu de toutes ces dissertations, nous avons vu la France et l'Angleterre *intervenir* pour reconnaître les provinces américaines révoltées contre l'Espagne, et depuis ce temps,

une armée française se jeter entre la Hollande et la Belgique, et *intervenir* pour soutenir vingt-deux protocoles de la diplomatie, par lesquels les grands souverains de l'Europe brisaient un célèbre traité, et *intervenaient* dans toutes les querelles, dans toutes les affaires de ces deux peuples.

Dans un des chapitres suivants, où je parlerai de la reconnaissance des provinces américaines révoltées contre le roi d'Espagne, je reviendrai sur ces disputes d'*intervention*, et je montrerai à quel point deux ministres anglais ont poussé la ridicule application de ce beau principe qui défend l'*intervention*, et qui prouve qu'une visite à main armée est tantôt une visite amicale, et tantôt une intervention criminelle.

Il manquait à notre siècle, où tant d'injustices et de spoliations politiques se sont accumulées, de chercher à les justifier ou à les condamner par des dissertations sophistiques, et de voir les souverains eux-mêmes, escortés de leur diplomatie, oublier d'abord à la seconde restauration, l'immense intérêt de l'ordre social qui devait tout dominer. Ils abaissaient alors le trône de la France; et quinze ans après, ils oubliaient encore cet immense intérêt social, pour décider dans des protocoles souvent contradictoires, que la révolte

peut aller jusqu'à tel point, s'arrêter ici, et ne pas se jeter au-delà.

Et c'est après une telle conduite des souverains et de leurs ministres, toujours reculant devant la faction qui remue l'Europe à son gré, que nous voyons encore de braves gens qui n'aperçoivent que cette faction, la maudissent, crient après elle jour et nuit, et ne s'avisent pas de se dire : D'où vient-elle? qui donc l'a élevée, l'a favorisée? et qui, après son plus grand revers, en 1814, lui a tendu la main, l'a relevée encore, l'a caressée, l'a soignée, l'a nourrie tendrement? Voilà cependant ce que j'ai toujours fait remarquer dans cet écrit; et malheureusement j'aurai plus d'une observation semblable à vous présenter dans les temps qui me restent à parcourir.

La grande affaire de l'Espagne se traitait dans un congrès à Vérone. Toutes les grandes puissances y étaient représentées. M. Mathieu de Montmorenci, ministre des affaires étrangères, assistait au nom de la France à ce congrès, ainsi que M. de Chateaubriand, ambassadeur en Angleterre. Les empereurs d'Autriche et de Russie s'y trouvaient aussi. Le public, qui avait les yeux attachés sur Vérone, connut les difficultés qu'opposait le ministère français à la guerre en faveur du roi d'Espagne. J'ai entendu dire souvent à

M^me^ la comtesse de Tolstoï, qu'elle voyait alors touts les jours à Vérone l'empereur Alexandre, et qu'il disait et répétait que si la France ne prenait pas la défense du roi d'Espagne, il enverrait une armée à son secours.

A son retour de Vérone, M. de Montmorenci ne fut pas d'accord avec M. de Villèle, et se retira du ministère. L'opinion royaliste lui fut très-favorable, et le suivit dans sa retraite. Cet incident fut très-fâcheux pour le ministère; et dès lors commença contre lui une certaine animosité personnelle qui, par sa nature même, ne devait point s'arrêter, et devait se porter jusqu'à l'injustice et aux excès qu'elle enfante. Car la haine injuste est toujours plus violente qu'une haine inspirée par de forts motifs.

M. de Montmorenci fut remplacé par M. de Chateaubriand. Ceux qui étaient le plus opposés au ministère blâmèrent M. de Chateaubriand de s'être uni à lui. Je me rappelle que dans une conversation que j'eus alors avec celui-ci, il se plaignit de l'injustice de ses amis mêmes. Cette injustice était réelle; car le parti royaliste désirait de voir Ferdinand rétabli sur son trône; et si le ministère avait été indécis jusqu'à ce moment, il était évident que l'entrée de M. de Chateaubriand au ministère devait faire pencher la balance en fa-

veur de l'opinion de ses amis. Ils étaient donc très-inconséquents dans les reproches qu'ils lui adressaient. Mais peut-être pensaient-ils qu'il ne pourrait rester avec M. de Villèle, et qu'il aurait dû se réserver pour d'autres instants. Quoi qu'il en soit, ce ministre fit un rapport aussi bien raisonné qu'éloquent, et qui produisit la plus grande impression sur la Chambre élective. La guerre fut déclarée ; la majorité des Chambres l'approuva hautement; l'armée manifesta un excellent esprit, et ne permit aucun doute sur la bonne conduite qu'on attendait d'elle, et sur la gloire qu'elle allait acquérir.

Ici, je m'adresse aux royalistes de ce temps, et je leur dis : Rappelez-vous ce beau moment, ce bel accord, cette opinion générale. Enfin, voilà donc la France combattant pour l'ordre social. Elle le fera triompher; mais voyons quel parti on saura tirer de son triomphe.

De tristes détails vinrent promptement ternir ce bel accord. Une conjuration vraie ou fausse, tramée, disait-on, dans l'armée même, fut la cause ou le prétexte qui fit envoyer à cette armée le maréchal de Bellune, ministre de la guerre. La manière bizarre dont il fut remplacé par une personne qui, d'après l'ordonnance, semblait ministre de la guerre, et qui, par une seconde

ordonnance, n'était plus ministre que par intérim; le soupçon qui s'accrédita qu'on n'avait imaginé une conspiration qu'afin d'éloigner M. de Bellune du ministère; plus encore la manière dont il fut reçu; des détails honteux relatifs aux subsistances et aux approvisionnements de l'armée, tout cela diminua le bon effet d'une expédition si glorieuse. Ce fut bien pis, quand elle fut terminée. Des tracasseries de toute espèce flétrirent la gloire acquise; une ordonnance datée d'Anjuar, parut dictée par l'esprit libéral, combla de joie ce parti, qui la manifesta hautement, et accabla le prince de félicitations sur sa conduite et d'éloges sur la gloire qu'il avait acquise. Mais le ministère ne put approuver cette ordonnance.

On vit ensuite que des hommes, intéressés à l'emprunt fait par les cortès d'Espagne pendant leur rébellion, avaient trop de crédit sur le ministère, et l'engageaient à soutenir leur cause. On fatigua le roi Ferdinand de démarches de toute espèce pour le déterminer à reconnaître cet emprunt. Ce désir intéressé, dont cependant pas une seule voix n'accusa les ministres pour leur intérêt personnel, aliéna du ministère les âmes nobles. On voyait trop clairement que certains hommes qui avaient acheté des coupons de cet emprunt à bas prix, auraient fait une for-

tune immense, si l'emprunt avait été reconnu.

On alla jusqu'à demander au roi d'Espagne de reconnaître les provinces révoltées de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire de faire la chose la plus odieuse aux Espagnols, la plus opposée à leur caractère, une chose que les cortès avaient déclaré qu'ils ne feraient jamais.

Une suite de démarches non inspirées par d'honorables sentiments, fatiguèrent le roi d'Espagne. Il se passa avant la sédition, et après nos succès, des choses qu'il m'est impossible de me déterminer à écrire. Mais il en est une bien remarquable. Après la pacification de l'Espagne, touts nos généraux qui commandèrent nos troupes à Madrid, rapportèrent de leurs entretiens avec le roi Ferdinand, un vif intérêt pour la cruelle situation dans laquelle on le plaçait. Lorsqu'on rappela les régiments suisses qui étaient encore nécessaires à la tranquillité de Madrid et de l'Espagne entière, ce monarque s'en plaignit douloureusement à M. le général d'Arbaud de Joucques. Dans la suite de cet entretien, il ajouta : « On veut que je donne une Constitu-
« tion à l'Espagne, on prétend que je suis ab-
« solu, on veut que je devienne un roi constitu-
« tionnel. On ne sait pas que j'ai au-dessus de
« moi la loi la plus impérieuse, à laquelle je dois

« obéir, le caractère espagnol. Si je m'écartais « des devoirs qu'il m'impose, je perdrais la con- « fiance de mes sujets. » Je tiens ces détails de M. le général d'Arbaud de Joucques.

La réflexion de Ferdinand paraîtra juste et frappante aux hommes de bon sens. Mais combien elle sera ridicule aux yeux de ces hommes légers qui, sans caractère, et ne voyant parmi nous rien de ce qui manifeste un caractère décidé, croient qu'il en est de même de touts les peuples. L'Espagnol a la vertu du peuple romain dans ses beaux jours, *la constance.* Bonaparte l'a éprouvé. Sa puissance, son habileté, son génie ont échoué devant ce caractère inébranlable. Il l'a reconnu lui-même; et de petits esprits voulaient façonner ce caractère et lui donner l'esprit français par la puissance magique de quelques lignes écrites, voulaient lui donner pour modèles dix Constitutions que nous avons conçues, écrites, jurées et déchirées en vingt ans!

Je prie de remarquer ici cette manie de prosélytisme politique. Ce n'est plus maintenant la propagande libérale qui veut enseigner ses dogmes à touts les peuples contre les souverains; ce sont les gouvernements de l'Angleterre et de la France qui veulent convertir un souverain à la foi libérale, et qui veulent l'entraîner dans la route im-

prudente des innovations, où s'est perdu Louis XVI; c'est le ministère d'un Bourbon qui fatigue un Bourbon d'instances pernicieuses et de conseils dangereux. On en parlait sans cesse alors; le vrai parti royaliste manifestait hautement son opinion. Ajoutez à tout cela la reconnaissance, dont je parlerai bientôt avec détail, des provinces américaines révoltées contre le roi d'Espagne, et dites maintenant si ce sont les peuples qui font les révolutions.

Les tracasseries envers le roi d'Espagne furent poussées bien loin. On se rappelle les discours indécents prononcés contre lui à la tribune. Jamais ils ne furent fortement repoussés par les ministres. Je saisis l'occasion d'un discours prononcé à la Chambre des pairs par le ministre des affaires étrangères. J'exhalai sans ménagement dans la Chambre élective mon indignation de notre conduite envers l'Espagne. Je rappelai qu'elle s'était sacrifiée pour nous, à la fin de la guerre de sept-ans, qu'elle s'était jointe alors à nous dans le moment où notre marine était écrasée, et qu'elle avait ensuite partagé notre gloire et nos succès dans la guerre d'Amérique. Je peignis le caractère espagnol, et je me plaignis des expressions du discours ministériel que j'examinais, et dans lequel je ne trouvais pas les égards dus à un roi, bien

moins encore l'intérêt respectueux que le ministre d'un Bourbon devait à un prince de cette maison. Telle fut la force de mes expressions, que je les terminai en priant la Chambre de pardonner la chaleur de mon discours aux sentiments qu'animaient de si grands motifs. Je dois ajouter que pas un murmure ne s'éleva dans le côté gauche.

Ce discours, prononcé en comité secret, fut dénaturé aux yeux du roi. Je m'en aperçus aisément, lorsque je me présentai devant lui. Je ne fis qu'une réflexion, souvent inspirée aux âmes élevées : Que les rois sont à plaindre! qu'il est facile de les tromper! Mais c'est un motif de plus pour servir avec zèle un excellent prince que ses ministres placent dans de graves circonstances.

Au milieu des discours outrageants pour la couronne d'Espagne, revenaient sans cesse les trente millions qu'on en réclamait pour le séjour des troupes françaises. Je ne crois pas qu'aucun ministre ait repoussé le ton indécent de cette exigence intéressée, indigne d'une grande nation. Loin de là, ils s'empressaient de compter au nombre de nos ressources les sommes réclamées. Combien de Français en rougissaient, en voyant dans le même temps l'Angleterre remettre à l'Autriche quarante cinq millions qu'elle lui devait encore sur un emprunt!

Je ne sais ce qu'aurait pu répondre notre ministère, si Ferdinand lui avait dit : Vous m'avez secouru, vous avez renversé une faction dans mon royaume ; mais vous l'avez fait pour votre propre intérêt, parce que cette faction menaçait votre tranquillité : c'est le grand motif que vous n'avez cessé de répéter dans vos débats avec les ministres anglais, qui désapprouvaient votre intervention. Vous avez toujours dit alors que vous étiez forcés à la guerre pour votre propre sûreté. Mais, en outre, qui porta le trouble dans mon royaume? ce fut d'abord votre empereur par ses armes; ce fut ensuite sa chute et celle de son frère. Mais, lorsque l'Espagne m'eut reçu avec tant d'enthousiasme, devenu paisible possesseur de mon trône, qu'ai-je fait pendant vos cruels cent-jours? Je vous ai offert une armée pour vous secourir; un de vos princes a rejeté mes offres. Bientôt après, c'est de votre capitale que sont partis les excitations à la révolte, les encouragements, les écrits, les passe-ports qui jetèrent le trouble dans mon royaume; ce fut surtout la conduite vacillante de votre ministère, reconnue et désapprouvée au congrès d'Aix-la-Chapelle. Ainsi, votre armée n'a pas fait autre chose que réparer le mal que vous m'aviez fait, et assurer votre propre tranquillité. Je reconnais hautement

quelle fut sa valeur et sa belle discipline; reconnaissez aussi quels furent la fidélité de mon peuple envers moi, sa loyauté envers vous, son empressement à vous seconder, et les pertes immenses que vos fournisseurs ont fait éprouver aux Espagnols, qui nourrirent votre armée. Cessez donc de me demander une misérable somme employée pour votre propre intérêt, employée à détruire les mauvais effets de votre propre ouvrage; cessez de salir par cette honteuse insistance la gloire acquise par vos guerriers.

Voilà ce que Ferdinand aurait pu répondre à nos ministres. Il aurait été approuvé d'un nombre immense de Français, dont les âmes généreuses n'avaient oublié ni les services rendus à la France par l'Espagne, ni la source d'où partait la rébellion qui travaillait ces contrées.

J'ai fait remarquer, dans le récit de mon ministère et dans le chapitre où j'ai parlé de la conduite des ambassadeurs étrangers, avec quelle inconséquence irréfléchie ils avaient avili le trône à la seconde restauration, et combien ils avaient en cela secondé les désirs et les projets de la faction libérale. J'ai montré toute la gravité de cette faute énorme; et maintenant me voici forcé de vous faire remarquer le même aveuglement et la même faute dans notre ministère. Nous avons ra-

baissé le roi que nous venions de relever ; nous lui avons demandé des choses honteuses : mais il est vrai que si nous avons subi les clauses humiliantes du traité de Paris, lui n'a pas subi la clause humiliante de reconnaître l'emprunt des cortès. Lorsqu'il fit délibérer sur cette grande affaire dans son conseil, il demanda d'abord l'avis de son frère don Carlos. Ce prince se leva, mit la main sur son cœur, et s'écria : *Jamais!* Ce mot magnanime fut répété par touts les conseillers, et sanctionné par le roi.

L'expédition d'Espagne fut heureuse ; elle rétablit le roi sur son trône. Notre armée fut toujours secondée par le peuple espagnol ; le succès fut aussi rapide que complet, et la discipline de l'armée mérita les louanges de l'Europe. Mais malheureusement, comme je l'ai déjà observé, des détails honteux affligèrent les âmes élevées. Le roi nomma une commission d'enquête : elle était présidée par M. le maréchal Macdonald. J'en étais membre avec MM. de Villemanzy, Daru, Labouillerie et l'amiral Halgan. Pendant six mois, nous avons travaillé avec une assiduité inspirée par le zèle le plus pur. Notre travail contenait des lettres, des interrogatoires, des tableaux certifiés et des comptes, d'après lesquels il nous paraissait impossible de ne pas trouver la vérité.

Lorsque je fus nommé membre de cette commission, M. le dauphin me dit qu'il en était très-content, et m'engagea à être très-sévère dans la recherche de tout ce qui s'était passé. MONSIEUR et M^me^ la dauphine m'exhortèrent à la même sévérité. Les mêmes paroles furent dites aux autres membres de la commission. Notre travail ne fut achevé qu'au commencement du règne de Charles X. Lorsque nous le lui présentâmes, il nous dit qu'il le connaissait déjà, parce qu'il avait lu les feuilles d'impression, à mesure qu'on les lui remettait. Le ministre de la guerre lui présenta un rapport qu'il terminait par la demande de poursuivre cette affaire devant les tribunaux. Le roi écrivit en marge du rapport un ordre à ses ministres de la poursuivre suivant les lois du royaume.

Après une instruction judiciaire qui dura plus d'un an, la Cour royale se déclara incompétente, et envoya toute la procédure à la Chambre des pairs.

Loin de moi la pensée de rien dire sur la décision de cette Chambre. On conçoit aisément qu'après six mois de travail, l'opinion unanime d'une commission de six hommes habitués toute leur vie aux affaires, était profondément motivée dans leur esprit, sur le fond de la chose qu'ils

avaient examinée, et que cette conviction ne pouvait être détruite que bien difficilement. Nous avions eu soin, en exposant les faits, de n'accuser personne. Nous étions dans les bornes de notre devoir. J'ai entendu cependant plusieurs pairs nous reprocher de n'avoir pas conclu, en motivant une accusation, si l'enquête nous y conduisait. Je répondis à l'un d'eux que ce reproche me prouvait qu'il avait une idée bien fausse des attributions d'un comité d'enquête nommé par le gouvernement; qu'un pareil comité ne devait pas faire autre chose que rassembler touts les moyens possibles de parvenir à la vérité, et que s'il se transformait en comité d'accusation, il violerait autant les lois du bon sens que celles de l'équité.

A Paris, les intrigues se fourrent partout, et finissent toujours par étouffer le faible bon-sens qui nous reste encore. Elles donnèrent alors une grande preuve de leur puissance; elles transformèrent une affaire qui concernait un munitionnaire général en une affaire qui regardait éminemment l'héritier du trône. L'intrigue parvint à faire adopter cette idée, aussi fausse que honteuse, à touts ces imbécilles de la cour et de la ville qui répètent une chose, uniquement parce qu'elle a été dite une fois, qui la répètent dans les mêmes termes, qui en font un principe, une

décision, et qui ne se doutent pas qu'ils sont en cela les instruments d'hommes perfides qui les trompent avec autant de hardiesse que de mépris. Vainement les gens sensés répétaient que cette solidarité en face de l'opinion publique, entre un munitionnaire et M. le dauphin, était injurieuse au prince et fausse sous tous les rapports. Vainement la commission avait-elle fortement repoussé cette allégation; ils n'étaient compris que des hommes qui ont de l'élévation dans l'esprit. J'ai vu et entendu alors des choses bien étranges. Je n'en souillerai point cet écrit. Mais je puis dire que cette affaire, ainsi conduite, a produit un grand mal. Qu'on se rappelle touts les temps fâcheux, on y verra que les catastrophes sont toujours précédées de choses qui touchent à l'honneur du gouvernement, et qui ternissent son éclat, quelle que soit d'ailleurs l'équité de sa conduite. « La considération est tout pour les princes, di-« sait le cardinal de Richelieu à Louis XIII : c'est « pourquoi ils doivent toujours prendre des con-« seils hauts et généreux. »

J'ai dû parler de suite de cette affaire importante, qui fut interrompue par de longs intervalles. Commencée avec la campagne d'Espagne, pendant laquelle les clameurs furent portées au dernier degré, elle ne fut terminée qu'en 1826.

CHAPITRE XI.

Nouvelles élections du Calvados en 1824. Je suis député de ce département. Le ministère a une grande majorité. Les libéraux sont réduits à quinze ou seize. Ce fut un malheur. Il amena la division des royalistes. Discours inconvenants sur les dons offerts pour l'acquisition de Chambord. Je le repousse, en citant l'immense patrimoine qu'Henri IV a joint à la couronne. Commerce, colonies. Conduite remarquable de la faction. Elle élève les facultés industrielles pour s'en faire un appui. Elle prépare ainsi la révolution de 1830.

A la fin de l'année 1823, la Chambre élective fut dissoute, et le mois de février suivant, les colléges électoraux furent convoqués. Le roi me confia la présidence du grand collége électoral du Calvados. Je fus comblé de marques

d'estime et de bienveillance par les électeurs, et je fus renommé à la presque unanimité.

Le ministère eut alors une grande majorité. Les députés qu'on appelait *libéraux* furent réduits à quinze ou seize. C'est de ce moment que la royauté commença à voir naître auprès d'elle le plus imminent de touts les périls, la division des royalistes de la Chambre. J'en ai déjà dit la cause. Ils se divisèrent, précisément parce qu'ils n'avaient plus devant eux un fort parti libéral. Pendant mon ministère, les royalistes furent unis, mais ils ne le furent pas en faveur du ministère, ainsi que je l'ai démontré; et je disais souvent à mes amis : Pourquoi n'avons-nous pas soixante libéraux? ils combattraient les royalistes. Ceux-ci s'uniraient alors au ministère. Je n'aurais pas laissé passer une occasion sans leur répondre : j'aurais par ces combats acquis un grand crédit dans la Chambre, parce qu'aucun autre ministre n'aurait pu les soutenir. Par ce crédit et par la crainte qu'auraient inspirée les libéraux, ma loi d'élection aurait été adoptée, sans le fatal amendement qui a produit tant de mal. Je n'aurais pas, suivant toute apparence, succombé sous le parti étranger et la coterie qui s'était attachée à ce parti. J'ose dire, parce que j'en ai la conviction, que j'aurais affermi la monarchie, et entraîné

vers elle toutes les âmes élevées du parti libéral. Je crois qu'on en sera convaincu, si l'on a lu avec attention le récit de mon ministère; on le serait plus encore, si je pouvais publier les lettres qui me furent adressées après mon honorable disgrâce.

Dans ces premiers temps, Louis XVIII continua de me recevoir toujours avec bienveillance. Je devais lui plaire, parce que je gardais le silence. Mais, dès l'instant que je fus député et que je combattis la marche vacillante et incertaine du second ministère Richelieu, je déplus au roi. Il me fut aisé de m'en apercevoir. Il ne m'adressait plus la parole. C'était alors cependant que j'étais vraiment le serviteur dévoué de la couronne. Je sacrifiais mon intérêt personnel à mon devoir; car si j'avais voulu m'unir servilement à M. de Richelieu pendant son premier et son second ministère, j'aurais été comblé de grâces et d'honneurs. Mais la seule pensée d'une pareille conduite m'inspirait, et m'inspire encore un dégoût insurmontable.

Vers ce temps environ, on parla dans la Chambre des souscriptions d'un grand nombre de communes pour l'acquisition de Chambord en faveur du duc de Bordeaux. On étendit sur elles une critique amère; et un orateur sembla insinuer

que la famille royale recevait du peuple des dons arrachés par l'influence du gouvernement. Je repoussai cette allégation fausse et inconvenante. Mes observations me conduisirent à parler de l'ancienne fortune de la maison de Bourbon. J'avançai qu'Henri IV avait apporté à la couronne des possessions immenses, qui vaudraient aujourd'hui plus de trente millions de rente. A ces mots, des cris s'élevèrent de toutes les parties d'une Chambre qui, plus d'une fois, avait montré son ignorance de l'histoire de la France. La plupart des députés se rappelaient les lettres dans lesquelles Henri IV avait peint sa triste situation financière. Ils le regardaient comme un pauvre cadet de Gascogne. Quand le calme fut rétabli, je m'écriai : « Je n'avance jamais rien dont je ne sois certain; dès demain, une note que je mettrai dans les journaux vous apprendra que je n'ai point parlé sans réflexion. »

En effet, la note promise parut le lendemain dans le *Journal des Débats* : je n'eus pas de peine à la faire. Il suffisait de copier le passage suivant dans Péréfixe :

« C'est une importante remarque que jamais « roi de France n'avait uni tant de belles terres « au domaine, comme il fit. Il y en apporta plus « lui seul que n'avaient fait Philippe-de-Valois,

« Louis XII et François I^er^, qui avaient été, « comme lui, de ligne collatérale.

« Il y unit la partie qui lui restait du royaume « de Navarre : la souveraineté de Béarn, les « duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, « de Beaumont-le-Vicomte; je ne sais combien « de riches comtés : Foix, Armagnac, Bigorre, « Rouergue, Périgord, La Fère, Marle, Sois- « sons, Limoges, Couversan, et tant d'autres « terres que le dénombrement serait ennuyeux. »

Je fus honoré, pendant plusieurs années, de la place de député de la Guadeloupe auprès du gouvernement. Les députés des colonies avaient été institués par Louis XIV, conservés par Louis XV, par Louis XVI, et rétablis par Napoléon. La même institution existe en Angleterre. Sous les rois, ils étaient membres du conseil de commerce. Chaque colonie présentait trois candidats. J'étais le premier sur la liste de la Guadeloupe; je ne fis aucune démarche, pendant plus d'un an, pour être nommé, parce qu'il aurait fallu les faire auprès du second ministère Richelieu, dont je ne pouvais approuver la marche, qui me paraissait dangereuse.

Quelques personnes ont cru que cette place était ce qu'on appelle une *sinécure*. J'atteste que je n'ai cessé d'entretenir une correspondance

très-volumineuse avec cette colonie, et que j'y employais deux secrétaires, outre mon travail personnel, qui était presque journalier. Je m'occupais autant des affaires des particuliers qui s'adressaient à moi, que des affaires générales de la colonie. Les députés sçavent combien ils sont occupés de la correspondance de leurs départements; qu'ils jugent, d'après elle, de ce que doit être celle d'un pays situé à deux mille lieues. Mes ouvrages, mes discours à la tribune, et les nombreux articles que j'ai mis dans les journaux, attestent ma sollicitude pour ses intérêts. On sait qu'en France, il est de mode d'attaquer les colonies; on ne pouvait les défendre, sans attirer sur soi l'animosité des libéraux, des idéologues, des hommes dont le bonheur est de parler des choses qu'ils ne connaissent pas. Je bravai toujours cette animosité, d'autant plus forte qu'elle était plus aveugle.

C'était par ce plaisir de paraître instruit des choses qu'on ignore, que l'Assemblée constituante avait détruit la magnifique colonie de Saint-Domingue, en faisant successivement trois lois contradictoires dans le sens et dans les expressions.

Pendant toutes les sessions qui s'écoulèrent dans le temps dont je parle, je ne cessai de dé-

fendre les intérêts des colonies et du commerce ; car ils sont intimement liés. On saisissait toutes les occasions de répéter les calomnies répandues dans les journaux. Les allégations les plus fausses étaient proclamées à la tribune et dans les comités. Des hommes, qui n'avaient vu que les barques des rivières de leurs provinces, décidaient souverainement des colonies et de la marine, détruisaient les premières, parce qu'elles nous étaient onéreuses, et voulaient même détruire notre marine, comme inutile. Ces plans ridicules étaient répétés sans cesse.

Après tant de destructions, on voulait encore détruire et toujours détruire. Nous n'avons pas fait autre chose depuis quarante ans que nous conduisons nos affaires dans nos assemblées. Bonaparte seul arrêta la destruction législative dans l'intérieur, mais en portant dans l'Europe la destruction conquérante.

Un de ces députés destructeurs, négociant, non pas d'un port de mer, non pas même d'une ville manufacturière, me soutenait un jour que nos trois petites colonies coûtaient plus de cent millions à la France : en vain je lui citais les propres comptes ministériels que j'avais à la main. Un autre député a soutenu la même chose dans un gros volume. Peu de temps après, je

prouvai le contraire; et par les calculs les plus positifs, les plus authentiques, je prouvai que les colonies ne coûtaient rien à la France. Quel en fut le résultat? les ennemis des colonies n'en furent que plus acharnés à les poursuivre à la tribune : c'était un sujet fécond, à cause des déclamations sur l'état des nègres. Je fus forcé de leur répondre avec des détails un peu étendus sur le régime intérieur de nos Antilles.

« Dans la Chambre héréditaire, un orateur « que nous avons souvent entendu à cette tribune, « a comparé les colons à d'anciens patriarches au « milieu de leur famille. Rien n'est plus juste; « et s'il se trouve parmi nous quelqu'un qui con- « naisse nos colonies, qu'il s'élève pour me ré- « pondre, si je me permets la moindre exagéra- « tion dans ce que je vais dire.

« Au seul mot des travaux des Antilles, vous « imaginez les travaux les plus accablants. C'est « une erreur. Le travail de nos manufactures qui « portent l'insalubrité dans les ateliers et dans le « voisinage, n'y sont pas connus. Les travaux des « forges, si fatigants pour les ouvriers, ceux des « mines de sel, de houille et des immenses car- « rières d'où nous arrachons les pierres pour nos « bâtiments, les métiers qui exposent la vie des « ouvriers, des travaux insalubres et dégoûtants,

« que je ne peux nommer, sont inconnus dans « les Antilles. Le travail se borne à cultiver la « terre. Les ateliers rangés sur une ligne, travail- « lent en cadence, et sont animés par un chan- « teur qui est à leur tête, et auquel répond leur « goût naturel pour le chant. Ils ont trois heures « de repos par jour. Les travailleurs des sucreries « sont relevés toutes les quatre heures, et ils « ont l'avantage de travailler dans une manufac- « ture d'où s'exhale une odeur balsamique, agréa- « ble et bonne pour la santé.

« Les nègres ont un jardin qu'ils cultivent pour « leur propre compte. Les légumes, les fruits qu'ils « en tirent, ainsi que les animaux qu'ils élèvent, « leur appartiennent. Jamais un propriétaire ne « s'est emparé du fruit de leurs travaux. Outre « les dimanches et les fêtes, ils ont un jour par « semaine, qu'ils emploient à la culture de leurs « jardins, en sorte qu'on peut dire que le tiers « de l'année environ leur appartient. Les diman- « ches et les fêtes, les chemins sont couverts de « nègres qui portent dans les marchés les légu- « mes et les fruits de leurs jardins.

« On vous a parlé de l'insuffisance de la popu- « lation des ateliers, et on l'a attribuée à un mau- « vais régime intérieur. C'est une erreur. Les « soins de toute espèce sont prodigués aux ma-

« lades, aux femmes en couche et aux enfants.
« Mais il existe dans ces pays une maladie parti-
« culière aux enfants nouveaux-nés. Des médecins
« habiles en ont dès long-temps cherché la cause
« et les remèdes. Les soins journaliers, portés
« aussi loin que peuvent le demander l'intérêt et
« l'humanité, préservent beaucoup d'enfants de
« cette maladie. Les femmes trouvent un avan-
« tage dans le nombre de leurs enfants, parce
« qu'on leur distribue autant de portions qu'elles
« ont d'enfants; celles qui en ont sept, jouissent
« alors de leur liberté sur l'habitation, et ne sont
« plus assujetties à aucun travail.

« Examinons maintenant les résultats du ré-
« gime colonial. L'habitant, au milieu d'un nom-
« breux atelier, ne prend aucune des précautions
« si multipliées que nous prenons en France pour
« notre sûreté. Tandis que nous, bons chrétiens,
« bons citoyens, philosophes même, nous ajou-
« tons verroux sur verroux, serrures sur serrures,
« et des murailles élevées autour de nous, pour
« nous garantir et nous défendre contre d'autres
« hommes aussi bons chrétiens que nous, les ha-
« bitants des Antilles dorment tranquillement
« dans une maison *ouverte de toutes parts*, au
« milieu de trois cents nègres.

« D'où peut venir cette sécurité, si ce n'est du

« bonheur dont jouissent ces ateliers? Dira-t-on « que cet effet étonnant est produit par le pres- « tige de la couleur? Je répondrai que ce pro- « priétaire si tranquille n'aurait pas l'imprudence « de passer ainsi les nuits, sans précaution, sans « défense aucune, au milieu d'hommes qu'il au- « rait exaspérés par de mauvais traitements. Cette « tranquillité ne serait pas naturelle. Il aurait des « craintes, et ces craintes se manifesteraient par « des précautions. Pourquoi n'en prend-il au- « cune? parce qu'il ne conçoit pas de craintes. « Pourquoi n'en conçoit-il pas? parce qu'il sait « bien qu'il n'est pas environné de malheureux. « Tout cela est de la plus exacte vérité. Tel est « l'ordre social de nos Antilles.

« Mais l'ordre social, tel qu'il est parmi nous, « et dont nous sommes si fiers, quel résultat nous « offre-t-il? Un publiciste du dernier siècle a « soutenu que ce n'était pas l'esclavage qui dé- « gradait le plus l'humanité, que c'était la men- « dicité. Cette horrible mendicité, l'avez-vous « détruite? Non! touts les jours elle afflige vos « yeux; et dans cette capitale, séjour des arts, « de l'industrie, de la richesse, *soixante-dix-* « *sept mille individus* reçoivent de l'autorité des « secours à domicile, sans compter tous ceux qui « les reçoivent de la bienfaisance des particuliers.

« On ne voit rien de semblable dans les colo-
« nies. Bien plus, dans vos hôpitaux, outre les
« personnes secourues à domicile, je trouve un
« nombreux entassement de malheureux, sans
« compter vingt mille enfants trouvés qui n'ont
« jamais prononcé même le nom de leur mère.
« Rien de semblable non plus dans nos colonies.
« Là, tout enfant connaît du moins sa mère, est
« nourri par elle, et lui rend en échange le respect
« et l'obéissance. Car, et ce n'est pas une exagéra-
« tion, ce sentiment filial se remarque dans les
« ateliers, et domine tous les autres sentiments.
« La conduite des propriétaires, aussi humaine
« qu'il est possible, a toujours produit les résul-
« tats que je viens de tracer. »

Ce discours n'éprouva aucune contradiction; il ne pouvait en éprouver. M. l'abbé de Pompierre vint s'asseoir auprès de moi, et me dit : « Vous « nous donneriez envie d'être nègre. — Non, mon- « sieur, lui dis-je; mais je voudrais vous inspirer « l'envie de ne pas porter la destruction dans nos « colonies, comme l'Assemblée constituante à « Saint-Domingue. C'est bien assez des massa- « cres que nous avons vus à Paris, dans toute la « France et dans cette colonie. Il est temps de « nous arrêter. »

Le lendemain, dans un comité, un député me

dit : « Vous nous avez vanté hier l'humanité des « colons. Voici cependant une femme, riche pro- « priétaire de la Martinique, accusée d'avoir « maltraité ses nègres. — Hélas! oui, lui répon- « dis-je, c'est bien douloureux ; mais consolons- « nous, en voyant que dans notre France, si po- « lie, si humaine, il n'y a eu l'année dernière, « suivant les comptes de la justice, que vingt- « deux parricides. Ce qui est un bien petit nom- « bre pour un si petit crime. »

Un autre député ajouta, en m'adressant la parole : « Vous pourriez dire que si, d'une femme « cruelle, on conclut la cruauté des colons, on « pourrait des vingt-deux parricides, conclure « les tendres sentiments des Français. » Quel était le député qui parlait ainsi : c'était M. le général Foy. Je l'en remerciai. Ce n'est pas la seule fois que je l'ai trouvé si équitable. Immédiatement après les reproches que m'adressa M. Benjamin Constant, il me dit hautement dans la salle des conférences des choses flatteuses, qui me surprirent, sur ma conduite en 1792.

Toujours occupé de la défense des colonies, je saisis aussi toutes les occasions qui se présentèrent de combattre le faux système de la fiscalité. Mais en même temps, je m'opposai de toutes mes forces à l'absurde système de la liberté illimitée

du commerce. Je publiai trois ouvrages, dans lesquels je prouvai combien cette liberté serait nuisible à la France, et je réfutai un discours dans lequel M. Huskisson s'était mis en contradiction avec lui-même, en vantant cette liberté, favorable à l'Angleterre, ruineuse pour la France.

Je demandai un conseil supérieur de commerce; je citai les anciens usages établis par Louis XIV et suivis par ses deux successeurs. Ce conseil fut formé, les douanes ne furent plus confondues dans les mêmes mains, avec la direction du commerce, ainsi que je l'avais demandé par des instances réitérées. Je fus nommé membre de ce conseil.

Dans un ouvrage publié en 1824, j'ai fait beaucoup de recherches sur nos manufactures de soieries, et j'ai montré combien la rivalité de l'Angleterre pouvait nous être fatale, combien elle augmentait ses importations de la soie torse et de la soie brute de l'Italie et de la Turquie. Après le tableau que j'en donnai, j'ajoutai : « On voit combien sont rapides en Angleterre « les progrès des manufactures de soieries. Ces « soies reçues par elle sont indépendantes de « celles qu'elle tire de la Chine et du Bengale. » J'eus alors une correspondance suivie avec deux

manufacturiers de Lyon, et je leur annonçai une décadence qui demandait toute l'attention du gouvernement.

J'ai combattu constamment dans plusieurs ouvrages, à la tribune et dans des journaux, les théories spéculatives du commerce. C'est en vain que le commerce ne consiste qu'en choses positives, en échanges continuels, en rapports qui varient sans cesse suivant les lieux et les circonstances; loin d'étudier ces choses, on a voulu établir l'empire des théories abstraites et spéculatives. Elles sont soutenues par des hommes dont l'esprit repousse les idées positives; ils publient des livres, ils répandent avec persévérance la contagion de leurs doctrines. Elles s'insinuent dans toutes les classes, parviennent dans les bureaux, dans les ministères. On ne conçoit pas comment il est possible encore de soutenir ces théories, après tant de cruelles expériences. Ce sont elles qui firent adopter par l'Assemblée constituante cette idée si ridicule que tout vient de la terre, que la terre seule doit être imposée; et d'après ce beau système elle avait proscrit les impositions indirectes. Je m'honore d'avoir le premier parlé de leur rétablissement. Ce fut dans le Conseil des cinq-cents. Je fus soutenu dans un journal hebdomadaire par M. Saint-Aubin, si

connu par ses connaissances variées et par le style original de ses ouvrages. On a vu dans le chapitre de ma préfecture à Marseille, les résultats heureux de l'impôt de mouture que j'établis alors. C'était un impôt indirect.

L'impôt direct et unique mis sur les terres aurait dû suffire pour désabuser à jamais nos rêveurs économistes; mais ils font encore des volumes d'abstractions, dans lesquels ils recherchent la nature du travail, comment il agit, comment il produit, quels sont les agents naturels de la production, et mille autres questions de cette espèce. Touts ces raisonnements détournent les esprits des choses positives, et l'on sacrifie les vrais intérêts du commerce à de vaines abstractions.

J'ai remarqué souvent dans cet ouvrage une persévérance singulière et nouvelle à rabaisser, à flétrir même tout ce qui éleva la France au degré de grandeur où elle était parvenue. Cette persévérance s'est étendue jusqu'à contester et mépriser la gloire de nos grands capitaines et des sublimes écrivains du siècle de Louis XIV. Ne pouvant atteindre à leur force réelle, nous avons eu recours à une espèce de délire factice; nous avons cherché ces expressions *brûlantes* dont M. de Laharpe à montré le ridicule.

Après nous être enfoncés dans les profondeurs de la métaphysique, pour y chercher la législation, nous nous sommes jetés dans l'incohérence d'une foule d'expressions étonnées de se trouver réunies; et faute de pensées, nous avons revêtu nos phrases d'une enluminure souvent bizarre. Nous avons cherché dans les mots ce que nous ne trouvions pas dans nos faibles pensées. Nous avons mérité plus encore le reproche que Voltaire nous a adressé.

> Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots,
> Et que votre jargon, digne en tout de notre âge,
> Nous fasse de Racine oublier le langage.

Cette nouvelle manière de s'exprimer échauffait les têtes et les persuadait de plus en plus qu'il n'y avait de bon que ce qui était nouveau. En vain le législateur du Parnasse avait soutenu qu'il fallait du bon sens, même dans une chanson, nous rejetions le bon sens, parce qu'il est ancien, et nous cherchions à tout prix des choses nouvelles. Il fallait bien dès lors mépriser et détruire ce qui était ancien.

Qu'on ne s'y trompe pas; le génie de la destruction domine nos têtes françaises. Nous avons tout rabaissé, tout ravalé, tout détruit. C'est le

funeste exemple que nous a donné l'Assemblée constituante. La fureur de la destruction s'est emparée d'elle et de nous; en sorte qu'après avoir détruit toutes nos institutions, et même les noms, après nous être jetés sur les statues, sur les monuments, ne trouvant plus rien à détruire, nous nous sommes mis à détruire, l'une après l'autre, nos nouvelles et fragiles institutions; et non contens encore de cet amas de débris, nous avons voulu détruire même nos gloires anciennes, et jusqu'à celle de notre littérature, comme l'Assemblée constituante, après avoir détruit touts les honneurs, et s'être laissée avilir elle-même par une nouvelle et outrageante littérature, poussa la manie de la destruction jusqu'à détruire les honneurs littéraires.

On ne se borna point, *pendant la restauration*, à contester nos gloires anciennes, on voulut séparer *une France nouvelle de la France ancienne*. Cette distinction était répétée touts les jours dans les journaux et dans les discours de tribune. On créa des intérêts nouveaux; on prétendit que la science du crédit était inconnue autrefois. Je prouverai bientôt, dans un chapitre séparé, combien cette assertion est ridicule et fausse; on ajoutait que nous avions une industrie nouvelle, mille fois au-dessus de l'industrie an-

cienne ; que notre génie actuel avait une force supérieure à celle de touts les âges anciens ; qu'ils disparaissaient devant l'âge actuel, d'où cette conclusion, que la génération actuelle surpassait toutes les autres générations en esprit, en science, en inventions de toute espèce.

On a poussé les choses jusqu'à séparer la propriété de l'industrie, en opposant l'une à l'autre, et on mit la seconde bien au-desous de la première. J'eus l'occasion un jour de combattre à la tribune ces étranges idées, et de prouver que la propriété est la source de l'industrie, et que sans elle l'industrie n'existerait pas.

J'avoue que dans ces temps je ne pouvais m'empêcher d'admirer l'esprit de suite, de persévérance, de ténacité, qu'employait la faction à ébranler l'ordre social jusqu'en ses fondements, à se tourner et retourner de touts les côtés, dans touts les sens, détruisant ceci, abattant cela, annonçant d'un ton prophétique la destruction de telle chose, commandant impérativement la destruction de telle autre, élevant en même temps les *notabilités industrielles* au-dessus de toutes les autres notabilités.

Et ici, j'arrête votre attention. Je vous prie de remarquer que la faction qui n'avait jamais scu que détruire, et jamais rien édifier, guidée alors

par un instinct qui serait un effort de génie, s'il avait été le fruit de la réflexion, préparait, élevait, fortifiait ce pouvoir industriel qui a fait la révolution de 1830. Mais tel homme qui déchaîna ses ateliers contre le trône, en a vu les suites, et j'ai appris que des confidences faites à l'amitié déploraient amèrement les effets qu'avait produits contre l'industrie elle-même cette bataille d'une fureur aveugle contre une imprévoyance plus aveugle encore.

Je ne sçais si aucun ministre a prévu dans le temps les effets indispensables de cette marche de la faction. Mais toujours n'ont-ils rien fait pour l'arrêter. Je me rappelle seulement que M. Casimir Périer ayant un jour fortement soutenu le système industriel, et voulant étendre sa domination, s'avança jusqu'à des calculs et des inductions dont il reconnaissait lui-même la faiblesse; M. de Villèle lui répondit fort bien, et dit à l'Assemblée, après avoir nommé M. Périer: *Il sait mieux que moi combien tout cela s'éloigne de la vérité.*

Je puis assurer que je voyais bien d'avance les suites de ce mouvement imprimé aux esprits, surtout dans la capitale. Je pourrais le prouver, en citant mes paroles, lorsque je fis en faveur du commerce *maritime* une proposition que repous-

sèrent les ministres, et plus encore par les citations d'un grand nombre de passages de mes ouvrages sur le commerce, et par la manière dont je prouvais dans le *Journal du Nord*, comment des intérêts particuliers de la capitale introduisaient des marchandises anglaises en France, et ruinaient ainsi les manufactures de Roubaix et de Turcoing, villes de ce département. Ce fut cette prévoyance qui m'inspira la comparaison que je fis alors de notre industrie à celle des temps précédents. Je les examinais sous le rapport de l'invention et de la création, parce que c'était surtout de ces deux choses qu'on louait le temps actuel. En effet, quelles sont les inventions nouvelles de cette industrie manufacturière, que l'on célébrait comme l'effort de l'esprit humain? Les étoffes de coton, inventées dans les Indes, transportées en Europe; les machines de toute espèce, presque toutes inventées dans les derniers siècles et perfectionnées en Angleterre à un degré admirable; la force de la vapeur employée à ces machines et à la navigation. Ajoutons les chemins et les ponts de fer, l'éclairage par le gaz, le sucre de betteraves, si l'on veut, et la potasse factice.

Si je fais les mêmes recherches dans les derniers siècles, je trouve l'imprimerie, la boussole,

la poudre à canon, l'artillerie, les fusils, le nouveau système de fortifications, les verres à lunettes, les télescopes, le papier, les satins, les velours, la dentelle, la batiste, les bas à l'aiguille, les grands vaisseaux substitués aux galères, l'horlogerie, les carrosses et voitures de toute espèce, la porcelaine, les glaces de grande dimension, les tapisseries de haute lisse, les galons, les broderies d'or et d'argent, la peinture à l'huile, la gravure sur bois et sur cuivre, la mosaïque, et enfin la découverte de l'Amérique.

Il suffit de comparer ces deux titres, pour voir combien est grande la différence qui sépare les inventions des derniers siècles de celles du siècle actuel. Les premières ont produit d'immenses résultats. Rien ne peut se comparer aux effets de l'imprimerie et de la boussole. Auprès de la découverte du Nouveau-Monde, tout ce que nous faisons paraît un jeu d'enfant. Un siècle où l'on faisait de si grandes choses valait bien un siècle où l'on ne fait que des révolutions, où l'on ne peut s'arrêter dans aucune, où l'on blâme et renverse le lendemain ce qu'on a construit la veille.

Il est bien certain que la faction, en dépréciant toutes les anciennes inventions industrielles pour relever l'industrie actuelle, avait un but auquel elle tendait sans cesse, c'était de se forti-

fier par l'appui de cette masse d'ouvriers employés dans la capitale. Henri IV et Louis XIV avaient établi presque toutes les manufactures loin de la capitale; mais le nombre de celles placées dans son enceinte, augmentait touts les jours sous la restauration, et rassemblait ainsi des bras prêts à s'armer au signal que donnerait une audace toujours croissante. Le gouvernement ne craignait pas ce que les libéraux espéraient. Combien donc l'art d'administrer n'est-il pas éloigné de l'art de gouverner!

On se félicitait de ce nombre croissant de manufactures de toute espèce, sans penser que la production devient un pesant fardeau, si elle ne trouve pas de débouchés; on jouissait de ces constructions nouvelles, de ces superbes boutiques; on ne voyait pas que tant de capitaux ainsi employés, étaient enlevés au commerce maritime; on ne voyait pas que tout cela ne faisait qu'accroître la prépondérance de la cité souveraine de la France, qui depuis quarante ans avait fait nos destinées et les ferait encore. J'entendais cependant des gens sensés répéter que toute la France ferait tout ce qu'aurait fait la capitale; je le publiais dans un ouvrage imprimé; mais dans le même temps, un ministre disait avec complaisance à la tribune, que le trésor versait

par jour dans Paris des sommes égales à celles qu'il envoyait ou faisait payer dans les provinces. Je me suis servi plus d'une fois de cette phrase, pour prouver que tout équilibre était rompu, que la circulation même était arrêtée ; je citai la disproportion immense qui se trouvait dans le Calvados, que je pris pour exemple, entre ce qu'il payait au trésor et ce qu'il en recevait, et ce que Paris payait au trésor et en recevait.

Les causes que je viens d'énumérer se joignaient à toutes celles dont j'ai parlé. D'autres encore vont s'y joindre, et rendront une catastrophe inévitable. Elle s'avançait menaçante. Les fameuses ordonnances n'en ont été que l'occasion.

On administrait bien. J'y consens, je l'accorde. Mais vous répéterez avec moi : Combien l'art d'administre est éloigné de l'art de gouverner !

CHAPITRE XII.

Avènement de Charles X au trône. Je suis chargé du rapport sur la liste civile. La division augmente entre les royalistes. Traité de Saint-Domingue. Plan proposé pour reprendre Saint-Domingue, avant le traité qui l'a cédé. La Chambre élective demande des débouchés pour le commerce C'est la révolution qui a détruit le commerce de la France et augmenté celui de l'Angleterre.

JAMAIS roi peut-être, en montant sur le trône de ses pères, ne vit auprès de lui plus d'enthousiasme, et n'entendit de plus sincères félicitations que Charles X. Il fit son entrée dans Paris, à cheval, à la tête d'une foule de généraux, et au milieu d'une tempête et d'une pluie conti-

nuelle. Elle n'empêcha point le peuple de se porter au devant de lui. Ses qualités personnelles, les discours qu'il prononça sans apprêt, inspirés par ses vrais sentiments, lui gagnèrent touts les cœurs. Il fut lui-même, vraiment lui. Des libéraux revenaient à lui de bonne foi, et les royalistes se livraient à de flatteuses espérances. Je l'avais vu très-souvent; il m'avait toujours reçu avec les mêmes bontés, pendant huit années; j'avais l'habitude de lui parler, même avec abandon. Il me le permettait, il m'y engageait avec la plus aimable bienveillance. Je puis attester que jamais il n'a prononcé devant moi, dans les moments même où il avait sujet d'être mécontent, un seul mot d'où l'on pût inférer, même indirectement, le blâme, ou seulement la fatigue de nos institutions nouvelles. Mon opinion dominante était que, par la seule grandeur des actions, on pouvait affermir la couronne; que la plus faible action opposée à cette grandeur lui faisait une blessure incurable. Je revenais toujours à cette pensée, et toujours il l'approuvait, parce qu'elle était d'accord avec ses sentiments intimes.

La première fois qu'il me reçut, comme roi, j'osai lui dire : Si les ministres de Votre Majesté adoptent pour principe du gouvernement d'être toujours d'accord avec la magnanimité de votre

âme royale, votre règne sera marqué d'une éclatante empreinte de grandeur. Il me répondit avec une noble modestie inspirée par les sentiments les plus élevés. Le caractère du roi l'entraînait aux choses généreuses et magnanimes; mais l'action de son esprit le portait à se défier de lui-même; et sa bonté naturelle ne résistait pas à l'espoir de soulager le malheur et de faire du bien. Cette pensée dominait dans son esprit toute considération politique. Ainsi, dans une lutte entre deux idées opposées, on l'emportait sur son caractère, en lui présentant le tableau d'un bien réel qui rejaillissait sur une classe malheureuse. C'est ainsi qu'il fut entraîné par l'espoir d'adoucir le sort des colons, dans les négociations avec Saint-Domingue.

Le roi se détermina de lui-même à faire cesser la censure dès les premiers jours de son règne. Il espéra se concilier ainsi des opinions inconciliables, et désarmer par une noble confiance des hommes qu'il ne connaissait pas assez. Ce fut là une action personnelle du roi. Quand la presse redevint plus hostile que jamais, il me dit: Vous voyez quel abus effroyable de cette liberté. Cependant je ne me repens pas de ce que j'ai fait; je veux avoir une expérience complète. Je lui rappelai la sévérité des lois anglaises, et

l'éminent pouvoir des grands juges de ce pays dans l'application de la peine.

Je fus chargé dans la Chambre des députés de faire le rapport sur la liste civile. Elle devait être fixée pour toute la durée du règne. J'exprimai un sentiment général; et je fus approuvé de la Chambre entière, lorsque je dis que les Français, entraînés par l'ascendant du roi, sentaient plus que jamais le désir d'une réunion loyale comme son noble caractère, et lorsque je parlai de ces inspirations soudaines d'une âme royale, qui ne permirent point aux députés de garder devant le trône un respectueux silence.

En parlant ainsi, je rappelais des choses vraies, connues de tout le monde. Mais je ne renfermais pas moins dans mon âme de tristes pressentiments. Ils ne m'ont jamais abandonné. Ce n'était pas avec mon caractère et mon expérience de toute la révolution, qu'il était possible de ne pas craindre que les nobles qualités du roi lui devinssent plus nuisibles qu'utiles, après tant d'imprévoyance d'un côté, et tant d'efforts de l'autre, pour relever la faction. Déplorable travail, constamment suivi pendant huit années! C'était au milieu des suites menaçantes de ce long travail, que Charles X montait sur un trône si ébranlé!

Dans les derniers mois du règne de Louis XVIII, profondément occupé de l'avenir qu'il laissait à la France, je conçus un plan bien simple, par lequel il me semblait que son successeur aurait entraîné la France dans une route nouvelle, sans violer aucune loi. Je montrai ce plan à plusieurs personnes, et notamment à quelqu'un qui, sans être ministre du roi, avait une grande part dans sa confiance. Il vint chez moi, le discuta, l'approuva, et me promit de l'appuyer. Ce plan était en tout point conforme à la Charte.

Je crois qu'il aurait pu donner un grand mouvement à l'esprit général. Or, pendant toute la révolution, on n'a réussi jamais, en bien comme en mal, qu'en imprimant un grand mouvement aux esprits. Mais je vis bientôt que ce projet ne pourrait avoir l'approbation de quelques personnes qui se confiaient bien plus dans l'adresse que dans la grandeur. Un seul mot suffit pour m'en convaincre.

Le lendemain de son sacre, le roi reçut les félicitations d'usage de touts les ambassadeurs. Le nonce du pape portait la parole. Le roi répondit sans aucune préparation et avec un rare bonheur. J'avoue que lorsque je le vis étendre son discours jusqu'aux plus grandes considérations des intérêts généraux de l'Europe, je fus étonné

de la tâche qu'il s'imposait; mon étonnement alla jusqu'à l'inquiétude; mais je fus agréablement surpris, quand je le vis achever heureusement ce qu'il avait commencé en se renfermant dans de justes bornes. Touts les ambassadeurs et leur suite nombreuse se regardèrent les uns et les autres, en témoignant leur surprise.

Quels heureux commencements! quel mal en a détruit les effets? je l'ai déjà indiqué : mais, en outre, nous vîmes s'introduire une funeste division parmi les royalistes de la Chambre, aussitôt qu'ils eurent une majorité non contestée. Il y a plus : par un effet particulier de notre caractère, la Chambre des pairs s'éloigna insensiblement de la seconde Chambre, et chercha une vaine popularité ; plus le crédit des ministres augmentait dans la Chambre élective, plus il diminuait parmi les pairs. Il est essentiel de s'arrêter sur cette remarque, car elle est une juste et malheureuse excuse en faveur du ministère ; elle balance éminemment touts les reproches qu'on peut lui faire.

M. Decazes avait fait un grand mal, ainsi que je l'ai déjà observé, en introduisant à la fois dans cette Chambre soixante pairs, presque touts ses amis particuliers. M. de Villèle l'imita malheureusement par une nomination de dix-huit pairs

choisis parmi les députés les plus dévoués au ministère ; il alla plus loin, dans une autre promotion dont je parlerai bientôt.

Le roi se porta de lui-même à réunir le conseil supérieur du commerce, et à le présider. Cette fois, et toutes les autres fois qu'il le présida, il ouvrit toujours la séance en exposant le sujet sur lequel on devait délibérer ; il s'occupa de la discussion, joignit ses pensées à celles des membres du conseil, et enfin résuma les opinions. Je l'ai toujours vu présider ainsi dans touts les conseils privés où j'ai assisté.

Dans la session qui venait de s'ouvrir, l'adresse de la Chambre des députés avait demandé des débouchés pour le commerce et l'industrie : on ne cessait de répéter cette demande, mais toujours, suivant notre usage, sans rien préciser, sans en montrer la possibilité. Les libéraux, qui poussaient touts les jours ce cri convenu, ne s'apercevaient pas qu'ils faisaient ainsi la plus forte critique de la révolution. J'eus plusieurs fois l'occasion d'exprimer cette idée à la tribune.

En effet, si nous avons perdu nos anciens débouchés, c'est la révolution qui en est la cause : elle nous a enlevé Saint-Domingue, Tabago, qui était pour nous un grand débouché, à cause du voisinage de la Trinité, Sainte-Lucie, l'Ile-de-

France. Bonaparte a vendu la Louisiane, pays immense et fertile. Dans ces contrées, comme dans les colonies qui nous restent, nos armateurs étaient certains d'être reçus, et de vendre les marchandises qu'apportaient leurs vaisseaux. En outre, la révolution nous a enlevé, ou du moins a diminué prodigieusement notre commerce dans le Levant. Depuis des siècles, nous étions le peuple le plus favorisé par la Porte-Ottomane; nous avions presque le commerce exclusif de ses Etats: l'expédition d'Egypte, sans déclaration de guerre et sans aucun motif quelconque, refroidit la Porte envers la France, et donna bientôt au cabinet anglais la prépondérance à Constantinople. La prise de Malte et des îles Ioniennes a fait passer ces pays dans les mains de l'Angleterre : elle a acquis par-là dans la Méditerranée des stations maritimes qu'elle n'avait pas, qu'elle n'aurait jamais eues sans la révolution; et tant que notre marine sera inférieure à la sienne, elle conservera sa supériorité dans la Méditerranée.

L'Angleterre a repris l'Egypte, et l'a rendue à la Porte-Ottomane. On se rappelle le crédit immense que son ambassadeur, lord Strangford, avait auprès d'elle, les distinctions extraordinaires qu'il en reçut; et nous, dans le même temps et pendant près de dix-huit mois, nous n'avions point

d'ambassadeur à la Porte. Il est facile de voir que l'Angleterre augmente de plus en plus son influence, et qu'elle y travaille constamment.

Ainsi donc, les évènements de la révolution ont amené, dans le commerce du Levant, un rival redoutable pour la France.

Ce n'est pas tout. Qu'on interroge les anciens négociants de Marseille : on saura d'eux que, tant que les règlements de Colbert ont subsisté, on recevait, dans le Levant, et on achetait les ballots de marchandises françaises sans les ouvrir, sans les regarder, et avec une confiance entière ; qu'aujourd'hui, au contraire, on ne les reçoit qu'avec la plus grande défiance. Je trouve, dans un Mémoire imprimé des raffineurs et du commerce de Marseille, que cette ville était en possession de fournir toute la Turquie de ces petits pains de sucre dont ces pays font une immense consommation. Des règlements irréfléchis de douanes ont mis, suivant ce Mémoire, en 1822, des entraves à ce commerce ; les Anglais en ont profité aussitôt, et ont accoutumé ces pays à recevoir d'eux une marchandise qu'ils ne recevaient auparavant que de la France.

Et qu'on ne s'y trompe pas ! tout se tient dans le commerce : on ne peut en perdre une branche quelconque ; on ne peut être privé du moindre

débouché, sans que le commerce général ne s'en ressente.

Ces faits incontestables prouvent le mal que la révolution a fait au commerce, en le privant d'un si grand nombre de débouchés.

Nous avions, avant la révolution, un débouché considérable dans les provinces espagnoles de l'Amérique du sud. La révolution nous l'a enlevé de deux manières; d'abord, en faisant éclater la guerre entre l'Espagne et la France, et ensuite, en faisant pénétrer nos principes destructeurs dans ces contrées lointaines.

Avant notre révolution, l'Espagne permettait à ses colonies de commercer directement avec les colonies étrangères. Cette tolérance était surtout avantageuse à la France. Ce commerce employait plus de six cents bâtiments à Saint-Domingue et à la Martinique. La Côte-Ferme recevait ainsi nos galons, nos soieries, chapeaux, bas de soie, dentelles, batistes et quincailleries.

Quelle cause a fermé ce débouché? La révolution.

Non seulement elle a fait alors un mal incalculable à notre commerce, mais elle a continué le même mal, en introduisant et en propageant les principes révolutionnaires dans l'Espagne et dans son Amérique du sud; elle l'a continué par

l'empire qu'ont eu ces principes sur nos ministres, depuis la restauration. Je vais le prouver.

Avant l'horrible évènement de l'île de Léon, le roi d'Espagne avait déclaré par un manifeste, qu'aussitôt que la tranquillité serait rétablie dans ses provinces de l'Amérique, il ouvrirait leurs ports au commerce étranger. Il devenait dès-lors du plus grand intérêt pour la France de seconder l'Espagne dans le rétablissement de la tranquillité de ses provinces américaines, et dans la conservation de sa paix intérieure. Cet empire immense serait resté riche et florissant, et nous aurions avec lui un grand commerce. Mais que sont de pareils intérêts auprès des principes révolutionnaires!

De la France seule sont partis les brandons enflammés qui ont bouleversé l'Espagne. On pourrait donner de bien tristes détails sur les intrigues et les projets qui se tramaient à Paris.

Le duc d'Angoulême a réparé le mal politique, en rétablissant le roi catholique sur son trône; mais il n'était pas en son pouvoir de réparer le mal fait à notre commerce. En 1823, pendant cette glorieuse campagne, le Pérou et le Mexique étaient encore fidèles. Le congrès américain désapprouva les hostilités commises contre le château d'Ulloa, *et déclara nulle la confisca-*

tion des biens des Espagnols européens. N'eût-il pas été facile, au moment du triomphe de nos armées, de mettre le comble à notre gloire, en affermissant la fidélité de ces provinces? Elles seraient restées tranquilles et riches, et auraient offert un grand débouché à notre commerce. Elles sont plongées dans l'anarchie, et le commerce avec ces malheureuses provinces ne nous présente aucun avantage. Je traiterai bientôt cette grande question dans un chapitre particulier.

Quelle cause a empêché la conduite généreuse dont je parle? Les idées révolutionnaires, les instances continuelles du parti qu'on nomme *libéral.* Il a forcé la France et l'Angleterre même à favoriser la rébellion. C'est son ouvrage. Les Anglais ont reçu la peine de leur faute, par les pertes énormes qu'ils ont éprouvées dans ce pays. Et nous, nous expions la même faute par la privation d'un immense débouché, où nous aurions trouvé des amis dans les sujets d'un Bourbon que nos armes avaient secouru.

Loin de là, ces contrées sont plongées dans la plus horrible anarchie; elles ne pourront de longtemps recouvrer leur tranquillité, et offrir de riches produits à l'Europe; mais alors l'Angleterre aura sur nous un grand avantage par les suites de ses tentatives. Quoique infructueuses et

même ruineuses pour elle, ces tentatives auront formé des relations dont un jour elle recueillera les fruits.

Ainsi, je peux dire avec raison que c'est la révolution qui nous a privés d'un immense débouché dans l'Amérique du sud, après nous avoir privés de la superbe colonie de Saint-Domingue, de plusieurs autres, et des grands avantages que nous trouvions dans le commerce du Levant. La révolution a porté à notre commerce des coups terribles dont il ne se relevera jamais. Etendez vos regards sur le monde entier, vous ne verrez partout que des Anglais, excepté dans nos colonies, et partout leurs marchandises offertes à un moindre prix que les nôtres.

Que des négociants et des manufacturiers lisent attentivement ce que je viens d'exposer, où rien n'est exagéré, ils seront convaincus que la révolution a détruit notre commerce, qu'elle nous a privés de débouchés immenses, et qu'il est aussi difficile de les rétablir, qu'il a été facile de les détruire. Peut-être même est-ce impossible. Les idées révolutionnaires dominent encore. Elles enfanteront d'autres malheurs qui retomberont toujours sur le commerce, c'est inévitable, et l'Angleterre en profitera encore. Le parti révolutionnaire est destructeur par sa nature; il a détruit et détruira

sans cesse; il ne saura jamais rien établir, et ce sera toujours le commerce qui succombera sous ce génie destructeur.

Les vérités que je viens d'exposer, je les ai présentées constamment à la tribune et dans plusieurs ouvrages. J'eus un jour une forte preuve de la légèreté avec laquelle nous promenons nos pensées rapides sur ces matières importantes. Je suis le premier qui ait parlé des craintes que l'on devait concevoir sur la rivalité que les manufactures anglaises allaient bientôt élever contre nos soieries. Quel fut mon étonnement, en descendant de la tribune, d'entendre un député de Lyon m'assurer que mes alarmes n'avaient aucun fondement, et ajouter d'un ton de triomphe: Jamais les Anglais ne pourront rien faire de semblable à nos belles étoffes, brochées d'or et d'argent. Ils s'en garderont bien, lui répondis-je. Ils ne feront que des étoffes d'un débit facile et d'un usage universel. Regardez l'état des douanes qu'on vous a distribué; vous y verrez que l'exportation de vos étoffes d'or et d'argent passe à peine cinq cent mille francs. Il fut très-étonné de ma réponse; il parlait sans avoir ni lu ni comparé. C'était cependant un député de Lyon. Je ne crois pas que notre légèreté naturelle puisse être portée plus loin. Il fut tout aussi étonné de m'entendre

dire que déjà les Anglais nous avaient enlevé le commerce des bons-basins que nous fournissions depuis un siècle à l'Espagne, au Portugal et à l'Amérique du sud. Je le priai de lire l'enquête de la commission du gouvernement anglais sur l'industrie française, et je l'assurai qu'il y trouverait la preuve de ce que je lui disais. Nous n'avions aucun document qui pût nous donner une idée aussi exacte de notre industrie, que cette enquête; c'était une triste chose que de chercher et de trouver dans un document anglais les notions les plus certaines sur notre commerce et nos manufactures.

Tandis qu'on ne cessait de demander des débouchés, M. l'amiral comte de Sersé me parla d'un plan qu'on avait conçu pour Saint-Domingue. Je vis la personne qui l'avait rédigé. Nous en conférâmes, et je me bornai à quelques observations. Ce plan consistait à créer une compagnie, à l'instar de notre ancienne compagnie des Indes. Elle aurait eu la concession de la colonie pendant trente ans. Le roi aurait approuvé ses règlements et nommé les principaux fonctionnaires publics, sur la présentation de la compagnie. Il lui aurait prêté seulement quelques vaisseaux. Elle y aurait transporté des hommes, sous le nom d'engagés, comme du temps

de Louis XIV. Ces hommes auraient traité librement avec elle. L'esclavage n'aurait pas été rétabli. La compagnie aurait manifesté l'intention de transporter les nègres qui l'auraient désiré, dans des lieux choisis par eux, pourvû que les gouvernements voulussent les y recevoir. Mais après cette déclaration, le vagabondage aurait été réprimé suivant les lois françaises..

Après les premiers succès, les propriétaires des habitations rétablies auraient reçu de la compagnie une indemnité annuelle, fixée d'après les bases établies par le gouvernement et par la compagnie. Au bout de vingt-cinq ou trente ans, la compagnie serait restée propriétaire de touts les établissements qu'elle aurait fondés elle-même, mais elle aurait remis aux propriétaires leurs anciennes habitations, à moins qu'ils n'eussent transigé avec elle.

Ce plan avait été communiqué à plusieurs riches capitalistes, qui l'avaient approuvé. Il aurait imprimé un grand mouvement au commerce, employé beaucoup d'hommes oisifs; et, par ces vastes occupations, par le mouvement donné aux esprits, il aurait contribué à l'affermissement de la monarchie. On sait combien l'ordre social et le pouvoir qui le maintient gagnent et s'étendent par l'occupation des hommes.

Les *engagés* auraient été, comme les premiers fondateurs de nos colonies, militaires et cultivateurs. On ne les aurait pas assujétis par conséquent à toutes ces petitesses qui font, suivant l'expression de M. le général Lamarque, de la vie du soldat, *une vie claustrale*. Une veste, un grand pantalon, une ceinture de matelot, un sabre, un fusil à deux coups en bandoulière, auraient été leur équipement et armement.

Comme je connaissais les ordonnances de Louis XIV sur les colonies, j'y trouvais les motifs d'espérer le succès de ce plan. En effet, les engagés étaient alors en si grand nombre à Saint-Domingue, qu'une ordonnance prescrivait d'en avoir sur chaque habitation autant que d'esclaves, et voulait même que l'on confisquât au profit du gouvernement les nègres qui surpasseraient le nombre des engagés. Le dispositif annonçait que beaucoup d'entre eux avaient travaillé heureusement à leur fortune, aussi utiles à l'Etat qu'à eux-mêmes. Mais, me dira-t-on, ces hommes conservaient-ils leurs forces dans ce climat si différent de celui de la France? Oui, sans doute; car, lorsque Louis XIV ordonna le siége de Carthagène, il écrivit à Ducasse, qui commandait à Saint-Domingue, de déterminer, autant qu'il le pourrait, ces engagés à passer sur

l'escadre de Pointis, chargé de cette expédition. Ils prirent Carthagène; et je vois un arrêt du conseil qui fixe la part de prise de ces engagés à la somme d'un million six-cent mille livres, somme qui aujourd'hui vaudrait au moins le double.

Tout cela était ignoré de ces hommes qui parlent sans cesse des colonies sans les connaître, et en s'obstinant à rester dans la plus profonde ignorance de tout ce qui les concerne. Je les étonnai beaucoup en exposant ces choses dans la discussion sur la cession de Saint-Domingue. Et quoique j'eusse cité les ordonnances de Louis XIV et les arrêts que j'avais à la main, je suis bien convaincu que je ne persuadai pas un seul de ces hommes.

Ce plan fut communiqué aux ministres. Il ne pouvait leur convenir; et lorsque dans le conseil supérieur du commerce, à qui le projet de la session ne fut jamais communiqué, je dis que j'étais convaincu qu'il serait facile de remettre cette colonie dans les mains de la France, je vis le profond étonnement qu'inspiraient ces paroles à quelques personnes. Mais au moins aurait-il fallu discuter la possibilité de reprendre la colonie, avant de se déterminer à la donner à une peuplade révoltée.

On ne manquait pas de dire : Mais comment soumettre les nègres à un ordre social? Ils y verraient la perte de leur liberté, et combattraient pour elle. Je répondais par une observation juste et sans réplique. Les nègres ne se sont pas révoltés d'eux-mêmes. Il a fallu les efforts de la société des noirs de Paris, les lettres, les pamphlets, les excitations de toute espèce, les voyages d'hommes affidés qui partaient de Paris et de Bordeaux, les vœux et les adresses insensés de cette dernière ville, qui devait cependant son immense prospérité à Saint-Domingue ; il a fallu les clameurs de la députation de cette ville, des girondins, et, plus que tout cela, les trois décrets contradictoires de cette Assemblée constituante, dont l'incapacité politique égalait les lumières, la probité et la niaiserie sentimentale.

Or, dans le plan proposé, on n'aurait eu rien de semblable à craindre, parce qu'il aurait réuni dans une même compagnie les actionnaires de la capitale et de touts les ports de mer. D'ailleurs, il ne laissait aucun prétexte aux déclamations, puisqu'il ne rétablissait point l'esclavage. On aurait obtenu de la cour d'Espagne la permission de s'établir d'abord dans la partie espagnole, dont les nègres français auraient été facilement chassés, à l'aide de la population espa-

gnole, qui souffrait impatiemment un joug si honteux. Elle a tout le caractère des Espagnols d'Europe. Elle dévore en silence son mécontentement; elle a toute la patience et l'opiniâtreté de ce caractère, si connu de l'Europe. La compagnie, en s'établissant d'abord dans cette partie de l'île, en marchant par degrés, en ne se pressant pas, aurait infailliblement réussi.

J'avais des documents certains sur l'état de ces contrées, sur la position et les détails honteux de son misérable gouvernement. Un ancien officier de la marine royale, qui s'était mis dans le commerce pour réparer la perte de sa fortune, avait fait deux voyages à Saint-Domingue; à chaque retour, il était venu à Paris; il avait de lui-même cherché à me voir, et m'avait instruit de tout ce qu'il avait observé. Ce brave homme me recommandait toujours la plus grande discrétion, et me priait instamment de ne pas le nommer. Il sçavait que des manufacturiers et des négociants, chefs du parti libéral, entretenaient une correspondance active avec le gouvernement de Saint-Domingue. Il craignait qu'ils n'apprissent les rapports qu'il me faisait. Il avait encore des intérêts dans ce pays, et il redoutait la correspondance des chefs libéraux avec un gouvernement qui pouvait lui nuire.

Parmi les rapports certains que j'eus sur l'état de cette île, il en était un très-remarquable. Un jeune homme plein de candeur, pénétré des idées philantropiques du jour, s'attendrissait à la pensée de ces esclaves arrachés à la servitude, et formant un peuple de frères dans une noble république où la liberté exerçait sa généreuse influence. Il voulut jouir d'un si beau spectacle; il fit une riche pacotille, et se rendit à Saint-Domingue. Il y trouva des choses réelles, les plus opposées aux choses romanesques créées par son imagination. A côté de la misère, il trouva l'injustice et même la persécution. Volé, dépouillé, emprisonné, il sortit difficilement de son *Eldorado,* et revint en France. Il écrivit un Mémoire long et détaillé. Il l'adressa aux ministres. J'en eus une copie; j'en parlai au ministre de la marine, qui déjà l'avait vu.

Je ne conçois pas comment le ministère a pu être trompé au point de croire relever le commerce français par un pacte honteux avec ce pays. Il a obéi aux instances du parti libéral, bien plus qu'il n'a été trompé. Des capitalistes à Paris et de ce parti ont tout conduit, ont entraîné le ministère, et ont agi contre leur propre intérêt.

Je vous ai fait remarquer toutes les *conces-*

sions qui, depuis 1789 jusqu'en 1793, ont précipité le trône, et celles accordées pendant la restauration. Vous pouvez noter celle-ci comme une des plus remarquables. Vous verrez bientôt qu'elle fut un grand triomphe pour le parti libéral.

Avant de connaître le plan dont j'ai parlé, et lorsque M. de Clermont-Tonnerre fut ministre de la marine, je lui remis un Mémoire dans lequel je prouvais, d'après le caractère de cette peuplade, d'après la division toujours croissante entre les nègres et les mulâtres, combien il était facile de rendre ce pays à la France.

En 1828 j'eus une conférence sur ce sujet avec un autre ministre, M. Hyde de Neuville. Je lui parlai du plan que je viens d'exposer. Je trouvai dans ce ministre beaucoup de rapport avec mes idées, une conviction intime de l'indispensable nécessité d'ouvrir enfin un vaste et nouveau débouché à notre commerce, et de profiter pour cela de la position où se trouvait la France par la cessation des paiements promis par la république de Saint-Domingue. Il y mettait pour condition indispensable la conservation de la liberté donnée aux nègres; nous étions d'accord sur cette juste nécessité. Il concevait aussi le bien infini qui résulterait pour la monarchie du mou-

vement qu'une entreprise de cette espèce imprimerait au commerce, par la création d'une grande compagnie.

Dans les premiers jours de juillet 1830, M. Pichon, conseiller d'Etat, revenait d'une mission dont il avait été chargé auprès du président de Saint-Domingue. Je me trouvai avec lui chez M. de Capelle, ministre des travaux publics. Je m'entretins avec M. Pichon de l'état de ce pays: il le peignait dans la misère et la dégradation. On ne pouvait rien ajouter aux couleurs de son tableau. Je lui exposai le plan dont j'ai parlé : il l'écouta attentivement, me fit quelques objections, auxquelles je répondis par les choses mêmes qu'il venait de me dire. Il convint que ce plan aurait pu réussir. Je regrette beaucoup de ne pas me rappeler le nom de la personne qui l'avait conçu et écrit; elle avait une meilleure tête, et connaissait mieux les vrais intérêts du commerce et du trône que la plupart de nos ministres.

Le traité conclu par le ministère était honteux, et dégradant pour la couronne. Quelle idée auraient-ils d'une grande monarchie, ceux qui croiraient qu'elle peut se soutenir par des choses honteuses? La honte de l'exécution fut égale à celle du traité.

Un capitaine de vaisseau, envoyé avec un caractère diplomatique, adressa ainsi la parole au président, au nom du roi de France :

« Le roi a sçu qu'il existait dans une terre « éloignée, *autrefois dépendante de ses États*, « un chef illustre qui ne se servit jamais de son « influence et de son autorité que pour soulager « le malheur, désarmer la guerre de rigueurs « inutiles, et couvrir les Français surtout de sa « protection.

« Le roi m'a dit : « Allez vers cet homme cé- « lèbre ; offrez-lui la paix, et pour son pays la « prospérité et le bonheur. » J'ai obéi ; *j'ai ren- « contré* le chef que m'avait signalé mon roi, et « Haïti a pris son rang parmi les nations indé- « pendantes. »

Ce langage oriental et sentimental était bien digne d'une pareille mission ; il n'empêcha point la gazette *officielle* du pays d'oser verser l'outrage sur le roi de France, et de déclarer que l'homme vertueux et célèbre n'avait point voulu dire dans sa réponse que la noble république avait besoin du consentement du roi de France pour être inscrite parmi les nations indépendantes.

Ce traité fut une grande victoire pour le parti libéral ; il le combla de joie, en même temps qu'il consterna les âmes élevées, attachées à la

dignité du trône. Voici comme *le Constitutionnel* fit entendre les accents de cette joie, et accabla le ministère de son mépris. Leçon bien mémorable! On ne se dégrade point, en méritant et obtenant la haine de ses ennemis; mais, quand on leur inspire du mépris, quand ils l'expriment hautement, le mal est incurable. Voici les expressions du *Constitutionnel:*

« Le ministère se doute-t-il du pas immense « qu'il vient de faire en avant? Il y a trois ans « qu'il travaille péniblement à nous faire reculer « de siècle en siècle, et en un seul jour il se « lance, *il se précipite dans le mouvement ir-* « *résistible de l'avenir.*

« Le ministère est en dehors de son système; « tout l'échafaudage de sa politique surannée s'é- « croule; la pierre angulaire de la Sainte-Alliance « a fléchi.

« Notre pauvre et faible administration ne s'a- « perçoit pas elle-même qu'elle contient touts les « germes de dissolution; qu'il n'y a plus aucune « harmonie entre *ce qu'elle veut* et *ce qu'elle* « *est forcée de faire.* »

Il faut savoir profiter des leçons données par ses ennemis. Voilà en deux mots quelle était la position du ministère : il était forcé de faire ce qu'il ne voulait pas.

« C'est peut-être la plus belle victoire pour « l'esprit constitutionnel ostracisé par les puis- « sances de la vieille Europe, que de les voir con- « damnées à en subir les lois. *Elles lui obéissent « en grimaçant, mais elles ne lui obéissent pas « moins*, et l'hommage de leur contrainte est le tri- « but le plus glorieux qu'ait jamais reçu la liberté.

« N'est-ce pas un fait mémorable que ce soit « *la main blanche du côté droit qui se soit unie « légalement à la main noire* de la république « haïtienne? Sous un ministère constitutionnel, « cette alliance n'était rien; sous un ministère « sorti de la majorité de 1815, *c'est un évène- « ment immense*. Il y a plus : dans notre situa- « tion politique, des *hommes nationaux l'au- « raient craint; il fallait des hommes de l'an- « cien régime pour résoudre la question.*

« Ce ministère aura rendu, sans s'en douter, « de grands services à la cause sociale; il aura « prouvé que son système était absurde, puisqu'il « a été contraint de le répudier; *il aura obéi au « mouvement qu'il voulait arrêter*, aux idées « qu'il ayait proscrites. »

Je demande si ces paroles ne prouvent pas l'énormité de la faute commise par le ministère. Il n'est pas une de ces phrases qui ne porte la vérité la plus frappante.

Au mépris manifesté par *le Constitutionnel*, se joignit l'outrage en termes pompeux du journaliste officiel d'Haïti :

« Les Haïtiens, dit le ministère français, ont « reçu les ordres du roi avec respect et recon- « naissance, et ce n'est qu'après cet acte de « soumission envers la souveraineté de la France, « que le roi a accordé l'indépendance de leur « gouvernement.

« Que de faussetés honteuses rassemblées dans « ce peu de paroles! Qui? nous, nous avons reçu « les ordres du roi avec respect et reconnaissance! « Nous, un roi, et un roi étranger à notre na- « tion! Mais il y a maintenant trente-trois ans « que le roi de France n'est plus qu'un sujet « d'histoire pour nous. Nous, recevoir les ordres « du roi de France! Les Français recevraient-ils « donc dans leur pays les ordres du président « Boyer? Cette réponse est courte, mais elle est « suffisante. Nous, du respect et de la reconnais- « sance! Et pourquoi? Ces mots *respect, recon-* « *naissance, soumission,* n'ont point figuré dans « les relations diplomatiques auxquelles l'ambas- « sade a donné lieu. »

Nous avons vu sous le consulat de Bonaparte, l'un des chefs de l'opposition dans la Chambre des communes, M. Brougham, depuis ministre,

consacrer plusieurs pages d'un ouvrage sur les colonies, à demander que l'Angleterre s'unît à la France pour rétablir l'ordre à Saint-Domingue. Il fondait sa demande sur l'intérêt général du commerce et des colonies. Nous vîmes ensuite le ministère anglais joindre une escadre à l'escadre française envoyée dans cette colonie. Combien de fois, dans les temps dont je parle, n'ai-je pas souffert d'entendre des Français s'écrier, lorsqu'on parlait de ce dessein : « Les Anglais ne le souffriront pas! » Il n'est personne qui n'ait entendu dire et répéter ces paroles, dans un pays où l'on parle sans cesse de l'honneur national.

On verra dans un autre chapitre la lenteur et l'hésitation de ce gouvernement à reconnaître les provinces espagnoles de l'Amérique du sud, tandis que nous le devancions dans cette reconnaissance, et d'après sa demande.

Peu de temps après la signature du traité de Saint-Domingue, le président des Etats-Unis d'Amérique déclara que cette république fédérative ne reconnaîtrait point celle d'Haïti. Jamais l'âme élevée de Charles X n'aurait approuvé un pareil traité, si l'on ne l'avait peint à ses yeux comme le seul moyen d'adoucir les infortunes de la plupart des colons. Cet espoir pouvait seul l'entraîner. Plusieurs députés parlèrent fortement

contre ce traité, entre autres, MM. de Labourdonnaye et Kergariou. Ce traité enlevait aux colons leurs propriétés, sans leur consentement. On n'en trouverait pas un second exemple dans l'histoire. Toutes les fois qu'un gouvernement a cédé une province, il a toujours stipulé les intérêts des habitants, la conservation de leurs propriétés, et un temps convenable pour les vendre, s'ils ne voulaient pas rester sous la nouvelle domination. Mais par ce traité, on arrachait aux colons leurs propriétés. Vainement disait-on que les colons ne pouvaient plus rentrer dans leurs propriétés, je répondis à la tribune :

« Pourquoi leur ôtez-vous jusqu'à l'espérance, « pour eux et leurs descendants? Dans un temps « où tout change perpétuellement, où nous voyons « des choses si extraordinaires, savez-vous ce que « leur destine la fortune? Lorsque l'armée du « prince de Condé combattait les armées répu- « blicaines de la France, les émigrés qui étaient « dans ses rangs, prévoyaient-ils que bientôt « après, un homme qui portait les coups les plus « terribles à leur cause par des victoires, allait « être le chef du gouvernement en France, et « qu'une des premières opérations de ce domi- « nateur serait de leur ouvrir les portes de leur « patrie, et de leur rendre les hôtels, les mai-

« sons, les forêts, les livres, les tableaux qui n'a-
« vaient pas encore été vendus? Laissez donc
« l'espérance aux colons. Et puisque vous daignez
« traiter avec des nègres révoltés, puisque vous
« les élevez jusqu'à vous, pourquoi repoussez-
« vous la possibilité qu'il se trouvera un jour
« parmi eux un homme assez juste pour imiter
« l'exemple du vainqueur que je viens de citer? »

Toujours est-il certain, qu'outre la honte attachée à un semblable traité, il contenait une véritable spoliation entièrement consommée, et dont je ne vois aucun autre exemple. Lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, les Français y conservèrent leurs propriétés, ou les vendirent, d'autres revinrent en France, mais sans y être contraints.

On disait que le commerce trouverait dans cette colonie un grand débouché. L'évènement a prouvé combien cette assertion était dénuée de toute espèce de fondement. Des banquiers libéraux ont payé un premier cinquième. Ils ne sont pas encore remboursés, et l'envoyé de France n'a pu nous rapporter de ce pays, en 1830, que le tableau d'une misère et d'un état social dignes de pitié.

Il est certain que le nombre et la force des mulâtres diminue tous les jours, que bientôt ils ne pourront plus résister aux nègres, qui les détestent, et dont les chefs essaient de temps en

temps des conspirations. Peut-être n'est-il pas éloigné, le moment où les mulâtres, pour leur salut, demanderont la protection de l'Angleterre. Si elle leur est accordée, cette puissance augmentera ses immenses Etats par la possession de la reine des Antilles. Elle nous en sera redevable, comme elle doit à nos folies révolutionnaires, Malte, les Sept-Isles, Sainte-Lucie, la Trinité, le cap de Bonne-Espérance, Tabago, l'Isle-de-France et ses dépendances, les îles Rodrigue et Séchelles dans les mers des Indes, et comme les Etats-Unis nous doivent l'immense et superbe Louisiane.

Maintenant, relisez l'article du *Constitutionnel*, et demandez-vous si de pareils traités augmentent l'éclat et la force d'une couronne. Oui, je le répéterai : c'est en dégradant le trône des Bourbons, qu'on l'a précipité dans une ruine inévitable. Les fameuses ordonnances n'ont été qu'une occasion offerte à la faction. Si elle n'avait que détesté le gouvernement, elle aurait dévoré sa haine en silence. Mais elle le méprisait, parce qu'il faisait tout ce qu'elle lui commandait ; voilà la vraie cause de la chute terrible dont nous avons été les tristes et impassibles témoins. Il faut dire et redire le passé, afin de s'instruire pour l'avenir.

CHAPITRE XIII.

Négociations avec l'Angleterre pour la reconnaissance des provinces révoltées de l'Amérique espagnole.

Rien ne pouvait être plus glorieux à la fois pour la France et la couronne que la guerre d'Espagne ; elle était demandée par les gouvernements de l'Europe, l'Angleterre exceptée : les résolutions des congrès de Laybach et de Vérone étaient positives, et la conduite du peuple espagnol ne laissa aucun doute sur ses vrais sentiments. L'ardeur de notre armée ne fut pas un instant refroidie, ni sa discipline altérée, par les déclamations journalières du parti libéral. Ce fut

un triomphe pour la monarchie, une défaite pour la faction, et de bonnes élections manifestèrent cette heureuse situation du gouvernement. Les libéraux frémirent; mais, incapables de se décourager, ils espérèrent tirer un grand succès de leur défaite même; et ceux de l'Angleterre et de la France marchèrent ensemble à cette nouvelle entreprise. Ils connaissaient les dispositions des ministres anglais; ils savaient que, bien loin d'être assez grands pour ne s'occuper que de l'ordre social, toutes leurs pensées tendaient à favoriser la révolte et à sacrifier ce grand intérêt général à des intérêts mercantils, sur lesquels encore leur espoir n'était qu'une trompeuse erreur.

Ici, je dois répéter qu'un royaliste doit la vérité à son parti. On n'a cessé de proclamer qu'il fallait dire la vérité aux rois; faudra-t-il la taire aux hommes à qui l'on s'unit dans les discussions politiques, et dont on partage les opinions, les sentiments et les dangers? Nous ne pouvons nous instruire que par nos propres fautes; il ne faut pas nous les cacher à nous-mêmes. Si je suis convaincu que notre perte est notre ouvrage, pourquoi ne le dirais-je pas? Si l'on prouve le contraire, je reconnaîtrai mon erreur avec autant de joie que de surprise, et je concevrai des espérances pour l'avenir. D'ailleurs, persuadé comme

je le suis, comme je l'ai toujours dit, que l'éclat de la couronne pouvait seul la soutenir, que tout ce qui la souillait lui enlevait le respect des peuples, encourageait la faction et la conduisait du mépris à l'esprit de révolte, je manquerais à la vérité, si je dissimulais les choses qui la prouvent. Je voudrais que tous ceux qui pensent ainsi osassent le dire ouvertement, au lieu d'accuser sans cesse une faction qui n'était rien par elle-même, que Bonaparte avait étouffée, et que nous avons rappelée à la vie. Je l'ai dit à la tribune dans les termes les plus énergiques; des milliers d'autres l'ont dit dans les Chambres, dans les journaux, dans des écrits : *le Conservateur* est rempli de pages où cette vérité brille dans tout son jour. Je ne fais aujourd'hui que composer un ensemble de toutes ces accusations diverses. Eh quoi! quatre et cinq cents prêtres, évêques, gentilshommes, grands seigneurs auront manqué aux appels nominaux de l'Assemblée constituante, et l'on nous dira que la faction a renversé le trône par ses décrets! des ministres du roi auront dénoncé aux Assemblées les efforts des royalistes en 1790 et 92, n'auront pas secondé le courage des habitants de Paris, de sa garde nationale, des armées, des grandes villes, des administrations, des écrivains généreux ouvertement déclarés en faveur

du trône, et l'on nous dira que le trône a été renversé par une poignée de brouillons sans force réelle, sans armes, sans autorité! J'ai prouvé à chaque page de la terrible année de 1792, que toute leur force venait de la faiblesse des ministères.

Mais dans l'affaire que je vais vous retracer, vous aurez du moins la triste consolation de voir le ministère anglais favoriser, bien plus que nos ministres, la faction qui travaille l'Europe, et qui, de nos cabinets, étend son influence et donne ses ordres en Amérique.

Non seulement la reconnaissance des provinces du sud de ces contrées, révoltées contre l'Espagne, fut accordée, quoiqu'aucun autre Etat n'eût reconnu leur indépendance, formellement refusée deux fois par l'empereur de Russie, mais encore, comme on va le voir, l'Angleterre elle-même ne voulut pas les reconnaître avant la France, et ne les reconnut même que treize mois après son consentement.

Qu'on ait souvent, dans les temps reculés, excité les provinces de son ennemi à la révolte, on le conçoit; il ne s'agissait que de faire du mal à son ennemi; c'est le droit de la guerre : mais qu'après l'expérience de nos révolutions successives, quand l'ordre social est partout ébranlé par

elle, on excite les peuples à la révolte, et en pleine paix; cela ne peut partir que d'un extrême aveuglement. C'est le triste spectacle que nous présente l'affaire dont je parle, dans la conduite de la France et de l'Angleterre.

L'inconséquence des deux gouvernements fut bien extraordinaire; elle le fut autant que celle de tous les souverains et de leur diplomatie, après la seconde restauration. Je vous ai montré tout le mal qu'a fait cette diplomatie à la France en flétrissant la couronne; voici maintenant la France qui fait précisément la même chose : après une campagne glorieuse contre les rebelles de l'Espagne, elle consent à l'indépendance des rebelles de l'Amérique espagnole; elle y consent par une négociation avec l'Angleterre, que les ministres anglais terminent par des chants de triomphe dans leurs deux Chambres.

Les ministres anglais eurent dans ces temps une singulière conduite. Tandis que le roi d'Espagne était captif en France, ils combattaient pour sa cause contre Napoléon. Lorsqu'il fut rétabli sur son trône et reçu par son peuple avec un enthousiasme difficile à décrire, une conjuration, tramée et secondée à Paris, amena la révolte des troupes dans l'île de Léon, et le roi fut conduit prisonnier à Cadix. L'assemblée des cor-

tès domina l'Espagne ; elles avaient déclaré pendant leur première domination, et elles déclarèrent encore que jamais elles ne reconnaîtraient l'indépendance des provinces révoltées en Amérique : elles y avaient envoyé une armée ; elle eut des succès et des revers. Le ministère anglais favorisa les révoltés ; des régiments furent formés en Angleterre, et arrivèrent dans ces contrées dans le temps même où l'Angleterre combattait en Europe pour l'Espagne.

Considérez attentivement la conduite du ministère anglais lorsque l'honneur appela nos armes en Espagne : il n'intervint pas dans cette guerre; lord Liverpool déclara même dans le parlement qu'il ne la voulait pas, parce qu'il était convaincu que, sur cent Anglais, quatre-vingt-dix-neuf ne la voulaient pas ; mais en même temps combien d'efforts pour l'empêcher! Il s'adressait même aux cortès. Dans une erreur inconcevable, il les croyait assez puissantes pour dominer les sentiments fortement prononcés des Espagnols.

« J'espère, disait alors M. Canning dans le « parlement, que l'Espagne sortira triomphante « de sa lutte avec la France, » et par l'Espagne il entendait les cortès. Jamais l'aveuglement ne fut poussé plus loin sur l'état d'un pays.

Mais le ministère anglais manifesta surtout ses

sentiments au sujet de la célèbre phrase prononcée par Louis XVIII à l'ouverture des Chambres. Ce monarque avait dit qu'à Ferdinand seul appartenait de donner des lois nouvelles à son peuple, s'il le jugeait nécessaire. Ce passage du discours royal excita le mécontentement des ministres anglais; ils en firent l'objet le plus important de leurs délibérations; *ils obtinrent une interprétation du ministère français.*

Lord Liverpool s'exprima ainsi :

« On voit par les dépêches de sir Charles Stuart « (elles ont été publiées), que, même après le dis- « cours du roi de France, on s'est montré dis- « posé à modifier quelques-unes des déclarations « que ce discours renfermait. Le ministère fran- « çais a déclaré *qu'un changement quelconque* « dans la Constitution des cortès espagnoles, au- « quel le roi consentirait, suffirait à la France. « Ceci était un principe que je ne pouvais approu- « ver; *mais il faisait disparaître la doctrine pro- « fessée dans le discours du roi de France, que « tout changement doit venir du trône.* »

Il faut s'arrêter ici pour considérer la prodigieuse inconséquence de ces fortes têtes ministérielles : elles ont vu Louis XVIII donner une Charte à la France; elles ont vu cette Charte rétablie à la seconde restauration; elles ont ap-

plaudi cet acte juste et convenable ; elles ont même, par leur diplomatie, accusé les royalistes français d'être opposés à cette Charte, qu'elles affectaient alors de regarder comme le palladium de la France et de l'Europe ; et les voilà maintenant furieuses de ce que Louis XVIII a dit qu'à Ferdinand seul appartenait de faire ce qu'il avait fait lui-même, avec l'approbation de l'Europe et de la France. Elles exigent une explication des paroles de Louis XVIII ; elles l'obtiennent, et cette explication est rendue publique.

Lord Liverpool triomphe de cette explication devant la haute aristocratie anglaise, qui ne voit pas que tout ce qui tend à approuver une Constitution, telle que celle des cortès, ébranle non seulement les trônes, mais élève la démocratie, et lui prépare les moyens de renverser et les trônes et l'aristocratie.

Autres inconséquences ! Lord Liverpool, comme les autres ministres anglais, avait vigoureusement bataillé pour repousser tout droit d'intervention de la France en Espagne, lorsque notre armée allait y entrer ; et maintenant, il porte lui-même *l'intervention* au point de ne vouloir pas permettre à un roi de dire qu'un autre roi peut seul donner des lois à son peuple !

Et ce même ministère porte *l'intervention* jus-

qu'à faire révolter des provinces espagnoles, jusqu'à reconnaître leur indépendance et demander le consentement de la France.

Et deux ans après, ce même ministère soutient par une flotte la Constitution écrite que don Pédro envoyait de deux mille lieues en Portugal!

Combien de petitesses accumulées, aussi ridicules en elles-mêmes que terribles dans leurs conséquences! A quoi servent donc les leçons de l'expérience? J'avoue que je trouve ces temps de barbarie, où l'on allait droit à l'injustice, par une marche ouvertement déclarée, préférables à nos temps de lumières, où les gouvernements, depuis Catherine de Russie, ne cessent d'exciter à la révolte, en criant contre les révolutions, professent eux-mêmes des principes révolutionnaires, et après avoir concouru à leur triomphe, rejettent sur ces principes le mal qu'ils ont fait eux-mêmes, déclament contre une faction qu'ils ont encouragée, et cherchent ainsi une excuse à leur ineptie politique.

Pendant ces négociations, les journaux libéraux des deux pays ne cessaient de demander cette reconnaissance des provinces révoltées. Ils pressaient, menaçaient. Point de prières, mais un ton impérieux: Leurs feuilles en étaient pleines. Ils savaient bien qu'on finirait par leur obéir. Ils

y joignaient la plus profonde ignorance; car ils croyaient que ces contrées étaient une mine inépuisable de richesses, tandis qu'elles étaient ravagées par toutes les furies qu'enfante une liberté sans frein et sans lois.

Après la victoire remportée par nos armées en Espagne sur une faction, M. Canning n'oublia point sans doute qu'il avait dit : J'espère que l'Espagne (c'est-à-dire les cortès) sortira triomphante de sa lutte avec la France. Mais il conçut un plan nouveau; il prodigua les louanges à notre armée et au prince qui l'avait conduite : c'était le prélude d'une nouvelle scène politique.

Dès ce moment, renonçant à l'empire des cortès en Espagne, il ne s'occupa que de la reconnaissance des provinces de l'Amérique espagnole. Une tentative auprès de l'empereur de Russie avait été repoussée. On connaît la célèbre note de M. de Nesselrode à ce sujet; il y déclare que son souverain ne fera rien sans le consentement du roi d'Espagne.

Après le succès de nos armes, M. Canning se conduisit avec une circonspection, je dirai même une sorte d'hésitation qui m'étonna dans un homme de ce caractère. J'ignore les détails des négociations; mais je puis parler avec certitude de l'ensemble et des résultats. Ils ajoutent une

nouvelle et forte preuve à cette vérité accablante que je développe dans ces Mémoires : Toujours les souverains et leurs ministres excitent les peuples à la révolte et favorisent la faction révolutionnaire.

Que voulait le ministre anglais? obtenir de la France de renoncer formellement à toute intervention en faveur du roi d'Espagne, relativement à l'Amérique. Il semble qu'on aurait pu répondre : Après avoir détruit une faction en Espagne, la France ne peut, sans la plus forte inconséquence, promettre de ne rien faire contre cette même faction en Amérique, d'autant plus que ces mêmes cortès, que l'Angleterre a protégées, ont combattu cette faction américaine. On répondit bien différemment.

Dès le mois de juin 1824, lord Liverpool disait, dans la Chambre des pairs, d'un ton de triomphe :

« Voyez les pièces déposées sur le bureau. *La « renonciation de la France à toute interven- « tion* ne prouve-t-elle pas que notre devoir a « été complètement et honorablement rempli? »

En même temps, M. Canning annonçait ce succès à la Chambre des communes. Il ajoutait que le caractère personnel de l'ambassadeur français était une garantie de plus pour l'Angleterre,

parce qu'il n'aurait pas été l'organe d'une mesure politique qu'il n'aurait pas approuvée.

Je cite ces phrases, parce qu'elles prouvent que le ministre anglais était bien éloigné de marcher sans la France dans cette grande affaire. Le ton de triomphe de lord Liverpool, et la phrase de M. Canning, dans laquelle il s'appuyait sur le caractère personnel de notre ambassadeur, pour ne laisser aucun doute sur la chose obtenue, prouvent quel immense intérêt ces ministres attachaient *au consentement* de la France.

Mais une chose plus remarquable encore peut-être, ce n'est qu'au mois de mai 1825, *plus d'un an après cette renonciation de la France,* que le premier traité, le traité de l'Angleterre avec Buénos-Ayres, a été publié. J'insiste sur ce retard, parce qu'il prouve à quel point les Anglais ont mis dans cette grande affaire une sorte d'incertitude. Cette hésitation n'a pu être causée par l'opposition de la France, puisqu'elle y avait fortement renoncé. La Russie en a-t-elle été la cause? Je la vois persister *à soutenir les principes de la légitimité,* par une seconde note très-étendue, très-forte, remise à l'ambassadeur des Etats-Unis. J'ignore si l'Angleterre avait continué de négocier sur ce sujet avec la Russie, après le

premier refus de cette puissance, en 1817. Mais la note adressée au Etats-Unis, était positive pour l'Angleterre elle-même.

Tout était donc consommé entre la France et l'Angleterre, au mois de juin 1824, par le consentement de la France, et au mois de mai 1825, par le premier traité entre l'Angleterre et Buénos-Ayres. La révolte était donc sanctionnée par l'Angleterre, et consentie par la France. Le seul empereur de Russie avait soutenu les droits de la légitimité.

Dans cet état des choses, un ministre anglais, M. Canning, non content d'avoir légitimé par un traité la révolte des provinces d'Amérique, s'élève et s'exalte dans la Chambre des communes en faveur de la révolte, et prononce cet étrange discours qui frappa d'étonnement les hommes qui pensaient que la morale publique, que la défense de l'ordre social, blessé depuis quarante ans par tant d'excès révolutionnaires, devait au moins trouver un asile dans les gouvernements.

En 1826, près de trois ans après le rétablissement de Ferdinand par nos armes, M. Canning s'exprimait ainsi :

« Un des moyens de redressement était une « guerre contre la France. Il y avait encore un

« moyen, c'était de rendre la possession de ce « pays *inutile entre des mains rivales*, c'était « de la rendre plus qu'inutile, c'était de la ren- « dre *préjudiciable au possesseur*. J'ai adopté « ce dernier moyen. Ne pensez-vous pas que « l'Angleterre ait trouvé en cela une compensa- « tion pour ce qu'elle a éprouvé, en voyant en- « trer en Espagne l'armée française, et en voyant « bloquer Cadix ?

« J'ai regardé l'Espagne sous un autre aspect. « J'ai vu l'Espagne et les Indes ; j'ai, dans ces derniè- « res contrées, *appelé à l'existence un nouveau* « *monde*, et j'ai ainsi réglé la balance. J'ai laissé à « la France toutes les chances de son invasion. »

Ainsi donc, M. Canning se glorifiait d'avoir fait tout le mal qu'il lui avait été possible de faire, à l'Espagne et à la France, parce que la France voulait rétablir sur son trône un roi que des rebelles tenaient captif, un roi pour qui l'Angleterre avait combattu contre le domina- teur de l'Europe. Toutes ces manœuvres favorables à une faction, et toute cette gloire qu'il tirait de ces manœuvres anti-sociales, il les faisait, il en triomphait, *en pleine paix* avec la France et l'Espagne.

Je demande s'il était possible de mieux servir les desseins de la faction révolutionnaire, qu'en

déclarant hautement des principes si contraires à l'ordre social. Lord Castlereagh avait dit dans ce même parlement, après les révoltes en Espagne : *La faction agit partout avec une sympathie effrayante;* et voici son successeur qui déclare qu'il fera et même qu'il a fait révolter les Espagnes d'Amérique, parce que la France combattait les armes à la main cette faction révolutionnaire qui effrayait lord Castlereagh.

Après de tels détails, il faudrait renoncer à l'évidence pour ne pas convenir que la faction révolutionnaire avait de grandes obligations au ministère anglais. Aussi, après une si belle victoire, elle redoubla d'efforts pour obtenir un nouveau succès. Lorsque les journaux du parlement anglais annoncèrent en juin 1824, que la France avait déposé entre les mains du ministre anglais son consentement à ce qu'il reconnût l'indépendance des provinces révoltées, et le dépôt de ce consentement mis sur la table du parlement avec des chants de triomphe, la faction ne douta plus qu'elle obtiendrait l'indépendance des révoltés de Saint-Domingue. Elle y travaillait depuis long-temps. L'ordonnance fut signée au mois d'avril 1825; et afin de ne pas laisser languir la faction dans ses espérances, l'Angleterre signa son premier traité avec Bué-

nos-Ayres, au mois de mai 1825. Ainsi, deux mois successifs proclamèrent le triomphe de la faction dans les deux Mondes!

Vous faites avec moi le rapprochement des dates. Vous dites : en 1823, glorieuse campagne de nos armées, qui rendent à l'Espagne son roi qu'elle redemandait; en 1824, consentement de la France à l'indépendance des provinces rebelles à l'Espagne; en 1825, traité de l'Angleterre avec Buénos-Ayres, en faveur de ces rebelles, et ordonnance qui reconnaît l'indépendance des rebelles de Saint-Domingue.

Après tant de succès, la faction devait-elle, *pouvait-elle* s'arrêter? Je réponds sans hésiter : Les fleuves remonteront vers leur source, avant qu'une faction, à laquelle on accorde tout ce qu'elle demande pendant quarante ans, excepté dans un court intervalle, commandé par une épée victorieuse, puisse étouffer des espérances sans cesse renaissantes, et s'arrêter dans ses succès. Et comme elle ne peut s'arrêter, la voilà qui travaille l'Angleterre. Après une révolution suivie de cent cinquante ans d'une grandeur et d'une prospérité inouies, un ministre anglais ose faire à la faction populaire *une concession* immense, qui dépouille la couronne et l'aristocratie de son influence dans les élections. Nous verrons quels

en seront les effets, et si la terre classique de la liberté ne sera pas en proie à la licence.

Mais en revenant sur l'indépendance des colonies espagnoles, je me demande s'il n'y avait pas une manière honorable pour la France de terminer cette affaire importante? Elle se présentait naturellement. C'était de montrer, immédiatement après la prise de Cadix, les pavillons de France est d'Espagne aux habitants du Mexique et du Pérou, restés encore fidèles. Il fallait se rappeler les paroles de lord Liverpool. « Non, disait ce ministre, au moment de notre « expédition en Espagne, je ne veux pas la « guerre, parce que je suis convaincu que sur « cent Anglais quatre-vingt-dix-neuf ne la veu- « lent pas. » Il fallait porter une profonde attention sur cette phrase. Cette attention eût appris à nos ministres dans quelle heureuse situation ils étaient placés pour dominer la grande affaire de l'Espagne et de ces provinces américaines.

Je conclus de ces paroles de lord Liverpool, qu'il eût été facile de régler, par une sage conciliation, de si grands intérêts avec ce ministère, immédiatement après nos succès. Nous avons vu un membre renommé des communes, aujourd'hui ministre, demander que l'Angleterre s'u-

nît à la France pour rétablir l'ordre à Saint-Domingue, et le ministère anglais joindre une escadre à l'escadre française, et montrer ainsi à des révoltés l'accord des deux pavillons. Combien il eût été glorieux pour la France, immédiatement après la prise de Cadix, de montrer les pavillons réunis de France et d'Espagne dans les mers de l'Amérique, d'affermir le Mexique et le Pérou dans leur fidélité, et d'engager l'Angleterre à se joindre à nous, pour faire cesser des discordes sanglantes!

Quel peuple était le plus intéressé au succès du plan dont je parle? L'Angleterre. Car partout où le commerce sera libre, les Anglais sont sûrs d'en recueillir les fruits, avant et plus qu'aucun autre peuple. Le roi d'Espagne avait depuis long-temps promis cette liberté. Mais d'ailleurs, nous n'avions pas plus besoin du consentement de l'Angleterre pour une action noble et juste envers un allié, que nous n'avons eu besoin de son consentement pour envoyer une armée en Espagne, et ensuite à Alger.

J'avoue que je n'ai jamais pu concevoir la manière dont cette affaire a été conduite, et je ne suis pas le seul. Il parut, dans le temps, une brochure très-bien faite, très-bien raisonnée, et dans laquelle on insistait surtout sur les obser-

vations outrageantes de lord Liverpool, relativement à la phrase du discours prononcé par Louis XVIII, à l'ouverture solennelle des Chambres. L'auteur avait une parfaite connaissance de tout ce qui a rapport aux affaires étrangères. Il ne s'est pas nommé. Je dois respecter les motifs qui l'ont détourné d'ajouter le poids honorable de son nom aux excellentes réflexions qu'il a publiées.

Reportez votre attention à cette coïncidence si remarquable de quatre choses bien constatées. L'Angleterre ne voulait pas absolument s'opposer par la guerre à notre entrée en Espagne; c'est lord Liverpool qui le déclare dans la Chambre des pairs. Le Pérou et le Mexique sont fidèles; des actes solemnels de leurs congrès blâment tout ce qui a été fait contre l'Espagne; ils sont d'accord avec les cortès d'Espagne, qui avaient déclaré que jamais elles ne consentiraient à la séparation de ces provinces, et d'accord aussi avec la déclaration de l'empereur de Russie; et au milieu de circonstances si favorables, la France triomphe en Espagne! Eh bien! on ne profite point d'un si heureux concours de la victoire et des circonstances les plus favorables! On ne fait pas la moindre tentative; on ne paraît pas même s'apercevoir combien le rétablissement de la mo-

narchie espagnole dans les Indes et son union avec la France sont nécessaires pour balancer la marine de l'Angleterre : cette considération qui, relativement à la balance de l'Europe, a frappé l'empereur de Russie, n'occupe point nos ministres. Tout change alors. L'Angleterre veut la reconnaissance des provinces révoltées ; elle n'ose pas cependant l'accomplir sans le consentement de la France. Le ministère anglais l'obtient, et l'annonce d'un ton triomphant dans les Chambres.

Tel est le résumé de cette grande affaire, sur laquelle gémira tout Français attaché à sa patrie, et qui connaît bien les intérêts maritimes et commerciaux de la France. Aussi, après avoir parlé un jour à la tribune sur ce sujet avec la plus intime conviction, j'eus le plaisir le lendemain d'entendre M. le maréchal Molitor, qui a fait si glorieusement la campagne d'Espagne, me féliciter de mon discours, et me dire qu'il y avait reconnu un homme instruit des vrais intérêts de la France.

Considérez maintenant les résultats du plan qu'on a suivi. On a fatigué le roi d'Espagne pour obtenir de lui et l'emprunt des cortès, et une Constitution libérale, et une complète renonciation aux provinces révoltées. On ne voyait pas que le caractère si prononcé, si constant du peuple

espagnol, étant à la fois la règle et l'appui de son roi, le roi ne pouvait se séparer de son peuple, en prononçant une reconnaissance que ce peuple abhorre, et que les cortès mêmes ont délaré ne pouvoir jamais être prononcée.

On n'a pas vu que ces provinces devaient, après leur indépendance reconnue par deux grandes puissances, retomber plus que jamais dans l'anarchie, détruire les propriétés, anéantir leurs richesses, et par conséquent n'offrir que des pertes au commerce de l'Europe. On se rappelle les dommages immenses que les Anglais ont éprouvés dans ces contrées, lorsqu'ils ont commercé avec elles.

Tout cela prouve bien que les choses justes et nobles sont les seules qui procurent de grands avantages aux peuples, les seules encore qui soutiennent les trônes, en les ennoblissant dans l'opinion des peuples. Les journaux de la faction triomphèrent de cet accord des deux gouvernements de France et d'Angleterre. Ils furent ravis de voir ainsi des signatures royales dépouiller un roi, et donner aux peuples ce bel exemple. Leur joie se manifesta par les mêmes chants de bonheur qui signalèrent l'ordonnance et le traité de Saint-Domingue. C'étaient le même plaisir du succès obtenu, la même certitude d'autres succès,

le même et énergique mépris pour le gouvernement, la même annonce prophétique de sa destruction inévitable. Je n'ai pas le courage de copier leurs phrases, aussi instructives qu'elles étaient injurieuses. Si les tristes choses que je retrace ne sont pas à la fois des causes et des leçons, qu'on me dise où j'en pourrais trouver.

Le parti libéral a voulu un traité avec les rebelles de Saint-Domingue, a voulu la reconnaissance des provinces révoltées contre l'Espagne; il a été obéi dans ces deux choses; et dans ces deux choses, il a comblé les désirs du ministère anglais. Il a, comme je l'ai prouvé dans le chapitre précédent, détruit notre commerce, en détruisant nos immenses débouchés; et en cela encore il a comblé les désirs de l'Angleterre. Voilà comme cet ardent patriotisme, si vanté, a connu, a servi les intérêts de la France. Mais jamais il n'aurait obtenu ces succès déplorables, sans la faiblesse et l'imprévoyance des ministères.

Singulière destinée de la France! A un dominateur qui court à des envahissements continuels sur les Bourbons d'Espagne par des batailles, succèdent des ministres qui les dépouillent d'un trait de plume; à ce dominateur qui, d'un seul mot, en paraissant, étouffe une faction puissante, et fait le contraire de tout ce qu'elle a voulu,

succèdent des ministres occupés pendant quinze ans à satisfaire cette faction insatiable qui ne recule jamais, et qui marche, la tête haute, au renversement du trône !

CHAPITRE XIV.

Loi relative à la restitution des biens des émigrés. Je suis nommé par le roi pour la soutenir. Ma proposition en faveur du commerce et de l'industrie. Sur le crédit public. Observations sur la manière de faire les emprunts. La prétendue science du crédit n'est qu'un honteux charlatanisme. M. le comte Duhamel demande la diminution des discours écrits. Je soutiens sa demande. Opinion du roi sur ce sujet.

J'AVAIS parlé si souvent, et avec tant de force, pour rappeler la proposition de M. le maréchal Macdonald en faveur des émigrés, que le roi voulut bien penser à moi lorsqu'il résolut d'accomplir cette ancienne promesse. Il me demanda lui-même si je voudrais la soutenir dans les deux

Chambres. J'acceptai avec reconnaissance cette marque de confiance. Il m'appela dans le conseil privé, où fut examiné le projet de la loi. M. le maréchal Macdonald fut un des membres de ce conseil, et eut touts les honneurs d'un acte de justice qu'il avait provoqué le premier. M. de Martignac fut le rapporteur au nom du gouvernement. La loi passa dans les deux Chambres à une grande majorité, malgré une vive opposition. Cette loi fut regardée comme un bienfait du roi. Je dois reconnaître que M. de Richelieu en avait conçu le projet, et qu'il avait même chargé un jurisconsulte d'écrire un mémoire sur ce sujet. Cette restitution, toute incomplète qu'elle était, dut exciter la reconnaissance non seulement des émigrés, mais de toutes les personnes essentiellement justes.

Un seul raisonnement suffit pour en prouver la justice. On n'avait pas confisqué les biens des régicides qui s'étaient déclarés contre le roi pendant les cent-jours, et l'on continuait la spoliation des biens des émigrés rentrés avec le roi, après avoir défendu sa cause. Bonaparte avait rendu les biens non vendus, et le roi se serait arrêté dans un projet si noblement conçu, et même exécuté par le dominateur, qui, plus d'une fois, avait manifesté le regret de ne pouvoir d'a-

vantage. C'était le seul moyen de faire rentrer ces biens dans la masse générale des patrimoines, et dans les contrats, sans aucune dénomination particulière qui les flétrissait dans l'opinion; le seul moyen aussi de repousser à jamais l'odieuse mesure des confiscations.

Cette loi eut un effet particulier. Une très-grande partie des sommes restituées passa dans les mains des anciens créanciers des émigrés. La classe intermédiaire accrut considérablement ses capitaux. Des hommes de bonne foi m'ont dit qu'ils avaient recouvré ainsi de vieilles créances auxquelles ils ne pensaient plus. Combien de ces belles boutiques, de ces galeries marchandes qu'on admire dans Paris, ont été élevées par les capitaux que ces restitutions ont mis dans le commerce! Cette opération fut grande et juste; et dans l'histoire, elle fera toujours un honneur infini au roi, à ses ministres, et surtout à M. de Villèle. L'honneur a dicté cette loi; pourquoi n'a-t-il pas toujours été consulté?

Je crois que ce fut alors une faute du ministère de se complaire à dégrever les contribuables d'une faible portion de l'imposition foncière. S'il avait pu, comme en Angleterre, supprimer entièrement ce genre d'impôts, on en aurait vu les grands résultats. Mais quelques centimes ôtés à

chaque contribuable, l'un dans l'autre ne produisaient qu'un effet à peine aperçu. Lorsqu'on annonça à la Chambre le dessein de supprimer les derniers vingt-cinq millions, je n'osai pas m'y opposer ouvertement. J'eus cette faiblesse; mais j'indiquai une manière grande et utile d'employer cette somme : c'était au moment où les provinces du Midi ne vendaient pas leurs blés, et avaient leurs granges remplies, sans espoir de vente. Je fis remarquer qu'on demandait pour ces blés des débouchés dans les pays étrangers, tandis que les habitans de plusieurs provinces de France mangeaient à peine du pain, et vivaient de châtaignes et de pommes de terre. Je représentai que, depuis plus de soixante ans, on avait tracé dans le Limousin et les provinces voisines un chemin qui devait unir ce pays aux contrées du Midi; qu'en achevant ce chemin, on donnerait à ces contrées ce débouché tant demandé; que cette communication augmenterait, comme il arrive toujours, les besoins de ces peuples, et que de nouveaux besoins amènent toujours une nouvelle industrie.

M. le directeur général des ponts et chaussées venait de nous distribuer un gros volume, dans lequel il donnait la dépense présumée des grandes routes qui restaient à faire. Il évaluait à soixante

lippe. J'ignore si l'exécution a été heureuse ; mais je sais que je proposais pour la distribution une commission qui aurait rendu compte aux Chambres, comme celle de la caisse d'amortissement. Toujours est-il bien certain qu'une proposition fondée sur la conduite d'Henri IV, de Louis XIV, du grand Frédéric, et sur l'exemple donné trois fois par l'Angleterre, aurait pu mériter quelque attention de la part des ministres.

Je parlais, un jour, sur une partie de la loi des finances. M. le président m'interrompit, en ajoutant qu'on ne traitait pas cette partie. Je lui demandai quelle était celle dont on s'occupait. Il me dit qu'il s'agissait du crédit public. Eh bien, répondis-je, je vais parler sur le crédit public. Je présentai des idées très-différentes de celles qu'on répète sur ce sujet ; et par ce motif, je vais développer avec plus d'étendue l'opinion que j'énonçai alors à la tribune, et qui concerne surtout les emprunts du premier ministère. Je ne suis pas l'ordre des dates.

Le temps qu'on appelle le siècle des lumières se distingue par un charlatanisme qui indignerait, s'il ne faisait pitié. Des choses les plus simples, on veut faire une science ; des choses connues avant nous, on veut faire une invention nouvelle. Ainsi, l'on dit et répète sans cesse :

La science du crédit public n'était point connue autrefois; c'est une science nouvelle. La France a du crédit; sa prospérité est établie sur la base du crédit; son crédit est maintenant inébranlable: elle connaît maintenant la science du crédit, et mille autres choses pareilles, répétées jusqu'à satiété. A quoi aboutit cette belle science? à vendre des rentes, à créer un infâme agiotage, à faire aux dépens de la France la fortune de quelques capitalistes étrangers et de quelques banquiers de Paris.

Vous appelez crédit la facilité des emprunts. Eh bien! je vais vous prouver que vous n'empruntez pas; que nos ancêtres empruntaient réellement et avec facilité; que vous vendez des rentes à un prix onéreux pour vous, et que nos aïeux ont réprouvé les emprunts de cette espèce.

Je soutiens d'abord que les sommes qui sont versées dans les emprunts de touts les Etats sont le produit de la multitude infinie des économies des particuliers de toutes les classes; il est par conséquent absurde de demander à des banquiers deux cents millions qu'ils n'ont pas, qu'ils ne peuvent avoir, et qu'ils n'auront qu'en vendant aux particuliers les rentes que l'Etat leur a vendues, en leur assurant un profit immense. Il serait plus simple et moins coûteux de recevoir direc-

tement l'argent de ces particuliers : c'est ce que faisaient nos ancêtres.

Le premier emprunt dont les rentes furent assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, fut fait par François I^er^; il ne s'adressa point à des banquiers. Les Parisiens s'empressèrent de porter leur argent; ils furent charmés, dit un historien, de se procurer, par le placement de leurs épargnes, un revenu qui ne leur demandait aucun travail, aucun embarras. Voilà un véritable emprunt; on reçut les sommes des prêteurs, sans l'intermédiaire des banquiers. Voilà aussi la véritable source de la facilité de l'emprunt, le désir et la commodité de placer ses épargnes, et d'avoir un revenu sans embarras.

On emprunta de la même manière sous plusieurs règnes; mais on vit, sous Henri III, le surintendant d'O s'associer aux traitans, s'en servir pour des emprunts, et faire leur fortune et la sienne, en ruinant l'Etat; il fut le fléau de la France.

Nous arrivons au ministère de Sully, à des prodiges d'ordre et d'économie, au milieu du plus effroyable désordre, suite inévitable des guerres civiles. D'où venait sa science, son talent? De sa probité, de sa vertu, de son amour pour son roi. Il n'eut pas besoin d'étudier la pré-

tendue science économique; il la trouva bien plus et bien mieux dans un sens droit, dans un caractère ferme et une probité à toute épreuve. Il arracha la France aux mains des traitants; il ne fit point d'emprunts. Disons avec M. Hennet : « Dans « un ministre des finances, le premier des talents, « c'est la vertu. »

Sous Louis XIII, nous voyons un emprunt étonnant; il fut fait sans l'intermédiaire des banquiers, qu'on appelait alors les *traitans*. Les particuliers versèrent au trésor 198 millions de capitaux à 5 et ½ pour cent. Cette somme, suivant la remarque de M. Hennet, égalait près de trois années de revenu public; c'est comme si l'on empruntait aujourd'hui trois milliards. Cet emprunt prouve évidemment la vérité de ce que j'ai avancé, que toutes les sommes prêtées à l'Etat ne sont pas autre chose que l'accumulation de toutes les innombrables économies des particuliers.

Je sais fort bien que, dans ce même règne de Louis XIII, on fit ce qu'on applait des *affaires avec les traitans*, et qu'on vendit des rentes à des capitalistes; ainsi, vous n'avez pas même aujourd'hui le triste mérite de cette invention. Mais le cri public forçait alors à nommer des commissions ou des chambres de justice qui exami-

naient les opérations des traitans. Toutes les fois qu'on est revenu ensuite à l'ancienne manière, d'*emprunter, directement des particuliers, sans vendre les rentes à des capitalistes,* on a réussi; c'est ainsi que Colbert a emprunté 262 millions à 5 pour cent, et à 5 un neuvième. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le fameux emprunt de M. Silhouette, sous Louis XV. En vingt-quatre heures, 75 millions furent portés au trésor par les particuliers; et loin de recourir aux financiers, il leur lia les mains par les combinaisons de cet emprunt. Il excita par cela même un enthousiasme général.

Les emprunts considérables de M. Necker pendant la guerre d'Amérique, emprunts-loteries, rentes viagères, rentes perpétuelles, tout se faisait *directement entre l'Etat et les particuliers.*

En 1789, le nombre des rentiers était de sept à huit cent mille; c'est la preuve la plus certaine que toutes ces sommes *prêtées directement par des particuliers,* ne sont autre chose que les économies des particuliers.

Une autre preuve est cette promptitude avec laquelle furent remplis les deux emprunts-loteries de M. Necker. Il suffit de quelques jours pour verser au trésor 45 millions.

Que faisons-nous maintenant? nous n'emprun-

tons pas, nous vendons; nous vendons d'une manière onéreuse à l'Etat, et profitable aux capitalistes. Prenons pour exemple l'emprunt fait sous le premier ministère de M. de Richelieu, par M. Corvetto. Rien de plus frappant que la plainte singulière portée sur cet emprunt par M. Ouvrard dans ses Mémoires. Il dit que le premier traité fait avec les capitalistes, leur donnait la rente à 53 francs 85 centimes, et il ajoute: *Prix fixé par ma note à la conférence des alliés.* Il continue : « Un arrêté du conseil des « ministres me rendait moi-même acheteur de « 12 millions de rente au même prix de 53 francs « 85 centimes, en paiement de toutes les fourni- « tures de l'armée des alliés, dont j'étais déjà « chargé comme munitionnaire général; mais « le duc de Feltre refusa de signer le traité ré- « digé en conformité de l'arrêté du conseil des « ministres... La rente était déjà à 65 fr., etc. »

Il y a apparence que ces arrangements, pris en faveur de M. Ouvrard, furent faits promptement; ainsi nous pouvons dire qu'en peu de jours, la rente monta de 53 85 à 65; qu'elle donnait par conséquent 11 francs de bénéfice dès sa naissance; environ un cinquième de bénéfice. Je néglige les centimes. Ainsi, en donnant 12 millions de rente à M. Ouvrard dans cet emprunt, on lui donnait

réellement 14 millions 400,000 francs de rente. Mais, en même temps, M. Ouvrard sçavait bien que toute l'autorité influente du gouvernement serait employée en faveur du crédit public, et par conséquent à augmenter cette somme qu'on lui donnait. Il ajoute ensuite que chacun voulait avoir de ces rentes, et *qu'il fallait employer la force au trésor pour contenir la foule.*

Quelle était cette foule? Ce n'étaient pas les bienheureux capitalistes en petit nombre, auxquels on avait donné l'emprunt; ce n'étaient pas non plus ces favoris du ministère, auxquels il donnait des bons d'emprunts, qui les passaient à des agents pour les vendre, et qui, n'ayant pas un sou en se couchant, se réveillaient capitalistes, après un doux sommeil et des rêves flatteurs. Cette foule était composée de ces hommes nombreux qui ont des économies à placer; ce sont eux et eux seuls qui, en dernière analyse, achètent des rentes pour se procurer un revenu sans embarras. Les capitalistes ne peuvent les garder; ils n'ont pas deux et trois cents millions disponibles : ils n'ont souvent que leur signature, et l'avantage d'avoir auprès d'eux un gouvernement aveugle et inepte qui croit avoir besoin d'eux, parce qu'il ne connaît pas ses propres ressources, qui ne voit pas que si des capitalistes se présen-

tent, c'est uniquement parce qu'ils sont certains de faire un grand bénéfice, et que cette certitude n'est fondée que sur la confiance inspirée par la caisse d'amortissement, et par l'exactitude des contribuables à payer l'impôt.

Je vous prie de bien faire attention à tout cela. Pour 55 francs qu'on donnait à l'Etat, l'Etat donnait 5 francs de rente; et par conséquent, pour 55 millions de capital, il donnait 5 millions de rente. Mais dans l'emprunt énorme dont je vous ai parlé sous Louis XIII, 100 millions de capital ne coûtaient à l'Etat que 5 millions 500,000 fr. de rente. Les emprunts de Colbert, celui de M. Silhouette, ceux de M. Necker avaient le même résultat, et quelquefois ont coûté moins encore. L'Etat donnait 5 francs de rente à un particulier qui lui remettait le capital ou presque le capital, et non 5 francs de rente à celui qui ne lui avait remis que 55 francs.

Pesez ces rapprochements; comparez et jugez. Mais que dis-je? il est encore entre ces deux formes d'emprunts une différence frappante. Le particulier qui prenait une rente dans les anciens emprunts était obligé de donner le capital; il ne pouvait souscrire simplement, et se reposer pour le paiement sur la vente de la rente qu'il venait d'acquérir, puisqu'il n'avait point la certitude

ni même l'espoir de vendre avec bénéfice une rente qu'il avait achetée au pair ou presque au pair.

Dans les emprunts dont je parle, au contraire, un homme, avec sa seule renommée de capitaliste, ou avec la faveur d'un ministre, est inscrit pour une somme qu'il n'a pas; et comme on lui donne cette inscription à un taux au-dessous du taux de l'opinion, il vend la portion qui lui est nécessaire pour s'acquitter; il garde le reste avec la douce certitude que le gouvernement fera constamment touts les efforts possibles pour augmenter la valeur de la rente, et par conséquent la fortune de ses prêteurs. Il peut dire que de rien il a fait quelque chose, et peut-être beaucoup; car ces rentes, données par l'Etat à 55, étaient en 1829 à 108. Ainsi, si M. Ouvrard avait reçu les 12 millions de rente que lui donnait le conseil des ministres, et s'il avait pu les garder, il aurait eu, en 1829, plus de 24 millions de rente.

Et tout cela se faisait aux dépens des contribuables! car la science nouvelle du crédit n'a donné à l'Etat que 55 millions, tandis qu'avec l'ignorance de l'ancien temps, il aurait reçu 100 millions. Or, sur qui tombe cette perte énorme, si ce n'est sur le contribuable?

Vous voyez donc bien que le crédit n'est pas

autre chose que l'espoir fondé que les rentes seront exactement payées par l'Etat : vous voyez que des capitalistes ne souscrivent un emprunt, que par la certitude qu'une multitude de particuliers acheteront d'eux ces rentes sur l'Etat. S'ils n'avaient pas cette confiance dans l'exactitude des paiements, ils n'auraient pas la certitude de vendre leurs rentes ; ils ne souscriraient pas l'emprunt. Or, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas lui-même cette opération que font les capitalistes? Est-ce qu'il n'a pas en lui-même la confiance qu'ont en lui les capitalistes? Pourquoi, ainsi que dans les emprunts dont j'ai parlé, ne demande-t-il pas l'intégralité du capital, 100 fr. pour 5 francs de rente? Dira-t-on qu'il n'est pas certain de recevoir aussi promptement le montant de l'emprunt, en s'adressant à des particuliers, qu'en s'adressant à des capitalistes? Je répondrai : Vous ne croyez donc pas vous-même à votre crédit? vous pensez donc que le public a plus de confiance dans les capitalistes qu'il n'en a dans vous-même? vous avez donc en vous moins de confiance que n'en ont les capitalistes? Quoi! vous faites perdre à l'Etat 45 millions sur cent, parce que vous n'avez pas cette confiance? Vous sçavez cependant, comme le public, que les rentes ne seront pas payées par les capitalistes,

mais par l'Etat. Or, c'est le paiement de la rente qui entraîne la confiance. Direz-vous que si vous aviez demandé ce capital intégral, personne ou un petit nombre de particuliers vous l'auraient confié? Vous conviendrez dès lors que vous n'avez pas de crédit.

Quoi! Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont emprunté des sommes énormes, *directement des prêteurs; ils en ont reçu le capital;* et vous, vous n'avez emprunté qu'avec une perte, tantôt immense, tantôt moins forte sur le capital! Quelle est donc cette science si vantée du crédit, ou à quoi vous sert-elle?

L'emprunt de 14 millions 600,000 francs, fait en 1818 par M. Corvetto, fut fait par soumissions. Le prix fut fixé à 66 fr. 50 cent. par 5 fr. de rente. Vous voyez que l'Etat ne recevait que 66 millions au lieu de 100. Je néglige les centimes. Cet emprunt fut accompagné de circonstances scandaleuses, dont je parlerai bientôt. Les soumissions ouvertes le 9 mai, et closes le 27, montaient à 2 milliards 210 millions 800,000 fr.; ainsi, elles auraient rempli un emprunt de plus de 100 millions de rente, au lieu d'un emprunt de 14 millions 600,000 francs de rente. Les soumissionnaires avaient donc confiance dans le gouvernement. Le gouvernement seul n'a pas eu cette

confiance en lui-même, ou plutôt il a voulu élever des fortunes qu'il n'aurait pu favoriser en suivant l'ancien mode d'emprunt.

Ces soumissions prouvent qu'en s'adressant aux particuliers, et non aux capitalistes, on pouvait trouver les sommes nécessaires pour tout emprunt; mais elles prouvent aussi que l'on aurait pu mettre l'emprunt à un taux plus élevé que 66 francs. Tout cela a entraîné des infamies dont je parlerai dans un instant.

L'emprunt souscrit par M. Rotschild, en 1823, a produit les mêmes résultats. La seule différence est dans les pertes et les bénéfices, qui ont été moindres pour l'Etat et pour les prêteurs. Il fut adjugé à 89 fr. 55 cent. La rente augmenta rapidement: elle était à 108 dans les premiers jours d'avril 1829.

On voit d'un coup-d'œil le bénéfice. Mais quelle cause a fait augmenter la rente? la certitude qu'elle serait payée exactement, et le travail de l'amortissement. A qui appartiennent ces deux causes? à l'Etat. Pourquoi donc l'Etat n'a-t-il pas profité de ces deux moyens qui lui appartenaient, et qui dépendaient de lui? pourquoi, sur 200 millions, a-t-il sacrifié 22 millions? Si le gouvernement n'a pas cru pouvoir emprunter directement, il se défiait de son crédit; s'il ne s'en défiait pas,

il a commis une faute grave en se servant des capitalistes : il ne peut échapper à un dilemme si simple.

A la fin du règne de Louis XIV, trois ministres, Pont-Chartrain, Chamillard et Desmarets, ont emprunté un milliard 184 millions, qui, au taux actuel de l'argent, feraient près de deux milliards; et cela, dans des temps fâcheux, après un hiver rigoureux suivi d'une horrible sécheresse, et pendant et après des guerres malheureuses. Les économies des particuliers fournirent ces sommes énormes; elles payèrent, en outre, dans le même temps, 118 millions de créations d'offices.

Il est donc démontré par touts les exemples que j'ai cités, que l'Etat a toujours trouvé dans la bourse des particuliers des sommes immenses, sans vendre des rentes à des capitalistes, et que, lorsqu'il s'est adressé à ces capitalistes, il a fait des pertes énormes. Si le crédit consiste à trouver de l'argent, à l'attirer même avec facilité, il faut reconnaître que le fameux emprunt sous Louis XIII, ceux de Louis XIV, celui de Silhouette et ceux de Necker ont plus prouvé le crédit que les trois emprunts onéreux faits en quinze ans. Si l'on ne peut avoir ce crédit, sans avoir ce qu'on appelle aujourd'hui la *science du*

crédit, il faut convenir qu'on avait plus cette science lorsqu'on empruntait à 5 et 5 et demi pour cent, que lorsqu'on a fait les deux emprunts si onéreux de Corvetto, et l'emprunt de M. Rotschild.

Après des explications si claires et si simples, je me demande : Qu'est-ce donc que cette science du crédit, si vantée, et qu'on ose nous présenter comme une science nouvelle? Me parlera-t-on de l'amortissement? je répondrai que M. de Machault l'avait établi sous Louis XV; qu'il en existait encore un faible reste pendant le ministère de M. Necker; que M. Pitt a porté ce système au dernier degré, et que, par conséquent, ce n'est point une invention nouvelle. D'ailleurs, comment ne pas voir que plus l'amortissement donne de confiance aux prêteurs, plus il est absurde de ne point faire l'emprunt à un taux avantageux, comme tous ceux que j'ai cités?

Maintenant, je vous prie d'arrêter votre attention sur les résultats; vous verrez que, pendant un long temps, l'Etat paiera l'intérêt *de sommes énormes qu'il n'a pas reçues*. Pour le prouver, je vais raisonner sur 100 millions seulement du premier emprunt de M. Corvetto. L'Etat n'a reçu que 54 millions, quoiqu'il paie la rente de 100 millions. Il a donc perdu 46 millions. Mais ces

46 millions, qu'il n'a point reçus, lui coûtent tous les ans 2 millions 300,000 francs d'intérêts; en sorte que, dans un espace de vingt ans, l'Etat aura donné 46 millions d'intérêts *pour une somme qu'il n'a point reçue.* Ajoutez cette somme aux 46 millions de capital non reçus, et vous trouverez qu'au bout de vingt ans l'Etat aura perdu réellement 92 millions pour un emprunt de 5 millions de rente. Remarquez que, dans l'instant où j'écris, en 1832, dix-sept ans sont écoulés. Ainsi, dans trois ans, sera consommée cette perte de 92 millions, pour avoir emprunté 5 millions de rente.

Mais l'emprunt dont je parle était de 16 millions de rente, et par conséquent de plus de 300 millions de capital. La perte de l'Etat, dans trois ans, sera donc, sur cet emprunt Corvetto, de plus de 276 millions.

L'amortissement, il est vrai, rachète graduellement ces rentes; mais il ne peut le faire que lentement, car il agit sur plus de 200 millions de rente. Or, les 2 millions 500,000 francs d'intérêts de la somme que l'Etat a perdue, font une bien petite partie des 200 millions de rente sur lesquels agit l'amortissement. Il agit d'ailleurs par un capital qu'il faudrait retrancher du produit annuel du rachat. Si je voulais tout cal-

culer, je fatiguerais inutilement l'attention du lecteur. Ainsi, je ne présente point cette dernière partie du calcul en chiffres rigoureux; mais j'en ai dit assez pour que la pensée du lecteur commence ce calcul, le suive et l'achève avec autant d'effroi que d'indignation; et tout cela pour enrichir des capitalistes!

En effet, celui qui a pris alors 100 mille francs de rente dans cet emprunt, au lieu de donner 2 millions à 5 pour 100, n'a donné qu'un million 80,000 francs, et aujourd'hui il a plus de 200,000 francs de rente sur l'Etat. Quel bénéfice! d'abord par le bas prix auquel il a acheté la rente, et ensuite par l'élévation successive de la rente, élévation qui n'est due qu'à deux causes prises sur l'argent des contribuables, le paiement exact de la rente et l'action de l'amortissement.

Ce serait cette accumulation de sottises financières qu'on voudrait décorer du nom de *science!* Eh bien! quelle que soit la perte énorme que cet inconcevable aveuglement fait supporter à l'Etat, ce n'est rien auprès de la plaie incurable faite à la morale publique par le don de certaines portions de ces emprunts à des hommes qui ne possédaient pas un sou, et par l'infâme agiotage. Cet horrible fléau ne pouvait exister lorsque les emprunts que j'ai cités étaient faits par nos rois

directement à des particuliers, au pair ou à un taux peu élevé au-dessus du pair; mais de nos jours il a porté à la probité, à la délicatesse, à l'honneur, un coup terrible et désormais irréparable.

On voit par ces observations combien est fausse et monsongère la prétendue science du crédit public, telle qu'on la conçoit et qu'on la vante aujourd'hui : j'ai prouvé que l'Etat n'empruntait pas, mais qu'il vendait des rentes à un prix onéreux pour le trésor; que nos ancêtres empruntaient réellement à cinq et cinq et demi pour cent; qu'ils ont reçu des sommes immenses de la main des particuliers, sans l'intermédiaire des banquiers ou traitans. Toutes les fois qu'on s'est servi des traitans, le cri public a forcé de faire examiner leurs opérations par des chambres de justice.

J'ai montré les pertes énormes qu'a faites l'Etat dans les emprunts de M. Corvetto et dans celui qui a été donné à la maison Rotschild. J'ai analysé le premier emprunt fait sous le ministère de M. de Richelieu par M. Corvetto; je vais parler du socond emprunt.

Il était de quatorze millions six-cent mille francs de rente. Il fut proposé par souscription, au mois de mai 1818. L'emprunt fut ouvert le 9.

Le 27, les soumissions furent closes; elles se montaient à deux milliards deux-cent dix millions huit-cent mille francs. Ainsi elles auraient rempli un emprunt de plus de cent millions de rente, au lieu d'un emprunt de quatorze millions six-cent mille francs de rente que l'on demandait. Je prie de ne pas oublier cette différence.

Ces offres de deux milliards prouvent bien ce que j'ai déjà dit, que les sommes versées dans les emprunts sont le produit des économies innombrables des particuliers.

Le prix de la rente fut fixé, le 30 du même mois de mai, à soixante six francs cinquante centimes par cinq francs de rente.

Remarquez, je vous prie, que ces offres de deux milliards, faites par des particuliers de toutes les classes, prouvaient combien il était facile de faire l'emprunt dans la forme usitée avant la révolution. Remarquez aussi que ces offres immenses prouvaient que beaucoup de capitaux étaient disponibles; que par conséquent une grande partie en serait nécessairement employée à acheter des rentes, lorsque l'emprunt serait rempli, et que la rente monterait rapidement. Il y avait donc une certitude d'un bénéfice considérable, en participant à cet emprunt.

En effet, il ne fallait pas deux cent millions pour cet emprunt, en le donnant à soixante-six francs. Mais les souscripteurs offraient deux milliards; il était donc évident qu'une surabondance de capitaux allait se porter sur les rentes, et les élever rapidement. Le bénéfice était donc certain pour les mortels favorisés à qui l'emprunt serait adjugé.

Remarquez aussi en même temps que le prix de l'emprunt n'a été fixé à soixante-six francs qu'après la connaissance acquise des offres de deux milliards; qu'il était par conséquent impossible de ne pas voir le bénéfice énorme qu'allaient faire les prêteurs. Or, l'emprunt n'était point adjugé d'après des soumissions cachetées; *il était donné, réellement donné par le ministère*, à qui il voulait.

Je m'arrête un instant. Je ne veux point faire de réflexions; je vous prie de les faire vous-même. Je vous prie de considérer de sang-froid cette accumulation de choses étranges, combinées de façon à élever nécessairement, indubitablement, des fortunes aux dépens de l'Etat.

Le 27, à cinq heures, les bureaux furent ouverts au public. Les soumissionnaires étaient en si grand nombre, que toutes les avenues étaient encore obstruées à sept heures et demie. On as-

sura que les soumissions s'élevaient à deux mille cent quatre-vingt-dix-sept. Les simples numéros d'inscription, avant d'être convertis en inscriptions, furent négociés à trois et quatre francs de bénéfice sur le capital. Cette hausse n'était pas étonnante, car le cours de la rente, le 30 mai, la mettait à soixante neuf francs trente centimes, et c'est le même jour que l'emprunt fut fixé à soixante six-francs cinquante centimes.

Je laisse à d'autres à expliquer comment une pareille fixation *au-dessous du cours*, a pu se faire publiquement, légalement, par le ministère d'un pays où l'on parle sans cesse de l'honneur national; il est évident, d'après le cours, que les rentes eussent été vendues facilement à soixante-dix francs, et même davantage. Il est évident aussi, d'après tout ce que j'ai déjà cité, que nos aïeux, si bêtes, si ignorants, comparativement au siècle des lumières, auraient, non pas vendu des rentes, mais fait un emprunt à cinq pour cent.

J'ai dit qu'on aurait pu fixer la rente à soixante-dix et davantage; mais les hommes sans argent, les favoris du ministère, à qui il accordait des numéros d'inscription, n'auraient pas vendu avec un si grand bénéfice ces numéros, le jour même ou le lendemain. Admirable, mais criminelle combinaison dans toutes ses parties!

Les négociateurs d'emprunt connaissaient très-bien ces favoris du ministère. Ils allaient à eux, leur offraient d'acheter leurs numéros. Ceux de ces favoris qui avaient souscrit sans avoir l'argent nécessaire, traitaient avec les négociateurs: ceux-ci faisaient plus encore; ils allaient d'avance trouver des hommes qui n'avaient pas souscrit, qui même n'y songeaient pas, mais dont ils connaissaient le crédit auprès du ministère, les engageaient à souscrire en leur promettant d'acheter leurs numéros d'inscription, aussitôt qu'ils les auraient obtenus. Je connais des hommes honnêtes qui ont refusé de semblables propositions, et qui auraient cru voler l'Etat en les acceptant. Je connais un homme qui répondit à une offre semblable : « Oui, je suis persuadé que le mi-« nistère m'accorderait un bon d'emprunt, pré-« cisément parce que je lui suis opposé. Il serait « ravi de me déshonorer comme lui. »

Le public honnête fut indigné de cet infâme tripotage, dont il n'y avait pas encore eu d'exemple; et lorsqu'en 1821, les membres du côté gauche, parlant de cet emprunt, demandèrent l'impression de la liste des prêteurs, j'appuyai fortement leur demande dans les termes les plus énergiques.

On nommait publiquement, à Paris, ces

hommes favorisés, MM. tels et tels, dont les noms étaient dans toutes les bouches. On calculait leurs bénéfices; on connaissait ceux d'entre eux qui avaient négocié leurs inscriptions avant de les avoir, parce qu'ils étaient certains de les obtenir. Je vous demande quel coup terrible de pareilles opérations, faites par un gouvernement, portent à sa considération, au respect qu'il doit inspirer, et à la morale publique. De tels bénéfices, faits si aisément, si promptement, devaient souffler la cupidité dans presque toutes les âmes, et enfanter un mouvement convulsif d'agiotage. C'est ce que nous avons vu.

Touts les détails que vous venez de lire sont dégradants et honteux. Les honnêtes banquiers de la capitale en rougissaient, et M. Casimir Périer fut un des orateurs qui insistèrent le plus, dans la Chambre élective, sur l'impression des listes de ces favoris du ministère, impression que j'appuyai de toutes mes forces.

De ce jour, l'agiotage devint une occupation, un besoin. Cet esprit de vertige a inspiré l'idée des petits grands-livres; on voulait accoutumer toute la France à spéculer sur les rentes, à s'occuper de la hausse et de la baisse. Les opérations et les discours d'un ministre des finances appelaient touts les capitaux à Paris. M. le comte de

Choiseul, pair de France, lui répondit par le fameux édit d'Henri IV, qui se plaignait, dans le préambule, des sommes enlevées à l'agriculture et aux manufactures, pour être versées dans l'Hôtel-de-Ville de Paris. Qu'aurait dit ce prince aujourd'hui? qu'aurait dit son fidèle ministre qui déposa sa noble épée pour le servir dans l'administration, comme il l'avait servi à la guerre?

Cet agiotage effréné, dont la France croyait être délivrée à jamais depuis le système de Law, est devenu non seulement un besoin dans la capitale, mais encore une occupation pour le ministère. Rien de plus misérable que cette attention constante à ce qui se passe à la Bourse; rien de plus ridicule, de plus insensé que de chercher dans ses flux et reflux le résultat de l'opinion publique. Il est déplorable de voir un gouvernement occupé de pareilles choses.

C'est une opinion très-fausse que de regarder comme une preuve de la prospérité publique ces capitaux qui se pressent à la Bourse. Nous avons cependant entendu des ministres se féliciter de ce mouvement, comme d'une preuve certaine de leur habileté dans l'administration. La cause de ce mouvement est facile à trouver : elle est toute entière dans l'attrait des fortunes prodigieuses élevées en peu d'instans par ces épou-

vantables emprunts dont j'ai parlé. Les enrichis veulent s'enrichir encore plus; ceux qui les voient de loin au sommet de la fortune, veulent y parvenir comme eux. La cupidité s'irrite à la fois par les succès qu'elle envie, et par ceux qu'elle espère.

Le plus grand mal produit par ces misérables combinaisons d'emprunts que je livre à votre indignation, est cette offense permanente à la probité publique. Ce jeu de l'agiotage est bien plus immoral que les jeux de hasard contre lesquels la religion et la probité ne cessent de s'élever : dans ceux-ci, le hasard rend les chances égales pour tous les joueurs, et nul d'entre eux n'a plus d'avantages sur ses adversaires que ceux qu'il tire de l'aveugle fortune. Mais dans le jeu de la Bourse, il y a toujours quelques personnes mieux instruites que les autres des desseins du gouvernement, et des évènements arrivés, non encore publics; il est impossible, quelque impénétrable que soit un ministre des finances, qu'une personne quelconque ne soit pas instruite, avant toute autre, de ce qu'il veut faire, de ce qu'il vient de faire, de ce qu'il a la certitude d'apprendre; et cette personne joue à coup sûr contre d'autres qui jouent aveuglément. De là ces gains énormes que font toujours les mêmes gens, et ces pertes qu'une autre classe de per-

sonnes éprouve toujours. Je prie de me citer un seul ami des ministres qui ait fait des pertes dans le jeu de la Bourse.

Tel est le changement arrivé dans nos mœurs, qu'on ne fait plus d'attention à des choses qui révoltaient avant la révolution. On se rappelle qu'un ambassadeur français, soupçonné seulement d'avoir joué dans les fonds publics pendant son ambassade, subit un procès cruel et long. Le parlement anglais a donné dans le dernier siècle un grand exemple, en chassant de la Chambre des communes quatre députés, et en jugeant aussi sévèrement un chancelier qui avait cherché des avantages honteux dans les spéculations de la compagnie du Sud. Il confisqua presque toutes leurs fortunes, et les déclara indignes d'exercer aucune fonction publique.

Dans la même année, le trop fameux Law ou Lass, étant venu en Angleterre, lorsque les suites de son système le forcèrent de quitter la France, on vit la Chambre des pairs examiner si l'on pouvait permettre à un homme si dangereux de rester en Angleterre.

Le célèbre M. Pitt voulant faire une opération importante pour racheter certains effets publics onéreux à l'Etat, consulta un banquier sur le mode du rachat qui pouvait être le plus

avantageux au trésor. C'était son ami depuis leur jeunesse; il le croyait aussi délicat que lui-même: en le consultant, il n'imagina pas seulement que son ami pût faire de sa confiance un indigne usage; mais il se trompa. Le banquier acheta un grand nombre de ces effets, et fit un gain immense. M. Pitt rompit ouvertement avec lui, et déclara publiquement qu'il l'avait en horreur.

En 1825, la capitale et la France furent pénétrées des douleurs des nombreuses familles ruinées par la banqueroute de certains hommes qui furent ruinés eux-mêmes par le jeu de l'agiotage, porté jusqu'à la frénésie. On répandait touts les jours à la Bourse des bruits faux qui favorisaient les spéculateurs habiles et perfides, et qui ruinaient les hommes crédules et emportés par la funeste rage de s'enrichir. Tout cela paraissait simple, ordinaire, et l'effet naturel du crédit public. On ne se rappelait plus qu'en Angleterre, deux ans auparavant, un amiral anglais convaincu d'avoir répandu de fausses nouvelles pour favoriser les spéculations, fut chassé de la Chambre des communes, rayé de la marine royale, dégradé de noblesse, dégradé de l'ordre du Bain, et condamné au pilori. Le roi, en confirmant la sentence, ne lui fit grâce que du pilori. Une femme d'esprit dit alors à Paris : « L'imbécille!

que ne faisait-il ses manœuvres à Paris? on l'aurait trouvé fort habile, et voilà tout! »

En me résumant, je crois avoir démontré par des faits positifs, incontestables, que, sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, l'Etat avait un véritable crédit, puisqu'il empruntait des sommes immenses, à 5 et 5 et demi pour cent, directement des particuliers, sans l'intermédiaire des banquiers; et que, depuis la restauration, le ministère a fait, non pas des emprunts, mais des ventes de rente, combinées de façon que des pertes énormes étaient certaines pour l'Etat, et des profits immenses certains pour les acheteurs; que les combinaisons du second emprunt, sous le ministère de M. de Richelieu, étaient immorales, et que les effets en furent honteux. De là un infâme agiotage, la dégradation du caractère public, une sorte d'insensibilité à tant d'ignominie.

Pesez bien attentivement touts ces faits, toutes ces réflexions, vous qui pensez qu'un Etat ne peut subsister sans la morale publique, et prononcez ensuite si dans le siècle des lumières nous ne sommes pas plongés dans un profond aveuglement.

Sans doute, et je vous l'ai dit, d'infâmes manœuvres financières ont été pratiquées dans les

derniers siècles; mais toujours le cri public a forcé d'en faire justice : de semblables manœuvres ont eu lieu en Angleterre, et vous venez de voir combien terribles furent les châtiments. Parmi nous, au contraire, *ces manœuvres infâmes furent l'ouvrage du ministère.* L'indignation publique éclata, il est vrai. Qu'a-t-elle produit? rien. Et tout cela s'est passé sous le ministère d'un homme qu'on proclamait honnête homme, homme à bonnes intentions. Oui, j'étais convaincu de sa probité, mais, plus que personne, de sa profonde incapacité; or, la probité seule ne soutient pas les trônes, et l'incapacité les souille et les renverse.

M. Duhamel demanda la diminution de ce nombre prodigieux de discours écrits qui se prononcent dans la Chambre des députés. Il fortifia son opinion par un grand nombre de raisonnements parfaitement enchaînés, et qui tendaient touts à la conclusion qu'il avait annoncée. Il ne demandait pas la suppression entière, mais une diminution. J'appuyai sa demande. Je présentai en sa faveur une foule de considérations. Comment se fait-il que dans l'antiquité, comme chez les peuples modernes, on n'ait jamais permis les discours écrits, même en France, dans les Etats particuliers des provinces, et que la seule As-

semblée constituante ait donné ce funeste exemple? Je n'en vois qu'une raison : la manie de se croire homme de lettres avait gagné toutes les têtes, à la fin du dix-huitième siècle. La vanité saisissait une occasion de se placer parmi les écrivains. Une autre manie, celle de la métaphysique et des théories abstraites, avait mis touts les esprits en ébullition. Ils fermentaient depuis cinquante ans dans cette route ténébreuse; on croyait que l'instruction puisée dans les livres qu'on appelait *philosophiques*, formait un homme d'Etat, et que, plus on s'enfonçait dans ces ténèbres, plus on était grand homme. Ajoutez la commodité de trouver dans ces livres tout ce qu'on voulait pour soutenir les nouveaux systèmes. On n'avait que la peine de copier. Joignez-y la facilité pour les hommes riches de payer des discours tout faits à tant la page, ou d'avoir, comme Mirabeau, plusieurs personnes qui travaillaient pour lui, et lui composaient des discours qu'il prononçait à la tribune. On peut se rappeler qu'un homme bien connu fit dans l'Assemblée constituante la lecture d'un gros volume, et que, plusieurs années après, un écrivain réclama la gloire et le profit de cet ouvrage, et prétendit qu'il n'avait pas reçu du député ce qu'il lui avait promis. J'ai entendu dire à M. de Sémonville

qu'il avait connu un homme qui faisait des discours pour et contre, dont il secourait de nobles orateurs pour quelque argent. Dans le Conseil des cinq-cents, un de mes collègues me demanda un discours écrit sur un sujet que je connaissais particulièrement; je le lui donnai. Un homme, ennemi d'un député, me montra plusieurs lettres très-instantes par lesquelles ce député demandait à M. Garat des discours sur des sujets importants.

Aussi est-il dit dans le règlement des Etats-Unis d'Amérique : *Nul ne pourra lire un discours, afin de ne pas exposer les Chambres à entendre le discours du premier venu.* En Angleterre, ces discours ne sont pas défendus par un règlement, mais jamais on ne les a permis. Un député essaya un jour de lire ; la salle fut déserte à l'instant. Nous voyons, dans Quintilien, presque à chaque page, la preuve que ces discours écrits n'auraient pas été soufferts à Rome. Dans Athènes, on ne permettait pas même à un accusé de lire un discours. On en voit la preuve dans les détails du procès de Socrate.

Le plus grand inconvénient des discours écrits, c'est qu'ils ne font pas connaître l'orateur. On ne peut juger ainsi ni l'étendue de ses connaissances acquises, ni sa présence d'esprit, ni sa fa-

cilité à saisir touts les points d'une question. Il ne s'abandonne pas à ses inspirations ; il ne développe pas son caractère ; il ne se fait pas connaître ; il ne se montre pas ce qu'il est réellement. Aussi, dans nos quinze dernières années, avons-nous vu nommer tel ministre, d'après deux ou trois discours écrits, et reconnaître ensuite qu'il était fort au-dessous de ses nouvelles fonctions. En outre, cet usage multiplie les orateurs. On a entendu quelquefois jusqu'à cent discours sur une question ; elle n'en devenait que plus compliquée et plus obscure.

L'abbé Maury reprocha un jour à Mirabeau ces longs discours écrits qu'il lisait dans les discussions, et fit entendre avec politesse qu'ils pouvaient être l'ouvrage d'une autre personne. Mirabeau convint de l'inconvénient de cet usage ; il ne chercha point à l'excuser, mais il dit qu'il profitait, comme tant d'autres d'une facilité accordée par l'assemblée. Les auteurs qui écrivaient les discours de Mirabeau étaient Ramond, sur la législation ; Clavière, sur les finances, ainsi que Duroverai et Dumont, de Genève ; et sur la politique, un homme bien connu par ses talents, M. Pelin, et qui depuis fut secrétaire du prince de Kamitz.

Je trouve dans les Mémoires très-curieux de

M. E. Dumont une peinture, aussi vraie qu'affligeante, de la manière dont se faisaient les travaux de l'Assemblée constituante. « Une grande « partie des travaux qui se produisaient à la tri- « bune était *manufacturée* au dehors. Un Fran- « çais ne se faisait aucun scrupule de débiter à « la tribune un discours qu'il n'avait pas com- « posé, et de s'honorer de cette espèce d'impos- « ture publique. » Il donne de tristes détails sur ce genre de tromperies. Les députés ne sont pas envoyés pour faire parler *le premier venu*, comme le dit le réglement des Etats-Unis, mais pour parler eux-mêmes. Se parer des connaissances et des talents d'autrui, est une supercherie honteuse. Pour que ce ne fût pas une tromperie, il faudrait que le lecteur dît franchement: Je vais lire un discours composé par telle personne. L'Assemblée ne serait pas trompée sur les talents du lecteur, et pourrait porter sur le discours un jugement fondé sur le caractère, la conduite et les intérêts de l'auteur.

J'ai remarqué, dans le chapitre sur l'Assemblée législative, que touts les discours qui amenèrent la chute du trône et la condamnation du roi, étaient des discours écrits. Jamais Brissot, Condorcet, Vergniaux et d'autres n'auraient pu dire à la tribune ce qu'ils ont lu. L'esprit de

l'homme n'est point capable de trouver, en improvisant, cette multitude de tours préparatoires, d'expressions couvertes d'un voile hypocrite, par lesquels ils amenaient insensiblement l'assemblée à entendre les phrases les plus coupables. Leur locution eût été nécessairement plus franche, plus brusque; leurs intentions se seraient manifestées malgré eux, et ils auraient été interrompus par les murmures de l'indignation. Pour parler si long-temps et si souvent avec tant d'artifice, sur des sujets d'une si haute importance, il aurait fallu consumer bien des jours dans les travaux qui forment un orateur, comme les Grecs et les Romains.

La Chambre était fatiguée de ces discours; elle manifestait souvent son ennui par les conversations, par un brouhaha perpétuel qui couvrait la voix de l'orateur. Beaucoup de députés quittaient la salle aussitôt qu'ils voyaient sortir de la poche le cahier menaçant; et cependant j'étais bien sûr que la demande d'une simple diminution ne serait pas adoptée. Pourquoi? parce que touts ces lecteurs ne lisent pas pour être écoutés de la Chambre, mais pour voir leurs discours dans *le Moniteur* et dans les journaux, et pour se faire une renommée dans la petite coterie de leur petite ville.

Le rapporteur chargé de combattre la suppression, ou plutôt la diminution du nombre des discours écrits, lut un discours académique plein d'esprit, de cet esprit de salon qui excite la gaieté. Il fit rire plus de cent fois l'assemblée; il prodigua les sarcasmes, les jeux de mots : mais tel fut son discours, que je fus obligé de lui dire qu'il n'avait ni compris ni traité la question. En effet, il s'écria : « Improvisez! improvisez! nous « vous le conseillons! nous vous l'ordonnons! » Je lui demandai pourquoi il n'avait pas défini le sens de ce mot que nous avons emprunté des Italiens. En Italie, on donne à l'improvisateur, sans le prévenir, un sujet qu'il traite à l'instant même; il improvise le plan, les pensées, les expressions; mais un député ne doit pas improviser, il ne doit parler sur le champ que des choses qu'il connaît et qu'il a étudiées.

Le rapporteur entendait-il, par ce mot, parler sans connaissance antérieure, parler à l'improviste, et sur le champ, d'une chose qu'on ne sait point, je lui répondais que c'était un moyen sûr de déraisonner; que dans les républiques anciennes, où l'on parlait et ne lisait pas, on avait toujours montré le plus profond mépris pour cette espèce d'hommes qu'on appelle des *improvisateurs*. Il y avait en Grèce de ces rhéteurs

qui parlaient ainsi sans préparation aucune, et sur toutes les choses quelconques. L'un d'eux s'avisa de disserter un jour très-longuement sur l'art militaire; et devant qui? devant Annibal. On demanda au grand capitaine ce qu'il en pensait; il répondit : « J'ai vu bien des fous dans « ma vie, mais je n'avais pas encore rencontré « un homme aussi insensé. » Voilà, m'écriai-je, l'arrêt prononcé contre les hommes qui parlent des choses qu'ils ne connaissent pas. Ce sont là les vrais improvisateurs, dont un auteur italien a dit qu'ils étaient la honte de la littérature italienne.

Pour donner une idée juste de la discussion orale, je supposai qu'une question de jurisprudence me fût proposée; je déclarai qu'il me serait impossible de dire un seul mot, mais qu'il me serait très-facile d'apporter, au bout de vingt-quatre heures, un discours écrit, que j'aurais composé en copiant des livres écrits sur la matière proposée; qu'au contraire, des jurisconsultes éclairés, tels que nous en avions parmi nous, pourraient traiter sur le champ cette même question. M. le rapporteur appellerait-il ce discours fait à l'instant même, une improvisation? dirait-il que c'est parler sans préparation? Il se tromperait étrangement, car ce jurisconsulte aurait parlé d'une chose qu'il a étudiée toute sa vie; il en

aurait parlé après une préparation de sa vie entière; il aurait *improvisé* les paroles, mais non les idées; il aurait parlé d'une chose avec laquelle il est tellement familiarisé, qu'elle est, pour ainsi dire, inhérente à lui-même; il aurait pu le lendemain redire la même chose avec des phrases différentes, parce que, lorsqu'on possède bien un sujet, lorsque les pensées sont nettes et claires, les expressions les suivent aisément, suivant la judicieuse remarque de Boileau : mais lorsqu'on ne connaît pas la chose dont il est question, on ne parle pas, on écrit; et c'est ici que je trouve le plus grand inconvénient des discours écrits. On peut, en lisant, parler de choses qu'on n'a pas étudiées, qu'on ne connaît pas; aussi voyons-nous dans nos Chambres des hommes qui traitent touts les sujets par écrit.

Dans ces républiques anciennes, où l'on parlait et ne lisait pas, Quintilien, qui a donné des leçons de l'art oratoire, recommande la *méditation;* il met dans la *méditation* une si grande confiance, qu'il conseille, pour bien parler, de ne pas écrire. Les pensées nées *de la méditation,* dit-il, ne s'oublient jamais; elles se gravent profondément dans la mémoire : tandis que, si l'on écrit, l'oubli inévitable des mots entraîne l'oubli des pensées.

M. le rapporteur parlait sans la méditation demandée par Quintilien ; il parlait d'une chose qu'il n'avait pas méditée ; il suppléait au raisonnement par des plaisanteries, et même en citant des choses qu'il ignorait entièrement : il excita la gaieté de la Chambre en plaisantant sur un orateur anglais, qui, dans une des dernières séances du parlement, avait parlé vingt-deux fois. Je fus obligé de lui donner une explication indispensable, et de lui apprendre ce qu'il ignorait.

La Chambre des communes a deux espèces de séances ; l'une où les députés ne peuvent parler que deux fois sur un même sujet, à moins qu'ils n'obtiennent de la Chambre la permission de parler une troisième fois. Dans l'autre espèce de séance, appelée *comité général*, le président quitte le fauteuil, un autre député préside, et chaque membre peut parler autant de fois qu'il le juge convenable sur un même sujet. C'est ce qu'a fait l'orateur dont parlait M. le rapporteur ; il s'agissait de comptes de dépenses. Cet orateur faisait des questions aux ministres, écoutait les réponses, les critiquait et adressait de nouvelles questions : c'est une manière excellente d'éclaircir tout ce qui a rapport aux finances. Nous, au contraire, nous commençons par une discussion générale avant d'avoir demandé des éclaircisse-

ments et d'avoir approfondi les détails. Les Anglais commencent par demander touts les éclaircissements possibles avant de discuter l'ensemble. On peut voir laquelle de ces deux méthodes de discussion est inspirée par le bon sens. Dans l'une, on s'instruit avant de discuter, dans l'autre, on commence par discuter avant d'être instruit. Il est évident que ce qui avait paru ridicule à M. le rapporteur, est un usage très-utile, celui de pousser d'abord les questions aussi loin qu'elles peuvent aller, afin d'éclaircir parfaitement la matière sur laquelle la Chambre doit délibérer. L'orateur anglais, ridiculisé par M. le rapporteur, n'avait pas fait vingt-deux discours, mais il avait adressé successivement vingt-deux questions à des ministres qui sont toujours en état de répondre sur le champ. Il parlait au nom du parti de l'opposition, dont il était un des chefs, et qui le reconnaissait pour son organe. Car dans ce pays, on reconnaît des chefs, et c'est ce qui imprime aux délibérations, aux débats parlementaires, une régularité, un ensemble dont notre bavardage écrit nous privera toujours. Mirabeau connaissait l'avantage de ce genre de discussion, et il reprocha un jour à l'Assemblée *d'éviter les débats*. Ce furent ses expressions. Il ajouta que sans ces débats, elle ne pouvait être éclairée.

M. le rapporteur, dans le dessein formé d'égayer l'Assemblée, se demanda, relativement aux notes qu'on pourrait consulter, si l'on pourrait en déterminer la forme et l'étendue, si l'on permettrait une phrase entière, et si l'orateur pourrait aller jusqu'à la période. Je lui répondis qu'à Rome, où l'on parlait et ne lisait pas, Quintilien conseillait d'avoir à la main des tablettes, sur lesquelles on écrivait les points principaux qu'on voulait discuter. J'ignorais si quelque Romain avait demandé de quelle dimension pourraient être ces tablettes; mais ce que je sçavais bien, c'est qu'on pouvait faire la demande spirituelle de M. le rapporteur sur les discours écrits. On pourrait dire : de combien de pages seront-ils? permettra-t-on de lire à la tribune des livres, des traités de politique et de métaphysique? faudra-t-il commencer par une déclaration de l'orateur que le discours qu'il va lire est réellement composé par lui ? Je terminais par prouver que, sans les discours écrits, l'Assemblée constituante n'aurait pas tout détruit, et n'aurait pas, sans les discussions subtiles de la métaphysique, enfanté ce monstre informe et incohérent qui s'est brisé lui-même au bout de neuf mois d'horreurs jointes au ridicule.

Il est évident, par tout ce qu'on vient de lire,

que M. le rapporteur, dont j'apprécie les talents littéraires et les nobles principes, ne connaissait pas le sujet qu'il traitait, qu'il n'avait pas une idée juste de ce qu'il appelait *improviser*, et moins encore des choses qu'il citait de l'Angleterre. Quant à moi, je suis convaincu plus que jamais qu'avec les discours écrits, nous ne parviendrons pas à ces débats parlementaires, où l'on entend des orateurs qui ne parlent que d'après une expérience pratique, et des connaissances acquises depuis long-temps.

Dans la Chambre des communes, il y a peu d'années, un homme qui parlait dans toutes les questions relatives aux colonies, où il avait de grandes propriétés, et dont il connaissait parfaitement les intérêts, s'avisa un jour de parler sur une question relative à la chasse et aux droits de la propriété territoriale. On l'interrompit, on lui cria : Vous n'êtes ni chasseur ni propriétaire en Angleterre. Laissez la parole à d'autres. Quand vous parlerez sur les colonies, nous vous écouterons.

Tel est un des grands avantages de la discussion orale et non écrite; on ne parle que des choses que l'on connaît. On déplaît aux auditeurs, quand on parle d'une chose qu'on ne connaît ni par ses études ni par sa situation per-

sonnelle. C'est là cependant ce que nous voyons touts les jours dans nos assemblées.

Ici se place une observation essentielle : beaucoup de députés parleraient simplement, avec clarté, d'un sujet qu'ils connaissent, s'ils n'étaient détournés de prendre la parole, par le contraste qui se fait sentir entre un discours écrit et un discours parlé. Les phrases travaillées, déclamatoires, ou affectant la profondeur du discours écrit, font ressortir davantage les négligences ou les incorrections du discours parlé. Des députés qui sentent cette différence, ou qui l'ont éprouvée par eux-mêmes, craignent de parler après un discours écrit, et gardent le silence. Mais s'ils ne craignaient pas cette différence, et s'ils pouvaient parler de leurs places, ils présenteraient souvent les idées les plus saines et les remarques les plus justes.

On répète sans cesse : si l'on bannissait les discours écrits, les avocats seuls pourraient parler, parce qu'ils en ont l'habitude. Je soutiens au contraire que si l'on ne pouvait lire, beaucoup de députés qui ne parlent pas, par la raison que je viens d'expliquer, parleraient alors sans crainte, des choses qu'ils connaissent parfaitement par une expérience acquise dans les emplois qu'ils ont exercés. Et c'est ainsi que les dis-

cours écrits privent les Chambres d'un grand nombre de remarques positives et d'observations justes. Elles s'en privent pour entendre des déclamations écrites, et parce qu'elles entendent ces déclamations.

Par une raison semblable, des députés qui se sont habitués à lire des discours, n'osent point parler. Ils craignent le contraste de ce qu'ils écrivent avec ce qu'ils diraient. Ils se privent ainsi de la puissance qu'ils auraient dans les débats de la fin des discussions, où il faut nécessairement parler, et où les questions se décident définitivement. Je disais à l'un de ces députés: N'écrivez plus, et vous parlerez très-bien. Car vous parlez très-bien dans les comités et dans les réunions particulières. Vous parlez même mieux alors, parce que vous parlez plus simplement, et toujours dans le sujet que vous traitez.

Je suis convaincu que touts les orateurs qui parlent et n'écrivent point, conviendraient avec moi de la peine qu'ils ressentent d'être forcés à songer au choix des expressions et à la tournure des phrases, afin de se rapprocher autant qu'ils peuvent du style des discours écrits. Ils n'osent pas s'abandonner à leurs pensées; ils cherchent les mots, et ils perdent ainsi une partie de leurs forces.

Mirabeau, qui cherchait cette similitude, travaillait quelquefois ses phrases, tout en parlant, de manière à changer les mots, à chercher une expression meilleure ou plus forte que celle qu'il venait de prononcer. La fatigue de l'orateur se faisait sentir à ceux qui l'écoutaient, excepté dans les moments de passion, où entraîné par la violence de ses sentiments, ses pensées ne naissaient dans son esprit qu'avec ces expressions véhémentes qui firent sa renommée. Mais il ne pouvait être cet orateur véhément, que lorsqu'il appuyait la révolte et la destruction. Il entraînait alors; mais lorsqu'il devint homme monarchique, homme d'Etat, il succomba dans toutes les questions qu'il traitait suivant les lumières du bon sens, ainsi que je l'ai prouvé dans un des chapitres précédents. Il lisait alors, il n'avait plus la même puissance; on lui répondait, on l'accablait par des discours écrits, dans lesquels l'obscure métaphysique s'enveloppait des lumières du temps, et s'enfonçait dans ces ténèbres où nous pensions voir la vérité, précisément parce que nous n'y voyions rien.

Cette manie des discours écrits prouve à quel point notre esprit est éloigné de ce genre d'esprit propre aux débats parlementaires: nous sacrifions le bon sens à une puérile vanité. Les

Grecs, les Romains, les Anglais, les Hongrois, qui parlent latin, et non la langue vulgaire, les Chambres des Etats-Unis, nos anciens Etats de province, et dernièrement les cortès d'Espagne et de Portugal, touts bannissent les discours écrits. Nous seuls, et les Belges qui parlent notre langue, les permettons, les souffrons. La cause ne peut se trouver que dans une puérile vanité, ou dans cette faculté que nous appelons esprit, et qui, parmi nous, repousse *la méditation* que voulait Quintilien, et sans laquelle on ne peut parler dans une assemblée.

Le lendemain de cette discussion, le roi me dit : Eh bien, vous avez été battu hier. Je lui répondis : Oui, sire, mais vos ministres étaient de mon avis. Et moi aussi, me dit le roi, je pense comme vous; j'aurais voulu que cette demande eût été adoptée. Je répliquai que s'il l'avait témoigné à ses ministres, et s'ils l'avaient appuyée, elle aurait passé facilement. Ah! si le roi avait voulu mettre dans la balance le poids de son bon sens et de sa magnanimité royale, que de malheurs nous aurions évités!

C'est une chose bien singulière qu'une réunion de députés français. Un très-grand nombre m'avaient dit qu'ils étaient fatigués de ces discours écrits, l'avaient dit aussi à M. Duhamel,

Ils avaient promis de se lever pour la proposition; pas un ne se leva. L'un d'eux, d'un nom très-distingué, et militaire, était assis auprès de moi. Il me dit qu'il approuvait la diminution demandée, et qu'un pair d'Angleterre qu'il me nomma lui avait prouvé, la veille même, combien les discours écrits étaient contraires à la discussion parlementaire. Cependant ce brave homme ne se leva ni pour ni contre. Il vit que la majorité était opposée; il n'osa pas se lever. Ce sont là de ces petites peurs indéfinissables, sœurs de cette grande et immense peur qui, depuis quarante ans, a tout fait parmi nous, tout absolument et sans exception aucune.

Montaigne et le cardinal de Retz ont écrit que la peur est la plus violente des passions; Descartes a pensé de même dans son *Traité des passions*. Que diraient-ils, s'ils vivaient parmi nous? nos Chambres leur fourniraient un texte nouveau et fécond.

Les Romains avaient élevé un temple à cette divinité puissante et terrible. Ils craignaient tant d'avoir peur, qu'il tâchaient d'éloigner la peur par le culte qu'ils lui adressaient.

CHAPITRE XV.

Loi sur la presse. La division augmente parmi les députés royalistes. Discussion sur cette loi. Elle est adoptée par la Chambre élective; mais, après un simple rapport à la Chambre des pairs, elle est retirée par le gouvernement. Observations sur l'opinion publique. Proposition sur les outrages envers la Chambre. Discours d'Henri VIII au parlement d'Angleterre, sur les priviléges du parlement. Licenciement de la garde nationale de Paris. Disgrâce de MM. Hyde de Neuville et Ferdinand de Berthier.

Les ministres présentèrent une loi répressive de la licence de la presse. Le roi m'appela dans le conseil privé qui discuta cette loi. Accoutumé à réfléchir sur cette matière par une longue et douloureuse expérience, j'avais d'autres pensées que celles qui faisaient la base du projet. Mais

je dus soumettre mon opinion à celle du conseil. Si chacun s'obstinait à rester dans ses idées, les affaires n'avanceraient jamais. J'aurais voulu donner un grand pouvoir à la Cour royale de Paris.

Il y avait dans cette loi, comme dans toutes nos autres lois sur ce sujet, un défaut qui me semble bien grand. L'idée sur laquelle repose le tarif des peines me paraît très-fausse, et j'osai dire qu'elle nous faisait rétrograder au douzième siècle. Dans ces temps éloignés, la loi permettait de se racheter par une somme stipulée du châtiment mérité pour un crime. Or, dire que si l'on commet tel crime, on pourra se racheter du châtiment par telle somme, c'est absolument la même chose, quant au résultat, que de dire comme nos lois sur la presse : Celui qui commettra tel délit paiera telle somme. En effet, si un homme peut, par lui-même, ou par une cotisation faite dans son parti, payer la somme exigée pour tel délit, il peut commettre ce délit, en calculant d'avance les moyens et la facilité qu'il a de payer la somme exigée. D'après les anciennes lois barbares, on se rachetait du crime par une somme; on disait d'avance : Si je tue mon ennemi, je paierai telle somme. D'après nos lois actuelles, on se dit : Si j'outrage tel pouvoir, je

paierai telle somme. Le résultat est donc absolument le même dans les lois des temps de barbarie et dans les lois du siècle des lumières.

Rien de semblable en Angleterre. Quand le jury a déclaré l'accusé coupable, le juge prononce la peine qui lui paraît équitable. Il condamne à cinquante mille francs d'amende, comme à vingt schellings, suivant la qualité de la personne, et suivant les circonstances. Un outrage qui dans un temps mérite à peine une punition, peut dans des temps différents acquérir une forte gravité, et mériter une peine exemplaire. Des circonstances d'une autre nature peuvent influer sur la décision du juge. Lorsque Thomas Payne fut condamné pour un pamphlet dangereux, son avocat représenta qu'on n'avait pas seulement poursuivi l'auteur d'un gros volume rempli des maximes que l'on condamnait dans la brochure. Le juge répondit que ce livre était très-volumineux, très-ennuyeux, que très-peu de personnes auraient le courage de le lire, et que par conséquent il n'était pas dangereux; qu'il se vendait une guinée, ce qui en rendait l'acquisition plus difficile; que c'était le prix matériel qu'il valait; mais que la brochure condamnée était non seulement d'un facile débit, à la portée de tout le monde, mais qu'en outre elle était ven-

due à un prix moindre que sa valeur, ce qui prouvait l'intention séditieuse de propager dans le peuple les maximes dangereuses qu'il exposait et qu'il soutenait. Nous avons pris chez les Anglais la liberté de la presse; mais nous ne les avons pas imités dans les moyens vigoureux qu'ils emploient contre la licence. Il en est de même de presque toutes nos institutions modernes. Nous avons pris chez eux le poison, mais non les contre-poisons.

Je soutins cette loi de toutes mes forces dans la Chambre des députés. Je remplissais un devoir, bien plus encore envers ma patrie qu'envers le roi. Elle augmenta la division qui existait déjà parmi les royalistes. Les plus forts, les plus marquants se déclarèrent contre la loi. C'était par haine du ministère. Qu'on déteste et qu'on attaque un ministère, c'est une chose toute simple, dans une assemblée délibérante. Mais que des royalistes, par haine du ministère, repoussent une loi contre la licence de la presse, contre la chose la plus opposée aux royalistes, la plus dangereuse pour le trône qu'ils veulent soutenir, voilà certainement un aveuglement inconcevable.

Les royalistes, depuis la restauration, ont ruiné la monarchie, les uns par leur apathie et leur

insouciance, les autres en écoutant trop leurs passions. Mais ce fut la faute du gouvernement. Jamais pendant ces quinze années il n'a eu cette marche décidée, cet esprit de suite qui entraîne les hommes. D'ailleurs, sous les deux ministères de M. de Richelieu, le gouvernement s'était déclaré contre les royalistes, et se plaignait sans cesse de leur prétendue exagération. En se tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il avait dénaturé la position des royalistes; il les avait placés dans une position fausse, et mauvaise pour la couronne comme pour eux. Or, en politique, comme à la guerre, tout dépend de la position : je crois avoir montré avec évidence, dans le récit de mon ministère, la source et la cause première de cette fausse position des royalistes envers le gouvernement, et du gouvernement envers les royalistes. Mais si les deux ministères Richelieu s'étaient déclarés contre ce parti, qui seul aurait pu sauver la monarchie, on n'avait rien de semblable à reprocher au ministère de M. de Villèle. Il fut néanmoins attaqué plus encore que les ministres précédents. J'en ai indiqué plusieurs causes.

La division des royalistes fut portée à un degré bien affligeant. Des hommes avec qui j'étais lié de sentiments et d'opinion, se séparèrent de moi.

J'en éprouvai de singuliers procédés. Je reçus des lettres anonymes, dont les expressions annonçaient évidemment qu'elles étaient écrites par un député. Le seul M. Hyde de Neuville, toujours franc et loyal, fut le même envers moi. Il osa parler à la tribune de ma conduite dans le ministère, avec des expressions trop honorables, pour que je puisse les répéter. Elles marquaient bien sa loyauté dans un moment où tant de royalistes se séparaient de moi. Quel était mon crime à leurs yeux? C'était de soutenir de toutes mes forces une loi contre la licence de la presse; c'était de faire ce que j'avais déjà fait pendant plus de trente ans. Ils appelaient cette conduite dévouement servile au ministère.

Lorsque je parlai sur cette loi, je fis remarquer que touts les orateurs qui la repoussaient avaient déclaré dans la discussion générale qu'ils abhorraient la licence et la calomnie, et qu'une loi nouvelle était nécessaire. Mais quand ensuite on discutait les articles, les mêmes hommes les repoussaient. J'invoquai une vérité attestée par toute l'histoire. Je parlai ainsi : « On n'est libre « qu'avec des lois fortes : les nations les plus li- « bres sont celles qui ont les lois les plus fortes; « elles ne sont restées libres qu'en conservant « ces lois fortes.

« Aussi, voyez ce qu'a fait l'antiquité; que « pouvait un libelle dans la république romaine? « Ce n'était qu'un manuscrit : les copies, faites « à la main, ne pouvaient être qu'en bien petit « nombre : et cependant la loi des douze Tables « mettait au rang des crimes capitaux les libelles « qui attaquaient la réputation d'un citoyen. « Dans les républiques les plus démocratiques, à « Athènes, par exemple, la loi prenait les plus « fortes précautions envers les orateurs qui vou- « laient parler au peuple. Une loi athénienne, « rapportée dans le bel ouvrage de M. le marquis « de Pastoret, contenait les nombreuses incapa- « cités qui ne permettaient pas de parler au peu- « ple. Il rapporte aussi des accusations crimi- « nelles intentées contre des magistrats qui avaient « permis de parler au peuple à des hommes aux- « quels ni leur caractère, ni leur conduite, ni « leur vertu ne donnaient ce droit si important. « Il en était de même à Sparte. Parmi nous, au « contraire, l'homme le plus dangereux, le plus « immoral, peut à l'instant même lancer son « poison; et plus il s'adressera à la malice hu- « maine, plus il est sûr de faire circuler le poi- « son avec rapidité.

On alla bien loin dans cette discussion. Un homme d'esprit, de talent et de probité, très-at-

taché au trône et à la dynastie, me plaça dans l'obligation de lui répondre ainsi :

« Dans la discussion d'une loi, telle que celle « qui nous occupe, nous ne devons pas perdre de « vue l'importance particulière qui s'y rattache, « sous une Constitution monarchique telle que « la nôtre; et nous devons nous garder de des- « cendre à ces principes simples, si souvent in- « voqués dans un autre temps, et qui ont fait le « malheur de la France. Voyez où l'orateur que « je combats a été conduit par la simplicité de « ces principes, et par le talent même avec le- « quel il les a défendus. Il vous a dit que dès- « lors que la loi attaquait la propriété, on avait « le droit de désobéir.

« Je croyais les principes métaphysiques en- « tièrement bannis de nos discussions; c'est avec « peine que je les ai vu reproduire. Voyez où ils « nous conduisent! Vous dites que la propriété « étant un droit sacré, j'ai le droit de désobéir « à la loi qui la blesse. Eh bien! si je désobéis, « je me fais juge dans ma propre cause; mais il « n'y a pas loin de la prétention d'être juge dans « sa propre cause, au refus de l'obéissance à « toute espèce de loi.

« En effet, un droit naturel est sans doute « les trônes de Naples, de Turin, de Madrid et

« celui de ma propre défense, celui de repous-
« ser les injures. Eh bien! ce droit, je le remets
« à la société; et en retour, la société promet de
« me protéger et de me venger. Mais si je me
« fais juge dans ma propre cause, j'aurai le droit
« de dire : tel journal a offensé l'honneur de ma
« famille; cet honneur m'est plus cher que la
« vie. J'ai abandonné à la société ma propre dé-
« fense dans l'espoir d'être défendu par elle; elle
« ne me défend point, par conséquent je rentre
« dans mon droit, et je me venge moi-même. Il
« me semble que l'orateur serait conduit à cette
« dangereuse conséquence.

« Montesquieu a dit avec raison que la licence
« est aussi éloignée de la liberté que les enfers
« sont éloignés du ciel. Nous pourrions dire aussi
« que l'état heureux dont on jouit dans une so-
« ciété bien ordonnée, est autant l'effet de la
« contrainte que de la liberté. La contrainte qui
« nous domine dans la société devient un devoir,
« et même en quelque sorte un droit : ce n'est
« qu'avec ce droit réciproque de contrainte qu'il
« est possible de conserver la liberté. Donc le
« droit réciproque de contrainte est aussi sacré
« que celui de la liberté. Par conséquent, si la
« liberté des journaux peut produire le mal que
« nous lui avons tous attribué, nous avons le

« droit d'exiger d'eux les contraintes qui nous « paraissent nécessaires. Nous ne blessons pas les « droits acquis; à moins que les droits acquis « puissent être tels, et avoir une telle puissance, « qu'ils interdisent tout remède à un mal re- « connu d'un consentement unanime.

« Avec des raisonnements abstraits, on pour- « rait encore nous mener bien loin : c'est avec « des raisonnements abstraits qu'on est arrivé à « la déclaration des droits de l'homme. Mais « quand cette déclaration fut faite, on fut bien « embarrassé de répondre à ceux qui trouvaient « tyranniques les moindres entraves mises aux « droits des citoyens. Lorsqu'on fonda le droit « électoral sur quatre journées de travail, et le « droit d'élection sur un marc d'imposition, nos « démagogues furieux, la déclaration des droits « à la main, attaquèrent l'Assemblée constituante « avec les armes qu'elle leur avait imprudem- « ment données. Vous n'avez pas besoin d'un « exemple de ce genre pour sçavoir que lors- « qu'une fois on est entré dans la carrière des « subtilités et de la métaphysique, il n'est plus « possible d'en sortir, surtout lorsqu'on veut ap- « pliquer des idées purement théoriques à des « nécessités politiques.

« Dans la question qui nous occupe, qu'avons-

« nous à faire ? Pas autre chose que de suivre le « bon sens et la justice, et de faire à la législa- « tion actuelle les changements nécessaires à la « répression de la licence que vous condamnez « vous-mêmes.

« Si la Chambre, fatiguée de tant de discus- « sions, pouvait m'accorder encore quelques mo- « ments d'attention, je lui montrerais jusqu'à « quel point peut nous conduire l'action de cette « prétendue opinion publique érigée dans la « Chambre en opinion nationale, et même *en* « *pouvoir national*. Un orateur a osé l'appeler « ainsi. On a souvent invoqué ici les usages et « les lois d'Angleterre. Il s'est trouvé aussi dans « ce pays des hommes qui ont prétendu que les « pamphlets et les brochures de toute espèce, « aussi bien que les journaux, exprimaient l'o- « pinion publique. Or, voici ce que répondait « dans ces temps un orateur célèbre, orateur « populaire, et qui défendit constamment les li- « bertés publiques.

« On nous dit (s'écriait M. Fox dans une cir- « constance importante) que le mécontentement « augmente, que le peuple appréhende que nos « lois ne soient renversées. Et comment ces ora- « teurs prouvent-ils ces allégations? La manière « en est très-extraordinaire. Ils en réfèrent à

« leurs propres libelles, à leurs satires infâmes, « qu'ils ont eu le soin de répandre partout; ils se « regardent eux-mêmes comme la nation, et ap- « pellent modestement leurs plaintes les *plaintes* « *de l'Angleterre.*

« Pour moi, je suis loin de me sentir disposé « à prendre la voix d'une misérable faction pour « celle de mon pays.... Ici est la vraie représen- « tation nationale; ici, la voix de la nation peut « se faire entendre. »

« Voilà les vrais principes; c'est dans les deux « Chambres qu'est la véritable opinion publique; « et lorsqu'elle est adoptée par la couronne, tout « doit se taire et obéir: elle ne peut être ailleurs. « Le principe contraire est une hérésie politique « qui, si elle était adoptée, rendrait aussi impos- « sible le maintien de l'ordre social, que cet autre « principe qui autorise la désobéissance, en cons- « tituant chacun son juge particulier. »

L'orateur auquel je répondais, dans la discussion de cette loi sur la presse, s'appuyait sur des théories, pour prouver que la propriété étant un droit sacré, on a le droit de désobéir à la loi qui la blesse. C'était bien évidemment le droit de l'insurrection, puisque chacun ainsi se fait juge suprême du tort qu'il reçoit de la loi même, et se constitue en désobéissance formelle contre elle.

J'aurais pu rappeler ce que disait M. Royer-Collard en 1815, au sujet de ma première loi d'élection : « Je crains qu'un jour la postérité ne « se donne le spectacle d'une nation qui, *ayant* « *péri par les doctrines*, à peine revenue mira- « culeusement à la vie, aura pris soin de retirer « des décombres amoncelées de l'édifice social, « *ces mêmes doctrines*, dont l'explosion venait « de le renverser, pour les replacer religieuse- « ment dans les fondements mêmes du nouvel « édifice qu'elle s'occupait à reconstruire, *sans* « *redouter, et sans même concevoir le danger* « *certain d'une nouvelle et prochaine explo-* « *sion.* »

Il était impossible de se prononcer plus fortement contre ce qu'on appelle les *doctrines*. Et cependant il établissait une *doctrine*, en disant qu'on a le droit de désobéir à une loi qui blesse la propriété, et une doctrine soutenue par touts les révolutionnaires. Toujours ils ont proclamé le droit sacré de désobéir aux institutions qui blessent les droits qu'ils expliquent, qu'ils définissent, suivant leurs volontés du moment, c'est-à-dire suivant l'intérêt de leurs passions; car ces mêmes amis de la liberté, qui avaient, en 1789 et les années suivantes, demandé, exigé la liberté illimitée de la presse, ne manquèrent pas, quand

ils furent les maîtres dans la Convention, d'étouffer cette liberté dans le sang des girondins, de Danton et de Camille Desmoulins, ainsi que de touts les écrivains royalistes qui s'opposaient à leurs fureurs.

J'avais pris une note de ces phrases de M. Royer-Collard : je fus tenté un instant de les lui opposer, mais je les trouvais trop belles, trop expressives, trop prophétiques, pour en faire une arme contre l'opinion qu'il venait d'avancer. Un sentiment rapide m'avertit qu'il serait contre les convenances d'opposer deux doctrines différentes à un homme qu'on regardait comme un des chefs des doctrinaires. Mais je prie le lecteur de relire attentivement la phrase que j'ai citée, et de remarquer combien elle était juste sur le passé, et prophétique pour l'avenir. Quand il y annonçait *le danger certain d'une nouvelle et prochaine explosion*, il disait ce que je n'ai cessé de dire pendant toute la restauration.

Et cependant, il eût été facile de l'empêcher; mais cette facilité dans les choses rencontrait une impossibilité absolue dans les caractères. Tant que notre caractère national dominera tout dans nos assemblées, tant qu'il ne sera pas contenu vigoureusement, et rapidement entraîné par le gouvernement, il ne produira que des change-

ments perpétuels, demandés par l'ignorance et la déraison, et consentis par la faiblesse. C'est ce que nous avons vu depuis quarante ans, c'est ce que nous verrons toujours....

La passion aveugla tellement des royalistes dans cette malheureuse discussion, qu'ils se joignirent aux libéraux pour soutenir que l'opinion publique devait être la règle du pouvoir exécutif, celle des Chambres, de la magistrature elle-même. Un député de Bordeaux exprima fortement cette idée anti-politique. Il ne fut pas arrêté par l'impossibilité de constater cette opinion prétendue publique; il la trouvait dans les journaux. Je le vois parler différemment, six mois après la révolution de 1830, se plaindre de la presse, et trouver *qu'elle forme un quatrième pouvoir*. Je répondis aux discours que je venais d'entendre:

« On nous a dit : *Le moyen de ne pas être*
« *obligé de reculer devant l'opinion publique,*
« *est de lui laisser tous les moyens de se déve-*
« *lopper.* Ainsi, ce serait une maxime de gou-
« vernement de toujours suivre l'opinion publi-
« que; mais, pour pratiquer cette maxime, il
« faut que je sache ce que c'est que cette opi-
« nion publique, quels sont ses caractères, et
« comment je puis la reconnaître. On me ré-
« pond : L'opinion est dans les journaux. Ceci

« est bien grave. Il est certain que si l'opinion « publique est dans les journaux, ils deviennent « les régulateurs du gouvernement.

« J'étonnerais peut-être ceux qui mettent en « avant de tels principes, si je rassemblais ici ce « qui a été dit dans tous les temps par les hom- « mes les plus célèbres, sur cette prétendue opi- « nion publique; mais je me bornerai à citer un « homme dont le bon sens a toujours été remar- « qué toutes les fois qu'il ne s'est pas laissé entraîner « par ses passions. Voltaire a écrit, en parlant de « l'opinion : « On la nomme la reine du monde; « elle mérite ce nom, car toutes les fois que la « raison se présente pour la combattre, la raison « est condamnée à mort. » Remarquez que ces « paroles, remplies de justesse, étaient une vraie « prophétie dans le moment où elles furent écri- « tes. Qu'avons-nous vu dans tout le cours de la « révolution, si ce n'est la raison se présentant « pour combattre l'opinion, et condamnée à mort « par elle? Les journaux actuels qui tirent leur « gloire de ceux qui les ont précédés; et qui ont « combattu cette opinion en affrontant les écha- « fauds, ces journaux devraient convenir que la « gloire de ces écrivains consistait précisément « à combattre une opinion dominante qui les « condamnait à la mort.

« Cette opinion prétendue publique n'a jamais « été qu'une contagion funeste, infectant toute « la France; c'est elle qui demanda la destruc- « tion des lois fondamentales, égara sans cesse « les esprits, et empêcha ceux qui voyaient la « vérité, d'oser la soutenir. Pour en citer une « preuve, pensez-vous qu'en adoptant le gouver- « nement dont un pays voisin nous donnait « l'exemple, les membres de la première Assem- « blée ne sentaient pas la nécessité d'avoir deux « Chambres? Eh bien! lisez touts les journaux « du temps; vous y verrez que cette idée si juste « était proscrite par la prétendue opinion publi- « que, comme contraire à la liberté et à la gran- « deur du pays. On appelait alors *bicaméristes* « ceux qui professaient l'opinion que deux Cham- « bres étaient nécessaires, et je regarde comme « un titre de gloire d'avoir été appelé bientôt « après, par le fameux Brissot, rédacteur de « *l'Ami des patriotes*, le chef des bicaméristes.

« On était proscrit dans ce temps pour vou- « loir une chose si naturelle et si indispensable; « on était proscrit, malgré l'exemple que nous « donnaient les Etats-Unis, où le gouvernement « fédératif était fondé sur l'existence des deux « Chambres; où touts les gouvernemens particu- « liers des provinces de ce pays avaient cette

« double institution, à l'exception d'un seul,
« qu'un philosophe fameux avait persuadé de
« n'avoir qu'une seule assemblée, qui fit tant de
« sottises, qu'au bout de deux ans il fallut la
« remplacer par deux Chambres.

« Je pourrais citer une multitude d'autres
« exemples pour vous montrer à quel point cette
« prétendue opinion a toujours égaré les hommes
« qui ont eu la faiblesse de s'y soumettre. Mais
« si les journaux sont inspirés par elle, il fau-
« drait au moins que ces journaux fussent d'ac-
« cord entre eux. Je doute que *le Constitution-*
« *nel*, par exemple, approuve cette phrase toute
« récente de *la Quotidienne* : « L'esprit révo-
« lutionnaire s'est relevé de son désespoir; il est
« devenu menaçant et hautain. » Je doute aussi
« que *la Quotidienne* approuve cette joie effré-
« née que ressent *le Constitutionnel* en voyant
« la démocratie former des espérances dans un
« pays voisin. S'ils ne sont pas d'accord, com-
« ment pourrions-nous les regarder comme l'ex-
« pression de l'opinion publique? Il me semble
« qu'il est difficile de nous faire accepter de pa-
« reils régulateurs, à moins qu'on ne nous donne
« un moyen de sçavoir quel est celui d'entre eux
« qui connaît le mieux l'opinion publique, et qui
« est le mieux inspiré par elle. Jusqu'à ce qu'on

« nous ait révélé ce grand secret, je me permet-
« trai de dire que rien n'est plus dangereux que
« l'opinion que je combats, et je vous rappellerai
« les paroles que j'ai citées à cette tribune, d'un
« orateur célèbre et populaire, qui repoussait
« cette prétention des pamphlets et des journaux
« en Angleterre, avec la plus profonde indigna-
« tion, et déclarait qu'il ne reconnaissait d'opi-
« nion publique que dans celle que le parlement
« manifestait.

« J'arrive à des assertions bien graves, et dont
« les conséquences pourraient être fatales; j'ose
« espérer que la Chambre voudra bien continuer
« de m'honorer de son attention.

« Un orateur, dont j'admire plus que personne
« le talent et le caractère, vous a dit : « Les mau-
« vaises administrations ont perdu plus d'em-
« pires et amené plus de révolutions que la licence
« de la presse et la propagation des journaux.
« La gloire, la dignité du pays, voilà la gran-
« deur du trône; la prospérité publique, voilà sa
« puissance; et sa sécurité repose sur le bonheur
« et sur l'attachement des peuples. » Je le prie
« de me permettre d'énoncer la proposition con-
« traire. Je soutiens que, malgré le bonheur des
« peuples, malgré leur prospérité, malgré leur
« attachement à leur gouvernement et à leur

« monarque, une révolution peut être amenée « par la licence des écrits. Je le soutiens, et je « vais le prouver.

« Un ministre vous a dit dans la dernière ses- « sion : « Je ne sais quelle indéfinissable mala- « die travaille en ce moment les esprits. Je pars « de cette assertion qui ne fut pas contredite, et « je vous dis : Cette maladie est plus dangereuse « que les maux ouvertement déclarés ; car lors- « qu'on connaît les maux déclarés, on peut les « attaquer avec courage ; on peut marcher con- « tre la révolte même, et l'anéantir. Mais que « faire contre une maladie de touts les jours, « de touts les instants, qui pénètre dans toutes les « parties du corps social, qui attaque jusqu'aux « sources de la vie, tandis que quelque chose de « plus furieux s'agite au fond de touts les cœurs, « lorsqu'il existe un travail universel des es- « prits, un désir sans frein des innovations, « même pour les choses les plus sacrées et les « plus fondamentales? Telle est la maladie terri- « ble qui est amenée par la licence des écrits. « Cette licence a commencé sous le règne de « Louis XV, malgré la gloire encore récente « de Fontenoy, de Rocoux, de Lawfeld et de « tant d'autres actions glorieuses : une malheu- « reuse faiblesse l'a augmentée au sein d'un com-

« merce immense, tel que la France n'en avait « pas eu et n'en aura peut-être jamais, quand « Marseille dominait la Méditerranée, Bordeaux « couvrait l'Océan de ses vaisseaux, lorsqu'une « activité extraordinaire régnait dans toutes les « parties de l'empire.

« Mais en même temps un mouvement terri- « ble agitait les esprits : c'était le fruit de la li- « cence des écrits que l'on avait tolérée. Cette « licence augmentait sous Louis XVI, et prépa- « rait des fruits amers, malgré son amour si connu « pour son peuple, quand il abolissait la corvée, « quand il abolissait la question, les restes du « servage, les lois qui rendaient les taillables so- « lidaires pour l'impôt ; quand il rendait les droits « civils aux protestants; quand il réunissait des « assemblées provinciales; quand tout respirait « en lui l'amour du bien; quand toutes les ver- « tus étaient réunies dans sa personne. Qelle fut « la faute de l'administration qui empêcha que « tant de bien ne produisît l'effet qu'il devait « produire? Cette faute consistait à tolérer l'abus « des écrits, à laisser croître cette puissance fa- « tale, et à croire qu'elle pouvait être balancée « par le bon esprit des Français.

« Mais on nous parle de gloire! Jamais la France « eut-elle une gloire plus éclatante que celle qui

« suivit la guerre d'Amérique? Pour le prouver,
« je citerai les paroles mêmes de nos rivaux. Lors-
« que les préliminaires de la paix étaient signés,
« il se trouva dans le parlement anglais des hom-
« mes qui prétendirent qu'il fallait continuer la
« guerre. Voici comment s'exprima le célèbre
« Pitt, dont vous connaissez le caractère ferme
« et inflexible. J'espère que la Chambre entendra
« avec plaisir cette citation; car si un orateur
« mérite d'être écouté, c'est quand il parle de la
« gloire de la France. Voici donc les paroles de
« notre rival :

« Fallait-il que je demandasse la continuation
« de la guerre, que j'amenasse la banqueroute
« nationale, que j'exposasse le gouvernement lui-
« même à être entraîné dans une ruine générale?
« Dans un autre temps, l'Angleterre avait dicté
« les conditions de la paix aux nations soumises;
« ce temps n'est plus : l'Angleterre est forcée
« d'employer un langage convenable à sa position;
« l'illusion de son pouvoir et de sa prééminence
« n'existe plus. »

« Vous entendez ce langage : c'était l'Angle-
« terre qui était humiliée; c'était la couronne de
« France qui était exaltée dans la gloire. Cette
« gloire l'a-t-elle préservée des atteintes qu'on
« lui portait? Non, et vous ne le sçavez que trop!

« Si au milieu des acclamations du peuple, une voix « s'était élevée pour dire : Dans huit ans l'heure fa- « tale sonnera, cette voix aurait paru la voix d'un « insensé. Combien de voix alors cependant an- « nonçaient une révolution ! on ne les écoutait « pas. Combien d'autres aujourd'hui annoncent « des malheurs ! on ne les écoute pas davantage.

« Je conclus du tableau que je viens de vous « présenter, que c'est une idée fausse que de « prétendre qu'avec tout ce qui compose une « bonne administration, avec la prospérité pu- « blique, avec la gloire du trône, l'Etat est à « l'abri de tout mouvement, lorsque la force im- « pétueuse de l'esprit de l'homme fermente et « se complaît dans les opinions les plus dange- « reuses. S'il fallait vous citer d'autres exemples, « je vous prierais de relire le célèbre plaidoyer « de ce magistrat enlevé si prématurément à ses « amis, à sa famille, aux lettres et à la magis- « trature ; vous y verriez une conspiration presque « générale dans l'Europe, et ses mille racines « étendues et profondes. Ce magistrat, M. de « Marchangy, fut prophète, quand il annonça « que cette conspiration s'étendait du Nord au « Midi ; et lorsque le souverain du Nord lui écri- « vit une lettre pour le remercier de ses conseils, « le féliciter de son courage ; lorsque ce souverain

« traçait cette lettre de sa main puissante et do-
« minatrice, pensait-il qu'auprès de lui, dans
« sa propre maison, parmi ses gardes, parmi des
« princes, des traîtres formeraient une conspira-
« tion contre sa vie et sa couronne? Cependant
« alors la gloire environnait son trône, et sans
« cesse il travaillait au bonheur de ses peuples!
« Qu'est-ce donc qui avait pu former cette cons-
« piration, si ce n'est cette inquiétude vague, ce
« désir des innovations, cet esprit sans frein et
« sans règle qui veut détruire les choses fonda-
« mentales, et qui n'est pas satisfait lors même
« qu'il a obtenu une victoire; qui veut faire mar-
« cher l'autorité de concession en concession,
« parce que ses désirs sont insatiables, comme
« ses passions sont furieuses?

« Ainsi, je conclus de là qu'il n'est pas juste
« de prétendre que la gloire, la bonne adminis-
« tration, un grand commerce, et même la pros-
« périté publique, mettent à l'abri des révolutions
« que peut amener la licence.

« L'Allemagne n'était-elle pas aussi au comble
« de la gloire après les victoires obtenues contre
« le dominateur de l'Europe? Cependant rappe-
« lez-vous à quelles extrémités elle était près
« d'être livrée; rappelez-vous ce qui a ébranlé
« les trônes de Madrid, de Turin, de Naples, et

« de Lisbonne ; tout cela n'est que le redouble-
« ment continuel des mêmes efforts, l'attaque
« sans cesse renaissante de la licence des écrits. »
Il me semble que tout cela était bien prophétique, mais cent mille personnes prophétisaient avec moi.

On a vu dans cette discussion que les protecteurs de la liberté indéfinie des écrits, s'appuyaient sur ce qu'ils nommaient l'*opinion publique*. Pascal a-t-il eu raison de dire : « Cette maîtresse
« d'erreur, que l'on appelle *fantaisie* et *opinion*,
« est d'autant plus fourbe, qu'elle ne l'est pas
« toujours ; car elle serait règle infaillible de la
« vérité, si elle était règle infaillible du mensonge.
« Mais étant le plus souvent fausse, elle ne donne
« aucune marque de sa qualité, elle *marque du*
« *même caractère le vrai et le faux.* »

Les anciens avaient fait de l'opinion une divinité ; mais comment l'avaient-ils représentée ? Sous la figure d'une jeune femme dont la démarche et la contenance paraissaient mal assurées, mais dont l'air et le regard étaient très-hardis. le Tasse, après avoir dit qu'il est difficile de la peindre, ajoute : « C'est la mobilité, l'instabilité ;
« elle change à l'infini..... La prévention, l'en-
« têtement, le caprice, le mensonge, la frivolité
« sont les fidèles ministres de ses volontés. »

Je prie de remarquer que les orateurs qui s'appuyaient sur l'opinion publique, pour demander la liberté indéfinie de la presse, soutenaient en même temps que la monarchie ne pouvait être renversée, parce que la majorité des Français voulait enfin le repos, et détestait toute nouvelle révolution. Au mois de janvier 1829, j'écrivis dans un journal de province :

« Je ne connais pas de raisonnement plus faux « et dont les conséquences soient plus dange- « gereuses. C'est sur lui que s'appuient ces âmes « glacées qui, incapables de mesurer la grandeur « du péril, cherchent à se rassurer et saisissent « toutes les idées, touts les raisonnements qui « peuvent les plonger de plus en plus dans un « repos léthargique. Il ne faut qu'un instant d'at- « tention, en se rappelant les évènements de la « révolution, pour se convaincre de ce que j'a- « vance.

« La malheureuse destinée de la France a voulu « que depuis plus de trente ans son opinion *lé- « galement connue* ait toujours été étouffée par « les factieux, et qu'elle n'ait pas seulement sus- « pendu leur marche.

« En effet, en 1789, les cahiers de tous les bail- « liages, en demandant la suppression de quelques « abus, demandaient avec plus de force encore

« l'affermissement de la monarchie. Le résumé « de touts ces cahiers fut publié à l'ouverture des « Etats-Généraux. On aurait dit que touts les bail- « liages avaient rivalisé de force et d'énergie dans « l'expression de leurs vœux en faveur de la mo- « narchie. C'était bien là une opinion légalement « publique, une opinion manifestée. Eh bien! « a-t-elle eu la moindre force? Non : quelques « idées dangereuses, mêlées à ce vœu général, « ont prévalu; la monarchie a été détruite.

« Au 20 juin 1792, lorsque des hordes fu- « rieuses souillèrent le palais de nos rois, l'indi- « gnation éclata dans toute la France. Qu'a-t-elle « produit? Les armées, réunies alors sous les or- « dres de Rochambeau et de Lafayette, manifes- « tèrent l'esprit le plus royaliste, et exprimèrent « hautement la haine que leur inspiraient les « révolutionnaires. En même temps, les bons « citoyens de Paris présentèrent à l'Assemblée « législative des pétitions énergiques, l'une de « dix mille citoyens, l'autre de trente mille. Le « directoire administratif de Paris, ayant à sa « tête le duc de Larochefoucault et M. de Tal- « leyrand, parlèrent à l'Assemblée avec la plus « grande force; de toutes parts arrivèrent des « pétitions, des protestations : qu'ont-elles pro- « duit?

« A l'horrible assassinat du roi, la même indi-
« gnation éclata, même dans les armées. Les dé-
« putés de la Convention, qui étaient à Lille,
« écrivirent à cette Assemblée que les disposi-
« tions de l'armée annonçaient un profond mé-
« contentement, et qu'elles devenaient dange-
« reuses pour la Convention elle-même.

« On sait quel était l'esprit public au 13 ven-
« miaire et au 18 fructidor. Après la Convention,
« lorsque les Chambres se renouvelèrent par tiers,
« les électeurs choisirent les deux premiers tiers
« parmi les ennemis des révolutionnaires. C'était
« bien là l'opinion publique légalement mani-
« festée : quel en fut le résultat? Les révolution-
« naires savaient bien qu'ils étaient l'objet de la
« haine publique; ils triomphèrent à cause de
« cela même, parce que cette haine redoubla
« leur énergie.

« Remarquez que si l'opinion générale d'un
« peuple avait la prépondérance dans les agita-
« tions publiques, il en faudrait conclure que la
« France a voulu, ou du moins a consenti l'as-
« sassinat du roi et l'abolition de la religion,
« deux choses qui nous placeraient au-dessous
« des hordes sauvages les plus barbares. Si vous
« dites que ces deux attentats furent exécrables
« aux yeux de la nation française, vous conve-

« nez dès lors que l'opinion la plus forte, la plus « profonde d'un peuple nombreux ne peut rien, « absolument rien pour arrêter de tels attentats.

« Pendant plus d'un an, dans Paris, des hom- « mes, que dis-je? des femmes étaient traînées « touts les jours à l'échafaud. Vous êtes obligés « de dire que 500,000 âmes voyaient avec joie « ces fêtes exécrables des cannibales, ou que « l'opinion de ces 500,000 âmes ne pouvait les « empêcher. Choisissez.

« Ainsi donc, touts les évènements de la révo- « lution vous placent dans cette alternative, de « couvrir de honte votre propre nation, ou de « déclarer que l'opinion générale ne peut empê- « cher les plus grands attentats quand ils ont été « préparés par des factieux et secondés par la « faiblesse du gouvernement.

« Lorsque l'instant terrible arrive, que voulez- « vous attendre de cette multitude d'hommes « occupés de leurs travaux dans les villes, dans « les campagnes? Que voulez-vous que fassent « les fonctionnaires publics, si pendant plusieurs « années le gouvernement a rempli leurs âmes « de sa propre mollesse?

« Bien plus, quel effet voulez-vous que pro- « duise pour la monarchie l'opinion royaliste, « religieuse, l'excellente opinion de ces honnêtes

« gens qui restent chez eux, au lieu de se rendre « à leur collége électoral?

« L'opinion n'est rien par elle-même, si elle « n'inspire pas des actions énergiques : or, quelle « action énergique pouvez-vous attendre de 30 mil- « lions d'âmes, si cette même bonne opinion ne « peut déterminer cent bons royalistes à se ren- « dre à leur collége? Ils savent cependant, ils sont « bien convaincus qu'en dernier résultat la desti- « née de la France dépend du choix des députés.

« Ne vous reposez donc pas sur l'opinion pu- « blique; ne prononcez plus cette phrase si niaise: « La révolution est finie; elle ne peut recommen- « cer. » Le peuple veut le repos; il ne veut plus « de révolution; pensée fausse, que je ne sais « quel bel esprit a exprimée par cette phrase « plus ridicule encore : « Le peuple a donné sa « démission. »

« Qu'importe que le peuple demande le repos, « si les factieux sont toujours en mouvement, s'a- « gitent auprès du trône, et sapent ses fonde- « ments les plus sacrés?

« Voyez combien est faux votre raisonnement; « vous parlez d'un repos voulu par le peuple; « vous mettez votre confiance dans ce repos, tan- « dis qu'à côté est un mouvement perpétuel, une « agitation convulsive, une attaque acharnée.

« Quoi ! c'est par le repos de tout un peuple que « vous voulez combattre et empêcher le succès « d'une faction qui depuis trente ans travaille « jour et nuit, redouble de force dans ses triom- « phes, et n'est jamais abattue par ses revers ! En « vérité, il fallait le siècle des lumières pour en- « tendre de pareils raisonnements ! Continuez à « vous confier dans le repos du peuple, et lais- « sez la faction travailler à loisir ; vous verrez « bientôt les résultats de deux choses si opposées : « d'un côté, un repos léthargique ; de l'autre, une « action continuelle. »

Je prie de me permettre de répéter que c'est en février 1829 que je publiais ces réflexions dans un excellent journal de province, imprimé à Lille.

On ne peut trop prouver combien est faux tout ce que l'on répète sans cesse sur l'opinion publique. J'ai combattu ces idées dans *le Rénovateur*, en citant surtout l'Angleterre, qui, en trente ans, a changé trois fois de religion par la volonté d'un roi et de deux reines. Voyons maintenant un des moments les plus terribles de notre histoire. Après la bataille de Poitiers, le roi Jean étant prisonnier, le dauphin, âgé de vingt-un ans, vient à Paris. Il convoque les Etats-Généraux. Une faction terrible éclate dans Paris ; elle règne souverainement. Les trois ordres des Etats, le peuple et ses chefs

sont unis contre le dauphin par une même *opinion*. Les Etats présentent au prince des demandes contraires à l'autorité. On prend dans Paris un chaperon à deux couleurs. La ville de Rouen et un grand nombre d'autres villes adoptent le chaperon, approuvent tout ce qui se fait dans Paris. Voilà bien une *opinion publique* non seulement constatée, mais encore légalisée par les trois ordres des Etats-Généraux, et même par le consentement forcé du dauphin à tout ce qui lui avait été demandé. Mais ce prince prend la résolution de sortir de cet état humiliant; et malgré l'avis de son conseil, qui frémit du danger auquel il veut s'exposer, il assemble le peuple de Paris; il lui parle, il le persuade : l'*opinion* est changée; elle est toute pour lui; mais les factieux tremblent, agitent le peuple; nouveau changement dans l'*opinion*, plus manifestée que jamais par l'adhésion des provinces, par la délivrance du roi de Navarre, ennemi du dauphin, et qui est reçu avec enthousiasme dans Paris. Le peuple se porte sur le Louvre et massacre deux maréchaux dans les bras du dauphin. Voilà une *opinion* bien constatée par la sédition et les attentats. Les massacres ont sanctionné l'*opinion*; mais ce prince, jeune, délicat, valétudinaire, avait une âme forte dans un corps faible. Il sort de

Paris, se rend à Senlis, assemble les Etats de la province, les harangue; tout se déclare pour lui: il court à Compiègne, assemble aussi les Etats du pays; ils sont pour lui; on s'arme en sa faveur; il a une armée, une *opinion* pour lui, et il menace la capitale. Tout change dans Paris; le peuple se soulève, et les chefs des factieux sont massacrés par leurs parents et leurs amis. Le prince est reçu avec un enthousiasme qu'il est impossible de peindre, et on appelle cet enthousiasme l'*opinion publique.*

Considérez un instant la situation de ce prince; vous verrez qu'elle était bien plus terrible que celle de Louis XVI avant le 13 octobre 1789. Tout Paris, des grandes villes, des provinces, les trois ordres déclarés contre lui, son ennemi le plus dangereux devenu l'idole du peuple, les Anglais campés à Saint-Denis, attendant le signal des factieux pour entrer dans Paris. Ce prince change l'*opinion* par sa fermeté; Louis XVI succombe sous l'*opinion.* Ces grands exemples et cent autres semblables qui se présentent à votre esprit, prouvent bien que dans les discussions publiques, il n'y a point d'opinion politique, et que tout dépend de la conduite de celui qui gouverne.

Cette liberté de la presse, tant soutenue, en 1827, par des libéraux et par des royalistes aveu-

glés, présente des rapprochements frappants. La Convention l'étouffa par ses lois et dans le sang des écrivains; le Directoire l'étouffa par la proscription des députés, la déportation des prêtres et des écrivains; Bonaparte l'anéantit par sa seule volonté; Fouché la supprima à la seconde restauration; on ne cessa ensuite de la combattre devant les tribunaux; et après la révolution de 1830, nous voyons tant de poursuites judiciaires contre cette liberté, qu'il est impossible de les compter. Je prie de lire dans les Mémoires de Stanislas Girardin, l'opinion de Bonaparte sur la presse. Il sçavait gouverner.

La licence des journaux se complaisait surtout à verser le ridicule sur la Chambre des députés: elle y joignait l'outrage. Une proposition fut présentée pour défendre la dignité de la Chambre; elle fut très-faiblement appuyée par les ministres. Ce furent des royalistes qui l'attaquèrent le plus vivement, et même avec le plus d'animosité. J'eus occasion de citer les usages anglais. Une discussion, dans laquelle toutes les convenances furent observées, s'éleva entre M. Royer-Collard et moi. Il sera peut-être utile de citer à ce sujet l'histoire de l'Angleterre.

Henri VIII fut un tyran; mais il sçavait gouverner. Il avait compris que la dignité des Cham-

bres était nécessaire à la monarchie et à la personne même du monarque. Voici comment il s'exprimait, en s'adressant au parlement :

« Les juges m'ont déclaré que nous n'étions « jamais plus élevés dans notre situation royale, « que dans le temps du parlement, quand nous, « comme tête, et vous, comme membres, nous « sommes réunis et liés en corps politique ; de « sorte que *tout ce qui est fait, ou tenté pen-* « *dant ce temps, contre le moindre membre de* « *cette Chambre, est fait ou tenté contre notre* « *personne* et toute la Cour du parlement. La « prérogative de cette Cour est si grande, d'après « les hommes instruits dans les lois, que lors- « qu'elle est assemblée, les actes et procédures « de toutes les autres Cours inférieures doivent « cesser et être remplacées par ceux de la très- « haute Cour. »

Tout homme capable de réfléchir, trouvera dans ce discours une profondeur politique dont nos petites têtes ministérielles étaient incapables. Voilà la véritable manière de concevoir le gouvernement mixte d'un parlement et d'un roi; c'est d'unir l'un à l'autre, c'est de faire un seul corps de trois parties différentes; et si nos ministres avaient pu former et exécuter un plan semblable, que je n'ai cessé de présenter et de sou-

tenir, Charles X aurait achevé glorieusement sa carrière sur son trône.

On me dira qu'Henri VIII trouva ce même parlement très-docile à le seconder dans des actions tyranniques. Oui, sans doute; mais il l'eût trouvé plus docile encore pour des choses justes et honorables. Cela prouve bien que plus les grands corps de l'Etat sont placés par le monarque dans une noble considération, plus ils s'attachent à son autorité. Le cardinal de Richelieu suivit la maxime contraire envers les parlements; il fut imité sous trois règnes et deux régences, malgré les exemples laissés par Henri IV et Louis XIV; nous avons vu les suites. Je prie de se rappeler la remarque que j'ai citée de Montesquieu : César périt, non pas pour avoir assujetti le sénat, mais pour l'avoir outragé.

Tandis qu'on s'occupait d'outrages très-graves envers la Chambre élective, le parlement anglais eut occasion dans les deux Chambres de s'occuper de deux petits évènements les plus faibles qu'on puisse s'imaginer, relatifs à sa dignité, si faibles que je n'osai pas en parler à la tribune. L'une d'elles concernait un parapluie oublié dans les corridors, et réclamé d'une manière un peu hautaine. Les pairs ne dédaignèrent cependant pas de recevoir les excuses du pauvre délinquant.

Nos ministres ont toujours restreint, tant qu'ils l'ont pu, les facultés législatives des Chambres; et par cela même, ils ont augmenté l'esprit de faction, si contagieux de sa nature, que les royalistes mêmes n'ont pu s'en garantir, quand on les a outragés et persécutés. Si les ministres avaient été pénétrés des principes que je viens d'exposer, ils auraient saisi fortement l'occasion qui se présentait de relever la Chambre à ses propres yeux, d'unir sa dignité à celle de la couronne, de montrer que l'une ne pouvait exister sans l'autre, et qu'elles devaient se prêter un mutuel appui. Je suppose que le roi, ainsi que cela s'est fait en Angleterre, ainsi que l'a fait notre Henri IV au parlement, fût venu lui-même dans la Chambre, pour lui parler de sa dignité et l'exhorter à la maintenir, un tel langage, inspiré par une noble conviction, et avec l'ascendant de la dignité royale, aurait fait taire l'opposition royaliste, et satisfait, sous le rapport de l'honneur français, le parti libéral. Plus j'écris sur ces matières, plus je reste convaincu que nous avons péri faute de grandeur dans nos actions et dans nos paroles.

La loi proposée contre la licence de la presse, passa à la Chambre des députés, malgré les efforts réunis de beaucoup de royalistes et de libéraux. Dans la Chambre des pairs, le rappor-

teur proposait un grand nombre de changements que le ministère jugea dangereux; il n'osa pas les combattre, et retira la loi. Ce fut une grande faute. Je déclarai à l'un des ministres que si j'avais pu prévoir une pareille faiblesse, je me serais bien gardé de défendre la loi. En Angleterre, les ministres, après un pareil combat dans la Chambre des communes, auraient soutenu la loi dans la Chambre des pairs. S'ils y avaient succombé, ils auraient donné leur démission. C'était là ce qu'aurait dû faire le ministère.

Dans le même temps, la garde nationale de Paris fut licenciée. Elle avait été formée et organisée sous mon ministère, et de concert avec MONSIEUR, son colonel-général. Je m'étais rendu chez le maréchal de Reggio, et je l'avais engagé à prendre le commandement de cette garde; toutes les ordonnances portaient ma signature. MONSIEUR m'avait fait remettre par le maréchal la petite croix étoilée accordée à cette troupe. Par là, j'en faisais partie, et je portais toujours cette décoration.

Je ne dois entrer dans aucun détail sur les premières causes, ni sur les motifs du licenciement; je n'en ai qu'une connaissance très-imparfaite. Je rappellerai seulement l'organisation de toute la garde nationale de France, en 1815.

On a vu par mes circulaires comment elle était prête à se porter partout. Rien ne prouve plus le bon esprit de ces temps, que les corps de cavalerie formés par les propriétaires, dans presque touts les départements. M. le comte Duhamel, alors préfet de la Dordogne, avait formé un escadron de huit cents hommes, remplis de zèle; il se concerta avec le général d'Armagnac, et prit des mesures énergiques qui étouffèrent un mouvement, à l'instant même où il allait éclater.

J'ai tâché de rassembler dans mon récit les causes diverses qui ont amené la chute du trône. La division des royalistes, malgré les nobles sentiments qui n'ont cessé de les inspirer, fut une des causes les plus dominantes, dans les dernières années. La discussion du traité de Saint-Domingue et de la loi de la presse accrut cette division. Elle s'était manifestée surtout, lorsque le ministère fut abandonné par MM. de Montmorenci et de Chateaubriand, et lorsqu'on ôta à M. Hyde de Neuville la retraite d'ambassadeur et à M. Ferdinand de Bertier la place de conseiller d'Etat. Le premier avait d'anciens et éminents services; il y avait déployé une hardiesse qui l'exposait à des périls continuels, et une persévérance digne des plus grands éloges; il avait

sacrifié à la cause des Bourbons une partie de sa fortune. Après avoir suivi le roi à Gand, député en 1814, il s'était distingué dans le parti royaliste, et ensuite dans plusieurs ambassades.

M. de Bertier, toujours attaché à cette cause, dans les temps les plus dangereux, l'avait servie dans les provinces du Midi pendant les cent-jours, et ensuite dans plusieurs préfectures. Son frère avait formé un des régiments de la garde royale. Comment l'idée d'une semblable destitution ne fut-elle pas étouffée par le souvenir de l'horrible catastrophe de leur père, immolé par des furieux, en plein jour, dans Paris, de la manière la plus cruelle pour lui, la plus honteuse pour la capitale! Les électeurs de Paris s'étaient souvenus de cet affreux jour, et ce fut un des motifs qui concilia leurs suffrages à M. Ferdinand de Bertier. On le destituait à cause de ses opinions ; mais on savait que personne n'était plus royaliste que ces deux députés. On confondait étrangement deux choses : l'opposition au gouvernement et la critique du ministère. Ces deux choses sont bien différentes; c'est souvent par attachement au gouvernement, qu'on s'oppose au ministère.

On citait à ce sujet l'exemple de l'Angleterre, et l'on nommait M. Fox. M. de Richelieu s'était

plusieurs fois appuyé sur cet exemple. C'était une erreur. M. Fox, pendant longues années, était resté membre du conseil privé, quoiqu'il fût le chef d'une violente opposition contre les ministres; mais au commencement de la révolution française, dans un moment qui fut une crise imminente pour l'Angleterre, M. Fox, dans une grande réunion de wighs, porta un toast dont le roi fut offensé; et malgré l'avis de M. Pitt, il l'effaça lui-même de la liste des membres du conseil privé. Mais ses opinions, comme député, n'en furent point le motif. C'eût été la chose du monde la plus opposée aux maximes de l'Angleterre.

CHAPITRE XVI.

Comités directeurs. Associations politiques. Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur ces associations. Réflexions sur l'incapacité, prouvée par les évènements, des ministères de la restauration. Dissolution de la Chambre des Députés. Nomination de soixante-quinze Pairs. De la finesse en politique. Nouvelles élections à la fin de 1787. Mon entretien avec le roi.

Les circonstances étaient bien graves, le péril menaçant. Je n'ai pas peut-être passé un seul jour sans parler à mes amis et dans ma famille des périls imminents du trône. J'en étais si convaincu, que je n'allais jamais à Saint-Cloud ou aux Tuileries, sans témoigner à ma famille combien j'étais douloureusement affecté du contraste

que me présentaient la pompe du trône et les périls qui l'entouraient; par le même sentiment pénible, je ne me suis présenté que deux fois devant M. le duc de Bordeaux; j'étais oppressé du triste avenir qui le menaçait.

M'entretenant un jour, dans le cabinet du roi, avec M. Franchet, directeur-général de la police, je vis qu'il partageait mes alarmes. Je lui dis que sans doute il les communiquait au roi. Il me répondit que jamais il ne voyait Sa Majesté, et qu'il remettait ses rapports à M. de Corbière, ministre de l'intérieur. Celui-ci sans doute ne dissimulait pas la vérité. Mais il y aura toujours une grande différence de force et de chaleur entre les discours d'un homme qui n'est qu'un simple rapporteur de ce qu'il a entendu, et les discours d'un autre homme qui cherche lui-même la lumière, qui entend les agents chargés d'examiner les choses, qui compare leurs rapports, et se forme ainsi une opinion précise et dominante. Ce dernier peut seul entraîner la conviction.

Avant la révolution, sous Louis XIV même, le parlement surveillant toujours la haute police, le procureur-général et l'intendant de police de Paris étaient introduits dans le cabinet du roi, lorsqu'ils avaient des révélations importantes à lui présenter. Et cependant, quelle différence

dans les circonstances! Bien plus, l'intendant-général des postes était introduit auprès du roi, par les mêmes motifs, quoiqu'il y eût un surintendant-général des postes. Le duc de Choiseul, qui avait cette surintendance, ayant voulu, même avec un peu de violence, priver de cette communication immédiate M. de Janel, qui avait l'intendance, Louis XV prononça contre la prétention de M. de Choiseul.

Il existait dans les temps dont je parle une cause toujours agissante qui menaçait le trône : c'étaient ces fameux comités directeurs dont on a tant parlé. Il est inconcevable que le ministère n'ait rien fait pour les détruire, ou empêcher l'effet de leurs efforts. Il avait un autre parti à prendre; c'était de déclarer ouvertement à la tribune leur existence, leur force, leur travaux, et d'ajouter que tout ce qu'ils faisaient contre le trône était sans doute permis au ministère en faveur du trône, et que, de ce jour, il provoquait lui-même un noble combat, dont il espérait se tirer avec honneur. Une telle déclaration aurait rallié les royalistes; et si le ministère avait persévéré avec constance dans cette magnanime déclaration de guerre, il aurait triomphé. Encore une fois, *le gouvernement est créé pour agir, ce doit être une action perpétuelle.* Encore une fois, le mi-

nistère, ainsi que l'a dit Montesquieu, doit être composé de peu de personnes, *parce qu'elles doivent prendre les affaires avec une certaine passion.* Avons-nous vu cette généreuse passion? Si ce grand écrivain la demandait dans les temps ordinaires, qu'aurait-il demandé dans les temps extraordinaires où nous vivons?

Le ministère agissait-il comme il le devait, lorsqu'il tolérait les associations politiques? Il a fait bien plus; il les a légalisées par une trop fameuse circulaire. La révolution de 1830 nous a révélé qu'outre les comités directeurs, il y avait à Paris des réunions appelées *clubs*, qui travaillaient à la destruction du trône. Dans un moment où ces clubs se reformaient à Paris, en 1797, sous les plus menaçants auspices, je déterminai le Conseil des cinq-cents à les dissoudre. Je citai l'opinion de Jean-Jacques Rousseau sur les associations particulières. Cette citation produisit un grand effet. Voici ses paroles :

« Quand il se fait des associations particuliè-
« res aux dépens de la grande, la volonté de
« chacune de ces associations devient générale
« par rapport à ses membres, et particulière par
« rapport à l'Etat. On peut dire alors qu'il n'y
« a plus autant de votans que d'hommes, mais
« seulement autant que d'associations. Les diffé-

« rences deviennent moins nombreuses. Enfin, « *quand une de ces associations est si grande,* « qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous « n'aurez plus pour résultat une somme de pe- « tites différences, mais une différence unique. « Alors, *il n'y a plus de volonté générale, et* « *l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particu-* « *lier.* Il importe donc, pour avoir bien l'énoncé « de la volonté générale, *qu'il n'y ait pas de* « *société partielle dans l'Etat,* et que chaque « citoyen n'opère que d'après lui. »

Cette théorie est incontestable; et si Rousseau avait vu notre révolution, que n'aurait-il pas dit sur les dangers des réunions politiques? J'ai dit que la révolution de 1830 nous a révélé qu'outre le comité directeur, il y avait des réunions appelées *clubs,* qui travaillaient à la destruction du trône. Nos ministres l'ignoraient sans doute. Voyez comme, un mois après la révolution de 1830, le ministère de Louis-Philippe a fait attaquer directement et indirectement ces clubs, a même employé la force, et les a contraints de se dissoudre.

Nos ministres, depuis quinze ans, ont été si faibles d'action dans l'intérieur, si froids sur les dangers du trône; ils ont remplacé l'action par un si grand nombre de concessions; ils ont tant ignoré les choses connues des femmes et des en-

fants, qu'il faut en chercher la cause. Elle ne peut provenir de leur seule incapacité. Cette incapacité est démontrée par les évènements des quinze années; cependant, on ne peut être inhabile à ce point sans des causes constantes.

La première est d'avoir ignoré cette maxime de tout gouvernement, qui prescrit de profiter des mouvements amenés par des circonstances favorables, pour encourager, continuer ce mouvement des esprits; ne pas laisser languir ses amis dans le bien, ne pas laisser respirer ses ennemis dans le mal. On a fait précisément le contraire; on n'était occupé qu'à refroidir l'ardeur des royalistes. *C'était eux que l'on craignait.* Rappelez-vous touts les détails que je vous ai donnés sur cette étrange conduite, sur la guerre déclarée aux royalistes en 1815 et les quatre années suivantes. Les effets en étaient évidents, et j'ai dit à la tribune, en 1820, qu'il n'était peut-être plus possible d'arrêter le mal. Mais nous avons eu depuis ces temps trois grands mouvements des esprits, à la mort du duc de Berri, quand les Cours royales et les villes demandaient par des adresses une action puissante contre la faction; ensuite, lors de nos succès en Espagne, et lors de l'avènement de Charles X au trône.

Dans les temps de fermentation, le mouve-

ment des esprits ardents et courageux décide de tout. Si vous ne le portez pas fortement au bien, il se portera au mal. C'est ce que nous avons vu constamment depuis cinquante ans :

Bizarre destinée de la nation française! Tandis qu'on arrêtait, qu'on glaçait les royalistes, les libéraux travaillaient nuit et jour avec une ardente chaleur, une irrésistible impétuosité; et comme notre caractère est naturellement impétueux, les royalistes n'ont pu rester dans la tiédeur qu'on leur imposait; ils se sont lancés dans une carrière d'animosité personnelle contre les ministres, et ont donné, dans les élections de 1827, le spectacle extraordinaire que nous verrons dans un moment.

Peut-être faut-il chercher une autre cause de la faiblesse d'action de nos ministres, dans une erreur générale et continuelle pendant nos quinze années. On a toujours confondu deux choses bien différentes, gouverner et administrer; la différence est immense. Des hommes médiocres, d'un caractère faible, d'un esprit sans étendue aucune, peuvent avoir l'amour des devoirs, l'habitude de l'ordre et quelque instruction des détails, de l'aménité, de l'application, des soins minutieux; ils administreront assez bien une province, ou une grande ville.

Mais l'art de gouverner ne peut s'apprendre ; il faut que la nature ait donné les dispositions nécessaires ; un caractère décidé, une intelligence qui saisisse fortement le point principal d'une affaire, ou d'une circonstance politique, qui compare le passé au présent, d'autres contrées à celle qu'on habite, et qui soit inébranlable, quand la résolution est prise ; il faut l'habitude et la force de la méditation, et ne rien faire sans de longues préparations ; il faut surtout une grande patience à écouter une discussion ou un entretien, chose impossible à nous Français, à qui la nature a donné l'esprit de contradiction au dernier degré, à nous qui préparons toujours la réponse, avant d'avoir écouté ni entendu ; à nous qui, pour répondre au rapporteur d'une commission, écrivons d'avance, *avant qu'il ait parlé*, un cahier que nous mettons dans notre poche ; il faut, en outre, un noble orgueil qui ne dédaigne point les talents, qui les cherche, bien loin de les craindre, qui ne sonde point les cœurs, et qui pèse les actions.

Il résulte de tout cela que le talent de gouverner sera toujours très-rare parmi nous, et qu'il ne faut pas s'étonner si pendant toute la restauration, nous n'avons pas eu un seul ministre qui ait seulement conçu la moindre partie

du gouvernement. Touts ont cru que des constructions nouvelles, des ponts à chaînes, ou sans chaînes, de superbes boutiques, de nombreuses manufactures consolidaient une dynastie après un long exil; que des bienfaits innombrables de la famille royale inspiraient une reconnaissance, non pas seulement impérissable, mais encore agissante; touts surtout ont eu les yeux fixés sur la hausse et la baisse avec une inquiétude qu'on ne peut concevoir; et en même temps, ils livraient la fortune de l'Etat à des agioteurs, dont les manœuvres les ravissaient un jour et les consternaient le lendemain.

Je crois que cette confusion de deux choses si différentes, administrer et gouverner, est une forte cause de notre perte; mais peut-être pourrait-on ajouter une autre cause secondaire, indépendante du talent naturel. Rappelez-vous d'abord qu'on a souvent remarqué que des choses importantes provenaient de très-petites causes. D'après cela, je me demande si cette incapacité de nos ministres, trop malheureusement prouvée par les évènements, ne proviendrait pas de ce tourbillon perpétuel dans lequel ils vivent? Ces audiences, ces réunions nombreuses de femmes et d'hommes, ces salons si vastes qui peuvent à peine les contenir; cette fatigue d'entendre mille

personnes dans une semaine, et par conséquent l'impossibilité d'en écouter une seule; et quand ils sont dans les Chambres, ces centaines de discours écrits, pesamment débités, divergents, incohérents, déclamatoires; tout cela peut-il laisser à un homme l'usage de ses facultés, et lui permettre des méditations lentes et profondes, et de longues conférences avec des amis? Je crois que cela est impossible. Je le crois d'autant plus que je vois les ministres anglais persévérer dans une pratique toute différente. Dans l'absence des Chambres et dans l'ajournement fréquent et prolongé des séances, ils passent des semaines à la campagne, environnés de leurs amis. Ils peuvent à la fois se reposer, et prendre dans le repos de nouvelles forces, détendre leur esprit dans le sein de l'amitié, et le tendre dans des entretiens libres et profonds. Il est vrai qu'ils sont forcés de sçavoir, de connaître, et de parler, comme des hommes qui sçavent et connaissent, tandis qu'un grand nombre de nos ministres ne faisaient autre chose que débiter des discours écrits par leurs commis; et ici se place naturellement cette réflexion, que des choix semblables dans un gouvernement représentatif sont un des moyens les plus certains de détruire le trône. On n'en fait pas de cette espèce en Angleterre. Le célèbre

Addison, nommé ministre de l'intérieur, s'aperçut, à la première séance de la Chambre des communes, qu'il ne pouvait s'exprimer avec facilité, et se retira aussitôt de la séance pour donner sa démission.

Mais ces mêmes ministres, dont l'incapacité est prouvée par les évènements, pouvaient-ils être différents de ce qu'ils ont été? Je ne le crois pas : touts avaient reçu ce genre d'instruction qui rend les hommes plus ou moins sçavants, mais ne les accoûtume pas à l'action. Un ancien célèbre disait à un de ses amis d'envoyer ses enfants à Sparte, pour apprendre à obéir et à commander. Il ne séparait pas ces deux choses. Apprendre à des enfants à commander! Je n'ai jamais pu me rappeler ce mot d'Agésilas, sans porter mes regards sur l'éducation de nos princes. A-t-on jamais songé une minute, dans leur enfance et dans leur première jeunesse, à leur apprendre à commander? A-t-on jamais mis auprès d'eux ce maître singulier que les Perses, dans leur premier temps d'ignorance et de force, donnaient à leurs princes? Que leur enseignait-il? *à ne rien craindre.* Plaisante science vraiment, pour nous, qui apprenons à tout craindre, excepté dans les batailles, qui apprenons surtout à nous craindre nous-mêmes, au lieu d'avoir cette confiance impétueuse que

nous voyons dans les anciens, et qui a fait dire à Montaigne : « Ces gens-là ont eu je ne sçais quelle « plus qu'humaine confiance de leur fortune. »

Au milieu de nos mouvements de quarante années, qui auraient dû être si féconds en hommes de cette trempe, nous n'avons eu que Bonaparte qui ait déployé cette confiance en lui-même et dans sa fortune. L'excès de cette grande vertu l'a perdu, mais ne prouve rien contre elle, pas plus que l'abus de la religion ne prouve qu'il ne faut pas de religion.

En lisant les Mémoires de M. de Bourrienne, on voit que Bonaparte, par la force de son caractère, s'est dérobé aux effets de notre éducation, comme Louis XIV, par d'heureuses circonstances; on voit qu'il restait lui, et lui-même, au milieu du fatras d'instruction qui engloutit les caractères moins fortement trempés, qu'il réfléchissait plus qu'il n'étudiait. Son génie naturel se fortifiait ainsi dès son jeune âge. Cela rappelle le maréchal de Saxe qui, dans son enfance, sautait par-dessus des murs, et s'enfuyait pour échapper à ses pédagogues, et qu'on ne put ramener qu'en lui promettant un cheval.

Nous pourrions dire, d'après un ancien : « Je « hais un homme qui n'est pas homme par lui-« même. » Henri IV et le grand Frédéric étaient

très-instruits; mais ils s'étaient instruits et formés eux-mêmes. Or, entre l'instruction qu'on prend soi-même, et celle qu'on reçoit des instituteurs, la différence est immense. La première est conforme au caractère et le fortifie, la seconde le fausse et l'affaiblit.

Tous nos ministres, depuis plus de soixante ans, ont eu le caractère propre de leur temps, de leur instruction : ils devaient avoir cette incapacité générale qui nous caractérise; ils devaient être circonspects, prudents, modérés, incertains; ils devaient se tourner à droite et à gauche, et obéir au désir violemment manifesté de la destruction et des nouveautés; ils ne pouvaient être autrement que nous sommes tous. C'est leur excuse; c'est aussi celle de M. de Lafayette. Dans les merveilleuses circonstances où il s'est trouvé, en 1792, il aurait pu se placer à côté des plus grands hommes de l'antiquité et des temps modernes. Mais c'était impossible; il ne pouvait être qu'un homme du dix-huitième siècle, un homme de raisonnement et de circonspection. Chaque siècle imprime aux esprits un caractère particulier. Le caractère de nos temps est, d'une part, l'imbécillité politique, et, de l'autre, la rage de la destruction.

Je vais même plus loin, relativement aux mi-

nistres de la restauration. Je suis convaincu que si un homme du génie et du caractère de Bonaparte, avait été choisi, que s'il avait eu le titre de *premier ministre*, il n'aurait pu rester en place : il aurait fait peur à tout le monde, aux souverains, à leurs ambassadeurs, aux princes, aux courtisans, aux honnêtes gens. Des femmes seules l'auraient soutenu, parce qu'elles aiment passionnément dans les hommes tout ce qui porte l'empreinte de la vigueur de l'âme. Mais ses promptes décisions, sa marche hardie, cette vue ferme qui allait droit au but, cette haine de nos nouveautés niaises, ce retour éclairé aux choses anciennes, tout cela nous aurait glacés de terreur; et secondés par la basse jalousie, nous aurions forcé le monarque à le chasser; ou, par peur, nous nous serions enfoncés dans les entrailles de la terre, pour ne plus voir un ministre qui aurait osé être homme.

Je regarde donc l'incapacité de nos ministres comme une chose inhérente à nous-mêmes, et inévitable. Des mains semblables tiendront toujours le gouvernail de notre vaisseau, jusqu'à ce que du sein de la tempête s'élève un nouveau triomphateur qui rétablisse l'ordre social sur ces bases antiques, où touts les peuples ont cherché le repos après de longues agitations.

Quelques jours après la révolution de 1830, un journal libéral a publié un long article pour prouver que pendant les quinze ans de la restauration, les ennemis des Bourbons *ont joué la comédie*, ce sont ses paroles, en leur jurant fidélité, et il a cité les principaux acteurs de cette comédie. Il a prouvé cette vérité par des raisonnements invincibles et par des faits certains; mais il n'a pas dit que l'incapacité seule des ministères a souffert et même encouragé cette *comédie*. Les libéraux ne cessent de s'attribuer la gloire du renversement des Bourbons. Il fut, non leur ouvrage, mais celui des ministères. Les ministres y ont travaillé constamment avec les intentions les meilleures, les plus droites, les plus loyales. C'est là précisément le caractère de l'incapacité. Faire le mal avec les meilleures intentions!

Pour vous convaincre des vérités que j'avance, rappelez dans votre mémoire les chefs et les moyens de la faction, ce qu'étaient par eux-mêmes messieurs tels et tels, ce qu'ils pouvaient par leur existence personnelle; comparez tout cela aux moyens immenses dont pouvaient disposer les ministres, toutes les places à leur nomination, tant d'hommes de talents divers qui servaient le trône, ou qui demandaient à le servir;

la rapidité des ordres, la prompte obéissance; tant de récompenses, tant d'honneurs dont ils étaient les dispensateurs; un trésor, une armée, une garde royale si fidèle! Après cette comparaison attentive, demandez-vous de quel côté devait être la victoire? A tout homme qui pense, qui observe, nos quinze années ouvrent une source intarissable de réflexions douloureuses. L'incapacité seule nous a perdus; mais personne n'en est responsable; elle est en nous, dans notre caractère, dans notre éducation, dans cette cause si puissante, signalée par M. Royer-Collard, *la corruption des esprits*, laquelle s'est glissée dans la tête des souverains, des ministres, des ambassadeurs; laquelle ne leur permet jamais d'avoir un but déterminé, d'y marcher hardiment, d'achever l'ouvrage commencé, et qui sera pour la postérité un sujet d'étonnement et de pitié.

Le ministère ne parut pas instruit du véritable esprit des colléges électoraux, lorsqu'il conçut, en 1827, le projet dangereux de dissoudre la Chambre élective. Elle avait encore deux années d'existence. On espérait que le ministère profiterait de la majorité qu'il avait dans la Chambre, pour faire quelque changement à la loi d'élection. Au moment même de cette dissolution, il créa soixante-quinze pairs. Le même ministère

en avait nommé dix-huit précédemment. S'il ne prévoyait pas le mécontentement qu'allait inspirer cette nomination aux royalistes, à qui une si nombreuse promotion fermait les portes de la Chambre et leur arrachait l'espérance, ce grand mobile dans les monarchies; s'il ne voyait pas l'abondant sujet de déclamation qu'elle allait fournir aux libéraux; s'il ne prévoyait pas que tout cela devait rendre les élections encore plus difficiles, il était frappé d'aveuglement. Il aurait dû aussi se rappeler les cris élevés contre M. Decazes pour sa nomination de soixante pairs. S'il avait nommé ces soixante-quinze pairs en conservant la Chambre des députés, et s'il avait dans la session suivante présenté une loi d'élection à cette même Chambre, en s'assurant ainsi de la majorité des pairs, on aurait conçu son dessein, on aurait vu un plan capable de soutenir la monarchie, au moins pour le moment; mais l'ensemble de la dissolution et de la nombreuse promotion présentait les actes les plus inconséquents et les plus dangereux. Qu'on dise après cela que la faction a renversé le trône. Non, il a été renversé par ses propres conseillers, comme tous les trônes dont l'histoire nous retrace la chute, et comme tous les trônes qui seront renversés dans la suite des âges.

Je devais d'autant plus repousser cette dissolution subite, que je prévoyais, ainsi que tous les députés observateurs, les avantages inévitables du parti libéral dans les élections. J'eus l'occasion de dire à la tribune :

« Pourrions-nous nous cacher à nous-mêmes « ce qui se révèle chaque jour par les discours « que nous entendons, par les lettres que nous « recevons, par les confidences de l'amitié comme « par les accusations de la haine? car la haine, « quelquefois utile, nous apprend des choses que « dissimule l'amitié. Si les circonstances restent « les mêmes par rapport à nous, ne pouvons-« nous pas attendre *un mouvement violent des* « *esprits au moment des élections?* Qui pour-« rait en prévoir les suites? »

Je prie de faire attention aux mots soulignés.

En parlant ainsi, j'exprimais l'opinion d'un grand nombre de députés et de tous les hommes qui s'intéressaient à la stabilité du trône. Le ministère n'a pas vu ce que voyaient les royalistes ; il n'a pas craint la chose que les libéraux espéraient, attendaient et pressaient de leurs vœux. Cette faute était bien grave ; ce n'était pas une faute d'administration, c'était une faute de gouvernement. On peut la mettre à côté du fameux doublement du tiers-état dans la convoca-

tion des Etats-Généraux. Les ministres étaient des hommes d'esprit et de probité. A quoi donc sert l'esprit, s'il peut laisser dans l'aveuglement sur les effets d'une semblable mesure les hommes les plus honnêtes, les plus fidèles à leurs devoirs?

La *Gazette de France*, du 21 avril 1831. s'exprime ainsi : « Ceux qui ne savent pas que « la dissolution de la Chambre avait pour prin- « cipal objet le changement de la loi électorale « et le rétablissement des deux degrés, n'ont « rien compris aux évènements qui se sont pas- « sés. Ce n'est pas la révolution qui a empêché « cette œuvre du génie, *c'est la défection et la « cour.* »

Les mots soulignés sont écrits dans l'article en grosses lettres, afin sans doute d'attirer toute l'attention du lecteur.

Je remarque d'abord qu'il est peut-être singulier d'appeler *œuvre de génie* une opération qui privait pendant deux années le gouvernement d'une Chambre dans laquelle il avait la majorité, en s'exposant à la voir remplacée par une Chambre d'une opinion différente. Mais, me direz-vous, si le ministère avait profité de cette majorité pour changer la loi d'élection, les pairs n'auraient pas adopté ce changement. Je vous

répondrai : Ce même ministère n'avait pas, dans les quatre années précédentes, profité pour une opération si importante, des instants où il avait la majorité dans les deux Chambres, et entre autres de l'opinion presque unanime inspirée par l'avènement de Charles X et par l'expédition de l'Espagne. Quels moments heureux pour changer la loi électorale! Mais en outre, si le ministère était certain, en 1827, de la nécessité de se donner des appuis dans la Chambre des pairs, pourquoi ne faisait-il pas simultanément ces deux opérations? Se donner des appuis et présenter quelques changements à la loi électorale, on aurait vu du moins un plan conséquent dans toutes ses parties : et s'il n'avait mis sur la liste des nouveaux pairs que des hommes recommandables par des services honorables, notoirement connus, au lieu de nommer ses amis ou des hommes ignorés, il aurait été approuvé par les esprits droits et sensés, ou du moins il aurait atténué le mauvais effet d'une chose aussi choquante que la nomination de soixante-quinze pairs à la fois. C'est se jouer d'une si haute dignité, c'est flétrir le titre et avilir les fonctions. Dégrader ainsi la pairie, en s'exposant à ne tirer aucun fruit d'une chose, si mauvaise en elle-même, n'est pas, ce me semble, l'*œuvre du génie*.

On se rappelle combien furent unanimes sur cette opération l'étonnement et les craintes d'un parti, la satisfaction et les espérances de l'autre parti.

En exposant la manière dont cette mesure aurait pu être exécutée pour la rendre moins funeste, je suis bien loin de l'approuver en elle-même. Elle était, suivant moi, radicalement mauvaise. Ce sera toujours prouver à tout le monde la débilité d'un gouvernement, que de remplir tout à coup la Chambre des pairs de ses amis, ou de ceux qu'on croit ses amis. Il y avait cent autres moyens de replacer le gouvernement dans la position où il devait être. Le premier était de savoir rendre au roi l'ascendant que son caractère pouvait et devait avoir sur les députés qu'on appelait *la défection*. Combien c'eût été facile par les sentiments bien connus de ces députés! Les ministres sans doute n'auraient pu les ramener; mais le roi l'aurait pu très-facilement, en admettant plusieurs d'entre eux à des entretiens libres et honorables, où le roi aurait eu l'influence simultanée de son caractère et des sentiments de ces députés.

Il y eut dans cette nomination de pairs une de ces petites combinaisons politiques si souvent répétées depuis quinze ans, et qu'il faut signaler à

l'attention du lecteur. Le ministère prenait presque touts ces pairs parmi ses amis personnels; mais afin de paraître songer aux provinces, il en avait pris un petit nombre qui figuraient sur la liste avec cette simple dénomination : *Membre du conseil-général de tel département.* Mais, d'abord, cette qualité n'annonçait aucun service rendu au roi et à l'Etat, aucune grande fonction exercée avec honneur, avec gloire; en outre, il y a dans chaque province des hommes qui peuvent présenter des services réels, des dangers courus, des sacrifices. Ils avaient donc des titres bien supérieurs à celui *de membres du conseil-général.* Ces hommes étaient nécessairement mécontents de se voir préférer des membres d'un conseil; ils pensaient que ces élus n'avaient pas d'autres titres que celui-là, puisqu'on ne joignait à leurs noms que ce seul titre. Ainsi, ce qu'on avait imaginé pour satisfaire les provinces, produisit un mécontentement motivé parmi les candidats à la pairie. Aussi, cette promotion fut accablée des objections et des sarcasmes de touts les partis.

J'ai parlé plusieurs fois des maximes que nous avons adoptées pendant la restauration, et de l'influence qu'elles ont eue sur nos destinées. La confiance en la finesse était une de ces maximes.

La finesse est en honneur parmi nous : nous vantons cette qualité dans certains hommes ; nous supposons toujours le talent de gouverner à un homme fin, et c'est une des principales causes de nos erreurs sur le choix des hommes. Je vais opposer des opinions différentes, quoique j'en sente l'inutilité ; car nous sommes incorrigibles.

Le duc de Larochefoucault s'exprime ainsi dans ses Maximes : « L'usage ordinaire de la « finesse est la marque d'un petit esprit ; et il « arrive presque toujours que celui qui s'en sert « pour se couvrir en un endroit, se découvre en « un autre. *Les finesses et les trahisons ne « viennent que de manque d'habileté.* Le vrai « moyen d'être trompé, est de se croire plus fin « que les autres. »

Le cardinal de Retz parle ainsi de la princesse palatine : « Je ne crois pas que la reine Elisabeth « d'Angleterre ait eu plus de capacité pour con- « duire un Etat : je l'ai vue dans la faction ; je « l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé par- « tout également *de la sincérité.* » La preuve qu'il donne de la capacité de cette princesse, c'est qu'elle était sincère. Pourquoi ? parce que c'est la preuve d'un esprit élevé et étendu.

Ecoutez maintenant Bossuet : « Je ne dis rien « qui ne soit connu. On sait que cette princesse,

« avec le secret d'Anne d'Autriche, eut encore « celui de touts les partis.... Elle déclarait aux « chefs de parti jusqu'où elle pouvait s'engager, « et on la croyait incapable ni de tromper ni « d'être trompée. Mais son caractère particulier « était de concilier les intérêts opposés, et, *en « s'élevant au-dessus*, de trouver le secret en- « droit et comme le nœud par où on les peut « réunir. »

Vous voyez que ce portrait est précisément l'opposé du caractère de ces ministres qui ont fait jouer cette misérable bascule dont j'ai tant parlé, et qui nous a fait tant de mal. Jeu indigne! première cause du renversement du trône! Il faut remarquer ce trait : *C'est en s'élevant au-dessus des intérêts des partis opposés, qu'elle savait les concilier.*

Je trouve aussi dans le cardinal de Retz ces mots, en parlant du duc de Bouillon, frère du maréchal de Turenne : « Il ne fut pas, à mon « avis, habile en cette occasion, parce qu'il vou- « lut être fin. Cela arrive assez souvent. »

« La finesse, dit Duclos dans son livre sur les « mœurs, n'est souvent que le fruit de l'attention « fixe et suivie *d'un esprit médiocre que l'in- « térêt anime*. La finesse peut marquer de l'es- « prit; *mais elle n'est jamais dans un esprit*

fatigué d'un plan, tandis qu'on le suit avec le plus d'ardeur; à se laisser pénétrer en apparence; à dire des demi-mots, des puérilités, en les couvrant d'un vernis d'importance : et pendant que l'homme fin travaille et sue ainsi, l'homme de caractère l'écoute avec pitié, résolu d'avance à ne rien croire de ce qu'il lui dit. Cette finesse, pratiquée aux grands applaudissements des circonspects, a été bien certainement une des causes les plus fécondes de la chute du trône : elle amène toujours les intrigues, la chose la plus incompatible avec le gouvernement représentatif.

Cette finesse s'est glissée, dans la mesure la plus opposée à toute sorte de finesse, dans un grand coup d'Etat, en 1830; on y a gardé le secret, comme on garde le secret d'une conspiration : c'était à la fois être fin et faible; c'était agir comme si l'on n'avait pas le droit de faire ce qu'on faisait. C'était la même faute qu'avait commise le cardinal de Brienne : il crut tout gagner, en cherchant à couvrir d'un secret impénétrable ses ordonnances sur la Cour plénière; elles furent découvertes, et cette révélation produisit dans le parlement et dans Paris une explosion terrible. On commit aussi la même faute, lorsque Louis XVI rétablit les parlements, dans une séance solennelle, où les magistrats furent atté-

rés par des ordonnances couvertes d'un grand secret. Dans ces trois mémorables circonstances, le secret fut ignoré des amis du gouvernement, et connu de ses ennemis.

Une des suites funestes de la finesse qui conseille le secret, c'est de se hâter, dans la crainte d'être découvert. L'autorité, au contraire, doit prendre tout le temps qui lui est nécessaire; marcher sans se presser, mais avec constance; tout préparer, sans manifester la crainte d'être découvert : et alors, la seule préparation constante et connue suffit quelquefois pour ébranler et terrasser l'opposition. L'autorité a tant d'avantages, qu'elle ne peut périr que par ses propres fautes: mais il faut sçavoir s'en servir; et ce n'a jamais été, ce ne sera jamais le talent de la finesse.

A l'instant de cette fatale dissolution de la Chambre des députés, à la fin de 1827, je fus nommé président du collége électoral du Calvados, qui deux fois m'avait nommé son député. Je dis au roi que je ne serais certainement pas élu; il était persuadé du contraire, et convaincu des excellents sentiments du département. Son extrême bonté me permit de porter dans ce moment la hardiesse aussi loin qu'elle pouvait aller. J'en suis surpris encore, en me rappelant mes paroles, le ton et la chaleur dont elles étaient

prononcées; et quand je songe avec quelle force je lui peignais l'état général des affaires, le peu de ménagement de mes expressions, si je joins à ce souvenir le souvenir des choses nobles qu'il me dit, de ses réponses magnanimes, inspirées par son âme, je me demande comment un tel prince a pu tomber tout à coup d'une manière aussi rapide qu'effrayante. Je ne peux me faire à moi-même qu'une réponse; mais c'est à l'histoire seule qu'il appartient de la dire à la postérité.

Il m'est impossible de donner même une faible idée du mouvement qui entraînait les esprits dans ces élections. L'aveuglement des royalistes fut porté au comble; ils s'unirent aux libéraux dans un grand nombre de provinces. Quel était leur dessein? de forcer le roi à renvoyer deux ministres: c'était ce qu'ils ne cessaient de répéter. Mais s'ils n'avaient pas été frappés d'aveuglement, ils auraient pensé que des royalistes éprouvés pouvaient attaquer ces ministres tout aussi bien que des libéraux. Un grand nombre de royalistes leur étaient opposés: c'était ceux-là qu'il fallait charger de leur cause. Des royalistes qui, pour renverser des ministres, envoient auprès du monarque les ennemis du trône, atteignent le dernier degré de la folie.

Jamais peut-être on ne vit un effet plus rapide de la mobilité de notre caractère : il m'est permis, comme royaliste, de dire la vérité au parti royaliste : il porta à son comble dans cette circonstance, un aveuglement qui étonna ses ennemis eux-mêmes, mais dont ils surent profiter.

La Normandie et les provinces voisines de Paris, à la fin de 1791, avaient envoyé les meilleurs députés à l'Assemblée législative, et le Midi avait alors envoyé les plus contraires au maintien du trône. La nombreuse députation de la Seine-Inférieure ne voyait qu'un seul de ses membres au côté gauche, et la nombreuse députation de la Gironde ne voyait qu'un seul de ses membres au côté droit. En 1827, ce fut le contraire. Toute la Normandie et les provinces voisines de Paris montrèrent le plus d'opposition au gouvernement. J'éprouvai, comme un grand nombre de royalistes, tout ce que pouvait imaginer le mensonge le plus absurde. Je rougirais de raconter de pareilles turpitudes.

Une partie du Calvados se plaignait depuis long-temps du monopole des bouchers de Paris, qui leur causait un grand dommage. Lorsque je fus député de ce département, je travaillai à détruire ce monopole, j'eus des conférences avec plusieurs propriétaires qui vendaient des bestiaux

à Paris, et avec des bouchers de Paris. Ils se réunirent chez moi. J'avais l'avantage d'être membre du conseil supérieur du commerce; j'y défendis leurs intérêts, et enfin le monopole fut détruit autant qu'il pouvait l'être. Ce furent les mêmes hommes, dont j'avais défendu les intérêts, qui montrèrent le plus d'opposition envers moi : il en fut de même des négociants intéressés au commerce des toiles. J'avais défendu leurs intérêts dans deux ouvrages et dans plus de vingt discours à la tribune. Je m'obstinais à leur défense avec la persévérance de mon caractère; j'avais, pour leur cause, attiré sur moi des haines puissantes. J'ai conservé une correspondance volumineuse, dans laquelle on me répétait sans cesse que j'étais le seul député du Calvados, que seul je défendais ses intérêts. Ce furent les signataires de ces lettres qui me furent le plus opposés.

Les royalistes eurent la même conduite dans tous les départements où ils s'unirent aux libéraux. Ils repoussèrent avec acharnement les députés qui avaient rendu le plus de services à ces départements; et les personnes que ces députés avaient le plus obligées, se disputèrent la gloire de les repousser. Cela devait être ainsi; car dans ce moment de folie, les royalistes mettaient leur honneur à s'opposer au gouvernement. Or, les dé-

putés attachés au gouvernement étaient les seuls qui, par leur crédit, pouvaient être utiles à leurs départements. C'était donc nécessairement sur ceux-là que portait la proscription imaginée par la passion, ordonnée par les journaux, et appuyée par l'ingratitude.

Il est bien évident que la majorité des votes libéraux, dans un grand nombre de colléges électoraux, ne fut si considérable, que par la réunion à ce parti d'un grand nombre de royalistes et par l'absence de beaucoup d'autres, qui, n'ayant pas le courage de voter dans le sens de leur parti, aimèrent mieux rester chez eux. Ainsi, ce mouvement extraordinaire est une nouvelle preuve de ce que j'ai toujours avancé dans ces Mémoires : avec les plus nobles sentiments, les royalistes ont contribué à la chute du trône. Je me hâte d'ajouter que leur conduite si folle, si aveugle, a eu pour première cause l'inconcevable persécution, exercée en 1815, 1816 et les années suivantes, envers ce parti; mais elle avait fini au ministère de M. de Villèle, et ce fut cependant ce ministre qui éprouva le plus d'opposition de la part des royalistes. J'en ai marqué plusieurs causes.

Il y avait un moyen de faire triompher, ou le parti royaliste, ou la faction révolutionnaire;

c'était de nommer des hommes marquants, dont les principes étaient bien connus. Les révolutionnaires connaissaient l'effet prodigieux que cela produit; aussi ont-ils constamment employé ce moyen. Un homme connu est pour eux un drapeau qu'ils plantent à la tête de leur camp, et qui rallie autour de lui ces hommes de bien toujours prêts à se joindre au parti le plus fort. En nommant leurs candidats marquants dans cinq, six, et même sept colléges, ils manifestent leur force et surtout leur union. Cette idée de leur force et de leur union fortifie encore plus la faction. Le candidat voit par cela même augmenter sa renommée, arrive dans la Chambre avec un immense avantage, a un grand crédit qui le conduit en triomphe aux honneurs de la Chambre. Un succès en amène un autre.

On a essayé de faire comprendre tout cela aux honnêtes gens: autant aurait valu essayer de faire remonter les fleuves vers leur source. Ils ont leurs petites passions; quoique petites, elles sont violentes; elles ont fait une grande découverte. Un candidat qui ne demeure pas dans le département où il se présente, est un *étranger*. N'est-il pas singulier d'appeler en France un *Français* un *étranger?* Quoi! un homme aura combattu pendant trente ans pour l'ordre social, il aura bravé

les poignards et l'échafaud, il aura été condamné à la déportation, à la mort, et vous l'appellerez un *étranger!* Vous n'êtes pas éclairés par la conduite si différente des libéraux, qui vont chercher partout l'homme utile à leur parti. Le trône paraissait fort, parce qu'il avait pour lui nos sentiments; mais notre conduite n'était pas conforme à nos sentiments.

Tandis que j'observais ce mouvement des royalistes, qui, pour perdre le ministère, couraient à la perte de la royauté, j'écrivis au roi une lettre très-détaillée, et remplie des vérités les plus évidentes et les plus fortes. Je l'adressai à M. de Blacas, premier gentilhomme de la chambre, en fonction alors. Je lui écrivis en même temps à lui même une lettre de onze pages, écrite dans un entier abandon et sans rien dissimuler. Après que le roi eut achevé la lecture de ma lettre, M. de Blacas lui parla de celle que je lui avais écrite à lui-même. Le roi se la fit lire, et lui dit ensuite : Laissez-la moi. Il la garda vingt-quatre heures. Cela prouve bien que le roi désirait de connaître la vérité, et qu'il lisait avec une grande attention les écrits qu'on lui adressait, ou même dont on lui parlait.

Lorsque je revins du Calvados, je lui parlai en particulier de tout ce que j'avais appris, de

tout ce que je craignais, avec toute la force que m'imposait mon caractère; il m'écouta avec la plus grande attention. Je lui rappelai tout ce que, dans ce même cabinet, je lui avais dit à son avènement au trône.

Dans cette conversation, je lui dis ce que M. Ravez m'avait dit peu de jours auparavant, *ceci n'est pas une crise, c'est la gangrène dans le corps politique*. Le roi venait de me parler des indignes traitements éprouvés à Bordeaux par M. Ravez; et il avait fait de lui-même l'observation que cependant M. Ravez ne passait pas pour avoir des opinions exagérées. Ce fut cette réflexion du roi qui me conduisit à lui citer les paroles de M. Ravez.

M. le comte Duhamel fut reçu par le roi, immédiatement après moi; il arrivait de Bordeaux, où il avait présidé une section du grand collége: il lui donna les tristes détails du découragement des royalistes, de la vigoureuse constance des libéraux, des outrages envers M. Ravez, naguère si populaire dans cette ville. Le roi fut frappé de ce lugubre tableau d'une ville qui la première avait salué le retour des Bourbons.

Peu de jours après, j'eus une longue conversation avec M. de Villèle. Je pensais qu'il serait possible d'amener la nouvelle Chambre à plus de

bien qu'on ne croyait, qu'il fallait ne pas la craindre, et tenir tête à l'orage, avec une tranquillité ferme. Il fut entièrement de mon avis; il n'était pas ébranlé par la ligue formée contre lui; il concevait encore, et avec raison, l'espoir d'obtenir la majorité dans la Chambre. Les observations répandues dans ces Mémoires doivent présenter au lecteur les réflexions dont j'accompagnai cet entretien. Il me déclara qu'il ne demanderait pas sa retraite. Lorsqu'il sortit du ministère, je lui témoignai ma surprise ; il m'assura qu'il ne l'avait pas demandée.

Il me semble que ce fut une très-grande faute. Qu'un ministère se retire devant une majorité bien constatée, c'est tout simple ; c'est de l'essence du gouvernement que nous avons adopté; mais se retirer, ou être renvoyé avant de connaître la nouvelle Chambre et ses dispositions réelles, ce sera toujours un acte de faiblesse. M. de Villèle venait de voir dans une grande partie de la France une opposition qu'il n'avait pas prévue; il avait acquis en peu de jours une expérience qui lui manquait; cette secousse violente avait mûri ses idées, et lui avait montré la différence immense de l'administration au gouvernement. Je suis convaincu qu'il allait entrer dans une voie nouvelle, et recourir

aux hommes de caractère et de talent. Une grande majorité pendant cinq ans lui avait donné trop de confiance ; une opposition vigoureuse l'aurait fortifié. Il avait prouvé plusieurs fois pendant son ministère, qu'il était capable de revenir sur des choses dont il apercevait les inconvénients. Le moment où on l'a renvoyé était, ce me semble, l'instant où il aurait fallu le garder, avec quelques changements dans le ministère, qu'il aurait lui-même demandés. Sa longue expérience ne pouvait guère être suppléée avantageusement pour la couronne.

On avait commis la même faute, à la fin de 1814, lorsque M. de Talleyrand et ses collègues se retirèrent devant les nouvelles élections. La retraite de Fouché aurait suffi. Le début de M. de Talleyrand, à la seconde restauration, et le traité qu'il avait conclu, prouvent que sa marche eût été très-différente de celle de M. de Richelieu. M. Alexis de Noailles peut se rappeler tout ce que je lui ai dit plus d'une fois sur les effets de la retraite de ce ministère.

CHAPITRE XVII.

Nouveau ministère. Opinion de M. de Martignac sur les concessions de la couronne. Réfutation de cette opinion. Le ministère est encore changé. Du refus de la loi de finances. Le nouveau ministère craint ce refus. Ce qui s'est passé en Angleterre sur la proposition de refuser les impôts demandés. La Chambre est dissoute. Nouvelles élections. Du vote secret. Erreur d'un journal à ce sujet.

La Chambre de 1827, et le ministère formé sous ses auspices, n'ont eu que dix-huit-mois de durée. J'étais uni d'amitié depuis bien des années avec M. Hyde de Neuville, et j'étais bien sûr qu'il aurait donné tout son sang pour la royauté légitime. M. le comte Roy avait la réputation d'un homme ferme, disposé à gouverner ; et le

mot que j'ai rapporté, et qu'il m'adressa au sujet de ma loi d'élection, prouve qu'il connaissait bien le plus grand mal de la France. M. de Martignac se distinguait par un grand talent de tribune, mais il avait adopté un système de concessions que je crois très-funeste. C'est à cause du mérite reconnu de cet orateur, et par respect pour ses talents et son caractère, que je vais combattre son système, qui fut d'ailleurs celui d'un grand nombre de ministres. J'ai inséré un article sur ce sujet dans *le Rénovateur*, mais je vais le développer avec plus d'étendue.

Avant de traiter cette matière si importante, il est nécessaire de bien expliquer le sens des expressions. Je crois qu'il faut distinguer soigneusement deux choses; les concessions et les changements.

Les concessions, dans une monarchie, sont des actes ou des lois par lesquels la couronne diminue elle-même ses attributions ou son pouvoir. Des changements sont des lois nouvelles, plus ou moins utiles, plus ou moins nécessaires, mais qui n'altèrent ni le pouvoir ni la considération de la couronne.

Des changements peuvent être des améliorations; des concessions sont presque toujours des actes de faiblesse. Elles peuvent aller par degré jusqu'à la ruine entière de l'autorité royale; et

alors elles versent des calamités affreuses sur l'Etat. La révolution nous l'a prouvé.

Des exemples vont montrer la différence des concessions et des changements.

L'affranchissement des communes par Louis-le-Gros, qui fut un bon et grand roi, ne fut pas une concession, car il affermit l'autorité des monarques envers les grands vassaux. Mais ce fut un changement heureux à la fois pour les peuples et pour la couronne. Il combattit en même temps les grands vassaux dans plus de cent combats. Aussi, fut-il surnommé *le batailleur*. Il en fut de même de la diminution de l'autorité des justices seigneuriales. Par ces deux grands changements, ce monarque fortifia l'autorité royale, et fut le bienfaiteur des peuples.

L'affranchissement des communes, bien loin d'être une concession, fut accordé à condition qu'elles leveraient elles-mêmes le contingent des hommes qu'elles devaient à la couronne, et qu'elles marcheraient sous la bannière de leurs paroisses.

Le même prince fortifia la couronne en établissant des tribunaux royaux; sous leur protection, les bourgeois s'assemblèrent et délibérèrent *en commun*, d'où vient le nom de *communes*.

Lorsque saint Louis appela *les hommes sages*

dans son conseil, il ne fit pas une concession, mais un changement heureux. Il diminua ainsi le pouvoir devenu dangereux des grands possesseurs de fiefs, qui siégeaient seuls alors dans le conseil.

Avant lui, Philippe-Auguste avait fait un changement non moins heureux, en établissant à Paris et à Lyon des prévôts des marchands avec une juridiction étendue qui protégeait le commerce. Il fit ainsi passer dans les mains de la bourgeoisie un pouvoir qu'elle n'avait jamais eu; et par cela même il augmenta sa propre autorité, en diminuant celle des grands vassaux, seuls ennemis alors de la couronne.

Le même effet résulta des lois de saint Louis sur les ressorts des juridictions, sur les délits dont la cause leur est attribuée et sur le droit d'appel, depuis le seigneur suzerain jusqu'au monarque.

Quand Philippe-le-Hardi permit aux hommes qui se distinguaient dans les arts de jouir tout de suite du privilége d'anoblissement, qui n'était donné qu'à la troisième génération, par la possession des petits fiefs, il ne fit pas une concession, mais un changement politique qui tendait à rendre moins redoutables à la couronne les possesseurs des grands fiefs. Ce fut la même

politique qui lui fit ordonner la réversibilité des apanages des princes à la couronne, tandis qu'ils passaient auparavant aux collatéraux.

Philippe-le-Bel, son successeur, alla plus loin, en ôtant le droit d'hériter aux filles qui portaient ces apanages dans d'autres familles. C'est ainsi que des rois parvinrent à restituer au royaume son ancienne étendue, et par conséquent à augmenter l'éclat et la force de la couronne.

Je peux citer encore l'ordonnance de Philippe-le-Long, qui établit dans plusieurs villes, avec de grands priviléges, des capitaines d'armes, dont il laissa le choix aux bourgeois. C'était pour diminuer la puissance des seigneurs et de la juridiction ecclésiastique. Cette diminution augmentait la prépondérance de la couronne.

Je m'arrête un instant pour vous prier de remarquer le bon sens et l'équité dont étaient empreints touts ces changements, si avantageux à la fois au peuple et à la couronne. J'en pourrais citer bien d'autres, et prouver par-là que le bon sens vaut mieux que ce que nous appelons *les lumières*. Et remarquez que toutes ces mauvaises choses que nos rois détruisaient ainsi peu à peu, avec tant de sagesse, existaient avant l'avènement des Capétiens. La conquête des Gaules par les Francs avait établi une diffé-

rence accablante entre les vainqueurs et les vaincus ; elle s'accrut par la faiblesse des successeurs de Charlemagne. Ce n'était pas l'ouvrage des Capétiens; ils le trouvèrent établi, et ne cessèrent de l'affaiblir par les sages ordonnances dont je parle. C'était un mal immense qui travaillait à la fois le peuple et la couronne. Nos anciens rois relevaient en même temps le peuple et la couronne; ils ont toujours fait marcher ensemble ces deux choses. Quand on observe cette constance dans leur conduite, pour fortifier le *pouvoir d'action* de la couronne, en relevant le peuple et la bourgeoisie, si on la compare ensuite à la constance des ministres de Louis XVI pour affaiblir ce pouvoir d'action, et opposer le peuple au roi, ainsi qu'à l'opiniâtreté des ministres de Louis XVIII, à leurs fatigues, à leurs sueurs pour énerver cette action, perdre toute dignité, et amener des calamités incalculables, on voit bien que le bon sens dans le gouvernement peut exister, sans cette chose que nous appelons instruction, et qu'avec cette chose, les hommes d'Etat peuvent descendre au dernier degré de l'ineptie politique. La raison en est simple : moins on a de cette instruction empruntée des idées d'autrui, plus on est frappé des choses qu'on voit, qu'on touche, qu'on ma-

nie, des évènements qu'on prévoit ou qu'on craint, des hommes qui agissent autour de nous et contre nous; on se fait des maximes fortes qui empruntent leur force et de la source dont elles découlent et de leur petit nombre; on les suit avec constance. Telle fut la cause si bien exposée par Bossuet et Montesquieu de la grandeur des Romains. Telle fut aussi la cause de la durée de la monarchie capétienne jusqu'à Louis XVI, jusqu'au moment où la vertu la plus pure s'assit sur le trône, environnée des lumières profondes, étendues, et trompeuses dont le siècle était idolâtre.

Maintenant, et après touts ces exemples de changements heureux, voulez-vous des exemples mémorables de *concessions*, et de l'effet qu'elles produisent? rappelez-vous, en gémissant, la bataille de Poitiers. Le dauphin, depuis Charles V, vient à Paris, assemble les Etats-Généraux. Les trois ordres se réunissent, dans un concert de folies et d'attentats, contre l'autorité du dauphin. Il n'avait que vingt et un ans; il accorde toutes les *concessions* demandées. Plus il accorde, plus on exige. On arrive ainsi au règne absolu des factieux. Paris et les environs deviennent le théâtre de touts les crimes; les factieux traitent avec les Anglais. Mais ce jeune prince était un grand

homme; il renfermait en lui-même une force d'esprit, qu'il tenait en réserve. Il ne combat point dans Paris; il en sort, assemble des Etats provinciaux, a bientôt une armée, et le règne du crime anéanti fait place au règne de la sagesse.

Rappelez-vous aussi les Etats-Généraux de 1380, sous Charles VI. On fit toutes les *concessions* qu'ils exigèrent. Leurs demandes allèrent en augmentant, comme il arrive toujours : leur effet était d'ôter à la couronne touts les moyens de subvenir aux dépenses du royaume. Mais ces Etats-Généraux ne voulurent pas ensuite remplacer par des impôts les charges qu'ils venaient de supprimer : de là les malheurs qui accablèrent la France. Ces Etats ouvrirent la carrière aux factions; ils rappellent, à bien des égards, l'Assemblée constituante. Des calamités inouies furent, dans ces temps, le résultat d'imprudentes *concessions* sous Charles VI, comme, de nos jours, sous Louis XVI.

Louis XVI, cependant, n'avait pas fait de concessions, mais d'heureux changements, par l'abolition de la corvée et de la question, en annulant la loi qui rendait les taillables solidaires pour le paiement de l'impôt, en faisant des lois humaines contre la désertion, en abolissant les restes du servage appelé *main-morte*, en établissant des

assemblées provinciales, en rétablissant les parlements, en rendant les droits civils aux protestants : tout cela n'était pas des concessions, parce que cela n'affaiblissait pas son pouvoir d'action.

Mais, lorsqu'il convoqua les Etats-Généraux, le doublement du tiers fut une concession funeste : elle dénaturait entièrement une antique institution sur laquelle il voulait s'appuyer pour remédier aux maux de l'Etat ; elle dégradait les deux premiers ordres, déjà si affaiblis ; et comme dans ces ordres se trouvaient les plus grands dépositaires de son pouvoir d'action, il ne pouvait les abaisser sans se dégrader lui-même.

On en prévit toutes les fatales conséquences. On disait : « Vous prétendez que le doublement n'est pas dangereux, parce que l'on votera par ordre ; mais, dans ce cas, ce doublement du tiers est inutile. » Ce raisonnement était sans réplique ; mais tout le conseil était entraîné, depuis long-temps, par ce mouvement des esprits excité par le gouvernement même, et encouragé avec une imprévoyance qui devait porter des fruits bien amers. Le tableau de 1792, que j'ai mis sous vos yeux, n'offre que des concessions. C'est ainsi que Louis XVI marcha de concessions en concessions jusqu'à l'échafaud.

Quand Charles I^er^ consentit au bill qui ren-

dait le parlement *permanent*, il fit une concession qui le détrôna, comme la *permanence* des Assemblées détrôna Louis XVI.

Dans une monarchie fortement tempérée par les lois, le pouvoir royal est la seule barrière qui sépare la liberté de la licence; il faut donc lui conserver toujours *le pouvoir d'action* dans toute son étendue, dans toute sa force. Si on affaiblit le pouvoir d'action par des concessions, une fois entré dans cette route funeste, on ne peut revenir sur ses pas, parce que le parti qui reçoit les concessions n'est jamais satisfait; que plus on lui accorde, plus il devient fort, et que plus il est fort, plus il exige. Ce fut l'histoire de l'infortuné Louis XVI, pendant les quatre premières années de la révolution, et plus encore pendant l'horrible année 1792. Ce résultat fut bien exprimé par un énergumène anglais, qui s'écria dans un célèbre sermon : *J'ai vu un monarque se livrant lui-même à ses sujets!* Il s'est, en effet, livré par des concessions.

Dans la discussion de la loi sur les administrations départementales, présentée à la Chambre élective, un ministre s'adressant au côté gauche, qui voulait plus encore, prononça ces paroles: « Le roi veut vous faire une immense concession, et vous la refusez! »

« la couronne, de ceux même qui paraissent de « la plus faible importance.

« Bien plus, si la pente des conseils dont il « est membre, si leur esprit général tend à l'af- « faiblissement de l'autorité royale, il doit se re- « tirer : ainsi le veut l'honneur.

« Bien plus encore, dans un gouvernement « établi par une loi fondamentale, par une Charte « que le prince a juré de maintenir, le prince ne « peut lui-même consentir à la diminution de « son autorité; il violerait son serment. Cette au- « torité est consacrée par le pacte fondamental. « Il ne doit pas l'augmenter, mais il ne peut « l'affaiblir. L'affermir est son devoir; la dimi- « nuer, serait une trahison envers lui-même « et envers l'Etat. Ainsi donc, il ne peut jamais « donner à ses ministres le pouvoir de consentir « à cette diminution. »

Lorsqu'un ministre a prononcé les paroles sur une immense concession que je viens de rapporter, je fus bien étonné qu'aucune voix ne se soit élevée pour lui dire : Vous, ministre, vous nous dites que le roi veut faire une immense concession. Y pensez-vous? Vous savez bien qu'il ne peut faire la moindre concession sur mes droits personnels, quelque petits qu'ils soient, et il pourrait diminuer ou affaiblir les droits de sa cou-

ronne, dont il n'est qu'usufruitier! Pensez-vous donc que les droits de la couronne ne sont pas dans la Charte? S'ils y sont, ils sont compris dans le serment de la maintenir. Et remarquez qu'ici il ne s'agit pas de disputer pour savoir si ce que vous proposez est ou n'est pas une concession. Vous tranchez la question en appelant vous-même la chose proposée par vous, une immense concession. Vous avez vu à l'instant même quel est le sort des concessions. Le parti libéral de la Chambre a voulu plus encore que votre immensité, et vous avez été forcé de retirer la loi.

On a loué ce ministre d'avoir retiré cette loi. Sans doute cette fermeté fut alors très-louable; mais remarquez qu'on y fut contraint par les nouvelles exigences du parti libéral. Si ce parti avait été prudent et dissimulé, il aurait été satisfait des immenses concessions qu'on lui offrait; il les aurait acceptées; il aurait montré comment elles pouvaient fructifier dans ses mains, et il n'aurait pas eu besoin du prétexte des ordonnances.

M. de Martignac, après la révolution de 1830, a parlé dans la Chambre des députés de l'opinion où il était pendant son ministère, que des concessions étaient nécessaires alors. C'était donc dans son esprit un système de gouvernement qui lui

paraissait utile. J'ai donc pu me permettre de le combattre. Le plus grand danger des concessions est dans l'impossibilité de s'arrêter quand on est entré dans cette triste carrière. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans l'histoire un exemple d'un prince ou d'un gouvernement qui se soit arrêté dans ce chemin glissant. Le dauphin dont j'ai parlé ne peut être cité ici, parce que c'était un grand homme. Il n'accordait point par faiblesse, mais pour devenir plus fort. Sa conduite le fit bien voir, quand il saisit le moment de l'excès du mal pour tout changer, en développant son grand caractère. Mais dans tout ce que je viens de dire, je prie de distinguer soigneusement les concessions des changements et des améliorations.

Je prie aussi de méditer cette remarque de Montesquieu : « Comme les hommes ont eu dans « touts les temps les mêmes passions, les occasions « qui produisent les grands changements sont dif- « férentes, *mais les causes sont toujours les mê-* « *mes*. Comme Henri VII, roi d'Angleterre, aug- « menta le pouvoir des communes pour avilir les « grands, Servius Tullius, avant lui, avait étendu « les priviléges du peuple pour abaisser le sénat. « Mais le peuple, devenu d'abord plus hardi, « renversa l'une et l'autre monarchie. »

Ne voilà-t-il pas l'histoire de nos quatorze années bien faite d'avance ? Toutes les actions principales de la couronne ont été des concessions à la démocratie ; elle a renversé la couronne. Les occasions ont été différentes, comme l'observe Montesquieu ; mais les causes étant les mêmes, les effets ont été les mêmes à Rome, en Angleterre et en France. Je puis dire que cette étude des causes m'a toujours inspiré, dans ma loi d'élection, dans toutes mes mesures ministérielles, dans les écrits que j'ai publiés, surtout dans le dernier en 1828, et dans mes discours à la tribune. J'ai toujours montré un profond mépris pour la faiblesse qui faisait toutes ces concessions, et j'ai toujours dit qu'elles finiraient par la ruine de la monarchie. Montesquieu a souvent développé cette pensée. Il était de mode dans l'Assemblée constituante de mépriser ses ouvrages. C'est en les méprisant qu'elle a fait tant de fautes. Des députés ont combattu ma loi d'élection en 1816, en prenant pour un principe de despotisme une observation toute monarchique de ce grand homme, que j'avais citée. L'ignorance fut alors portée au dernier degré.

Je prie de me permettre de citer les phrases que je prononçai à la tribune en 1792, sur les concessions. Je répondais à Brissot ; j'analysai son discours, et

j'ajoutai : « Ce discours renferme tout l'art des fac-
« tieux, et contient toute leur logique. Tout leur
« art consiste à se faire un droit puissant de tou-
« tes les *concessions* qu'on leur accorde, *et leur*
« *logique consiste à regarder le refus de nou-*
« *velles concessions* comme une atteinte crimi-
« *nelle portée aux premières.* » Ces réflexions simples et vraies, inspirées par les discours et les évènements de ces temps, produisirent une grande impression sur les députés; elles acquièrent plus de force aujourd'hui de tout ce que nous avons vu.

Tout ce que je dis ne porte aucune atteinte au caractère de M. de Martignac. Combien ne l'a-t-il pas honoré par la noble défense de M. de Polignac! Je l'ai admirée comme toute la France. La nécessité des concessions était en lui une opinion arrêtée. Je lui oppose une opinion contraire. C'est au lecteur à décider. J'ajouterai seulement : M. de Martignac n'avait pas encore gouverné les hommes; il n'avait pas lutté avec les hommes de la révolution. Ce fut là, au contraire, ma triste destinée. Les phrases que je viens de citer prouvent que dès 1792 j'avais bien médité sur le sujet que je traite. Je regarde plus que jamais les concessions, c'est-à-dire les diminutions ou l'affaiblissement *du pouvoir d'action* de la couronne, comme un sacrilége dans une monarchie.

On me dira peut-être : Les ordonnances qui ont amené la révolution de 1830 n'étaient pas des concessions. Non, sans doute ; mais les concessions faites à la démocratie pendant quatorze ans avaient placé la couronne dans la position dont ses conseillers ne crurent pouvoir la sortir que par un coup d'Etat. On pouvait en sortir par d'autres moyens que les ordonnances ; mais elles prouvent que la couronne était dans une fâcheuse position. Les concessions seules l'y avaient placée, car elles avaient affaibli *son pouvoir d'action* et blessé sa dignité. Rien de plus capable de souiller la couronne que cette faiblesse qui toujours accorde ce que toujours ses ennemis exigent. Elle avilit un trône dans les grandes affaires politiques, comme elle avilit un particulier dans ses affaires domestiques.

Après la révolution de 1830, j'ai entendu de braves gens qui disaient : Il fallait faire les concessions qu'on demandait. Si on les avait accordées, la révolution ne serait pas arrivée. Ils croient bonnement qu'une faction, fortifiée par mille concessions, se serait arrêtée sagement, et qu'elle aurait dit avec serment : J'irai jusque-là, je n'irai pas plus loin. Troupe incorrigible des sages de nos jours, déchirez donc toutes les pages de l'histoire, et renoncez à l'expérience ; mais es-

sayez du moins de faire de petites concessions dans votre petite famille, et vous verrez où l'on vous mènera; vous jugerez ainsi de ce que fait la grande famille, quand des sentiments paternels lui font des concessions.

Lorsque le ministère qui avait succédé à celui de M. de Villèle, fut remplacé, en août 1829, des hommes sensés s'en affligèrent, quoiqu'ils n'approuvassent point sa marche. Je fus de ce nombre, en considérant l'état de la Chambre des députés. Le ministère y conservait une certaine popularité. Ses fautes l'avaient instruit; et quoique l'on eût fait un mal infini par la loi de la presse, et en ôtant au roi le pouvoir de la censure, quoique l'on eût aggravé la plaie par une circulaire qui légalisait les comités directeurs, et par une loi électorale qui contenait, augmentait et excitait l'intervention des tiers, malgré tout cela, je pensais qu'il fallait conserver ce ministère. J'énonçai cette opinion, et j'eus l'occasion de parler au roi de M. Hyde de Neuville. Il m'écouta avec cette bonté qui se confondait avec le désir d'être juste; il était plus affligé que mécontent. C'est toujours ce sentiment que j'ai vu dominer en lui. L'une des choses reprochées à ce ministre était une erreur matérielle que l'on commettait envers lui. Si les

ennemis de ce prince avaient mieux connu son noble caractère, si ses conseillers avaient toujours agi d'après les inspirations de son caractère, il serait encore paisible possesseur de son trône.

J'avais eu un entretien avec M. Hyde de Neuville; nous étions parfaitement d'accord sur les dangers qui menaçaient la monarchie. Je lui dis que je lui proposerais un plan bien simple, et digne de ses sentiments; il y consentit. Peu de jours après, il n'était plus ministre. Des royalistes furent bien injustes envers lui. Je suis persuadé que la loyauté, qui brillait éminemment en lui, lui aurait toujours conservé de l'influence dans les Chambres.

Dans le premier livre de ces Mémoires, dans le chapitre sur les parlements, j'ai montré comment Henri IV conduisait les affaires les plus difficiles; il ne crut pas abaisser sa dignité en faisant dire au premier président du parlement qu'il allait à l'instant même se rendre chez lui pour conférer avec lui et avec d'autres magistrats. La maladie du premier président ne lui ayant pas permis de recevoir le roi chez lui, le prince eut une conversation familière avec d'autres magistrats; elle peut servir de leçon aux rois. Jamais aucune Chambre n'aurait résisté à la fran-

chise, à l'abandon de l'âme et des expressions de ce grand monarque. Tel était son talent pour gouverner, que, lorsqu'il paraissait abaisser sa dignité, il la relevait davantage. Pourquoi? parce que c'était alors qu'il agissait d'après lui-même.

L'empereur d'Autriche a donné un exemple à peu près semblable. La diète de Hongrie balançait à se rendre aux demandes de troupes et d'argent qu'on venait de lui adresser. L'empereur demanda que douze députés vinssent tout voir et tout entendre dans son conseil. Ils y sont venus; et toutes les difficultés ont été aplanies. Gouverner est une action de touts les jours, de touts les instants; si cette action est loyale, sans finesse, sans arrière pensée, elle réussira toujours.

Or, aucun prince ne fut jamais plus propre à cette action loyale que Charles X. C'était dans son caractère seul qu'il fallait prendre les moyens de maintenir l'autorité royale, comme c'est dans le caractère seul d'Henri IV et de Louis XIV que l'on voit la source de leurs succès dans le maintien de leur autorité.

Avant la session de 1828, après des élections alarmantes, le roi me dit, en parlant des libéraux : *Il m'ont fait dire que je serais content d'eux*. Combien je fus frappé de ces paroles! Je

vis rapidement tout ce qui pourrait en résulter. Je ne pouvais lui demander d'explication ; mais je voyais que sachant combien il était digne d'inspirer une noble confiance, il se livrait à l'espoir de l'obtenir. S'il avait eu de fréquents entretiens et simultanément avec douze ou quinze personnes, même d'opinions différentes, et s'il s'était livré en leur parlant à ses sentiments intimes, il les aurait pénétrées d'admiration pour cette loyauté, cette franchise, cette horreur du mensonge qui lui étaient naturelles; il les aurait entraînées aux choses qu'il voulait par lui-même et de sa seule volonté, car il ne voulait rien que de juste.

M. de Peyronnet pourra se rappeler qu'en lui parlant de la nature des discours du roi aux Chambres, j'osai esquisser un petit discours, tel que je croyais que le roi pourrait le prononcer, du style le plus simple, en disant franchement qu'il y avait de la mésintelligence entre beaucoup de députés et le gouvernement, mais qu'il était convaincu qu'elle cesserait bientôt, qu'il engageait touts ceux qui pouvaient avoir des doutes ou des craintes à venir le trouver, à lui parler franchement, qu'il serait toujours prêt à les entendre, à s'entretenir avec eux des intérêts de la patrie, etc., etc. M. de Peyronnet me dit

que cela pourrait réussir. Son caractère élevé lui fit sentir quels en seraient les effets probables. Je lui dis en riant : Je crois cette idée bonne, car elle est prise entièrement dans un discours d'Henri IV au parlement de Paris. Je l'ai cité dans l'un des premiers chapitres de ces Mémoires ; on y voit cette phrase : « Il n'y a pas « un de vous qui, lorsqu'il voudra venir me trou- « ver et me dire : Sire, vous faites telle chose « qui est injuste à toute raison, que je ne l'é- « coute fort volontiers. »

Personne, plus que Charles X, n'avait une haute idée du caractère français. C'est dans ce sentiment qu'il aurait trouvé des expressions semblables à celles du discours d'Henri IV. Cette estime du caractère national lui inspirait la plus grande confiance ; il la manifesta fortement dans les premiers jours de son arrivée en France, en 1814. Dans un moment où Napoléon combattait encore les alliés avec des succès divers, lorsque des négociations avaient été reprises plusieurs fois, et que dans aucune partie de la France on ne s'était encore prononcé pour les Bourbons, le comte d'Artois osa s'avancer dans les provinces de l'Est, accompagné seulement de trois personnes. Une multitude nombreuse des communes de la campagne accourut

au-devant de lui; on ne connaissait pas leurs dispositions, aucun indice ne les faisait pressentir. On conseilla au prince de se retirer; on lui peignit un danger probable. « Non, dit-il, ce sont des Français, je vais à eux avec confiance. »

Aussi, souffrait-il avec peine tout ce qu'on lui disait sur notre caractère national. Pas un Français n'était plus que lui orgueilleux de ce titre. J'ai rapporté des entretiens dans lesquels il a manifesté ce sentiment. Cela augmentait en lui un penchant décidé à la confiance, et l'empêchait de voir le danger de certaines mesures, parce que sa pensée dominante était de se confier au caractère français. Cette pensée revenait sans cesse à son esprit.

Touts les hommes ont un penchant particulier qui domine touts les autres; celui du roi était la confiance. C'est une vertu bien noble; mais, portée trop loin, elle est dangereuse dans un roi. Jamais, par exemple, il n'a pu craindre un instant que l'homme le plus déclaré contre les Bourbons, pût manquer aux sentiments contraires qu'il venait de lui témoigner, et pût être ingrat envers lui, s'il avait reçu des honneurs et des récompenses. Il croyait cet homme entièrement changé, ou ramené à ses vrais sentiments. Son erreur venait non seulement de son

penchant à la confiance, mais encore de ce qu'il n'avait jamais conçu ni compris l'apparence même du mensonge.

S'il était ainsi envers les ennemis de sa maison, on conçoit qu'il devait être plus encore pénétré de ces sentiments envers les royalistes. Aussi, rien n'était plus opposé à son caractère, que de reprocher à des royalistes leurs opinions.

En 1825, je m'étais fait inscrire pour parler contre une proposition qu'il approuvait; il en conçut de la peine; il débattit la matière avec moi, mais en répétant plusieurs fois qu'il serait bien fâché d'influencer mon opinion. Il me parla sur la liberté des députés avec une noble persuasion dont je fus vivement touché; il eût augmenté, si c'eût été possible, l'idée que j'avais de la loyauté de son caractère. Je parlai alors de cet entretien à plusieurs personnes.

Quelques jours après la destitution de M. Ferdinand de Bertier, une personne dit au roi quelques mots qui contenaient une espèce de reproche sur la conduite de M. de Bertier; j'en parlai aussitôt d'une manière différente. Le roi m'entendit avec plaisir; il n'avait pas approuvé l'accusation; il approuva la défense. Oui, me dit-il, c'est un bien honnête homme. Je remarquai dans cette occasion, comme dans mille autres,

non seulement dans les paroles, mais dans le ton dont il les prononça, combien il était attaché aux royalistes, et qu'il n'oubliait pas leurs services. Il devait bien souffrir, lorsqu'il croyait devoir accorder à la demande de ses ministres des choses que repoussait sa royale reconnaissance. Livré à lui-même, il aurait dit souvent :

Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

Il aurait pu facilement entraîner touts les royalistes, calmer et attirer les libéraux bons Français; le ciel l'avait fait pour cela, lui avait donné les qualités nécessaires. Rappelez-vous que dans presque toutes les occasions, les fonctionnaires publics qui prononçaient des discours devant lui, se plaisaient à reconnaître en lui le vrai caractère français; ce mélange attrayant de confiance et d'une noble urbanité qui le distinguaient.

C'était d'après l'opinion profondément enracinée dans mon esprit de la haute influence que pouvait avoir le caractère du roi, que j'avais conçu le plan simple et conforme à toutes les lois que je voulais communiquer à M. Hyde de Neuville. J'en ai parlé à beaucoup de personnes, deux et trois ans avant le mois de juillet 1830;

et si j'avais été député en 1827, j'ose penser, d'après les bontés du roi pour moi, que j'aurais pu être l'intermédiaire entre la couronne et le parti royaliste de la Chambre qu'on appelait *la défection*. Peu de jours après les élections, un député de ce parti me témoigna, par cette même raison, ses regrets de ce que je n'étais pas élu. Il avait des motifs de croire que j'aurais été de quelque utilité. Il fut surpris d'une visite amicale que je lui fis; il me dit : Vous n'êtes pas du nombre de ces royalistes qui nous font un crime de notre opinion individuelle. Je lui répondis que je ne me séparais jamais des royalistes, quelle que fût la nuance qui s'établissait entre leur opinion et la mienne; que telle avait été ma conduite envers la Chambre de 1815, que si des royalistes s'éloignaient dans ce moment de cette fraction qu'on appelait la défection, ces mêmes royalistes avaient eu, en 1827, la même injustice envers moi; qu'ils étaient furieux alors de ce que j'appuyais la loi contre la licence de la presse, proposée par le ministère; que tel était notre caractère politique, que nous avions toujours été les mêmes, que nous ne changerions jamais, que jamais nous ne formerions un parti cimenté par une véritable union dans les Chambres et dans les colléges électoraux; que nous se-

rions toujours le plus grand obstacle au gouvernement monarchique, lorsque le roi ou ses ministres ne sauraient pas nous entraîner.

M. Ravez avait été élu à Bordeaux et à Lille: il préféra la députation de Bordeaux. Le collége électoral du Nord fut réuni. M. de Martignac nomma pour le présider la personne que je lui présentai, M. le comte François de Sainte-Aldegonde: c'était faire pencher la balance ministérielle en ma faveur. M. de Martignac se conduisit dans cette occasion avec une loyauté dont je fus très-reconnaissant. J'obtins 218 suffrages: il ne me manqua que 4 voix. J'aurais été nommé, si un brave royaliste ne s'était pas obstiné à se réserver 25 voix. Mon rival, à 25 voix, ne cessa de dire alors et de répéter ensuite que je l'avais empêché d'être nommé, et qu'on n'aurait pas dû présenter *un étranger*. En vain lui faisait-on la comparaison de 218 suffrages à 25, en vain lui disait-on que si l'on ne m'avait pas porté, on aurait porté un autre que lui, M. de Brulle. Il persistait toujours à soutenir que j'étais cause de sa défaite.

Je n'obtins touts ces suffrages que par l'abandon que fit en ma faveur M. de Brulle des suffrages de ses amis. Cette conduite me flatta infiniment; mais elle me fit plus de plaisir encore

par l'exemple que donnait aux royalistes un homme aussi hautement considéré, de porter un candidat qui avait marqué pendant toute la révolution, et qui cinq fois avait été proscrit en défendant l'ordre social. Je fus très-sensible à la confiance des hommes les plus honorables du premier département de la France. La fatalité voulut qu'après avoir eu si souvent les suffrages des électeurs dans plusieurs départements, je ne fusse pas nommé dans les temps où j'aurais été le plus utile à ma patrie et à mon roi.

Après ces élections, pendant les deux sessions de la nouvelle Chambre, et surtout en 1829, une terreur panique s'empara des ministres et de presque touts les royalistes.

On ne cessait de parler du refus de la loi de finances : on assurait que la Chambre des députés la refuserait ; j'étais persuadé du contraire. Ce refus me paraissait impossible. J'envoyai à un journal de Paris un article dans lequel je démontrais cette impossibilité. Ce journal le garda longtemps sans l'insérer. Je l'adressai au *Journal du Nord;* il y fut imprimé. Le projet de ce refus était alors le sujet de toutes les conversations, et d'un grand nombre d'articles de journaux. On prétendait à tort et à travers que ce refus était usité en Angleterre. Il ne sera pas inutile de ra-

conter ce qui s'est passé à ce sujet dans la Chambre des communes, en 1784.

M. Fox commença par établir de la manière la plus positive la différence des sommes demandées extraordinairement avec celles qui sont affectées à la dépense régulière. Il rejeta *comme une erreur grossière*, l'idée de suspendre les taxes permanentes; en sorte que sa proposition ne concernait que les fonds extraordinaires. Et cependant, quand il s'aperçut de l'effet qu'elle produisait dans la Chambre, il revint sur lui-même par des paroles qu'il faut citer:

« On va, dit-il, attribuer à ma demande un « motif bien différent de celui qui me guide. Je « n'ignore pas que cette mesure est grave, et ne « peut être proposée que dans les circonstances « les plus urgentes; aussi, je dois le déclarer, je « ne me sens pas capable de prendre à cet égard « une détermination positive. L'étonnement où « je suis ne me laisse pas la faculté de fixer mes « idées, et je crois que deux fois vingt-quatre « heures de délai ne peuvent mettre la chose « publique en danger, quand surtout il s'agit d'une « affaire aussi sérieuse. Toutefois, je supplie la « Chambre de ne pas voir dans ma proposition « *le désir de refuser les demandes d'argent.* Je « sçais que la chose est essentiellement néces-

« saire, et personne plus que moi ne voudrait « s'opposer au bien général. »

Dans la suite des débats, qui furent longs et animés, M. Fox expliqua encore que sa proposition ne concernait *que les sommes présumées nécessaires pour couvrir des dépenses accidentelles.* On voit combien cette demande était différente de celle de refuser toute la loi de finances, chose aussi impossible en France qu'en Angleterre; mais notre légèreté ne nous permet de rien approfondir. La crainte de ce refus était dans toutes les bouches, et entraînait le ministère même. Cette crainte fut aussi fatale dans ses conséquences, qu'elle était mal fondée. J'en prévoyais bien les suites funestes, puisque je publiai un long article dans un journal pour prouver que ce refus était absolument impossible. La crainte de ce refus fut une des causes qui déterminèrent à prendre un parti extrême.

Je prie d'examiner un moment l'enchaînement des choses humaines, et de voir comment on renouvelle les mêmes fautes. La dissolution de l'Assemblée constituante, en 1791, avec défense de réélire les mêmes membres, a conduit en onze mois Louis XVI à l'échafaud.

La dissolution de la Chambre de 1815 a porté un coup terrible à la monarchie : c'était condam-

mer et repousser le parti royaliste. Le ministère Richelieu l'affaiblit par cette dissolution, suivie d'une persécution menacée contre ce parti.

La dissolution de la Chambre, en 1827, fut aussi impolitique, et remplaça une Chambre royaliste par une Chambre bien différente.

Enfin, la dissolution de la Chambre, en 1830, fut le dernier et le plus terrible coup porté à la monarchie.

Pour en avoir une juste idée, il faut se rappeler d'abord que la majorité du parti libéral ne pesa point quarante voix dans les sessions de 1828 et 1829. Si l'on avait considéré attentivement l'effet des élections de 1827, et des mutations opérées dans la Chambre, on aurait vu qu'après les élections consommées, on avait fait, pendant ces deux années, soixante-dix-huit élections par les causes suivantes : vingt-quatre morts, onze démissionnaires, sept députés élevés à la pairie, dix élections annulées, vingt-six doubles élections. Quoique les causes de remplacement ne soient pas toujours les mêmes et dans la même proportion, il en survient chaque année un grand nombre. Or, cette Chambre, nommée en 1827, avait encore cinq ans d'existence ; on pouvait donc calculer que dans cet espace de temps, la Chambre recevrait un nombre assez considérable

de nouveaux députés. Le gouvernement devait penser qu'en usant de toute son influence sur des élections partielles, il réussirait bien plus facilement que dans une élection générale. La différence des difficultés est immense : on la reconnaît facilement ; il est inutile de la prouver. On s'en est même aperçu dans le petit nombre d'élections qui furent faites séparément après le 8 août 1829 : presque toutes furent royalistes. Le gouvernement obtint deux candidats marquants auxquels les libéraux étaient très-opposés.

Il me semble que cette perspective d'une mutation graduelle était bien plus favorable que les chances si hasardeuses d'une élection générale.

Mais, en outre, il est certain que quarante députés royalistes environ n'assistaient point aux séances de la Chambre, les uns par congé, les autres restant dans les provinces, ou voyageant sans congé. Je dois cette remarque à M. Rives, que le comte de la Bourdonnaye avait appelé auprès de lui, pendant son ministère. Nous pensâmes, M. Rives et moi, que le ministre pouvait écrire à ces députés pour les inviter à être plus assidus, ou à donner leur démission. Ainsi, les quarante votes de la majorité n'étaient acquis aux libéraux que par l'absence d'environ quarante

royalistes; mais, en outre, beaucoup d'entre eux n'assistaient pas aux séances.

Ce fut bien pis à l'Assemblée constituante; le côté droit balança le côté gauche dans la dernière année, et l'aurait emporté sur lui, si près de cinq cents membres n'avaient abandonné leurs fonctions. A l'Assemblée législative, dans l'occasion la plus importante, sur sept cent quarante-cinq députés, deux cent neuf manquèrent à l'appel nominal; et cependant le côté gauche ne l'emporta que de seize voix. Touts les absents étaient des royalistes. Un jacobin malade aurait vaincu les souffrances pour se trouver à une telle séance. Voilà la cause la plus féconde de nos malheurs et de nos révolutions.

On voit par le calcul que je viens de présenter, que si l'on avait approfondi la situation de la Chambre élective, et les probabilités des élections partielles, on aurait peut-être évité le danger imminent de la dissolution. Vous voyez, par les rapprochements que je viens de rappeler, combien ont été fatales toutes les dissolutions.

Il ne faut jamais oublier que les royalistes se présentent avec peine aux élections; cette répugnance doit encore augmenter dans les circonstances fâcheuses; et par conséquent des dissolutions dans de telles circonstances, doivent être

toujours suivies de mauvais résultats, comme le prouvent les exemples que j'ai cités. D'ailleurs, les dissolutions amènent toujours des hommes nouveaux, souvent dangereux par leur inexpérience, et par l'ardent désir de commencer leur réputation.

Si vous considérez la conduite des royalistes dans les élections, vous serez convaincu que toutes les fois qu'en France on s'occupe d'une monarchie constitutionnelle, mixte, ou républicaine, il ne faut jamais oublier le caractère froid, apathique, insouciant et léger de nos honnêtes gens. En 1792, il fallut nommer un maire unique à Paris. S'il était libéral, c'était placer auprès du roi un factieux puissant. Six mille électeurs devaient concourir à cette élection si importante; douze cents seulement se présentèrent, et Pétion fut élu. Les jacobins de ce temps eussent été des imbécilles s'ils n'avaient pas saisi la victoire qu'on leur abandonnait. Ce ne furent pas les jacobins qui élurent Pétion, ce furent les honnêtes gens; car ils furent bien avertis d'avance. Mais lorsqu'ils virent après le honteux 20 juin les desseins déclarés des jacobins et de Pétion, les bons citoyens de Paris eurent un courage décidé.

De même, dans toutes nos dernières élections, ce fut toujours l'absence d'un grand nombre de

royalistes qui donna l'avantage aux libéraux. Aux élections de Lille, dont j'ai parlé, où j'ai obtenu 218 voix, cent quarante-cinq royalistes manquèrent à l'appel. Les journaux constatèrent toutes ces absences de royalistes dans les divers départements. Je répéterai donc avec la sévère franchise que je dois à mon parti : Ce ne sont pas les libéraux qui ont détruit la restauration, ce sont les fautes accumulées pendant quinze années. Leçon lamentable, mais inutile!

Si l'on veut maintenir un ordre social quelconque en France, en conservant une Chambre élective, il faut adopter une combinaison d'après laquelle on ira présenter l'urne électorale aux honnêtes gens, dans leur lit, ou sur leurs fauteuils, en les suppliant de ne point se déranger, et en les environnant du plus profond mystère; car, sans ce honteux mystère qui n'a jamais existé chez aucun peuple libre, les honnêtes gens ne voteraient pas même dans leur lit. Quand on a vu et observé dans nos colléges électoraux ces calomnies sourdes, ces petites perfidies de toute espèce, ces précautions ridicules pour cacher son vote, l'insistance vigoureuse des libéraux pour que l'homme faible puisse voter en leur faveur, sans craindre d'être aperçu, quand on a vu tout ce misérable manége, il est impossible de ne pas

s'écrier : O dégradation de l'espèce humaine!

Lorsque Charles X eut dissous la Chambre élue à la fin de 1827, les royalistes du Nord, qui m'avaient donné 218 voix dans une autre occasion, pensèrent à moi.

J'avais soutenu la bonne cause par un grand nombre d'articles que j'avais insérés dans le journal royaliste de ce département. J'avais traité quelques questions qui intéressaient la province de la Flandre, tel que le commerce des tapis, un entrepôt colonial à Lille et la franchise du port de Dunkerque; j'avais en outre rendu des services à plusieurs personnes notables qui voulurent me porter au nombre des candidats.

De petites manœuvres furent employées pour empêcher mon élection ; mais des royalistes me conservèrent leurs bonnes intentions. Le préfet écrivit aux ministres que je serais nommé à une grande majorité dans deux colléges d'arrondissement et dans le grand collége, si toutefois j'en étais le président; mais on ne jugea pas convenable de me donner une de ces présidences.

Je dois remarquer, au sujet des formes d'élection, qu'un journal accrédité disait le 20 mars 1830 : « On sait que le bill de M. O'Connell sur « le vote par scrutin, a passé dans la Chambre « des communes, à la première lecture. »

C'était une erreur. Le 15 mars, il fut question des élections du bourg de Castretford. M. O'Connell proposa incidemment d'ordonner pour ce bourg le vote au scutin secret. Sa proposition fut rejetée par 175 voix contre 29. Un membre déclara que la proposition du vote secret était contraire *aux franchises électorales.* Chez nous, il faut parler, non des franchises, mais des turpitudes électorales.

Nos honnêtes gens triomphent sur ce sujet en citant les hustings de quelques lieux en Angleterre, les pommes et les choux jetés aux candidats. Oui, sans doute, les pommes et les choux sont de trop; mais j'aime mieux mille pommes jetées ouvertement au candidat qu'on repousse, que vingt basses calomnies inventées et répétées mystérieusement par les hommes de bien. Je fais des vœux ardents pour que les Anglais conservent leur habitude de voter ouvertement, malgré quelques inconvénients. S'ils adoptent jamais nos usages mystérieux, la vraie liberté se perdra dans ce pays, comme en France, et le caractère national se dégradera rapidement.

CHAPITRE XVIII.

Examen de cette assertion : les Bourbons ont été rétablis en France par les puissances étrangères. Observations sur les reproches adressés à Charles X. Conclusion de cet ouvrage.

Je dois maintenant traiter une question de la plus haute importance, et détruire un mensonge dont j'ai déjà parlé. On a dit et répété sans cesse à la tribune et dans les journaux, que les Bourbons ont été rétablis par les puissances étrangères. D'après l'ordre des évènements, j'aurais pu faire cet examen, après avoir parlé de leur rentrée en 1814; mais j'ai préféré d'en parler maintenant, parce que c'est après la révolu-

tion de 1830, que cette fausse assertion a été le plus souvent répétée. On en a fait alors un sujet d'accusation et une cause imminente de la chute du trône.

Comme l'on connaît le pouvoir d'une phrase facile à retenir, sur cette tourbe immense qui répète sans examen ce qu'elle a entendu dire, on a exprimé ce mensonge par ces mots : Les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée alliée.

J'ai eu soin, en retraçant la campagne de 1814, de marquer les tentatives des alliés pour déterminer Bonaparte à la paix. Vouloir la paix avec lui, n'était pas vouloir le rétablissement des Bourbons. Il faut rappeler ces tentatives. Remarquez d'abord que les alliés ne parlèrent jamais dans aucune de leurs proclamations du rétablissement de la maison royale de France.

Vers le 17 février 1814, l'armée alliée était en pleine retraite. Les souverains demandèrent un armistice, et proposèrent des préliminaires de paix; Bonaparte les rejeta avec hauteur. Ensuite, ébloui par des succès, il écrivit à l'empereur d'Autriche, mais avec une confiance présomptueuse. Ses propositions furent rejetées.

Au moment où les alliés reprirent l'offensive, et resserrèrent leur alliance par un nouveau

traité, ils cherchèrent encore à conclure la paix. Ils demandaient la reddition des places nombreuses occupées par nos troupes, en Allemagne, en Italie, en Hollande et dans les Pays-Bas. Nouveau refus de Bonaparte.

Après le succès qu'il eut contre le corps d'armée commandé par le comte de Saint-Priest, l'empereur d'Autriche envoya pour la seconde fois à Bonaparte le prince de Lichtenstein, pour traiter de la paix. Tout fut inutile. Cette obstination parut révolter les souverains.

Lorsque Bonaparte, par un décret et des proclamations, essaya de soulever les peuples, et de les exciter à une guerre d'extermination, les généraux alliés publièrent des proclamations dans lesquelles ils déclarèrent *qu'ils ne voulaient pas conquérir la France, mais la paix.* C'était bien le moment, s'ils avaient voulu rétablir les Bourbons, d'opposer, en parlant à la France, l'espoir d'un gouvernement doux et modéré, sous l'ancienne famille royale, à un pouvoir qui, après une guerre de vingt années, appelait les Français, pour sa cause seule, à l'extermination de leurs ennemis, et forçait ainsi les alliés à d'horribles représailles. Mais on ne voit dans ces proclamations pas un seul mot le plus indirect sur les Bourbons.

La réponse de l'empereur Alexandre au marquis de Vidranges et à la députation de la ville de Troye : « Nous ne venons pas pour donner « nous-mêmes un roi à la France; nous voulons « connaître ses intentions. C'est à elle à se pro- « noncer, mais hors de notre ligne militaire; « car il importe qu'on ne croie pas que la France « a pu être influencée par la présence des ar- « mées. » Cette réponse prouve bien que les alliés étaient très-indifférents sur le rétablissement des Bourbons, et qu'ils ne combattaient pas pour eux.

Lorsque M. de Quélen, aide-de-camp du général Compans, fut envoyé à l'empereur Alexandre, pour proposer un armistice, ce prince dit ces paroles, si souvent répétées : Ce n'est pas à la nation française que nous faisons la guerre, mais à Napoléon. Le roi de Prusse ajouta : Pas même à lui, mais à son ambition.

Après la capitulation, lorsque les alliés entrèrent dans Paris, des groupes parcoururent la ville en criant *vive le roi!* Les princes alliés ne dirent pas un seul mot qui parût approuver, encore moins seconder ce mouvement. Aux premières tentatives que l'on fit pour abattre la statue de Napoléon, on demanda au prince Constantin de seconder ces efforts; il refusa; il en-

tendait cependant les cris de *vive le roi!* de la multitude qui environnait la colonne sur la place Vendôme.

Le 13 mars, une proclamation de M. Pasquier, préfet de police, annonça la capitulation, exhorta le peuple à l'ordre, à la tranquillité, et ne dit pas un mot des intentions réelles ou présumées des alliées en faveur des Bourbons.

Dans le même temps, on afficha à Dijon une proclamation de Louis XVIII, datée d'Hartwell. Le général autrichien qui commandait dans cette ville la fit arracher.

Le 31 mars, une proclamation, signée de l'empereur Alexandre, déclara que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon. Il invita le Sénat à établir un gouvernement *provisoire*, annonça que les alliés reconnaîtraient et garantiraient la Constitution *que la nation française se donnerait*, et promit la conservation de l'ancien territoire français, en ajoutant qu'on pourrait même faire plus. Pas un mot sur les Bourbons.

Le prince de Schwartzenberg, généralissime des armées d'Autriche, s'exprima ainsi dans une proclamation : *L'Europe attend le vœu de la nation française. Dès l'instant qu'il sera connu, les alliés le soutiendront.*

A la première entrevue de l'empereur Alexan-

[illegible] liberté et le baron [illegible] annonçant que la [illegible] les Bourbons, et donna [illegible]

[illegible] conduite, en [illegible] leur par- [illegible]

[illegible] l'Opéra, le [illegible] *Henri IV!* [illegible] ils ne le [illegible] par au- [illegible]

[illegible] un gouverne- [illegible]

[illegible] l'empereur [illegible] même [illegible] couronne [illegible] de la [illegible] Napo- [illegible] mais il [illegible]

[illegible] Sénat [illegible] déchu du trône, et aboli l'hé- [illegible] famille [illegible] de l'ar- [illegible] de fidélité envers lui. Le [illegible] adhéra à cette proclamation. Le [illegible] refusa de présider la séance et de signer

le procès-verbal. Il fit bien, puisque telle était son opinion ; mais par cela même il constata la liberté des suffrages.

Le 5 avril, fut insérée dans *le Moniteur* la lettre de créance donnée par l'empereur de Russie au comte Pozzo di Borgo, auprès du gouvernement *provisoire*. Remarquez que cette lettre commence par ces mots : *En m'éloignant de Paris*. Elle ne contient pas la moindre expression, même indirecte, en faveur des Bourbons.

Le 5 avril au soir, dans une réunion du gouvernement provisoire chez M. de Talleyrand, l'empereur Alexandre parla des troupes qui restaient à Napoléon, et manifesta l'intention de transiger pour la régence. Le général Dessoles s'exprima avec beaucoup d'énergie contre cette résolution ; il dit même au prince que s'il persistait dans cette résolution, il voudrait bien du moins donner des passe-ports pour la Russie aux Français qui s'étaient prononcés en faveur des Bourbons. Le lendemain de cette conférence, Alexandre balançait encore.

Le 12 avril, lorsque MONSIEUR entra dans Paris, et fut reçu solemnellement par le gouvernement provisoire, par plusieurs maréchaux de France et un grand nombre de généraux, au nom desquels parla le maréchal Ney, l'entrée du prince

fut interrompue par une colonne de vingt mille Russes, cavalerie, infanterie et artillerie, qui sortaient de Paris par la barrière de la Villette. En choisissant cet instant même, on n'avait certainement pas eu l'intention de donner une approbation publique à l'entrée d'un Bourbon, frère du roi. Dans cette interruption de la marche de Monsieur vers Paris, qu'on aurait pu si facilement éviter, le peuple ne pouvait voir qu'une chose : Les alliés se retirent à l'entrée d'un Bourbon. Ce n'était pas s'opposer à cette entrée, mais ce n'était pas non plus l'approuver et la soutenir.

Mais que dire du désagrément bien volontaire donné à Monsieur par l'empereur Alexandre, quand il l'invita exprès à dîner pour le placer à sa droite et M. de Caulaincourt à sa gauche? C'était une désapprobation offensante des paroles de Monsieur à M. de Caulaincourt, lorsqu'il se présenta devant lui : Vous êtes accusé d'un crime affreux; j'espère que vous vous justifierez. Quoi de plus simple que ces paroles! Un prince offense-t-il un particulier en lui disant : J'espère que vous vous justifierez du crime dont on vous accuse? N'était-il pas plus loyal de parler ainsi avec franchise, que de conserver secrètement de fâcheuses impressions, que M. de Caulaincourt n'aurait pas soupçonnées, et que par conséquent il n'aurait

pas cherché à détruire? Si l'empereur Alexandre avait combattu pour les Bourbons, s'il avait désiré ou seulement vu avec plaisir leur rétablissement, il n'aurait pas ainsi, par une action éclatante et même outrageuse, prononcé un jugement sur des paroles d'un prince reçu avec enthousiasme par les premiers corps de l'Etat et par la capitale. Je me borne au récit de l'action; je ne répète pas les paroles qu'on attribuait et qu'on attribue encore touts les jours à cet empereur. Ces paroles ne retombent que sur lui. Je respecte trop sa mémoire pour les répéter.

Voilà, ce me semble, plus de preuves qu'il n'en faut pour démontrer que les alliés ne combattaient point pour la cause des Bourbons. C'est par son ambition et ses outrages mêmes envers les souverains, que Napoléon leur a inspiré un généreux désespoir. Leurs peuples l'ont partagé. Les Prussiens firent une véritable croisade contre la France; des étudiants, des professeurs, des ecclésiastiques s'enrôlèrent avec enthousiasme: ce fut un mouvement national. Leur roi et les princes excitèrent leur ardeur par leur courage; ils s'exposèrent souvent comme de simples soldats. Dans des fêtes patriotiques et solemnelles, des corps d'armée chantaient en chœur un hymne composé pour la délivrance de leur patrie du joug

des Français. Certes, tout ce mouvement extraordinaire d'un peuple n'était pas excité et soutenu pour la cause des Bourbons.

Il est donc certain que les alliés, par leur silence, et même par une sorte de résistance, ont éloigné, autant qu'ils ont pu, le rétablissement des Bourbons. Ils ne pouvaient faire plus contre eux, sans paraître vouloir imposer un choix à la France. Les Bourbons ont été reconnus par les premiers corps de l'Etat et par la capitale, par cette foule immense, par ces généraux et ces maréchaux qui allèrent au-devant de MONSIEUR. Ce Sénat avait été créé et nommé par Napoléon; ces généraux, ces maréchaux lui devaient leurs honneurs et leur fortune.

Les alliés n'ont point inspiré au maréchal Ney ces paroles adressées à MONSIEUR au nom des maréchaux et des généraux qui l'accompagnaient: « Votre Altesse royale et Sa Majesté verront avec « quelle fidélité et quel dévouement *nous sau-* « *rons servir notre roi légitime.* » Les alliés n'ont point inspiré les discours du gouvernement provisoire; du Sénat, du Corps législatif, du conseil-général de Paris, de toutes les Cours judiciaires de la capitale; ni ces mots d'une proclamation de Carnot : *L'avènement du nouveau roi au trône de ses ancêtres;* ni ceux-ci d'une proclamation

du maréchal Berthier : L'armée sera fidèle au prince que *la nation française appelle au trône de ses ancêtres;* ni ceux du maréchal Augereau : *Jurons fidélité à Louis XVIII, et arborons la couleur vraiement nationale.*

La suite des faits que je viens d'exposer démontre évidemment que les alliés ne pensaient pas à rétablir les Bourbons en 1814; et qu'ils n'ont combattu que pour leur propre sûreté. Lorsque Bonaparte est revenu en France, la cause de Louis XVIII est devenue celle de toute l'Europe; ils se retrouvaient dans la même position périlleuse où ils étaient en 1814, avec cette notable différence qu'ils étaient les alliés de Louis XVIII, qu'ils avaient contracté des traités avec lui. En combattant pour eux-mêmes, ils combattaient pour lui. En 1814, ils entraient dans la France en vainqueurs; en 1815, ils venaient non comme vainqueurs, mais comme alliés. Les ordres seuls de Louis XVIII leur ouvraient alors les places de la France. Le généralissime de leurs armées le disait expressément dans une proclamation que j'ai citée : « Je ne viens pas en ennemi, mais pour « aider les Français à briser le joug de fer qui les « opprimait. Les alliés ne sont ennemis que de « l'usurpateur, déclaré l'ennemi du genre humain, « avec lequel on ne peut avoir ni paix ni trève. »

Telle était donc alors la situation de Louis XVIII et de la France envers les alliés. Il fallut toute l'impéritie d'un ministre pour ne pas profiter de cette heureuse position; il fallut aussi toutes les petites vues des ambassadeurs étrangers pour ne pas agir conformément à leurs proclamations, à leurs promesses solemnelles, et pour ne pas voir qu'en exigeant un traité honteux pour la couronne, ils allaient contre leurs propres intérêts, ils affaiblissaient en France le grand principe de la légitimité, et faisaient rejaillir sur toutes les couronnes de l'Europe la tache qu'ils imprimaient à celle de Louis XVIII.

Remarquez que toutes les fois qu'on répète cette phrase ridicule, *les Bourbons sont revenus à la suite des bagages de l'armée alliée*, on se garde bien de raconter, d'examiner les faits, les discours, les proclamations, de donner des preuves; on se borne à répéter la même phrase. Je faisais, avant 1830, cette observation à un homme qui s'est jeté, je ne sçais pourquoi, dans le parti libéral, mais qui s'exprime toujours avec une certaine franchise un peu brusque; il me répondit: La plupart de ceux qui répètent cette phrase n'en croient pas un mot; mais ils sçavent que c'est à force de mensonges qu'on renverse les gouvernements faibles. Je fus parfaitement d'ac-

cord avec lui, et j'ajoutai : Le gouvernement, depuis quinze ans, pourrait attaquer ses ennemis par mille vérités ; il se laisse attaquer par mille mensonges, il doit succomber.

La calomnie et le mensonge n'ont cessé de régner pendant toute la révolution : elles ont eu sans doute le même empire dans toutes les discordes civiles de touts les peuples et de touts les âges, mais avec la différence incommensurable qui résulte d'une révolution, où l'on n'a connu que l'art de tout détruire, ce qui n'était pas encore arrivé parmi les hommes, et dans laquelle la licence de la presse a propagé le mensonge avec une effroyable rapidité. On n'a cessé de dire et de répéter pendant quinze ans que Charles X voulait détruire la Charte et établir le pouvoir absolu. Dans une réunion de nobles qui se préparaient à des élections, d'anciens gentilshommes furent les plus acharnés à soutenir cette accusation : elle était aussi absurde que celle qu'on portait contre l'infortuné duc de Berri. On l'accusait de s'enivrer ; il ne buvait que de l'eau à touts ses repas.

Charles X ayant abdiqué, est maintenant un personnage historique. Je ne crois pas que ce soit un crime que d'être juste envers lui dans des temps d'injustice, pas plus que d'être reconnaissant dans des temps d'ingratitude.

être répété sans cesse par cette masse d'hommes qui ne sçavent pas autre chose que redire ce qu'on leur a dit. Jamais l'ombre même d'une pensée semblable n'a parue dans les discours du roi, ni avant, ni après son sacre. Touts ceux qui ont été admis à ses entretiens familiers lui rendent ce témoignage. S'il avait renfermé en lui-même ce dessein, pendant quinze années, comme le prétendent ses calomniateurs, aurait-il ôté l'action de la censure, en montant sur le trône, et de son propre mouvement? Aurait-il consenti aux propositions des lois si libérales en 1828? Un prince capable d'une dissimulation si opiniâtre pendant quinze années, aurait eu dans ses desseins une profondeur qui l'aurait fait marcher peu à peu à leur accomplissement dès les premiers jours de son règne; car la dissimulation marche insensiblement vers son but; mais elle marche toujours, elle s'appuie sur des souplesses et des artifices. Or, le caractère du roi, tel qu'il a paru toujours, est précisément l'opposé de la profonde dissimulation d'un prince qui, pendant quinze ans, aurait renfermé en lui-même le projet de se rendre absolu, qui, sur le trône, aurait fait les choses les plus contraires à ce dessein, qui par cela même se serait placé dans la position la plus difficile, dont il semblait ne pouvoir sortir que

par un grand acte de puissance. Un prince du caractère que suppose le projet dont on l'accuse, n'aurait pas choisi pour ministres des hommes qui n'avaient pas d'autre titre que leur probité. Il n'aurait pas eu tant de confiance dans la probité; il aurait cherché et trouvé dans d'autres rangs des hommes plus capables de servir ses projets, des hommes qui ne sont pas retenus par ces miliers de chaînes qui retiennent la probité.

Et ici, je ne crains pas de dire qu'une des causes qui contribuèrent le plus à nos malheurs, est d'avoir adopté cette maxime, qu'il faut s'occuper des principes et non des hommes. Je l'ai réfutée souvent à la tribune et dans cet écrit. Cette maxime, constamment suivie, renversera plus facilement un trône, que ne le feraient un million de factieux: c'est d'après elle qu'on prenait pour ministre un homme dont on lisait dans *le Moniteur* un discours écrit, bien sage, bien prudent, qu'il n'avait peut-être pas fait; et un mois après sa nomination, l'ami intime du ministre me disait: Je ne connais pas un plus honnête homme, mais il est incapable de porter le fardeau dont on l'accable. Non, ce ne sont pas des hommes de cette espèce qu'aurait choisi un prince capable de méditer pendant quinze ans

le dessein de renverser l'acte fondamental qu'il avait juré de maintenir.

Ici l'on m'arrêtera, en me rappelant les malheureuses ordonnances. Je répondrai qu'il s'appuyait sur l'article 14, et qu'une des premières délibérations de la Chambre des députés, après la révolution de 1830, a porté sur le sens de cet article et sur l'interprétation qu'on pouvait lui donner; je prie de se rappeler tout ce qu'a dit sur cet article le très-éloquent défenseur de M. de Chantelauze. Si cet article était clair et évident, il fallait le laisser dans la nouvelle Charte, comme une preuve mémorable qu'il avait été violé par les ordonnances. Dès que vous l'avez retranché, vous avez prouvé qu'il pouvait être compris et entendu, comme le comprenait et l'entendait une multitude de Français, et comme l'avait entendu Louis XVIII, en 1815, sans éprouver d'opposition, et plus encore comme l'avait entendu le ministre Fouché, en signant l'ordonnance qui supprimait touts les journaux, et n'en rétablissait que deux ou trois; et aussi, comme l'avait entendu le ministère de ce temps, à la tête duquel étaient MM. de Talleyrand et Pasquier, par l'ordonnance relative aux élections.

Eh quoi! vous avez disputé pendant quinze ans sur l'acte fondamental, et sur ses articles, vous

les avez interprétés de cent façons différentes, on ferait des volumes de vos controverses! et vous trouvez coupable un prince qui explique un article différemment de vous, et un article encore qui est fait pour lui, qui lui impose un devoir personnel, et que les ministères précédents avaient expliqué comme lui dans trois grandes circonstances, sans encourir d'accusation!

On a cru Charles X subjugué dans les dernières années par l'inspiration des prêtres. Je ne peux dire sur ce sujet qu'une chose dont je suis bien certain : Dans un temps où l'on attaquait violemment les jésuites, je lui en parlai; il était assis, parce qu'il souffrait encore de la goutte. Il me permit une assez longue conversation; je lui parlai dans le sens de la belle déclaration de Bossuet sur la situation de Jacques II; il entra dans toutes ces idées, en homme accoutumé à réfléchir sur ces matières, et qui connaît les devoirs d'un roi.

On a peut-être, sur ce sujet, des idées bien fausses relativement à nos deux derniers rois. Pendant que j'étais ministre, un député eut le dessein de parler sur les trois articles de la Charte qui sont relatifs à la religion. Il trouvait que ce n'était pas assez de dire que la religion catholique est la religion de l'État; il pensait que ces arti-

cles contenaient des expressions qui mettaient, suivant lui, les différents cultes sur une même ligne. J'ignorais le projet de ce député, lorsque Louis XVIII me parla un soir de ces mêmes articles, et me témoigna le désir d'un changement, avec une ardeur, une onction qui m'étonnèrent. Il y mit une sorte d'inspiration religieuse et animée, que je ne dois point retracer, pas plus que je ne dois rapporter ses paroles. Il finit ainsi : C'est vous que j'en charge. Je ne répondis que par une inclination profonde. Ce n'était pas le moment de combattre de semblables désirs.

Le lendemain de cet entretien, j'en parlai à Monsieur. Je n'eus besoin de lui rien dire sur le danger d'élever de pareilles questions. Il alla de lui-même au-devant de tout ce que j'aurais pu lui dire. J'avais, dans ces vingt-quatre heures d'intervalle, pris des informations sur le député qui voulait entamer des questions si délicates; je le nommai à Monsieur; et dès le lendemain, ce prince le dissuada de ce projet. Tel il fut alors, tel je l'ai toujours vu; et j'ai souvent entendu dire aux officiers de sa maison, que jamais il ne cherchait à connaître ni les opinions ni la conduite religieuse de personne.

Je vois dans un discours de M. le vicomte Lainé à la Chambre des pairs, que M^me^ la dauphine

pensa comme MONSIEUR sur la proposition dont je viens de parler.

On ne peut bien gouverner qu'en adoptant de bonnes maximes. Mais combien ne sont pas pernicieuses les idées contraires à l'affermissement de l'autorité! Nos derniers rois avaient trop adopté une idée généralement répandue parmi les honnêtes gens. Les hommes à demi-volonté leur paraissaient prudents; ceux d'une volonté précise leur semblaient imprudents. Ils les croyaient incapables de modération, tandis qu'au contraire la modération n'appartient et ne peut appartenir qu'aux caractères déterminés. C'est une contradiction dans les termes et dans la pensée, que de supposer de la modération dans un caractère équivoque ou indécis. Ces hommes n'eurent jamais besoin de se modérer : ce sont les grandes et nobles passions qui doivent et sçavent se modérer.

J'ai dit dans un autre chapitre la manière dont le roi présidait son conseil. Je l'ai entendu, même dans des affaires de commerce, exposer clairement le sujet, entrer dans la discussion, et ensuite résumer les opinions. On ne publiait pas une seule brochure, un peu importante par la matière qu'elle traitait, qu'elle ne fût mise sur son bureau, d'après les ordres qu'il avait donnés.

Il les lisait, ou les parcourait. Il m'a souvent parlé d'ouvrages que je ne connaissais pas; et cependant, on entend dire touts les jours qu'il ne lisait rien, qu'il était inappliqué. Ce bruit vague, devenu une horrible calomnie, sera repoussé par toutes les personnes qu'il recevait dans des entretiens familiers.

Je crois que le malheur de Charles X est venu d'avoir plus écouté ses ministres que lui-même. Il lui a manqué d'avoir un ami qui le connût bien, dont l'âme eût répondu à la sienne, et qui l'eût toujours déterminé à suivre ses propres sentiments, à se laisser aller à ses inclinations naturelles; un ami qui lui eût fait remarquer que les succès politiques d'Henri IV venaient surtout d'avoir agi et parlé avec l'abandon d'une âme expansive, dont il suivait toutes les inspirations; et que l'obéissance imposée aux Français par Louis XIV, venait surtout de ce qu'il déployait dans ses actions et dans ses discours un instinct de grandeur qui était en lui. Ces deux rois, avec des qualités bien différentes, furent toujours eux-mêmes, et ne furent pas un instant différents d'eux-mêmes : c'est en cela que se trouvera toujours le plus grand ascendant d'un roi. Chrles X, une fois sur le trône, fut trop porté à voir dans les hommes qu'il avait choisis une habilité à laquelle il croyait devoir céder.

Je suis convaincu qu'il n'avait qu'une route à suivre pour affermir sa couronne, la route de la grandeur. Charles X y était propre par ses qualités naturelles. Je me rappelle que lui parlant un jour sur ce sujet avec chaleur, je lui dis que dans la route des pensées nobles et grandes, mille fautes d'administration n'ébranlaient pas un trône, mais que dans la route opposée, une seule faute pouvait saper ses fondements : il était de cette opinion; il avait en lui-même la conviction de cette vérité.

Louis XVI a péri, victime de ses vertus, qui toutes tendaient à l'affaiblissement du trône.

Charles X, avec des vertus capables d'affermir le trône, a été malheureux, parce qu'il s'est trop défié de leurs inspirations et de lui-même : c'est le jugement qu'avait porté de ce prince Gustave III, dans une lettre à M. de Bouillé.

CONCLUSION DE L'OUVRAGE.

Il me semble qu'en le résumant, il présente des réflexions bien graves.

Les premières causes de nos révolutions se trouvent dans la conduite du cardinal de Richelieu envers les grands de l'Etat, et surtout envers le Parlement de Paris, cette noble et antique colonne sur laquelle s'appuyaient la monarchie et les libertés publiques; ces causes se trouvent dans la continuation de son système pendant la régence du duc d'Orléans, et les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

Dès l'instant que la monarchie fut ébranlée par ce fatal système, on en prévit les suites inévi-

tables, à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI.

Aucun monarque n'a fait de réformes plus utiles et plus nombreuses que Louis XVI; le commerce maritime était immense, l'industrie prospérait, nos rivaux venaient d'être humiliés; il appelle les députés de la France auprès de son trône; ils le proclament le restaurateur de la liberté française. Quatre ans après, le trône est renversé, le monarque périt sur l'échafaud.

L'administration était bonne et humaine; mais le gouvernement était faible; il tournait sans cesse son action contre sa propre autorité; il marchait de concessions en concessions.

De même sous Louis XVIII et Charles X, le commerce prospérait touts les jours de plus en plus; les progrès de l'industrie, disaient les libéraux même, étaient immenses. Paris était le centre de cette industrie; il s'embellissait chaque jour de constructions nouvelles et superbes; c'était là surtout qu'étaient versés les dons du roi et de la famille royale, dont les gazettes étaient remplies. *Le trésor répandait par an* 500 *millions dans Paris.* Paris a renversé le trône, et cela devait être ainsi. Quand l'instant fatal arrive, touts les mécontents s'agitent, les autres se taisent et attendent l'évènement. Des milliers d'hommes

l'espéraient, des milliers d'autres le craignaient. D'un côté les espérances, de l'autre les craintes; tout se portait sur l'influence de la capitale.

Quelles en furent les causes? Les fautes accumulées pendant quinze années. Je les ai exposées, et je n'ai pas tout dit.

Quelle fut la source principale de ces fautes? Le choix des hommes, une position passionnée et impolitique envers le parti royaliste pendant les huit premières années de la seconde restauration; une ignorance absolue du caractère national, et par conséquent l'impossibilité de le diriger, de l'entraîner.

Rendez un peuple heureux par votre administration, vous ne parviendrez point, par ce succès qui vous éblouit, au maintien de l'autorité. J'ai soutenu cette vérité à la tribune en 1827; mon discours est dans ces Mémoires.

A l'administration, joignez un gouvernement ferme et prévoyant, ne cédez pas la moindre partie de votre autorité, alors seulement vous êtes le bienfaiteur des peuples. Mais à l'administration la plus paternelle, la plus sage, la plus heureuse même, joignez la faiblesse des intentions sentimentales, l'incapacité vertueuse, la pratique journalière de cette petite morale qui ne s'occupe qu'à ne pas faire de fautes person-

nelles, l'absence totale d'un esprit de suite et de constance, la crainte et l'éloignement des passions nobles et généreuses, vous êtes votre assassin, vous périssez de vos propres mains.

Je terminerai donc cet ouvrage par cette phrase, la première d'un Mémoire que j'ai remis à Gand à Louis XVIII :

L'autorité, une fois établie, devient ce qu'elle se fait, et ne périt que par elle-même.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.